This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

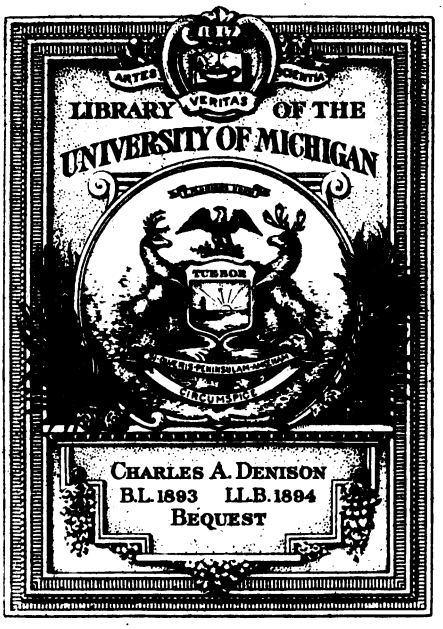
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

DC
193.4
.C12

PROCÈS

DE

GEORGES, PICHEGRU ET AUTRES.

DÉBATS.

PROCÈS

INSTRUIT PAR LA COUR DE JUSTICE CRIMINELLE ET SPÉCIALE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, SEANT A PARIS;

CONTRE

GEORGES Cadoudal, PICHEGRU ET AUTRES,

PRÉVENUS DE CONSPIRATION CONTRE LA PERSONNE DU PREMIER CONSUL.

RECUEILLI PAR DES STÉNOGRAPHES.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

C. F. PATRIS, IMPRIMEUR DE LA COUR DE JUSTICE CRIMINELLE.

M. DCCC. IV.

Denian
Poursin
4-18-38
35759

TABLE DES MATIERES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME DES DEBATS.

PREMIÈRE SÉANCE. Du lundi 8 prairial an 12. 1
Appel des acousés. Ibid.
Acte d'accusation. *Voyez* aussi au premier volume des pièces. Ibid.

SECONDE SÉANCE. Du 9 germinal. 3
Discussion sur la question de compétence.
Discours de M. *Gauthier*, défenseur de *Coster-Saint-Victor*. Ibid.
Discours de M. *Dommanget*, défenseur de *Georges*. 22
Discours de M. *Bonnet*, défenseur du général *Moreau*. 24
Conclusions de M. *Billecoq*, défenseur de *Rivière*. 25
Conclusions de M. *Moynat*, défenseur de *David*. 26
Conclusions de M. *Dufour*, pour *Mounier*. Ibid.
Discours du procureur-général. 27
Arrêt de la Cour, portant qu'il sera passé outre aux débats. 29

Audition des témoins à charge.

1er témoin. Jean-Baptiste *Thomas*, chapelier. 31
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 34
2e témoin. Jean-François *Delamothe*, commis de bureau de loterie. 35
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 37
3e témoin. Maximilien *Delamothe*, commis de bureau de loterie. 42
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 43
4e témoin. Jean *Brousse*, propriétaire. 45
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 47
5e témoin. Jean-Pierre *Gobert*, monteur de boîtes. Ibid.

Débats avec *Georges* sur cette déposition, et sur l'affaire du 3 nivose. 49
6e témoin. Jean *Vignal*, arquebusier. 57
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 60
7e témoin. Jean-François *Caniolle*, officier de paix. Ibid.
Débats avec *Georges* sur cette déposition, et sur l'affaire du 3 nivose. 66
8e témoin. Etienne-François *Destavigny*, officier de paix. 73
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 78
9e témoin. Henri *Petit*, officier de paix. Ibid.
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 81
10e témoin. Louis *Marthe-Deroy*, du deuxième régiment de la garde de Paris. 85
11e témoin. Jacques *Georges*, maréchal-des-logis de la gendarmerie. 86
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 87
Débats avec *Léridant*. 88
12e témoin. Guillaume *Burard*, chirurgien. 91
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 94
13e témoin. Augustin *Oudard*, expert écrivain. 55
Vérification d'écritures. Ibid.
Débats avec *Georges* sur cette vérification. 96
14e témoin. *Voyez* à la fin du volume.
15e témoin. Michel *Barizon*, négociant. Ibid.
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 98
Débats avec *Bouvet* sur cette déposition. 99
16e témoin. Marie-Anne-Adélaïde *Turgot*, dame Saint-Léger, rentière. 102
Débats avec *Bouvet de Lozier* et avec *Georges* sur cette déposition. 110
17e témoin. François-Paul *Daniel*. 118
Débats avec Armand *Polignac* sur cette déposition. 121
Débats avec *Picot* sur cette déposition. 122
18e témoin. Marie-Magdeleine *Perthuis*, femme

Daniel. 124
Débats avec *Georges*, *Bouvet*, *Picot* et *Joyaut* sur cette déposition. 125
19e témoin. Charles *Fontaine.* Ibid.
Débats avec *Bouvet* sur cette déposition. 128
20e témoin. Denis-Charles *Emery*, tourneur. 134
Débats avec *Bouvet* sur cette déposition. 137
21e témoin. Ferdinand *Macaclin.* Ibid.
Débats avec *Bouvet* sur cette déposition. 139
22e témoin. Jean-Baptiste *Carré.* 140
Débats avec *Bouvet* sur cette déposition. 141
23e témoin. Jean-Baptiste *Gambu*, propriétaire. Ibid.
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 143
Débats avec *Bouvet* sur cette déposition. Ibid.
24e témoin. Jean-Auguste-Ant.-Eugène *Debertengles.* 144
Débats avec *Georges*, *Bouvet* et les frères *Polignac* sur cette déposition. 147
25e témoin. Magdeleine-Anne *Lenoir*, veuve *Debertengles.* 148
Débats avec *Georges*, *Bouvet* et les frères *Polignac* sur cette déposition. 149
26e témoin. Etienne-Jean *Mirleau.* 150
27e témoin. Anne-Rosalie-Aimée *Saussette*, dame de *Saint-Paers.* 151
28e témoin. Antoinette-Hyacinthe-Albertine-Gilbert *Grout*, dame de *Rouen.* 152
Débats avec *Bouvet* sur cette déposition, et sur sa déclaration du 10 pluviose, et aussi sur le général *Moreau.* 154
29e témoin. Anne *Bruneau*, veuve *Avril.* 157
Débats avec *Rusillion* sur cette déposition. Ibid.
Débats avec *Rochelle* sur cette déposition. 158
30e témoin. Clément-Théodore *Avril-Saint-Firmin.* 166
Débats avec *Lajolais* sur cette déposition. 167
31e témoin. Marie-Magdeleine *Devienne*, femme *Saint-Pierre.* 163

32e témoin. Jean-Charles *Rivet*. 169
Débats avec *Lajolais*, *Rusillion*, *Rochelle* et les frères *Polignac* sur cette déposition. 171
33e témoin. Elisabeth *Lemoine*, femme *Rivet*. 173
Débats avec *Rochelle* sur cette déposition. 177
Débats avec *Rusillion* sur cette déposition. 178
Débats avec *Lajolais* sur cette déposition. Ibid.
Débats avec les frères *Polignac* sur cette déposition. 179
34e témoin. Jacques *Coquet*. 180
Débats avec *Rochelle* sur cette déposition. 183
35e témoin. Anne Lebeau *Dumesnil*. 185
Débats avec *Rochelle* et Armand *Polignac* sur cette déposition. 188
36e témoin. Marie-Rose *Payen*. 189
Débats avec *Picot* sur cette déposition. 192
Débats avec Armand *Polignac* sur cette déposition. Ibid.
Débats avec Noël *Ducorps* sur cette déposition. 193
Autres débats avec Armand *Polignac* sur la conspiration en général, et sur le général *Moreau*. Ibid.
Débats avec Jules *Polignac* sur le même sujet. 214
37e témoin. Jean *Rebours*, inspecteur de police. 216
Débats avec *Bouvet de Lozier* sur cette déposition. 218
TROISIÈME SÉANCE. Du 10 prairial. 219
37e témoin. Marie-Victoire *Fontaine*, veuve *Cléry*. Ibid.
Débats avec Charles d'*Hozier* sur cette déposition, et sur la conspiration en général. Ibid.
38e témoin. Marie *Mallet*. 244
Débats avec Charles d'*Hozier* sur cette déposition. 247
39e témoin. Jean-Marie *Loiseleur*. 248
40e témoin. Jacques *Laveille*, sur d'*Hozier* et *Loiseau*. 249

41e témoin. Elisabeth-Catherine *Pernet*, femme *Laveille*. 251
42e témoin. Jean *Bouley*. Ibid.
Débats avec d'*Hozier* sur cette déposition. Ibid.
43e témoin. Joseph *Lacaille*. 253
Débats avec d'*Hozier* sur cette déposition. Ibid.
44e témoin. Jean *Juste*, fourbisseur. 254
Débats avec d'*Hozier* et *Roger* sur cette déposition. 255
Débats avec *Coster* sur cette déposition. 256
Débats avec *Georges* sur cette déposition. 257
Débats avec *Verdet* sur cette déposition. Ibid.
Débats avec de *Rivière* sur la conspiration en général, et sa complicité en particulier. 259
Débats avec Louis *Ducorps* sur sa complicité dans la conspiration. 270.
Débats avec *Léridant* sur les charges portées contre lui dans l'acte d'accusation. 287
45e témoin. Marguerite de la *Chapelle*, veuve *Lesueur*. 303
Débats avec Louis *Ducorps* sur cette déposition. 304
Débats avec *Lemercier* sur cette déposition. 306
46e témoin. Charles-François *Calonne Davesne*. 308
Débats avec Louis *Ducorps* sur cette déposition. 315
47e témoin. Antoine-Philippe *Verneuil*, lieutenant de gendarmerie. 316
Débats avec Charles d'*Hozier* sur cette déposition. 317
Débats avec *Deville* et Armand *Gaillard* sur cette déposition. 318
48e témoin. Pierre *Cadot*, sur *Léridant*. 319
49e témoin. Pierre-François *Marmelle*, inspecteur de police, sur *Léridant*. 320
50e témoin. Pierre *Achet*, inspecteur de police. 321
51e témoin. Anne-François *Soupé*, chirurgien. 322
52e témoin. Marie-Françoise *Brossard de Méricourt*. 324
Débats avec *Léridant* et *Joyaut* sur cette déposition. 327

Débats avec *Hervé* sur cette déposition. 328
Débats avec *Roger* sur cette déposition. 329
53e témoin. Charles *Simon*. 330
Débats avec *Picot* sur cette déposition, et sur sa complicité dans la conspiration. 331
Débats avec *Georges* sur la distribution des fonds destinés par le gouvernement anglais à entretenir la rebellion dans les départemens de l'Ouest. 340
54e. témoin. François *Marchand*. 343
Débats avec *Picot* sur cette déposition. 344
55e. témoin. Pierre *Renaud* sur *Picot*. 345
56e. témoin. Charles-François-Xavier *Janson*. 346
Débats avec *Couchery* sur cette déposition, sur la conspiration en général, sur *Pichegru* et sur le général *Moreau*. 351
Débats avec *Lajolais*. 361
Débats avec le général *Moreau* sur la déclaration de *Couchery*, etc. 375
57e témoin. Suzanne *Gille*. 377
Débats avec *Lajolais* sur cette déposition. 379
Débats avec *Couchery* sur cette déposition 381
58e témoin. François *Lemaire*, domestique de *Rolland*. 385
Débats avec *Rolland* sur cette déposition, sur la conspiration en général, *Pichegru*, *Lajolais* et le général *Moreau*. 387
Débats avec *Moreau* sur les déclarations de *Rolland*. 394
Débats avec *Couchery* sur les rendez-vous de *Pichegru* et de *Rivière*. 402
59e témoin. Alexandre *Dufay-Frocourt*. 403
Débats avec *Lajolais* sur cette déposition et sur le passeport dont il était porteur sous le nom de *Levasseur*. 406
60e témoin. Dame *Dufay* femme *Frocourt* sur *Rochette*. 408

61e témoin. Joseph *Derequehem.* 409
Interpellation à *Lajolais* sur ses relations avec *David*, *Pichegru* et le général *Moreau*, touchant la conspiration. 411
Débats avec le général *Moreau* sur la déclaration de *Lajolais*. 418
Débats avec *Lajolais* sur sa seconde déclaration du 26 pluviose. 423
Explication du général *Moreau* sur cette seconde déclaration de *Lajolais*; le rendez-vous du boulevard, etc. 432
62e témoin. Pierre *Badonville.* 454
Débats avec le général *Moreau* sur sa lettre au directeur *Barthélemy*, et sa proclamation relative à la trahison de *Pichegru* en l'an 4, etc. 455
Débats avec le général *Moreau* sur ses conférences avec *Rolland* et *Pichegru*. 463
Débats avec le même sur sa lettre au premier Consul 474

Fin de la Table.

ERRATA

DU TOME PREMIER.

Quatorzième témoin.

Déclaration de Jean-François Legros, âgé de 48 ans, expert écrivain, rue du Cimetière-Saint-Nicolas.

Magistrats, un contexte souscrit du nom de *Gédéon* est de question. J'ai conféré la signature *Gédéon* du billet dont est question avec la signature *Georges Cadoudal* de comparaison. J'ai remarqué dans la signature de question la plus frappante parité avec celle *Georges Cadoudal* de comparaison. J'estime que la pièce de question a été écrite et signée par le même auteur, et je l'attribue à l'accusé Cadoudal.

Le *Pr.* Accusé Georges Cadoudal, qu'avez-vous à répondre ?

Georges. Je continuerai la même réponse.

NOTA. Cette déposition devait se trouver à la page 96.

Page 112,	lig. 8,	ou de se *réunir* à une entreprise, *lisez :* ou de *renoncer* à une entreprise.
114	— 10	*propose* son départ, lisez : *prépare* son son départ.
355	— 18	et *chercher* son raccommodement, lisez : et *achever* son raccommodement.
369	— 21	Vous *m'entendez* très-bien, lisez : vous *l'entendez* très-bien.
382		Il y a dans cette page deux fois le nom de *Bellard*, lisez : *Billecoq.*
406	— 6	au lieu de *Larochelle*, lisez : *Rochelle.*
426	— 6	Je *consens* que le général Moreau, lisez : je *conviens* que le général Moreau.
430	— 2	*lui* avait dit, lisez : *vous* avait dit.
454	— 13	*Cinquante-sixième témoin*, lisez : *Soixante-deuxième témoin.*

PROCÈS

INSTRUIT PAR LA COUR DE JUSTICE CRIMINELLE ET SPECIALE;

CONTRE

GEORGES, MOREAU ET AUTRES.

RECUEILLI PAR DES STÉNOGRAPHES.

PREMIERE SÉANCE.

Du Lundi 8 Prairial an 12.

La séance est ouverte à dix heures et un quart. M. le premier président demande aux quarante-sept prévenus, leurs noms, prénoms, âge, professions et demeures. Ils répondent dans l'ordre de l'acte d'accusation. (*Voyez* ledit acte.)

M. le premier président ordonne au greffier de lire l'acte d'accusation. Cette lec-

ture se continue sans interruption jusqu'à une heure.

La séance est suspendue, et reprend à deux heures et un quart. La lecture de l'acte d'accusation est terminée à cinq heures et demie, et la séance renvoyée au lendemain matin.

SECONDE SÉANCE.

Du Mardi 9 Prairial an 12, neuf heures du matin.

LE PRÉSIDENT.

Les défenseurs demandent-ils la parole ?

GAUTHIER, *défenseur de Coster Saint-Victor.*

Je parle pour l'accusé Coster Saint-Victor, contre Monsieur le Procureur-Général.

Mes conclusions tendent à ce qu'il plaise à la Cour, attendu ce qui résulte des dispositions du Sénatus organique du 28 floréal an 12, titre 13, se déclarer incompétente pour statuer sur l'accusation intentée contre Coster; en conséquence, renvoyer l'accusé devant la Haute-Cour Impériale.

MESSIEURS,

En venant vous proposer de déclarer votre incompétence, je remplis une fonction bien pénible.

Il faut même qu'un devoir impérieux impose silence à mes affections personnelles.

En effet, Messieurs, s'il m'était donné de choisir des juges à l'accusé Coster, pourrais-je en désirer d'autres que vous ? Où trouverais-je ailleurs, dans un degré aussi éminent, les lumières, l'expérience, le courage, enfin la réunion de toutes les qualités propres à rassurer un accusé ?

Mais il ne s'agit ici, Messieurs, ni de nos opinions, ni des vœux de notre cœur.

Que dis-je ? il n'est pas question de nous. Il s'agit d'une chose bien plus précieuse que la vie même des accusés ; c'est le maintien du Sénatus Consulte, du 28 floréal dernier, de cette nouvelle charte qui vient de reconstituer l'Empire français, et de rasseoir notre antique patrie sur des bases plus fermes, sur des fondemens plus solides.

Le Sénatus Consulte du 28 floréal an 12, ne vous permet pas de prononcer sur l'accusation portée contre les prévenus, et notamment contre Coster.

Telle est, Messieurs, la proposition que j'ai l'honneur de vous présenter.

Elle est appuyée, cette proposition, sur le texte littéral de l'article 101 du Sénatus Con-

sulte : « Une Haute-Cour Impériale connaît » des crimes, attentats et complots contre la » sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. »

Tels sont les termes de l'article. Or, les accusés sont prévenus de conspiration tendante à troubler l'Etat par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime.

Voilà le titre de l'accusation : la connaissance en appartient donc à la Haute-Cour Impériale.

Mais ici, Messieurs, se présente une première objection. L'acte d'accusation a été dressé le 25 floréal.

Le Sénatus Consulte est postérieur de trois jours. Il porte la date du 28 floréal.

Renvoyer le jugement de l'accusation à la Haute-Cour Impériale, n'est-ce pas donner au Sénatus Consulte un effet rétroactif ?

Non, Messieurs, non ; je le dis avec confiance.

Je me suis d'abord demandé quelle était la date de la signification faite aux accusés de l'acte d'accusation : cette pièce existe sans doute ; mais je n'ai pu me la procurer. J'ignore

donc si la signification n'est pas postérieure, au moins de quelques jours, à la rédaction de l'acte d'accusation lui-même ; si par conséquent elle ne se trouve pas aussi postérieure à la publication du Sénatus Consulte.

Vous vérifierez, Messieurs, cette circonstance importante : car s'il n'y a pas d'accusation signifiée avant l'émission du Sénatus Consulte, la cause est incontestablement régie par le Sénatus Consulte.

Elle doit se juger suivant les nouvelles formes que le Sénatus Consulte a établies.

Mais je vais plus avant, Messieurs ; je veux bien supposer, ce qui pourtant n'est pas probable, que le Sénatus Consulte ne soit intervenu qu'après la signification faite aux accusés de l'acte d'accusation.

C'est désormais dans cette hypothèse que je raisonne.

Il s'agit de juger aujourd'hui : il faut donc savoir à qui appartient aujourd'hui le droit de juger.

Ce n'est donc pas donner au Sénatus Consulte un effet rétroactif, que d'examiner ce qu'il vous permet de faire, aujourd'hui qu'il est en pleine vigueur, aujourd'hui que tout

l'Empire français le reconnaît pour sa base constitutionnelle.

Et daignez, Messieurs, considérer ce que vous êtes en ce moment.

Je ne vois plus en vous le Tribunal Criminel de la Seine. Un nouveau titre vous décore : vous êtes la Cour de Justice Criminelle.

C'est ainsi que vous intitulez vos arrêts ; c'est la noble qualité que vous donne le Sénatus Consulté.

Je tiens à la main deux significations qui ont été faites à l'accusé Coster, toutes les deux sous la date du 4 prairial. Elles sont faites à *la requête de M. le Procureur-Général Impérial près la Cour de Justice Criminelle* : elles énoncent, l'une, que *la Cour de Justice Criminelle* a fixé la mise en jugement des accusés au lundi 8 prairial ; l'autre est la liste des témoins qui sont produits devant la *Cour de Justice Criminelle*, en son audience du 8 prairial. J'ai donc raison de dire, Messieurs, que vous n'êtes plus, en effet, l'ancien Tribunal Criminel de la Seine, que vous êtes la Cour de Justice Criminelle.

Or, j'ose vous le demander, la Cour de Justice Criminelle, qui n'existe que par le

Sénatus Consulte, peut-elle exercer des droits que le Sénatus Consulte ne lui donne pas, que le Sénatus Consulte attribue exclusivement à la Haute-Cour Impériale?

La difficulté, Messieurs, n'est pas nouvelle; malgré la nouveauté des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons depuis quinze ans, nous avons vu plus d'une révolution dans l'ordre judiciaire.

La suppression des Parlemens a donné naissance aux Tribunaux de District; ceux-ci ont été remplacés par les Tribunaux de Département. Ces derniers, à leur tour, ont fait place à nos Tribunaux d'Arrondissement.

A l'époque où ces divers changemens se sont opérés, se serait-on avisé de prétendre que, pour juger les affaires anciennes, il fallût ressusciter les anciens Tribunaux?

Non, sans doute. Les nouveaux Tribunaux jugeaient, et jugent encore tous les jours; mais ils jugent, suivant les nouvelles règles de leur compétence, toutes les affaires qui se trouvaient pendantes et indécises à l'époque de leur installation.

Telle est précisément notre espèce. L'ancien

Tribunal Criminel avait, dans ses attributions, la connaissance des crimes de conspiration; mais l'ancien Tribunal Criminel n'existe plus, et je vois à sa place une Cour de Justice Criminelle.

Quand même l'ancien Tribunal Criminel existerait encore, cette connaissance lui serait enlevée. Il se trouverait supprimé, du moins quant à cette portion de ses attributions, et remplacé, en cette partie, par la Haute-Cour Impériale, désormais seule compétente en matière de conspiration.

Eh! Messsieurs, ce que je dis en ce moment, c'est ce que nous-mêmes, ou plutôt les Magistrats devant lesquels j'ai l'honneur de plaider, et qui composaient aussi l'ancien Tribunal Criminel, c'est, dis-je, ce qu'ils ont jugé plus d'une fois. Ainsi, par exemple, lorsqu'est intervenue une loi, qui a dit que les crimes de faux seraient jugés par les Tribunaux spéciaux, tous les prévenus de faux, de faux commis antérieurement à cette loi, ont été jugés par les Tribunaux spéciaux qui venaient d'être récemment établis.

Mais pourquoi, Messieurs, m'égarer si loin? Pourquoi chercher des exemples dans les autres

Tribunaux, quand vous-mêmes nous en présentez un si frappant.

Mes yeux, en se promenant dans cette enceinte, y cherchent vainement les anciennes formes de la justice criminelle.

Où sont les jurés ? je ne les apperçois point; et pourquoi ?

Parce qu'ainsi l'a voulu le Sénatus Consulte du 8 ventose an 12 ; parce que ce Sénatus Consulte a suspendu momentanément les fonctions de juré pour le jugement des crimes de conspiration.

Cependant la conspiration, dont les accusés sont prévenus, est bien antérieure au 8 ventose.

Dira-t-on que ce Sénatus Consulte du 8 ventose contient une disposition rétroactive ? — Prenez garde, Messieurs. — Une pareille concession procurerait à ma cause un immense avantage !

Eh quoi ! l'on appliquerait le Sénatus Consulte du 8 ventose à des faits antérieurs, et l'on refuserait d'y appliquer aussi le Sénatus Consulte du 28 floréal !

On craindrait de donner un effet rétroactif

au Sénatus Consulte du 28 floréal, et l'on ne redouterait pas cette rétroactivité, quand il s'agit du Sénatus Consulte du 8 ventose !

Non, Messieurs, vous ne consentirez jamais à tomber dans une pareille inconséquence.

Au surplus, s'il faut ici que je dise ma pensée toute entière,

J'avouerai que le Sénatus Consulte du 8 ventose a pu s'exécuter, qu'il a dû s'exécuter, comme celui du 28 floréal doit s'exécuter aujourd'hui; que cette exécution n'emporte avec elle aucune idée d'effet rétroactif.

En effet, s'il est vrai qu'on doive appliquer les peines portées par les lois existantes au jour du délit, il n'est pas moins certain que les Tribunaux chargés d'en faire l'application, peuvent changer dans l'intervalle.

Le pouvoir de juger s'exerce, et ne peut s'exercer que par les Tribunaux qui se trouvent compétens au jour du jugement.

Il s'exerce de la manière déterminée par les lois en vigueur au jour du jugement.

Ainsi, de même que le Sénatus Consulte du 8 ventose a pu, sans effet rétroactif, modifier la composition de l'ancien Tribunal Cri-

minel ; supprimer les fonctions du jury, même pour des délits antérieurs à son émission, de même le Sénatus Consulte du 28 floréal a pu faire cesser entièrement les pouvoirs de ce tribunal ; il a pu lui retirer ses attributions en matière de conspiration, pour les confier à la Haute-Cour Impériale.

En un mot, Messieurs, et c'est là le résumé de cette première partie de la discussion ;

Il ne s'agit pas ici d'un effet rétroactif ; il s'agit de l'effet actuel à donner aujourd'hui au Sénatus Consulte du 28 floréal.

Il y aurait effet rétroactif, sans doute, si l'on se permettait d'arguer de nullité des actes antérieurs au 28 floréal, comme contraires à une loi qui n'existait pas alors.

On ne donne pas à cette loi d'effet rétroactif, en examinant ce que vous allez faire aujourd'hui, ce qu'il vous est permis de faire aujourd'hui.

Mais, dira-t-on, comment votre déclinatoire peut-il être accueilli ?

D'une part, la Haute-Cour Impériale n'est pas encore établie.

En second lieu, le Tribunal Criminel de la Seine tenait ses pouvoirs d'une loi spéciale qui n'est pas rapportée.

Enfin, la Cour de Justice Criminelle est saisie de la connaissance du procès. Vous voyez, Messieurs, que je ne néglige rien dans une cause aussi importante.

Qu'il me soit permis de reprendre sommairement chacune des trois parties de l'objection.

La Haute-Cour Impériale n'est pas encore établie . . . . . Ah ! je sens bien toute la force de l'argument.

Quoi ! interrompre, me dira-t-on, le cours de la justice ! suspendre l'action de la loi ! paralyser les Tribunaux qui sont en activité, en attendant l'établissement futur d'une Haute-Cour Impériale qui n'existe pas encore !

Messieurs, tous ces inconvéniens sont chimériques. Ces dangers imaginaires n'ont d'autre fondement qu'une erreur de fait.

La Haute-Cour Impériale existe ; elle existe dès à présent.

Elle est en état de juger les prévenus de conspiration ; la punition des coupables, s'il y en a, ne sera pas retardée d'une minute.

Je m'explique :

Lorsque je dis, Messieurs, que la Haute-

Cour Impériale existe, je n'entends pas dire qu'elle existe seulement en projet et sur le papier.

Je parle d'une existence réelle et absolue.

Vous le savez, Messieurs, la Haute-Cour Impériale n'est pas un établissement fixe et permanent.

Elle n'est pas en activité habituelle de service ; elle se réunit lorsque les circonstances l'exigent.

Eh bien ! qui l'empêche de se réunir aujourd'hui même ?

Les élémens qui la constituent sont tout prêts.

Suivant l'article CIV du Sénatus Consulte organique, elle se compose des princes, des titulaires des grandes dignités, des grands-officiers de l'Empire, du grand-juge ministre de la justice, des présidens de section du conseil d'état.

Ils existent tous ces membres de l'auguste Tribunal.

Peut-on douter, sans leur faire injure, qu'ils ne soient tout disposés à remplir leurs fonctions ?

Pour compléter la Haute-Cour, viennent ensuite soixante sénateurs, quatorze conseillers d'état, et vingt membres de la Cour de cassation.

Suivant la seconde partie de l'article CIV, ils doivent être appelés par ordre d'ancienneté.

La désignation s'en fait donc spécialement et pour chaque affaire. Elle se renouvelle chaque fois qu'une nouvelle affaire provoque une réunion de la Haute-Cour.

Pourquoi ne la ferait-on pas aujourd'hui même? ou plutôt n'est-elle pas déjà toute faite? ne la trouve-t-on pas toute faite dans le tableau d'ordre d'ancienneté?

Reste donc seulement le parquet de la Haute-Cour; et, je dois l'avouer, il se compose d'officiers qui ne sont pas encore nommés.

Mais vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'un tribunal existe indépendamment du Parquet: les organes du ministère public ne font pas partie du tribunal; placés auprès de lui, ils ne sont pas lui-même.

Ainsi, quoique les officiers du ministère public près la Haute-Cour Impériale ne soient pas nommés (et ils peuvent l'être sans aucun délai),

la Haute-Cour n'en existe pas moins; elle n'en a pas moins, par la seule émission du Sénatus Consulte, toute son existence constitutionnelle. Vous respecterez, Messieurs, ses attributions.

Quant à la prétendue attribution spéciale, que l'on soutiendrait avoir été accordée au Tribuual Criminel par le Sénatus-Consulte du 8 ventose, je ne dirai qu'un mot :

Est-il bien vrai qu'en effet ce Sénatus Consulte établisse une commission spéciale ?

Non, Messieurs, et il est même de mon devoir de rappeler ici, à l'honneur du Gouvernement, que toujours, et notamment dans cette circonstance importante, il a manifesté hautement l'intention de ne pas faire dévier le cours ordinaire de la justice : il n'y a donc point de commission spéciale établie par le Sénatus Consulte du 8 ventose. Je vois, au contraire, qu'il ne parle pas du Tribunal Criminel de la Seine en particulier.

Par une disposition générale et indéfinie, il modifie la composition de tous les Tribunaux Criminels, en suspendant les fonctions du jury dans tous les départemens de la France, sans exception pour le jugement des crimes de conspiration.

Vous n'êtes donc pas, Messieurs, un corps particulier, un tribunal d'exception placé hors de la ligne constitutionnelle.

Votre existence dans la hiérarchie judiciaire est donc subordonnée aux dispositions des lois générales ; elle reçoit tous les changemens que ces lois introduisent.

Après tout, Messieurs, eussiez-vous reçu du Sénatus Consulte du 8 ventose une attribution spéciale, ce n'est pas à vous qu'il faut rappeler le grand principe : *Posteriora derogant prioribus*.

Si le Sénatus Consulte du 8 ventose vous donnait le pouvoir de juger, le Sénatus Consulte du 28 floréal vous l'enlève, pour le conférer à la Haute-Cour Impériale.

Ce dernier argument, Messieurs, me fournit la réponse à la dernière objection qui me reste à combattre.

Elle se tire de ce que, par le fait, vous seriez saisis de la connaissance du procès.

Vous examinerez, Messieurs, à quelle époque la Cour Criminelle en a été saisie. — Je ne reviens plus sur les dates.

Vous avez été saisis, dit-on, de la connais-

sance du procès.—Oui, mais dans un temps où vous étiez compétens : vous ne l'êtes plus maintenant.

Vous aviez des pouvoirs alors ; vous n'en avez plus aujourd'hui.

L'instruction préparatoire que vous avez faite, cette instruction si laborieuse ne sera pas pour cela perdue : elle est régulière, elle est valable.

Instruire le procès était votre devoir à cette époque ; mais le juger maintenant, vous ne le pouvez pas. Le droit de juger n'appartient plus qu'à la Haute-Cour Impériale.

Et remarquez, Messieurs, que le Sénatus Consulte du 28 floréal parle au présent : « La Haute-Cour connaît. »

Il ne s'exprime pas au futur ; il ne dit pas : « La Haute-Cour connaîtra. »

Je le répète ; c'est au présent : » La Haute-» Cour connaît des crimes de conspiration. »

Observez ensuite que le Sénatus Consulte ne contient aucune exception :

« Une Haute-Cour Impériale connaît des cri-» mes, attentats et complots contre la sûreté » intérieure et extérieure de l'Etat. »

Voilà ses termes; vous n'y voyez aucune distinction. Point d'exception, point de réserve; la loi est impérative, elle est absolue, elle est illimitée.

Enfreindrez-vous, Messieurs, une disposition aussi expresse?

Etablirez-vous une exception en votre faveur, lorsque la charte sociale ne l'établit pas?

Enfin, Messieurs, pourquoi hésiterais-je à vous dire un grande vérité que vous êtes dignes d'entendre?

Le Sénatus Consulte du 28 floréal, en confiant l'Empire au jeune Héros qui garantit à la France d'heureuses destinées, a concentré toutes les forces du Gouvernement; il lui a donné cette énergie, cette intensité si nécessaires à la gloire du nom français.

Mais de-là, aussi, la nécessité d'une garantie plus forte en faveur des accusés.

Voilà pourquoi la Haute-Cour Impériale ne ressemble à aucun des établissemens dont la mémoire est parvenue jusqu'à nous. On en donnerait une bien faible idée en la comparant à l'ancienne Cour des Pairs.

Elle serait plutôt, si l'objet de son institution

n'était limité, elle serait plutôt cet antique Parlement qui, sous les premières races de nos rois, s'assemblait au Champ de Mars.

Le Sénatus Consulte réunit dans la Haute-Cour, et les princes, et les grands dignitaires, et les grands-officiers de l'Empire, et le grand-juge, et des sénateurs, et des conseillers d'état, et des membres de la Cour de Cassation.

En un mot, c'est l'auguste assemblée de tout ce qu'il y a de grand et d'illustre dans l'Empire.

Osons le dire : c'est l'utile contre-poids que la loi établit en faveur des accusés contre la puissance accusatrice.

Messieurs, cette garantie que le Sénatus Consulte donne à tous les Français, mon client la réclame.

Elle lui appartient ; car lui aussi, il est français.

Il ne peut, ni lui, ni les autres accusés, perdre d'avance les prérogatives attachées à cette qualité.

Nulle puissance humaine n'a droit de l'en

priver ; ce ne sera pas vous qui essayerez de les lui ravir.

En dernier résultat, comme vous le voyez Messieurs, tout se réunit en faveur de la cause. D'une part, impossibilité d'exercer aujourd'hui des droits qui désormais sont étrangers à votre institution actuelle ; d'une autre part, impossibilité d'usurper des pouvoirs qui appartiennent à la Haute-Cour Impériale, à la Haute-Cour Impériale qui est là pour les exercer : impossibilité enfin d'exercer un pouvoir que le Sénatus Consulte sous lequel nous vivons tous, que le Sénatus Consulte, qui est désormais la loi fondamentale de l'État, vous refuse pour les attribuer à la Haute-Cour Impériale. Point de commission absolue établie par le Sénatus Consulte du 8 ventose. En tout cas, révocation nécessaire du Sénatus Consulte du 8 ventose, par le Sénatus Consulte postérieur du 28 floréal, par ce Sénatus Consulte qui, je ne cesserai de la redire, parce que nous ne pouvons l'oublier, est maintenant la loi suprême et fondamentale de l'Empire ; par ce Sénatus Consulte qui parle d'une manière impérative ; vous avez pesé ses termes, par ce Sénatus Consulte qui n'admet aucune exception, vous

n'en avez vu aucune, et vous ne pouvez vous permettre d'en créer aucune. Nécessité de maintenir la nouvelle garantie accordée à toute la France.

Je ne terminerai pas cette plaidoierie sans vous rendre, Messieurs, un nouvel hommage de confiance et de respect.

Si nous, qui avons l'honneur de vous approcher de plus près, nous sommes plus souvent témoins de votre impartiale justice, la France toute entière sait aussi l'apprécier.

Elle connaît l'intégrité, le courage avec lequel vous remplissez tous vos devoirs.

Vous ne démentirez pas votre propre gloire, dans une circonstance où l'Europe a les yeux fixés sur vous. Ce mot seul me garantit l'adjudication des conclusions que j'ai prises, et dans lesquelles je persiste.

DOMMANGET, *défenseur de l'accusé Georges.*

Messieurs, d'après la manière éloquente avec laquelle le déclinatoire, et la justice des motifs qui l'appuient vient de vous être proposé, il ne me reste qu'à vous dire que

je suis chargé par Georges Cadoudal, Victor Deville, Yves-Marie-Joseph Rubin-Lagrimaudière, Armand Gaillard, Jean Lelan et Jean Mérille, d'adhérer et de demander le renvoi de l'accusation et des accusés, devant les juges qui doivent en connaître. Qu'il me soit permis d'ajouter aux moyens qui viennent d'être plaidés, un seul mot.

On vous a posé en principe, et je crois ce principe constant, je l'ai déjà regardé comme tel, que le tribunal actuellement existant est celui qui doit prononcer sur l'accusation portée contre un délit, à quelque époque que ce délit ait été commis. Si cependant, Magistrats, vous pensez autrement, alors je dirai : Si le Sénatus Consulte organique de la constitution, du 28 floréal dernier, ne peut pas recevoir d'application au délit qui vous est soumis en ce moment, parce que ce délit aurait été commis antérieurement, il faudrait dire la même chose du Sénatus Consulte du 8 ventose, qui a suspendu les fonctions des jurés. Nécessairement, ou tous deux doivent recevoir leur application au délit antérieur, ou aucun des deux ne doit recevoir son application au délit qui aurait été antérieur.

Ainsi, ou vous croirez devoir renvoyer devant la Haute-Cour Impériale, ou vous croirez du moins, si vous n'adoptez pas ce système, que vous n'êtes pas compétens pour juger comme Tribunal Spécial, dans tout délit commis antérieurement au Sénatus Consulte du 8 ventose, et vous croirez qu'un jury seul peut en connaître. Ainsi, ou vous renverrez devant la Haute-Cour Impériale, ou devant un jury. C'est le dilemme que je suis chargé de vous proposer avec tout le respect que je dois à la Cour, avec toute la confiance que les accusés ont mise dans sa sagesse, dans sa sagacité et dans son humanité.

BONNET, *défenseur du général Moreau.*

Pour Jean-Victor Moreau, mes conclusions tendent, attendu que le déclinatoire proposé dériverait de la nature du délit, qu'il constituerait une incompétence *ratione materiae*, que la procédure criminelle est indivisible, et que dès-lors le moyen serait nécessairement commun à tous les accusés; que c'est à la Cour, dans l'état actuel de la législation, à examiner, dans sa sagesse, sa propre compétence, donner acte au général Moreau de ce

qu'il laisse à la Cour à statuer ce que de droit sur l'exception proposée, sous toutes les réserves de droit.

BILLECOCQ, *défenseur de Charles-François de Rivière.*

Mes conclusions tendent à ce qu'il plaise à la Cour, attendu que le moyen proposé est général, de renvoyer Charles-François de Rivière devant la Haute-Cour Impériale établie par le Sénatus Consulte organique du 28 floréal dernier.

MAGISTRATS,

Le Sénatus Consulte organique, du 8 ventose dernier, vous avait départi la connaissance et le jugement de ce procès.

Appelés par Charles-François de Rivière, à le défendre devant vous, ses conseils étaient prêts à remplir leur ministère.

Devant vous, comme devant tout autre tribunal, les défenseurs de Charles de Rivière établiront son innocence.

Cependant, le Sénatus Consulte du 28 floréal dernier, portant établissement d'une Haute-Cour Impériale, a donné lieu à un incident

dont la gravité paraît mériter la plus haute considération.

Dans cet état de choses, les conseils de Charles-François de Rivière ont pensé qu'il ne leur était pas permis de négliger un seul des moyens qui appartiennent aujourd'hui, ou qui pourraient appartenir ultérieurement à la défense de leur client.

Vous apprécierez, Magistrats, leurs motifs; vous reconnaîtrez qu'il n'y a rien qui vous soit personnel; vous reconnaîtrez qu'ils se sont trouvés dans l'impérieuse, dans l'indispensable nécessité de demander le renvoi de Charles François de Rivière devant la Haute-Cour Impériale.

Ils persistent donc dans leurs conclusions avec confiance et respect.

MOYNAT, *défenseur de David*, remet ses conclusions au greffier.

DUFOUR, *défenseur.*

Sous l'autorité de la Cour, je prendrai mes conclusions pour Monnier et sa femme; elles tendent à ce qu'il plaise à la Cour, faisant droit au déclinatoire proposé, attendu qu'il

offre un moyen commun à tous les accusés, et qu'il importe de le mettre à profit, et faire valoir tous les droits que la loi leur assure, donner acte à Monnier et à sa femme, de ce qu'ils donnent pleine et entière adhésion à tout ce qui a été proposé, avec réserve de les faire valoir ainsi qu'il appartiendra.

Blacque, Roussiale, Cotterel, Petit-d'Hauterive, et autres défenseurs, remettent des conclusions pour le reste des accusés, par lesquelles ils s'en rapportent à la prudence de la Cour.

Le *Président.*

Le Procureur-Général a la parole.

Le *Procureur-Général.*

On propose en ce moment à la Cour un déclinatoire tendant à lui faire déclarer qu'elle est incompétente, pour juger une affaire dont la connaissance lui a été dévolue par une loi précise, par le Sénatus Consulte du 8 ventose dernier, dont le texte ne lui permet pas d'élever ni de discuter une question de compétence : on présente, à l'appui de ce déclinatoire, le Sénatus Consulte rendu le 28 et publié le 30 floréal dernier ; mais, Messieurs,

on n'a point fait assez attention, qu'après les immenses travaux qu'elle a occasionnés, cette instruction était entièrement terminée avant l'existence de ce Sénatus Consulte ; que les décrets de prise de corps étaient signifiés ; que l'acte d'accusation avait été signifié. On n'a point fait assez attention au texte de cette loi, dont on se fait aujourd'hui un unique moyen. Ce n'est pas en morcelant une loi, ce n'est pas en lisant quelques articles particuliers qu'on peut la bien connaître, et en faire une juste application ; il faut la lire toute entière, il faut la bien méditer, il faut en prendre l'ensemble ; c'est dans son économie générale qu'on connaît parfaitement ses dispositions, et c'est dans cette économie générale qu'on peut peser tous les argumens légaux qu'elle présente. Or, il est évident que le Sénatus Consulte du 3o floréal a été fait pour des circonstances futures, pour des objets futurs qui n'entraient nécessairement et naturellement que dans les circonstances qu'il a fait naître, que dans les circonstances qu'il doit présenter.

Enfin, il suffit de lire cette loi en entier, pour être bien convaincu que si le principe de la Haute - Cour Impériale existe, cette

Cour n'existe pas encore, qu'elle ne peut pas encore exister, et qu'il faut une loi organique pour donner le complément à son existence. Dans ces circonstances, et par ces considérations, je requiers que la Cour, sans avoir égard au déclinatoire proposé par les défenseurs des accusés, ordonne que le Sénatus Consulte du 28 ventose dernier sera exécuté suivant sa forme et teneur, et qu'en conséquence il sera passé de suite aux débats.

Le Président.

La Cour ordonne qu'il en sera délibéré à la chambre du Conseil.

Le Tribunal rentre en séance.

ARRÊT

De la Cour de Justice Criminelle.

Le Président.

La Cour, après avoir délibéré, attendu que le Tribunal Criminel Spécial a été saisi de la connaissance du procès dont il s'agit, en vertu du Sénatus Consulte du 8 ventose dernier, et que, d'après ce Sénatus Consulte, il devait prononcer sans l'assistance d'un Jury;

Attendu que si les Tribunaux Criminels ont

changé de dénomination, en devenant Cour de Justice Criminelle, ils ont conservé leur compétence et leurs attributions;

Attendu que le Sénatus organique du 28 floréal dernier, porte, article 133 : *Un Sénatus Consulte particulier contient le surplus des dispositions relatives à l'organisation et à l'action de la Haute-Cour Impériale,*

Et que ce Sénatus Consulte particulier n'existe pas encore;

Attendu, d'ailleurs, que le Corps-Législatif qui, au terme de l'article 105 du même Sénatus Consulte, doit nommer chaque année trois Tribuns, sur une liste de candidats présentée par le Tribunat, pour assister le ministère public près la Haute-Cour Impériale, n'est pas assemblé, et que le cours de la justice ne doit pas être interrompu,

La Cour, ouï le Procureur-Général en ses conclusions, donne acte au Procureur-Général de ce que Verdet, Denand et sa femme, Spin, Dubuisson et sa femme, Moreau et Caron s'en rapportent à la prudence de la Cour sur la question d'incompétence, et sans s'arrêter au déclinatoire proposé par Coster-Saint-Victor, Georges Cadoudal, Charles-François de Rivière, De-

ville, Gaillard, Lelan, Mérille, Noël Ducorps, Joyaut, Even, Burban, Léridant, Lemercier, Cadudal, Monnier et sa femme, Lajolais, Roger, Hervé, Rubin-Lagrimaudière, Datry, et la fille Hizay, ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

Le Greffier.

M. le Procureur-Général Impérial a fait citer devant la Cour les témoins dont les noms suivent : (*Voyez* la liste au commencement du premier volume.)

Le président ordonne de faire entrer un témoin.

Premier témoin.

Le *président.* Vous promettez de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ?

Le *témoin.* Oui, monsieur.

Le *président.* Votre nom ?

Le *témoin.* Jean-Baptiste Thomas.

Le *président.* Votre âge ?

Thomas. Vingt-trois ans.

Le *président.* Votre état ?

Thomas. Chapelier.

Le *président*. Votre demeure?

Thomas. Rue de Condé, n°. 30.

Le *président*. Connaissiez-vous les accusés ici présens, avant les faits mentionnés dans l'acte d'accusation?

Thomas. Du tout.

Le *président*. Etes-vous leur parent, leur allié, ou attaché à leur service?

Thomas. Du tout.

Le *président*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance. (1)

Thomas. J'étais chez moi, le 18 ventose, entre sept et huit heures du soir. Là, j'entendis tirer un coup de pistolet, je sortis sur le pas de ma porte. Le second coup de pistolet a été tiré à dix pas de ma porte; mais il était nuit, je n'ai pas pu savoir qui l'avait tiré. Je descends dix pas plus bas, je vois deux ou trois personnes; on disait: Qu'est-ce, qu'est-ce? On ne le savait pas, et on ne pouvait pas le deviner. Le citoyen Destavigny, officier de paix,

---

(1) Pour abréger, nous ne répéterons pas ces formules à chaque témoin, nous noterons seulement les différences qui pourraient se rencontrer dans les réponses.

descendant de la rue des Fossés, est venu mettre la main, sur la main droite de Georges, en disant : *C'est lui, c'est lui !* A ce moment je l'arrêtai ; je n'en sais pas davantage, on le conduisit à la Préfecture de police. Voilà tout ce que je puis vous dire.

Le *président*. Présentez au témoin le poignard qui a été saisi sur Georges. *Au témoin :* Est-ce là le poignard qui a été pris sur Georges ?

Thomas. C'est lui-même.

Le *président*. N'y a-t-il pas eu un homme de tué ?

Thomas. Il y a eu un homme.

Le *président*. Vous l'avez vu ?

Thomas. Je ne l'ai vu que le lendemain.

Le *président*. Un autre citoyen n'a-t-il pas été grièvement blessé ?

Thomas. Je l'ai vu comme j'allais pour chercher celui qui avait fait le coup ; comme je filais rue de Condé, je l'ai vu à dix pas de moi, tomber dans le ruisseau.

Le *président*. Vous n'avez pas connaissance d'autres faits ?

Thomas. Du tout.

Le *président*. Est-ce de l'accusé Georges Ca-

doudal, ici présent, que vous avez entendu parler dans votre déposition? Le reconnaissez-vous?

Thomas. C'est lui-même, le premier.

Le *président.* Georges Cadoudal, avez-vous quelque chose à répondre?

Georges. Non, monsieur.

Le *président.* Vous convenez des faits?

Georges. Oui.

Le *président.* Ne lisez pas quand je vous interroge. Vous convenez que vous avez été arrêté dans cet endroit?

Georges. Je ne sais pas le nom de l'endroit.

Le *président.* Vous convenez d'avoir été arrêté?

Georges. Oui.

Le *président.* Avez-vous tiré deux coups de pistolet?

Georges. Oui.

Le *président.* Avez-vous tué un homme?

Georges. Ma foi, je n'en sais rien.

Le *président.* N'aviez-vous pas un poignard?

Georges. Oui.

Le *président.* Et deux pistolets?

Georges. Oui.

Le *président.* Ainsi vous convenez des faits avancés par le témoin?

Georges. Oui.

Le *président*, au témoin. Persistez-vous dans votre déclaration?

Thomas. Oui, monsieur.

Le *président.* Faites entrer un autre témoin.

Deuxième témoin.

Delamothe (Jean-François), âgé de 30 ans, commis au bureau de la loterie, rue du Théâtre-Français, n°. 2.

Le *président.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance?

Delamothe. Messieurs, le 18 ventose, entre sept et huit heures du soir, j'étais dans mon bureau; j'ai entendu tirer un coup de pistolet ou un coup de fusil. Je sortis sur le pas de ma porte. J'ai entendu un second coup. Je suis arrivé sur trois hommes qui étaient ensemble; je suis arrivé au moment où ils se débattaient tous les trois. Georges, qui est ici, avait le côté droit libre; je l'ai saisi. M. Petit le tenait au collet. Je lui ai saisi de la main droite le collet, et de l'autre le bras. Je l'ai tenu. Alors mon frère est ar-

rivé. Son habit était défait ; Georges avait son poignard dans son gilet. Mon frère a fait un mouvement, lui a tiré son poignard et me l'a remis. Je l'ai donné à M. Petit, qui me l'a demandé au nom de la loi. Je l'ai rendu.

Le *président*. Présentez au témoin le poignard.

Delamothe. Je ne le reconnais pas précisément ; mais c'était un poignard.

Le *président*. Avez-vous vu l'homme qui a été tué ?

Delamothe. Non, monsieur.

Le *président*. Ni celui qui a été blessé ?

Delamothe. Non, monsieur. Celui qui a été blessé était à la gauche de Georges ; M. Petit, officier de paix, tenait le collet, et il avait le côté droit libre, et c'est là par où je l'ai pris, ensuite mon frère l'a désarmé, et nous l'avons conduit à la Préfecture.

Le *président*. Vous avez connaissance qu'il y avait eu un homme de tué ?

Delamothe. Oui, monsieur. Je l'ai vu lorsqu'on remportait l'homme.

Le *président*. Est-ce de l'accusé Georges, ici présent, dont vous avez entendu parler ?

Delamothe. Oui, monsieur.

Le *président*. Accusé Georges Cadoudal, avez-vous quelque chose à répondre à la déclaration du témoin?

Georges. Je n'ai rien à répondre, si ce n'est que je ne me rappele pas de l'avoir vu.

Le *président*. Vous ne le reconnaissez pas?

Georges. Pas plus que le précédent.

Le *président*. Pourquoi êtes-vous venu en France?

Georges. Pour voir s'il n'existait pas de moyen d'y rétablir la monarchie.

Le *président*. Les pistolets que vous aviez, ainsi que le poignard, ne les aviez-vous pas achetés en Angleterre?

Georges. Je ne m'en rappelle pas; je crois les avoir achetés en France avant de passer en Angleterre, et les avoir toujours conservés.

Le *président*. Qui vous a remis les sommes qui ont été saisies sur vous?

Georges. Je les avais.

Le *président*. D'où vous provenaient-elles?

Georges. Elles provenaient de fonds qui m'avaient été donnés pendant que je faisais la guerre, pour entretenir mon armée.

Le *président*. Y avait-il long-temps que vous

étiez en France au moment de votre arrestation ?

Georges. Cinq à six mois.

Le *président.* Par quel endroit avez-vous débarqué ?

Georges. Vous le savez.

Le *président.* Je vous le demande ?

Georges. Je ne sais pas le nom de l'endroit.

Le *président.* Avec qui étiez-vous ?

Georges. Je ne les connais point.

Le *président.* Où avez-vous logé à Paris ?

Georges. Nulle part.

Le *président.* N'avez-vous pas logé à Chaillot ?

Georges. Non.

Le *président.* N'avez-vous pas logé rue de Carême-Prenant

Georges. Je crois avoir passé un jour rue de Carême-Prenant.

Le *président.* N'avez-vous pas logé rue du Puits-l'Hermite ?

Georges. Je ne connais nullement la maison, ni le numéro de la maison.

Le *président.* Au moment de votre arrestation, ne logiez-vous pas rue et montagne Sainte-Geneviève, chez la fruitière ?

Georges. Au moment de mon arrestation, j'étais dans un cabriolet; je ne logeais nulle part.

Le *président.* Où avez-vous couché la veille de votre arrestation?

Georges. Nulle part.

Le *président.* Qui vous avait chargé de venir en France?

Georges. J'y étais venu de concert avec les princes français, pour voir s'il y avoit moyen de rétablir la monarchie en France.

Le *président.* Mais ne vouliez-vous pas attaquer le premier Consul?

Georges. Si ce moyen-là n'eût point été nécessaire, il n'eût point été employé..

Le *président.* Cependant vous avez déclaré, dans votre premier interrogatoire, que vous étiez venu à Paris pour attaquer le premier Consul. Vous avez dû avoir une place dans le projet?

Georges. Je n'ai dû arriver ici pour occuper d'autre place que celle que les princes français nous auraient indiquée.

Le *président.* N'étiez-vous pas l'homme de

confiance du prince ? N'étiez-vous pas chargé par lui, n'aviez-vous pas ses pouvoirs ?

Georges. J'étais venu en France voir s'il n'existait pas de moyens, si l'on ne pouvait pas réunir des élémens propres à rétablir le Gouvernement d'un seul ; à changer le Gouvernement républicain en Gouvernement d'un seul : un prince français y aurait été, si j'avois écrit qu'il y avait des moyens suffisans pour parvenir à ce but.

Le *président.* Quels étaient vos moyens d'attaque ?

Georges. Ils auraient été tels que les circonstances les eussent prescrits.

Le *président.* Vous avez déclaré que votre intention était d'enlever le premier Consul de vive force ?

Georges. Si les circonstances y avoient obligé,

Le *président.* Vous l'avez déclaré ?

Georges. Si les circonstances y avaient obligé.

Le *président.* Quels étaient vos moyens pour réussir dans ce projet ?

Georges. Je n'en avais pas.

Le *président*. Mais quels étaient les moyens dont vous deviez faire usage ?

Georges. Ils n'étaient pas encore réunis. Je n'avais pas encore envoyé chercher de prince français, et je ne peux pas même affirmer que j'eusse même agi.

Le *président*. Cependant vous avez débarqué avec d'autres individus qui avaient servi dans la Vendée ? Il y a eu trois débarquemens consécutifs; vous étiez du premier débarquement. D'abord vous avez été à Paris quatre ou cinq mois, et vous n'avez rien proposé pour exécuter votre projet ?

Georges. Je n'avais encore rien proposé pour exécuter le projet. J'avais à proposer; mais je n'avais encore rien absolument d'arrêté.

Le *président*. N'est-ce pas, au contraire, parce que vous n'aviez pas trouvé des moyens d'exécuter votre projet ?

Georges. Si je n'avais pas trouvé des moyens je m'en serais allé ; car il est inutile de se faire tuer pour ne pas réussir.

Le *président*. Quels étaient les moyens de réussir, d'exécuter votre projet ? Quels étaient ces moyens que vous proposiez ?

Georges. Je ne les avais pas encore réunis.

Le *président*. Mais quels étaient vos moyens?

Georges. Je voulais voir s'il en existait : je voyais à droite et à gauche des individus pour savoir s'il en existait ; d'après le rapport de chaque individu, j'aurais vu s'il eût été possible de réunir des moyens suffisans pour opérer ; si je n'avais pas pu le faire, je n'aurais pas envoyé de propositions aux princes, et je m'en serais allé ; j'étais encore dans cette inquiétude au moment où j'ai été arrêté.

Le *président*. Quelles sont les personnes que vous fréquentiez plus habituellement à Paris?

Georges. J'ai vu quelques personnes, mais je ne les nommerai pas.

Le *président*. Avez-vous vu Coster-Saint-Victor?

Georges. Personne, généralement; je ne nommerai personne.

Le *président*. Faites approcher un autre témoin.

Troisième témoin.

Delamothe (Maximilien-Hypolite-Cleopas), âgé de 18 ans et demi, commis au bu-

reau de la loterie, rue du Théâtre-Français, n°. 2.

Le *président*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Delamothe. Le 18 ventose dernier, à huit heures du soir, nous sortîmes au premier coup de de pistolet ; j'entendis un coup de pistolet ; le second partit comme nous étions sur le pas de la porte. Nous avons vu un groupe de trois hommes qui se débattaient. Mon frère accourut dessus aux cris du citoyen Petit et de l'homme blessé, qui criait : Arrêtez, c'est Georges. Georges avait un poignard que je lui ai arraché.

Le *président*. Présentez au témoin le poignard. Au *témoin* : Le reconnaissez-vous ?

Delamothe. Oui, monsieur, je le reconnais.

Le *président*. Reconnaissez-vous l'accusé Georges ?

Delamothe. Oui, monsieur.

Le *président*. Vous avez vu l'homme qui a été tué ?

Delamothe. Oui, monsieur.

Le *président*. Et celui qui a été blessé ?

Delamothe. Oui, monsieur.

Le *président*. Accusé Georges, avez-vous quelque chose à répondre ?

Georges. Je ne le connais pas.

Le *président.* Quel était le ci-devant prince français qui devait venir à Paris ?

Georges. Je ne suis pas sûr de celui qui devait y venir.

Le *président.* Où alliez-vous lorsque vous avez été arrêté?

Georges. Je me promenais.

Le *président.* Avec qui étiez-vous?

Georges. Seul.

Le *président.* N'y avait-il pas d'autres personnes qui vous accompagnaient, qui devaient se réunir?

Georges. Non.

Le *président.* Ne cherchiez-vous pas à sortir de Paris par quelques moyens?

Georges. Non, j'allais me promener.

Le *président.* Vous alliez vous promener, et c'était le soir ! Y avait-il quelqu'un avec vous dans la voiture ?

Georges. Non, monsieur.

Le *président,* Mais Léridant est convenu qu'il était avec vous; Léridant a été arrêté presqu'au même instant que vous, au moment où il prenait la fuite. Ce qu'il y a de certain, c'est

qu'on a vu un autre individu dans le cabriolet avec vous.

Georges. J'étais seul ; et si j'avais eu à avoir un individu avec moi dans le cabriolet, j'aurais choisi un homme qui eût quelques armes pour m'aider à me défendre, et non pas un malheureux jeune homme qui n'en n'avait pas.

Le *président*. N'est-ce pas Durban qui devait monter dans la voiture ?

Georges. Je ne sais pas si vous connaissez celui qui devait ou non y monter, mais je ne le connais pas.

Le *président*. Le procès établit que c'est Durban qui devait monter dans le cabriolet.

Georges. Ceux qui ont établi cela sont beaucoup plus savans que moi.

Le *président*. Témoin, persistez-vous dans votre déclaration ?

Delamothe. Oui, monsieur.

Quatrième témoin.

Brousse (Jean), âgé de quarante-deux ans, propriétaire, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n°. 16.

Le *président*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Brousse. Le 18 ventose, j'allais prendre une feuille de papier chez l'épicier.

Le *président.* En quel endroit alliez-vous chercher ce papier?

Brousse. Au bas de la place de la Comédie. Je vois un homme qui descend d'un cabriolet, tire un coup de pistolet et s'en va, et en tire un second coup. Je l'ai saisi sur le dernier, et nous l'avons conduit à la Préfecture de police.

Le *président.* Avez-vous vu qui était tombé sur le coup?

Brousse. Oui, monsieur, j'ai apperçu qu'il avait un gilet rouge.

Le *président.* Vous avez vu aussi celui qui était blessé?

Brousse. Oui, monsieur.

Le *président.* L'homme qui a tiré le coup de pistolet a-t-il été arrêté?

Brousse. Oui, monsieur.

Le *président.* Le reconnaissez-vous dans le nombre des accusés?

Brousse. Oui, monsieur.

Le *président.* Avez-vous vu le poignard qu'on a saisi sur Georges?

Brousse. Oui, monsieur.

Le *président*. Le reconnaissez-vous ?

Brousse. Oui, monsieur.

Le *président*. Vous n'avez pas connaissance d'autres faits ?

Brousse. Non, monsieur.

Le *président*. Savez-vous s'il y avait dans le cabriolet quelqu'un avec Georges Cadoudal ?

Brousse. Je n'ai pas eu le temps de le voir.

Le *président*. Avez-vous entendu dire que quelque personne était avec lui ?

Brousse. Oui, monsieur.

Le *président*. Georges Cadoudal, avez-vous quelque chose à répondre ?

Georges. Je ne le connais pas.

Cinquième témoin.

Gobert (Jean-Pierre), âgé de 38 ans, monteur de boîtes, demeurant rue Saint-Jacques de la Boucherie, n°. 216.

Le *président*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Gobert. Le 18 ventose, vers les sept heures et demie du soir, j'étais à travailler dans le bureau de loterie, avec les frères Delamothe; je suis sorti entre deux, le jeune sortit le pre-

mier, moi ensuite, l'aîné le troisième. Par l'effet de la lanterne, qui était au-dessus de la boutique, je vis un gros homme, près le ruisseau, que je reconnus pour être Georges, d'après le signalement que j'avais vu dans les rues. Je me suis jeté sur lui du côté gauche, j'ai vu reluire le poignard dans la doublure de son habit. Le jeune Delamothe, dans le même moment, s'en est emparé à l'instant où il allait mettre la main dessus. J'ai pris la main à droite, j'ai passé mon bras entre son dos et l'autre main, et je le tenais par le collet. Je l'ai amené à la Préfecture; je n'ai pas pu entrer avec lui dans le couloir de la Préfecture, parce qu'il était trop étroit.

Le *président*. Savez-vous s'il y avait une autre personne dans le cabriolet?

Gobert. Quand je suis sorti, je n'ai pas vu le cabriolet.

Le *président*. Vous avez vu le corps de l'homme mort?

Gobert. Non, parce que cela se trouvait trop haut.

Le *président*. Ni Caniolle?

Gobert. Non, monsieur. A peine si j'étais

sorti, je me suis jeté sur lui ; j'étais occupé de moi et de lui ; je n'ai vu personne.

Le *président*. Vous reconnaissez Georges ?

Gobert. Parfaitement bien.

Le *président*. Avez-vous vu le poignard dont il était saisi ?

Gobert. Je l'ai vu ; mais comme j'allais mettre la main dessus, mon camarade l'a pris et a tout de suite rentré dans la boutique.

Le *président*. On ne vous l'a pas représenté ?

Gobert. Non, jamais.

Le *président*. Accusé Georges, avez-vous quelque chose à répondre ?

Georges. Je ne le connais pas.

Le *président*. Le poignard saisi sur vous est absolument semblable à celui qui a été saisi sur Pichegru ?

Georges. C'est possible, je n'en sais rien.

Le *président*. Avez-vous vu Pichegru, soit à Londres, soit à Paris ?

Georges. Je l'ai vu à Londres.

Le *président*. Il paraît que vous n'étiez pas étranger à l'affaire du 3 nivose ; que vous connaissiez parfaitement Saint-Réjant ; que vous avez eu une correspondance avec lui ;

que vous avez été en quelque sorte l'ame de cette machine infernale?

Georges. Il serait difficile de prouver cela.

Le *président.* N'avez-vous pas écrit à Saint-Réjant?

Georges. Non, monsieur.

Le *président.* Il y a cependant dans les pièces un billet qui a été trouvé dans la chambre qu'occupait Saint-Réjant, et qui porte la signature *Gédéon.* Ce billet paraît être de votre écriture?

Georges. Elle n'a peut-être pas été mal imitée. Je prouverai à la France entière que j'étais, au moment de l'évènement du 3 nivose, à cent trente lieues de Paris, dans la paroisse de Plouguemelec. Le billet ne porte que quatre jours de date, avant l'évènement, et il est impossible que j'aye pu l'écrire.

Le *président.* Vous avez pu écrire à Saint-Réjant, correspondre avec lui, quoique vous fussiez fort éloigné. C'est après l'affaire du 3 nivose que vous avez adressé ce billet à Saint-Réjant; vous étiez impatient de ne pas recevoir de ses nouvelles, et voici comment vous vous expliquez:

« Mon cher Soyer, je reçois de tes nouvelles

par tes deux amis. Pour toi, tu n'as pas encore appris à écrire. Hélas! les quinze jours sont passés; les évènemens s'avancent d'une manière effrayante; si les évènemens continuent, je ne sais ce que nous deviendrons tous. En toi seul est toute notre confiance et toute notre espérance. Tes amis se rappellent à ton souvenir et te recommandent leur sort.

» Adieu. Tou sincère ami ». Ce billet est signé *Gédéon*.

Ce billet est du 29 décembre 1800.

Georges. Je demande à prouver le contraire. D'abord je nie avoir écrit à Saint-Réjant ce billet; ensuite, vous m'avez fait l'honneur de m'annoncer que c'était moi qui, par un billet à Saint-Réjant, avais décidé l'affaire du 3 nivose; si ce billet que vous me dites actuellement avoir été écrit après l'affaire du 3 nivose à Saint-Réjant, l'a été, il n'a pu décider cette affaire.

Le *président*. Mais vous en demandiez des nouvelles?

Georges. Je vous objecterai que j'étais à cent trente lieues de Paris, et deux témoins qui sont dans les prisons, et qui ne sont pas impliqués dans l'affaire, l'attesteront s'il est nécessaire. Dans la paroisse de Plouguemelec, dans laquelle je demeurais, j'attesterai que j'y ai de-

meuré un mois avant et pendant l'affaire du 3 nivose ; que j'y ai demeuré trois mois après : il est donc impossible que j'aye pu faire porter un billet de-là à Paris, dans quatre jours, et que ce billet ait pu décider l'affaire du 3 nivose. C'est un billet qu'on a fabriqué ici.

Le *président*. Cependant les experts écrivains, auxquels le billet a été soumis, vous ont attribué l'écriture de ce billet !

Georges. Ce que je dis est très-positif, je le prouverai à l'univers entier.

Le *président*. Représentez à Georges le billet.

Georges. Monsieur Thuriot m'a fait l'honneur de me le représenter. Il n'est pas de mon écriture ; au reste, ce que je dis est assez positif pour confirmer ces vérités.

Le *procureur-général*. Votre éloignement ne prouverait pas la fausseté du billet ; car si ce billet est de vous, il constate au contraire que l'ordre que vous aviez donné aurait dû être exécuté dans les quinze jours, et qu'il n'était pas encore exécuté.

Georges. J'aurai l'honneur de vous observer que ce billet n'est pas de moi ; et comme on

m'accuse, en écrivant ce billet, d'avoir ordonné l'affaire du 3 nivose, je soutiens qu'il est impossible que ce billet ait pu arriver d'Auray à Paris, dans quatre jours, et ait pu décider cette opération.

Le *président*. Vous n'ordonniez pas d'exécuter. Il paraît que St.-Réjant aurait reçu des ordres antérieurs. Il était à Paris alors, vous aviez une correspondance avec lui; vous croyiez, sans doute, d'après ce qui avait été convenu, que l'opération aurait été faite, que la machine aurait tué le Premier Consul; et alors, comme vous ne receviez pas de nouvelles de St.-Réjant, vous lui avez écrit pour lui manifester votre inquiétude: vous ne lui donniez pas l'ordre, il y avait un ordre antérieur donné à St.-Réjant.

Georges. Saint-Réjant n'était pas à Paris d'après mes ordres; je suis venu à Paris à la pacification, avec des conditions entre Brune et moi. Le Gouvernement devait les ratifier, parce que cela devait soulager mon pays. Il ne jugea pas convenable de le faire. Craignant d'être arrêté ici, parce que j'avais peut-être pu refuser de servir le Gouvernement, je pris alors le parti de passer en Angleterre; depuis

ce temps je n'ai pas vu St.-Réjant, et personne ne pourra me le prouver.

Le *président*. A quelle époque avez-vous passé en Angleterre?

Georges. J'ai été vingt-sept à vingt-huit jours à Paris.

Le *président*. A quelle époque êtes-vous venu à Paris? dans quelle année?

Georges. Je ne me le rappelle pas. Il y a six ans; en 1800, je crois.

Le *président*. N'étiez-vous pas en France à l'époque du 3 nivose an 9?

Georges. J'étais alors en Bretagne.

Le *président*. Vous étiez en Bretagne. Il était donc bien facile de faire passer le billet à Saint-Réjant qui était à Paris. Vous êtes convenu, je crois, que vous aviez connu Saint-Réjant?

Georges. Il a servi sous moi.

Le *président*. Vous l'avez vu. N'a-t-il pas servi sous vous?

Georges. Oui, monsieur.

Le *président*. Il ne fallait pas beaucoup de temps pour faire arriver ce billet?

Georges. Les diligences et les couriers met-

lant quatre ou cinq jours à venir d'Auray à Paris, et les couriers n'arrivent que trois fois par semaine ; il aurait fallu que j'eusse choisi le moment de son départ pour mettre le billet à une lieue d'Auray ; car j'étais à la campagne, je n'étais pas en ville : il est impossible que je l'aye envoyé.

Le *procureur-général*. On ne vous dit pas que votre billet soit arrivé avant le 3 nivose ; votre billet est parti d'Auray où vous l'aviez envoyé : ce billet, lorsqu'il sera en effet démontré qu'il est de vous, prouvera en même temps que vous vous plaigniez que les quinze jours étaient passés, et que cela n'était pas encore fait. (L'affaire du 3 nivose.)

Georges. On ne prouvera jamais que ce billet est de moi, et on ne prouvera pas que ce billet ait décidé l'affaire du 3 nivose.

Le *président*. Ce n'est pas ce billet qui a décidé l'affaire ; le parti était pris, Saint-Réjant avait des ordres, la machine était faite, et on a saisi le moment de pouvoir mettre à exécution le projet.

Georges. Je ne crois pas que Saint-Réjant ait des ordres ; vous ne me le prouverez pas, et je vous prouverai que je n'ai pas vu Saint-Ré-

jant depuis mon départ de Paris, ainsi que bien d'autres de mes officiers qui ont quitté l'armée, et qui se sont jetés chacun de son côté.

Le *président*. Vous étiez chez vous en Bretagne au 3 nivose, et le billet a une date de cinq jours francs d'intervalle, du jour où il est écrit, à celui du 3 nivose; votre lettre avait eu le temps de parvenir de la Bretagne à Saint-Réjant?

Georges. Non, elle a été écrite cinq jours avant.

Le *président*. Votre lettre était à la poste, elle a pu arriver.

Georges. Le jour où l'on écrivait, d'abord, le temps de porter à la poste, ensuite de l'envoyer à Paris et la demander à la poste, de la porter à Saint-Réjant, qui, dans la position où il était, ne pouvait recevoir ce billet que par une personne tierce; ensuite les préparatifs à faire, qui ont dû entraîner quelque temps, tout cela prouve que ce billet n'a pu être fabriqué par moi.

Le *président*. Vous entendrez au surplus la déclaration des experts.

Sixième témoin.

Jean Vignal, âgé de 26 ans et demi, arque-

busier, demeurant à Paris, rue de la Liberté, n°. 72.

Le *président*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Vignal. Messieurs, le 18 ventose, sur les sept heures et demie du soir, je travaillais de mon état d'arquebusier, chez l'arquebusier qui est sur la petite place de l'Odéon. J'entends tirer un coup de pistolet, et successivement crier : *arrête! à l'assassin!* A ce coup averti, je suis sorti sur le pas de ma porte. En sortant je vois une personne poursuivie par deux autres citoyens, à quatre pas de moi, en face de la boutique. Elle se retourne, lâche un coup de pistolet sur ceux qui le suivaient. A ce coup je frémis d'horreur; je m'arme de la première pièce qui me tombe sous la main, je m'arme de très-grosses tenailles de forge; sortant, avec mes tenailles, je vais saisir l'assassin au bout de la boutique qui est en face de l'épicier. Je le saisis du côté gauche à la cravatte, et tenant les tenailles au-dessus de la tête de l'assassin, je le sommai de se rendre, ou que j'allais le frapper de l'arme que je tenais s'il faisait le moindre mouvement pour se défendre. Je l'ai conduit à la Préfecture, toujours saisi par le collet,

avec les autres citoyens ; là, forcé de dire qui il était, il a avoué qu'il était Georges, dont on connaissait le signalement, et on l'a reconnu.

Le *président*, *au témoin*. Avez-vous vu le poignard dont Georges était porteur?

Vignal. Oui, monsieur.

Le *président*. Présentez le poignard. (*On le présente.*)

Vignal. J'ai vu que c'était le citoyen Delamorlé qui lui a ôté entre le gilet et la chemise, un poignard à manche d'ébène : c'est le même.

Le *président*. Présentez au témoin le poignard qui a été saisi sur Pichegru. (*On le présente.*)

Le *président*. Ces poignards se ressemblent absolument ; c'est la même fabrique.

Vignal. Oui, monsieur, je puis l'attester, je suis de la partie des armes, je reconnais bien qu'ils sont de la même fabrique ; ils sont absolument pareils.

Le *président*. Y avait-il quelqu'un dans le cabriolet avec Georges?

Vignal. Monsieur, je n'ai pas vu le cabriolet ; il était au dessus de ma boutique ; j'ai galopé

vers l'assassin; j'ai laissé le cabriolet sur le derrière.

Le *président*. Avez-vous vu l'homme qui a été tué?

Vignal. Oui, monsieur.

Le *président*. Et un autre blessé?

Vignal. Je n'ai pas vu celui qui a été blessé, parce qu'il ne s'en est pas plaint; on le trouva même surprenant.

Le *président*. Pouvez-vous dire si ces poignards là sont de fabrique anglaise?

Vignal. Les pistolets anglais ont ordinairement un contrôle; (après avoir examiné) oui monsieur, je puis certifier qu'ils sont de fabrique anglaise, il y a le poinçon et la couronne anglaise, et une tête représentant je ne sais quoi; je certifie qu'ils sont de fabrique anglaise.

Le *président*. Il y a la couronne d'Angleterre?

Vignal. Oui, monsieur. Nous avons souvent des pistolets anglais, c'est le même poinçon qu'il y a ordinairement sur les pistolets anglais.

Le *président*, *au témoin*. Est-ce de l'accusé Georges, ici présent, dont vous avez entendu parler?

Vignal. Oui, monsieur.

Le *président*. Le reconnaissez-vous?

Vignal. Je le reconnais très-bien, c'est lui-même.

Le *président*. Accusé Georges, avez-vous quelque chose à répondre?

Georges. Je ne connais pas le témoin.

Le *procureur-général*. Présentez les deux pistolets de Georges au témoin.

Le *président*. Il y en a un qui n'a pas été retrouvé.

Le *proc.-gén*. Voyez si celui qui est là est de manufacture anglaise.

Vignal. Je viens de voir le pareil, que Caniolle tient; celui-ci est le pareil de celui qui a blessé Caniolle; ils sont tous deux de fabrique anglaise.

Septième témoin.

Jean-François Caniolle, âgé de 43 ans, actuellement officier de paix, mais, lors de l'arrestation, inspecteur de police, rue St-André-des-Arcs, n°. 72.

Le *président*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Caniolle. Le 18 ventose de la présente année,

vers six heures trois quarts de relevée, je fus me porter, d'après les ordres qui m'étaient donnés par mes supérieurs, au bas de la montagne Sainte-Geneviève, à l'effet de suivre le cabriolet numéroté 53, s'il venait à y passer. Vers sept heures, ledit cabriolet y passa; je le suivis jusqu'au milieu de la rue des Amandiers, où il s'arrêta environ un quart d'heure; je vis descendre du cabriolet le nommé Léridant, que je connaissais pour l'avoir suivi différentes fois. Léridant entra et sortit plusieurs fois, dans une allée, au milieu de cette rue où était arrêté le cabriolet, et retourna la voiture.

Au bout d'un quart d'heure, il monta dedans; je le suivis encore; il prit la place Saint-Étienne-du-Mont, tourna un peu sur la droite, pour raser les maisons qui se trouvent sur le flanc droit du Panthéon. Là, auprès de la rue des Sept-Voies, je vis Georges, que je reconnus d'après le signalement que nous en avions; il était au milieu de quatre individus; l'un de ces quatre individus s'écria à plusieurs reprises: *Qu'est-ce que c'est que cela?* Il se porta en avant du cabriolet, comme pour donner l'éveil à Georges, qui venait de monter dans le cabriolet. Ledit cabriolet n'a point

arrêté, il n'a fait que ralentir sa marche; lorsque Georges y est monté, deux des quatre individus le prirent par le bras. Je leur dis : « Eh bien, messieurs, est-ce qu'on n'est plus en sûreté dans Paris? est-ce qu'on ne peut passer tranquillement son chemin ». Ils me laissèrent là. Je fus tranquillement au petit pas. Lorsque je fus un peu éloigné d'eux, voyant le cabriolet qui allait entrer dans la rue Saint-Étienne-des-Grès, je me mis à courir, je l'atteignis et le pris par les ressorts.

Le cabriolet traversa ensuite le passage des Jacobins, la place Saint-Michel, et passa la rue des Fossés. Étant arrivé au coin de la rue de Voltaire, messieurs Petit, officier de paix, et Buffet, inspecteur, passèrent auprès de moi; Petit sur la gauche, Buffet sur la droite; ils dépassèrent le cabriolet; je crus qu'ils allaient arrêter le cabriolet; je quittai les ressorts de la voiture, je m'élançai sur le cheval et je l'arrêtai tout court par la bride; au même instant, Georges tira un coup de pistolet, mais j'avais eu soin de m'en garantir, je savais qu'il avait plusieurs coups à tirer; j'avais eu soin de me mettre devant la tête du cheval, et le coup de pistolet a tué, à ce que l'on m'a dit, Buffet, parce que je

ne l'ai pas vu. Il était à trois pas derrière moi, qui se retournait pour venir sur la voiture. Léridant, à l'instant où Georges tira le premier coup, sauta à terre du côté de Petit, officier de paix; Petit fut pour le poursuivre, mais il s'arrêta après avoir fait trois ou quatre pas, voyant que ce n'était pas Georges.

Georges sauta de mon côté, c'est-à-dire, sur la droite du cabriolet, s'élança à terre, et, à l'instant où je quittais la bride du cheval pour courir dessus, il me tira son second coup, qui m'attrapa au côté. Comme je me sentais encore assez de forces pour ne pas le laisser échapper, je continuai de courir dessus; j'avais un fort bâton à la main, je lui lançai, comme il allait entrer dans la rue de l'Observance, un coup de bâton à la tête; il y porta tout de suite les mains, et mon bâton se trouva tellement engagé entre ses bras et sa poitrine, que j'eus de la peine à le retirer; je l'arrêtai au collet sur-le-champ; de la main droite, je lui pris la main gauche, et la lui mis derrière le dos.

Petit, officier de paix, arriva sur-le-champ; il vint me seconder; nous restâmes près d'une minute et demie dans cette attitude, reprenant haleine, et nous en avions besoin, d'après les

courses que nous venions de faire. Alors il arriva un ouvrier que je crois être un maçon, un homme vêtu d'une veste d'un blanc jaunâtre et d'un vieux chapeau à cornes, un homme de la taille de cinq pieds cinq pouces. Cet homme prit le bras dont je tenais le poignet, et prit le collet que je lui cédai, me sentant faible. Nous nous mîmes en marche, nous descendîmes quelques pas, et, en serrant plus fortement le poignet de Georges, je sentis tomber à terre quelque chose; sans le quitter, je me baissai, et je ramassai son pistolet que voilà, avec lequel il m'avait blessé.

Le *président*. Présentez l'autre pistolet au témoin.

Caniolle. C'est la même chose.

Le *président*. Vous avez donc vu un second particulier dans le cabriolet?

Caniolle. Oui, j'ai vu un second particulier que j'ai reconnu pour être Léridant. Je le savais, parce que je l'ai reconnu. Ensuite il arriva par derrière nous un homme qui me parut jeune, à peu près de ma taille, qui s'écria, en levant en l'air un poignard: Voilà son poignard. Je crus qu'il avait ramassé le poignard.

Le *président*. Reconnaissez-vous le poignard ?

Caniolle. Non, je crois que le poignard était tombé lorsque Georges s'élança de la voiture, et que le particulier l'avait ramassé. Nous descendîmes jusqu'au carrefour des Quatre-Vents, ou du Théâtre Français ; là, le citoyen Destavigny arriva, prit Georges au collet, et se fit jour à travers le monde qui commençait à s'assembler, et saisit Georges par devant. Je criai à Destavigny de venir prendre dans mes poches des cordes pour attacher Georges ; mais comme il n'entendit pas, un ouvrier se trouva près de moi, fouilla dans ma poche, prit une corde. Je ne sais l'usage qu'il en fut fait, parce que pendant qu'il déployait cette corde, nous arrivâmes au dessous du café Procope. Comme je demeurais rue Saint-André-des-Arcs, je vis qu'il était suffisamment tenu ; je commençais à perdre mon sang et mes forces, je quittai donc et fus me faire panser.

Le *président*. Etes-vous guéri de votre plaie ?

Caniolle. Parfaitement, à l'exception des forces et de l'embonpoint. Lorsque j'arrivai chez moi, un chirurgien vint sonder ma blessure et me pansa. Je demandai à mon épouse

jourd'hui vous prétendez que vous n'avez pas dit cela ?

Georges. Je ne me rappelle pas si le juge qui a instruit le procès m'a fait lecture de cette déclaration, mais ce qui est aussi, c'est qu'il ne m'a pas fait la même question ; que s'il l'avait faite, j'y aurais répondu d'une manière vraie.

Le *président.* Lorsqu'on lit à un prévenu son interrogatoire, il doit faire ses observations. Lorsque cette lecture a été faite, et que le prévenu persiste, il est inutile de faire des questions.

Georges. Il est des circonstances où le prévenu n'est pas dans une situation d'esprit aussi tranquille.

Le *président.* Lorsque vous avez paru devant le juge, il y avait long-temps que vous étiez arrêté. On vous a relu cet interrogatoire depuis, et vous avez persisté dans vos déclarations.

Georges. Non, je ne me rappelle pas du tout qu'on m'ait fait lecture de cet interrogatoire depuis.

Le *président.* Les interrogatoires sont là ; ils

constatent qu'on vous en a donné lecture, et que vous avez persisté dans vos déclarations.

Georges. Dans les déclarations que j'ai faites au juge instructeur, oui; mais la déclaration faite à la police, non, et on ne m'a pas lu ces dernières déclarations.

Le *président.* De quelle manière deviez-vous attaquer le Premier Consul ?

Georges. De la manière qu'on eût jugé la plus convenable, si l'on avait regardé comme absolument nécessaire l'attaque du Premier Consul pour arriver au résultat pour lequel j'étais venu ici.

Le *président.* Vous avez déclaré, dans un interrogatoire, que vous deviez attaquer le Premier Consul avec des armes pareilles à celles de son escorte, à celles de sa garde?

Georges. Si on avait dû l'attaquer, c'était la manière la plus sage; mais je dis que dans la circonstance où on l'eût attaqué, j'aurais pris la place que les princes français, qui eussent été ici avant, m'eussent indiquée. Cela explique tout le reste.

Le *président.* N'avez-vous pas fait fabriquer des armes, fait faire des habits ?

Georges. Non.

Le *président.* Les habits vous seront représentés ?

Georges. On ne me prouvera pas que j'en aie fait faire.

Le *président.* A quelle époque avez-vous commencé à servir dans l'armée royale ?

Georges. En 1793.

Le *président.* Pendant combien de temps avez-vous servi ?

Georges. Jusqu'à mon arrestation actuelle.

Le *président.* Et lors de la pacification, y avez-vous consenti ?

Georges. Bonaparte ou un autre était venu nous dire que son intention était de rétablir la monarchie, c'était alors l'opinion publique en France ; et nous vînmes à Paris, pour l'aider et concourir avec lui à la rétablir. Dans ce moment, je suis venu à Paris.

Le *président.* N'avez-vous pas, quelque temps après, écrit une lettre au ci-devant comte de la Chaussée ?

Georges. J'ai lu cette lettre, je me suis appliqué, autant que cela a dépendu de moi, à me rappeler s'il est vrai que je l'aie écrite, et

je n'en suis pas encore sûr. Au moment où je me défendrai, je vous dirai avec vérité si elle est de moi, ou n'en est pas.

Le *président*. Cette lettre porte votre signature.

Georges. C'est possible, je n'ai pas la certitude qu'elle ne soit pas de moi.

Le *président*. Elle porte la date du 16 janvier 1801 : présentez cette lettre à l'accusé. (*On représente la lettre*).

Georges. Je n'ai pas la certitude absolue qu'elle soit de moi.

Le *président*. Vous devez connaître votre signature.

Georges. Je crois que je l'ai signée ; d'ailleurs la signature ressemble à la mienne, jusqu'à un certain point.

Ce que je dois dire avec vérité, c'est que, depuis 1793, j'ai toujours suivi le même système ; et que depuis 1793, j'ai toujours combattu, soit en armes, soit autrement, pour le rétablissement du Gouvernement d'un seul en France, que je n'ai jamais changé là-dessus.

Le *président*. Léridant, levez-vous.

Au témoin. Reconnaissez-vous Léridant ?

Le *témoin*. Oui, monsieur.

A *Georges*. Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez seul dans le cabriolet ; cependant vous entendez le témoin dire que Léridant était dans le cabriolet, qu'il a vu Léridant sauter en bas du cabriolet ; et pourquoi persistez-vous à déclarer que Léridant n'était pas avec vous, lorsqu'il est constant qu'il y était ? quel est votre intérêt ?

(*Point de réponse*).

Le *président*. Léridant convient qu'il était avec vous.

Georges. Il peut en convenir.

Le *président*. Le témoin reconnaît Léridant.

Georges. Moi j'ai à dire qu'il n'était pas avec moi.

Le *président*. Léridant, connaissez-vous le témoin ?

Léridant. Je ne l'ai jamais vu.

Le *président*. Etiez-vous dans le cabriolet avec Georges ?

Léridant. C'est moi qui ai conduit le cabriolet.

Le *président à Georges*. Vous voyez bien

que Léridant déclare que c'était lui qui conduisait le cabriolet.

Huitième témoin.

Etienne-François Destavigny, âgé de 55 ans, officier de paix, demeurant rue Galande, n°. 57.

Le *président.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Destavigny. Je ne puis parler que d'un accusé, Georges.

Le *président.* Le reconnaissez-vous?

Destavigny. Parfaitement.

Le *président.* Faites votre déposition.

Destavigny. Ayant eu des renseignemens sur le compte de Georges, de Joyaut et de Burban, nous avons établi plusieurs surveillances. Peu de jours avant, le citoyen Petit, mon collègue, me donna de nouveaux renseignemens positifs sur Georges, Joyaut et Burban, en me disant qu'ils fréquentaient le quartier de la montagne Sainte-Geneviève, et qu'il était essentiel, le 18 ventose même d'y établir une surveillance. Mon collègue Petit s'en fut là où il avait besoin, prit un cabriolet : je partis aussitôt de la Préfecture où

était notre rendez-vous, avec beaucoup d'inspecteurs que je plaçai au bas de la montagne Sainte-Geneviève, au milieu et en haut; de sorte que peu de temps après avoir été là, un quart d'heure ou une demi heure au plus, est arrivé le cabriolet qu'avait indiqué le citoyen Petit, qui devait porter le n°. 53. Je vis bien le cabriolet n°. 53 arriver, dans lequel il n'y avait qu'une seule personne. Il m'était annoncé que dans le cas où il n'y en aurait qu'une, je devais suivre la voiture de Georges; qu'alors ce ne serait pas lui, qu'il faudroit suivre le cabriolet. Après avoir placé mes hommes, je redescendis en bas de la Montagne, présumant qu'il viendrait plutôt par-là que par le haut. Le cabriolet arriva donc, il portait le n°. 53, il n'y avait qu'une seule personne dedans, qui n'était pas Georges. Je suivis le cabriolet, et aussitôt arriva celui dans lequel étaient mes collègues Petit et Gensy, aussi officiers de paix. Ce cabriolet a monté la Montagne.

J'avais prévenu tous les inspecteurs de faire la plus grande attention et de suivre, mais avec beaucoup de précautions, parce que ce cabriolet ne pouvait aller que tout doucement. Au haut de la Montagne, il prit la rue des

Amandiers, qui est une rue fort étroite ; il s'arrêta, je ne me rappelle plus devant quel numéro, devant une porte d'allée assez belle, qui touche au ci-devant collège des Grassins. Là j'entrai dans l'allée qui faisait face au cabriolet, et je me tins le plus caché qu'il me fut possible. Le cabriolet est resté environ douze minutes, peut-être un quart d'heure. Il n'y avait qu'une seule lanterne à ce cabriolet qui donnait de mon côté, dont la lumière était extrêmement vive, et de temps en temps cela faisait l'effet du soleil.

Au bout de ce temps, d'environ un quart d'heure, le cabriolet fit quelques mouvemens et augmenta encore le trouble de ma vue ; enfin, il a tourné et est parti sans que j'aie pu savoir s'il y était monté du monde ou non. Il est revenu sur ses pas. Arrivé au bout de la rue des Amandiers, il a retourné à droite et à gauche, et a gagné la place du Panthéon. A peine arrivé sur la place du Panthéon, le cabriolet a pris une rapidité extraordinaire ; je le suivis toujours de très-près, sans le perdre de vue. Il a pris la rue des Jacobins, la place Saint-Michel, il vint gagner la rue des Fossés, et ce fut particulièrement dans cette rue, où le ca-

briolet allait avec une si grande rapidité, que je crus que je serais obligé de l'abandonner; enfin, j'ai fait tous mes efforts, j'ai forcé la marche, et je suis arrivé, peut-être à vingt-cinq ou trente pas, lors du premier coup de pistolet; je n'avais pas encore perdu le cabriolet de vue, je vis partir la lumière, qui me parut sortir du cabriolet.

Le second coup tiré, j'approchai à une petite distance, et je me trouvai près de celui qui avait été tué du premier coup, un nommé Buffet. Je lui passai sur le corps, je n'ai pu le reconnaître. En même temps ma vue toujours tendue, me fit appercevoir le cabriolet resté sur la gauche, et Georges devant moi, en ligne directe, placé avec cette tranquillité de l'homme qui n'a rien à craindre, quelques personnes auprès de lui, trois ou quatre étaient là sans paraître plus penser à Georges qu'à rien. Je vis par leur figure (et Georges avait la même contenance) qu'ils cherchaient à deviner ce qui venait de se passer, de manière que j'arrivai. Alors j'appréhendai Georges du côté gauche, et m'emparai de sa main. Cela fait, j'ai fait approcher mes collègues; il est venu de là plusieurs personnes. J'ai fouillé, de mon côté, dans ses

poches, pour avoir ce qu'il y avait, et l'ai mis dans la mienne. On en fit autant de l'autre côté, crainte qu'l n'eût des armes, et nous le conduisîmes à la Préfecture de police dans cet état-là.

Le *président*. Vous avez vu dans le cabriolet un autre individu ?

Destavigny. Non, monsieur.

Le *président*. Vous reconnaissez l'accusé Georges ?

Destavigny. Oui, monsieur.

Le *président*. Vous avez vu que Caniolle avait été blessé ?

Destavigny. Je le croyais mort aussi, ne le voyant pas là.

Le *président*. Vous avez vu Buffet ?

Destavigny. Oui, sans le connaître et sans l'avoir examiné.

Le *président*. Après, ne l'avez-vous pas reconnu ?

Destavigny. Au tribunal.

Le *président*. Vous avez vu Caniolle après sa blessure ?

Destavigny. Il n'est pas venu à la Préfecture.

Le *président*. L'avez-vous vu depuis ?

Destavigny. Chez lui.

Le *président*. Vous avez su qu'il avait été blessé.

Destavigny. Parfaitement.

Le *président*. Est-ce de l'accusé Georges, ici présent, dont vous avez entendu parler dans votre déposition?

Destavigny. Oui, monsieur.

Le *président*. Le reconnaissez-vous?

Destavigny. Oui, monsieur.

Le *président*. Accusé Georges, avez-vous quelque chose à répondre?

Georges. Je ne le connais pas.

Destavigny. Il a dit que c'était moi qui l'avais arrêté, à son premier interrogatoire; il ne me reconnaît plus.

Neuvième témoin.

Henri Petit, âgé de 36 ans, officier de paix, demeurant rue des Canettes.

Je connaissais Léridant avant l'arrestation. La vérité est, messieurs, que quelques jours avant l'arrestation de Georges, j'ai été informé qu'il était à Paris, qu'il y était avec deux individus qui étaient compris dans la liste que le grand-juge a fait imprimer. J'ai obtenu de

grands renseignemens ; je savais que Léridant voyait ce même Georges, et qu'il se trouvait avec lui la nuit. Je me suis attaché à suivre les pas de Léridant, et j'ai vu plusieurs fois deux personnes qui étaient avec lui. Il résulte que l'ayant suivi, je ne voulais point l'arrêter, afin d'avoir le domicile de Georges. Je fus informé qu'ils logeaient ensemble. Ma politique était d'arriver au domicile. Le 16 ventôse, je vis Joyaut, dit Villeneuve, et le reconnus par son signalement. Il m'a conduit à la place Marbert. J'ai vu que c'était le quartier où Georges pouvait se réfugier ; j'y ai mis une surveillance. La surveillance a été exercée. J'ai vu Léridant dans un cabriolet numéroté 33. Je me suis attaché à ce cabriolet, ainsi que mon collègue Destavigny. Il résulte que ce cabriolet étant stationné rue des Amandiers, voyant qu'il était près d'un quart d'heure ; que personne ne sortait, nous nous sommes mis dans des allées, pour tâcher de nous cacher, par ce que nous aurions été dérangés de notre surveillance.

Il résulte que je n'ai pas vu monter Georges. Un quart d'heure après, j'ai voulu passer devant le cabriolet, rue des Amandiers. Je

suis arrivé par la rue des Sept-Voies ; j'ai fait tout le tour de la place. J'apperçus cinq ou six individus. Attendu que je connaissais Léridant, j'ai été obligé de ne pas retarder, et de revenir par le Puits-Certain. La voiture est partie, je n'ai pas vu monter Georges. J'ai été obligé de suivre la place du Panthéon. C'est rue Saint-Jacques que j'apperçus que le cabriolet descendait le passage des ci-devant Jacobins. Je suis arrivé à la place Saint-Michel où les inspecteurs étaient. Aucun d'eux ne pouvait me dire si Georges était monté dans le cabriolet. Ce n'est que Caniolle qui l'avait vu ; il tenait les ressorts du cabriolet, il avait plus de facilité ; de sorte que je dis à Buffet, ainsi qu'à un autre inspecteur, que s'ils étaient deux dans le cabriolet, ce ne pouvait être qu'un autre agent de Georges, ou lui-même ; qu'il fallait faire l'attaque. Ils ont passé tous deux sur le devant, les deux coups se sont fait entendre. Je n'ai vu ni Buffet, ni rien, parce que j'étais sur le côté de la voiture.

Le *président*. Connaissez-vous Léridant ?

Petit. Oui, monsieur.

Le *président*. L'avez-vous apperçu dans le cabriolet ?

Petit. Je l'ai vu dans le cabriolet.

Le *président*. Vous saviez d'avance qu'il devait y être ?

Petit. Oui, je le savais.

Le *président*. Vous le reconnaissez pour l'avoir vu dans le cabriolet avec Georges ?

Petit. Oui, je le reconnais.

Le *président*. Vous avez su comment Buffet était mort ?

Petit. Je l'ai su très-tard.

Le *président*. Vous avez su que Caniolle avait été blessé ?

Petit. A neuf heures. Dans ce moment il était impossible de reconnaître personne.

Le *président*. Est-ce des accusés Georges et Léridant dont vous avez entendu parler ?

Petit. Oui, citoyen.

Le *président*. Accusé Georges, qu'avez-vous à répondre ?

Georges. Je ne le connais pas.

Le *président*. Vous prétendez, Georges, que la déclaration qui est contenue dans votre interrogatoire du 18 ventose n'est pas exacte, celle dans laquelle vous dites que vous aviez bien chargé Saint-Réjant d'attaquer le Premier Consul, mais non d'employer la machine in-

Le *président*. Pour dire la vérité, on n'a pas besoin de beaucoup de préparation. D'ailleurs, accusé Georges, vous devez savoir ce que signifie cette lettre-là; si elle est de vous; pour quoi vous l'avez écrite. Vous avez eu le temps, depuis votre arrestation, de réfléchir à toute cette pièce-là.

Georges. Cette pièce, il n'est pas possible qu'elle soit de moi.

Le *président*. En voici une autre que vous avez écrite au prince de Bouillon; c'est la lettre par laquelle vous adressiez à ce ci-devant prince la lettre que vous écriviez au ci-devant comte de Lachaussée.

Voici une autre pièce donnée en 1796, le 8 avril; vous avez reconnu que la signature apposée au bas de cette lettre était de vous.

« Au nom du roi, il est enjoint aux commandans de tous les vaisseaux de sa majesté » britannique en croisière sur la côte, de » laisser passer librement Jacques Johannot, » etc. »

Georges. La signature est de moi.

Dixième témoin.

Louis-Marthe Leroy, caporal au deuxième régiment de la garde de Paris, caserné rue Mouffetard.

Comme je m'en retournais à l'appel, il était environ huit heures, j'entendis tirer plusieurs coups de pistolet; je courus vite à l'endroit d'où les coups étaient partis. Il y avait plusieurs personnes, et monsieur que voici. (Il désigne Georges.) Quelqu'un nous dit : A moi, mes amis, c'est Georges. Monsieur répondit : Oui, je suis Georges. Nous l'avons saisi et conduit à la Préfecture. Il y a un monsieur qui lui a retiré un poignard et l'a remis entre les mains de son frère.

Le *président*. Reconnaissez-vous le poignard?

Leroy. Oui, c'est bien lui.

Le *président*. Avez-vous vu l'autre personne qui était dans le cabriolet?

Leroy. Non, monsieur.

Le *président*. Reconnaissez-vous Georges?

Leroy. Oui, monsieur.

Le *président*. Accusé Georges, qu'avez-vous à répondre?

Georges. Je ne le connais pas.

Onzième témoin.

Jacques Georges, âgé de 44 ans, maréchal-des-logis de la gendarmerie, résidant au Temple.

Le 15 ventose dernier, je fus chargé de la part du général Murat, par l'ordre de mes chefs supérieurs, de faire la recherche de différens particuliers conspirateurs contre le Gouvernement. J'avais deux gendarmes avec moi. Le 18, vers environ sept heures et demie du soir, j'étais au carrefour de Buzy. J'ai entendu tirer un coup de feu, j'en ai entendu tirer un second; j'ai dit aux gendarmes qui étaient avec moi : (nous étions en bourgeois) Courons, c'est sûrement une alerte. Nous arrivons au coin de la petite place où Georges, dans le moment, était arrêté ; je dis aux gendarmes : Faisons faire de la place, écartons le monde, afin de voir l'assassin, en cas qu'il se trouve quelqu'un qui veuille assassiner. On dit que c'était Georges, et nous l'avons conduit à la Préfecture de police.

Le *président*. Le reconnaissez-vous?

Jacques Georges. Oui, c'est le même.

Le *président*. Accusé Georges, qu'avez-vous à répondre?

Georges. Je ne le connais pas.

Le *président*. Connaissez-vous un nommé Debar?

Georges. Oui.

Le *président*. Avez-vous été en relation, en correspondance avec lui?

Georges. Pendant la guerre, oui.

Le *président*. Ce Debar, n'a-t-il pas pris un autre nom?

Georges. Je ne lui en connais pas d'autre.

Le *président*. Vous ne l'avez pas connu sous le nom de Gaspard?

Georges. Non.

Le *président*. Cependant il vous a écrit sous ce nom-là une lettre en date du 12 novembre 1803.

(*M. le premier Président donne lecture de la lettre signée* GASPARD, *et insérée dans l'acte d'accusation.*)

Cette lettre vous a été représentée, vous n'a-

vez pas contesté qu'elle fût de Debar, ni qu'elle vous fût adressée.

Georges. Je n'ai pas contesté qu'elle fût de Debar, ni qu'elle me fût adressée.

Le *président.* N'est-ce pas à cette époque que vous deviez entrer en Bretagne pour y faire un soulèvement? N'avez-vous pas envoyé de l'argent à Saint-Hilaire; trois cents louis?

Georges. Non.

Le *président.* N'est-ce pas Léridant qui a porté cette somme-là?

Georges. Je n'ai pas connaissance de cela.

Léridant. J'ai été à Rennes, j'ai été porter de l'argent à Saint-Hilaire, je ne peux pas dire la somme que j'ai portée.

Le *président.* Vous avez déclaré deux fois que c'étaient trois cents louis?

Léridant. C'est à peu près trois cents louis.

Le *président.* A qui avez-vous remis cette somme-là?

Léridant. A Saint-Hilaire lui-même.

Le *président.* Qui vous avait remis la somme?

Léridant. M. Georges.

Le *président.* Qui est ce qui vous a conduit chez Saint Hilaire?

Léridant. Je connaissais Burban, je lui ai demandé comment se portait Saint-Hilaire. Il dit : il est ici. Il dit, nous irons le voir ensemble. Je n'ai jamais dit à Burban que j'avais de l'argent à remettre à Saint-Hilaire ; je savais que Saint-Hilaire regardait cela comme un secours qu'on lui envoyait, et non autrement.

Le *président.* Burban ne vous a-t-il pas conduit la nuit à travers les champs ?

Léridant. Oui.

Le *président.* Connaissiez-vous Burban auparavant ?

Léridant. Nous avons fait nos études ensemble.

Le *président.* Où demeure Burban ; ce n'est pas à Rennes ?

Léridant. Burban est de la Bretagne.

Le *président.* Pourquoi alliez-vous la nuit ? On était obligé de vous conduire ; vous preniez des chemins détournés ?

Léridant. Nous savions que Saint-Hilaire se cachait : on ne pouvait y aller le jour.

Le *président.* Burban ne se cachait pas ?

Léridant. Non, il était en règle comme je l'étais.

apperçus beaucoup de monde déjà rassemblé. Comme j'étais près d'arriver auprès de ce groupe, des particuliers me dirent : « Mais, » M. Burard, il y a quelqu'un qui est » mort sur le pavé, vous devriez bien l'aller » voir. »

A l'instant même je me rendis à l'endroit où était le cadavre. Je trouvai effectivement un homme par terre étendu sur le dos. Je l'examinai à l'aide d'une lumière que des voisins avaient apportée. Je reconnus que l'homme était essentiellement mort, et mort d'un coup qu'il avait reçu à la tempe.

Je ne voulus point y toucher avant d'être accompagné. Je priai qu'on envoyât quérir le magistrat ou le commissaire de police; l'un et l'autre ne vinrent point assez à temps. Le commissaire de police arriva; il dit qu'il allait le faire porter de suite à la Préfecture, et qu'il m'engageait de l'accompagner; ce que je fis. Je l'ai accompagné à la Préfecture. Rendu à la première division, je l'ai examiné de nouveau par ordre de la Préfecture, et j'ai commencé un procès-verbal. Cela fait, M. le commissaire-rapporteur me dit de le suivre au tribunal, et il m'invita d'examiner le cadavre. Le cadavre,

porté de la Préfecture au tribunal, M. le rapporteur fit faire la confrontation du cadavre en présence de l'accusé Georges ; et le rapport fait, il fut décidé qu'il serait procédé à l'ouverture. L'ouverture fut faite de suite. Cette vérification nous a procuré la connaissance d'un coup de feu qui était entré dans la partie latérale gauche de la tête, avait percé les os du coronal, s'était étendu dans la substance propre du cerveau, avait brisé une partie des pariétaux, par l'éc[illegible]ement qui en était résulté, et s'était fixé dans la partie basse du cervelet, partie postérieure.

Cela fait, nous avons fait notre rapport, accompagné d'un de mes confrères. Le rapporteur nous invita à aller voir un autre malade, qu'on disait être là. Nous nous y rendîmes. Il demeurait rue Saint-André-des-Arcs. Nous trouvâmes une plaie à la partie moyenne de la poitrine, entre la cinquième et la sixième côte. Examen fait avec attention de cette plaie, ayant fait placer le malade debout, nous avons reconnu que la balle n'avait pas pénétré ; les accidens même n'étaient pas assez considérables pour pouvoir annoncer que la balle avait pu pénétrer. Je l'ai

suivie pendant quelques jours, et le malade s'en est bien trouvé.

Le *président*. Reconnaissez-vous ces armes?

Burard. Je n'ai connaissance qu'accessoirement des armes qui ont été prises : j'ai vu le poignard, je l'ai tenu ; le voilà bien. J'ai tenu de même un grand sabre ; voilà la balle que j'ai retirée, qui m'a paru comme ayant été mâchée, en raison des rugosités dont elle était chargée ; mais il est possible qu'elle ait été enfoncée comme cela, en raison de l'écaillement des os, et qu'elle ait pris cette forme-là, à raison du pistolet qui était rayé en dedans.

Le *président*. Accusé Georges, qu'avez-vous à répondre?

Georges. Je n'ai rien à répondre.

Le *président*. Vous convenez que vous avez tiré deux coups de pistolet?

Georges. Oui.

Le *président*. Buffet a été tué, et Caniolle a été dangereusement blessé.

Georges. Je ne le sais pas.

Burard. A la confrontation, lorsque le commissaire-rapporteur interrogea l'accusé, et lui demanda si c'était lui qui était la cause de la mort de l'homme, il dit : Cela peut bien être.

Georges. Il est possible que ce soit un des coups qui aient frappé l'individu ; mais je ne le connais pas autrement.

Le *président*, au témoin. N'avez-vous pas vu Léridant chez le magistrat de sûreté ?

Burard. Quant à l'accusé Léridant, comme le monde grossissait à chaque instant, je ne l'ai vu que quand il a été pris. J'invitai ces particuliers à conduire le second accusé chez le magistrat de sûreté ; ils y consentirent : c'est ce qui empêcha le magistrat de sûreté de venir à l'instant même.

Le *président.* Accusé Léridant, avez-vous quelque chose à répondre ?

Léridant. Je n'ai jamais vu monsieur.

Treizième témoin.

Oudart, (Augustin) âgé de 48 ans, expert écrivain vérificateur, rue Culture-Sainte-Catherine.

Je connais Charles d'Hozier depuis environ vingt ans.

Magistrats, un billet signé du nom de Gédéon est de question ; cette pièce est du 19 décembre, et commence ainsi : «Mon cher, soyez, etc.» En

conférant cette pièce avec celles de comparaison, on y retrouve l'identité la plus absolue ; non seulement par la manière de faire, mais par la forme des caractères ; d'où j'estime que le billet de question, signé Gédéon, a été écrit et souscrit par l'auteur Georges Cadoudal de comparaison.

Le *président*. Accusé Cadoudal, vous venez d'entendre la déclaration du témoin : il vous attribue l'écriture et la signature du billet *Gédéon ;* vous avez déclaré que vous n'en étiez pas l'auteur ?

Georges. Je continue à le déclarer.

Oudart. L'écriture de la lettre de 1800 ne paraît pas être de Georges Cadoudal ; la signature ne paraît pas être la même.

Georges. Elle est de moi ; c'est la seule dont la signature est de moi.

Oudart. Elle paraît beaucoup plus faible que l'écriture de Georges Cadoudal, autant qu'il est possible d'en juger dans un examen aussi court.

(*Il est une heure et demie ; la séance est suspendue pendant une heure.*)

Quinzième témoin.

Michel Barizon, âgé de 60 ans, ancien né-

gociant, demeurant boulevard de la Magdelaine, n°. 245.

J'ai loué ma maison de Chaillot, n°. 6, à madame Saint-Léger.

Le *président*. A quelle époque ?

Barizon. Laissez-moi un instant réfléchir... Le bail a fini le 30 ventose.

Le *président*. Quelles ont été les conditions de la location ?

Barizon. Six mois, à raison de 3000 francs par an.

Le *président*. La maison était-elle garnie ?

Barizon. Oui, garnie. J'ai eu un projet de bail qui devait être signé ; je n'ai jamais pu rencontrer madame Saint-Léger pour le faire signer. Il y a aussi un état des lieux où les meubles étaient détaillés, qui n'a jamais pu être signé non plus.

Le *président*. N'avez-vous pas reçu 1500 fr. comptant ?

Barizon. 1500 fr.

Le *président*. Par quelle personne ?

Barizon. Par madame Saint-Léger, à qui j'ai donné ma quittance.

Le *président*. Pour qui a-t-elle loué ce local?

Barizon. Pour elle.

Le *président*. Quelles sont les personnes qui ont occupé cette maison-là ?

Barizon. Madame Saint-Léger.

Le *président*. Il paraît qu'elle ne l'a pas occupée elle-même ?

Barizon. J'ai pris des informations sur madame Saint-Léger, qui ont été satisfaisantes pour moi. Je n'ai pas reparu du tout à Chaillot.

Le *président*. On a pu vous dire que cette maison n'avait pas été occupée par madame Saint-Léger, mais par d'autres.

Barizon. Je me suis présenté quatre fois dans cette maison; deux fois au commencement du bail, la troisième pour une cheminée qui fumait. Le concierge me fit appeler. Je n'y ai trouvé personne que le concierge. La quatrième fois, c'est le coup de vent qui emporta le toit : je l'ai fait réparer.

Le *président*. Vous ne connaissez aucun des accusés ?

Barizon. Je n'en connais aucun.

Le *président*. Accusé Georges, n'avez-vous pas occupé la maison quai de Chaillot, n°. 6?

Georges. Je ne connais pas Paris ; je ne connais pas les endroits où j'ai logé dans Paris, ni hors de Paris.

Le *président.* Il paraît cependant que vous avez demeuré là pendant plusieurs jours.

Le *président.* Accusé Bouvet, n'est-ce pas vous qui avez fait louer par madame Saint-Léger la maison quai de Chaillot, n°. 6?

Bouvet. Oui.

Le *président.* Quelles sont les personnes qui ont occupé cette maison ?

Bouvet. Je ne m'en rappelle pas.

Le *président.* Georges Cadoudal l'a-t-il occupée ?

Bouvet. Il l'a occupée.

Le *président.* Armand Polignac ne l'a-t-il pas occupée ?

Bouvet. Je n'en sais rien.

Le *président.* L'avez-vous occupée avec lui?

Bouvet. J'y ai été plusieurs fois.

Le *président.* Pichegru ne l'a-t-il pas occupée?

Bouvet. Il l'a occupée.

Le *président.* Y avez-vous vu Picot sous le nom de Joseph?

Bouvet. Je n'en ai pas entendu parler.

Le *président.* Vous voyez bien, Georges Cadoudal, que Bouvet de Lozier déclare que

la maison a été louée par madame Saint-Léger, pour vous, que cette maison a été occupée par vous, par Pichegru et autres.

Georges. Je ne connais rien à tout cela : ni monsieur Barizon, ni madame Saint-Léger, ne m'ont jamais vu dans cette maison.

Le *président.* N'avez-vous pas, Bouvet, porté le nom d'Hyacinthe?

Bouvet. C'est mon nom de baptême.

Le *président.* N'étiez-vous pas particulièrement connu sous ce prénom-là?

Bouvet. Il est possible.

Le *président.* Ne vous appelait-on pas Hyacinthe au lieu de Bouvet de Lozier?

Bouvet. Il est possible. Je n'ai jamais porté ce nom-là. Il est possible que des personnes de ma connaissance m'appellent de mon nom de baptême, au lieu de mon nom de famille.

Le *président.* Connaissiez-vous Raoul Gaillard sous le nom de Saint-Vincent?

Bouvet. Non.

Le *président.* Vous a-t-il écrit quelquefois?

Bouvet. Jamais.

Le *président.* Le jour de votre arrestation, ne vous a-t-il pas écrit?

Bouvet. On m'a présenté une lettre qu'on m'a dit être de lui.

Le président lit ce billet : « Saint-Vincent » prie monsieur Hyacinthe, au nom de ses » amis, de vouloir bien se rendre de suite à » l'endroit où il les a vus la dernière fois. » Il paraît bien que ce billet-là vous a été adressé par la femme Verdet. La femme Verdet n'était-elle pas la personne qui portait vos billets?

Bouvet. Je ne me rappelle pas l'avoir vue.

Le *président.* Où la femme Verdet a-t-elle été arrêtée?

Bouvet. Je ne sais pas.

Le *président.* A-t-elle été arrêtée chez vous?

Bouvet. Il n'a pas été arrêté une femme chez moi.

Le *président.* Y est-elle venue lors de votre séjour?

Bouvet. Je n'en sais rien.

Le *président,* Elle était porteur de ce billet-là; elle l'avait pour vous le remettre. Ce Saint-Vincent, vous devez savoir qu'il se nommait Raoul Gaillard. Comment vous aurait-il écrit s'il ne vous eût pas connu?

Seizième témoin.

Marie-Anne-Adélaïde Turgot, dame Saint-Léger, âgée de 39 ans, rentière, rue Saint-Sauveur, n°. 36.

Le *président*. N'avez-vous pas loué la maison de Chaillot ?

La *dame Saint-Léger*. Je l'ai louée.

Le *président*. Quelle est la personne qui vous a chargée de cette mission ?

La *dame Saint-Léger*. Monsieur Bouvet.

Le *président*. Pourquoi vous a-t-il chargée de cette mission ? quel était son objet ?

La *dame Saint-Léger*. Il ne l'a pas dit.

Le *président*. Combien l'avez-vous louée ?

La *dame Saint-Léger*. 1500 fr.

Le *président*. A quelle époque ?

La *dame Saint-Léger*. Je ne me rappelle pas du quantième du mois.

Le *président*. N'est-ce pas dans le mois de messidor dernier ?

La *dame Saint-Léger*. Je ne peux pas vous le dire.

Le *président*. N'est-ce pas vous qui avez

fait arranger cette maison, qui avez fait les dispositions nécessaires, qui l'avez fait meubler?

La *dame Saint-Léger.* Oui, c'est moi qui l'ai louée meublée.

Le *président.* Vous dites que c'est pour Bouvet de Lozier, pour lui seul?

La *dame Saint-Léger.* Oui, pour lui seul.

Le *président.* Il n'était pas riche, Bouvet de Lozier?

La *dame Saint-Léger.* J'ignore ses moyens; il ne me les a jamais dits.

Le *président.* Comment aurait-il loué, moyennant mille écus par an, une maison à Chaillot, lorsqu'il n'a pas de fortune?

La *dame Saint-Léger.* Il n'est pas entré dans ces détails vis-à-vis de moi.

Le *président.* N'avez-vous pas placé dans cette maison le portier et d'autres personnes?

La *dame Saint-Léger.* Oui.

Le *président.* Pourquoi Bouvet ne s'est-il pas chargé de faire toutes ces dispositions-là?

La *dame Saint-Léger.* Parce qu'il m'en a chargée.

Le *président*. N'avez-vous pas été plusieurs fois à la campagne chez Bouvet?

La *dame Saint-Léger*. Plusieurs fois.

Le *président*. En quel endroit?

La *dame Saint-Léger*. A Vauréal.

Le *président*. Différentes personnes ne se réunissaient-elles pas dans cette maison?

La *dame Saint-Léger*. Je n'y ai vu personne.

Le *président*. Avez-vous été quelquefois à Chaillot?

La *dame Saint-Léger*. Quand j'ai loué la maison.

Le *président*. Vous étiez très-liée avec Bouvet de Lozier. Vous avez loué la maison, vous l'avez fait préparer; vous auriez dû aller le voir dans cette maison?

La *dame Saint-Léger*. Je n'y ai jamais été.

Le *président*. Savez-vous s'il a habité personnellement cette maison?

La *dame Saint-Léger*. Il ne me l'a jamais dit. Il avait un logement dans la même maison que moi; il le payait, comme je payais le mien.

Le *président*. Vous n'avez jamais été à Chaillot avec lui?

La *dame Saint-Léger.* Non, monsieur.

Le *président.* Cela paraît étonnant. Après avoir mis tant de zèle à louer cette maison, il est étonnant que vous n'ayez pas été y voir Bouvet de Lozier.

Bouvet de Lozier. Je n'y ai jamais été avec elle.

Le *président à l'accusé.* Ce n'est pas à vous à parler.

Le *président.* Dame Saint-Léger, ne vous êtes-vous pas apperçue de quelque chose?

La *dame Saint-Léger.* Jamais je ne me suis apperçue de rien.

Le *président.* Vous avez dit le contraire.

La *dame Saint-Léger.* Je n'ai pas dit le contraire.

Le *président.* Il faut vous rappeler ce que vous avez dit:

« J'affirme ne pas savoir par qui cette maison » a été habitée ; mais je déclare que j'ai conçu » les plus violens soupçons sur la conduite » de Bouvet de Lozier, d'après ses allées et » venues. Je me suis fortement doutée que lui » et plusieurs autres que je ne connais pas, ma- » chinaient quelque chose contre le Gouver-

» nement. Je n'ai aucune raison de me taire, » parce que Bouvet est le plus dissimulé de » tous les hommes, et qu'il ne m'a jamais rien » confié. J'ajoute que je n'ai conçu ces soup- » çons et qu'ils n'ont pris consistance dans mon » esprit que depuis la location de la maison » de Chaillot, et que je me suis plus parti- » culièrement apperçue des menées de ces in- » dividus. »

Vous avez fait cette réponse-là devant le conseiller d'état préfet de police.

La *dame Saint-Léger.* Je me rappelle que je me suis trouvée très-incommodée, et qu'on m'a dit de signer cette phrase. Je dis qu'elle n'était pas de moi.

Le *président.* Vous prétendez que vous n'avez pas fait cette déclaration ?

La *dame Saint-Léger.* On m'a dit que c'était moi qui l'avais dit, quoique je n'en aie pas l'ombre de connaissance.

Le *président.* Devant le juge chargé de l'instruction, on vous a relu cette déclaration, et vous y avez persisté.

La *dame Saint-Léger.* J'ai dit : Je ne me

rappelle pas l'avoir dit ; je me suis trouvée mal.

Le *président*. On n'a pas, sans doute, imaginé tous ces faits-là. Vous avez donc aujourd'hui des raisons particulières ?

La *dame Saint-Léger*. Je n'en ai aucune. je ne peux pas dire une chose que je n'ai pas dite.

Le *président*. N'est-ce pas la présence de l'individu qui vous empêche de parler ? N'est-ce pas parce que Bouvet de Lozier est ici ?

La *dame Saint-Léger*. Je ne sais pas s'il y est, je ne le vois pas.

Le *président*. Vous savez que vous avez été assez compromise dans cette affaire. Toute votre conduite prouve que vous saviez quelles personnes devaient loger dans la maison. Tout tend à établir que vous n'avez pas loué personnellement, mais pour Georges Cadoudal et autres. C'était dans cette maison-là que tous les conjurés se réunissaient.

La *dame Saint-Léger*. Je n'a jamais vu aucun des conjurés. Je l'atteste ; ils sont ici, ils peuvent dire s'ils m'ont vue.

Le *président*. Vous avez déclaré que la con-

duite de ces hommes-là vous donnait des soupçons ; que vous pensiez qu'ils machinaient quelque chose contre le Gouvernement.

La *dame Saint-Léger*. Je n'ai pu rien penser, parce que je ne savais rien.

Le *président*. Vous feriez mieux de dire franchement la vérité, que de dissimuler, et sur-tout de revenir contre une déclaration que vous avez confirmée.

La *dame Saint-Léger*. Je me suis trouvée mal ; j'ai dit : Voilà une phrase que je ne me rappelle pas d'avoir dite.

Le *président*. Lorsque le juge instructeur vous a interrogée, vous ne vous êtes pas trouvée mal. On ne vous aurait pas fait signer une déclaration que vous n'auriez pas faite.

La *dame Saint-Léger*. La phrase est bien longue pour que quelqu'un qui vient de se trouver mal ait pu la dire.

Le *président*. C'est positivement parce qu'elle est longue, qu'on doit en conclure qu'elle est de vous. On n'imagine pas de pareilles réponses.

Le *président*. Il paraît que vous n'avez pas loué particulièrement pour Bouvet de Lozier, mais pour Georges Cadoudal, Pichegru et

autres qui s'y sont réunis. Comment, vous vous êtes mêlée de cette affaire-là ; vous avez loué la maison, vous l'avez fait meubler, vous avez placé le portier ; vous n'auriez pas été voir la personne qui l'occupait ?

La *dame Saint-Léger*. Je défie qu'on puisse prouver que j'y aie mis le pied.

Le *président*. Vous avez dit aussi d'abord que vous n'aviez pas loué pour Bouvet seul, mais pour sa famille ?

La *dame Saint-Léger*. Pour M. Bouvet, parce que sa mère venant à mourir, il me pria de louer une maison, pour y mettre mademoiselle sa sœur.

Le *président*. Vous ne vous êtes point informée si la sœur de Bouvet avait été habiter cette maison ?

La *dame Saint-Léger*. Les affaires des autres ne me regardent point.

Le *président*. Vous avez continué de voir Bouvet de Lozier ; vous avez dû lui demander s'il occupait la maison de Chaillot, si sa sœur l'occupait. Quand on a servi avec tant de zèle une personne, on a bien droit de prendre quelques renseignemens.

Depuis quel temps connaissez-vous Bouvet de Lozier?

La *dame Saint-Léger.* Quatre ou cinq ans.

Le *président.* Avez-vous été souvent à sa campagne?

La *dame Saint-Léger.* Quelquefois.

Le *président.* Y avait-il d'autres personnes?

La *dame Saint-Léger.* Non.

Le *président.* Y avez-vous vu Georges Cadoudal?

La *dame Saint-Léger.* Non: un M. de Beaumont, un jeune homme de 30 ans, qui demeure dans les environs.

Le *président.* Bouvet de Lozier, avez-vous quelque chose à répondre?

Bouvet. Rien du tout.

Le *président.* Avez-vous été à Chaillot?

Bouvet. J'y ai été.

Le *président.* Y avez-vous vu Georges Cadoudal?

Bouvet. Je me rappelle de l'y avoir vu; mais madame n'a jamais vu Georges, ni Pichegru.

Le *président.* Georges Cadoudal, avez-vous quelque chose à répondre?

Georges. Je ne connais pas Chaillot.

Le *président*. Bouvet de Lozier déclare vous avoir vu à Chaillot ?

Georges. Je ne connais ni Paris, ni les environs. Je puis avoir été dans cette maison, sans savoir si c'était à Chaillot.

Le *président*. Vous auriez fait louer à Chaillot, sans savoir que c'était à Chaillot! Vous y auriez demeuré quelques temps, sans savoir que vous étiez là ! Bouvet aurait loué pour vous !

Georges. C'est autre chose.

Le *président*. Bouvet, persistez-vous dans la déclaration que vous avez faite devant le grand-juge, le 15 pluviose dernier ?

Bouvet. J'y persiste ; j'avais cru alors que le général Moreau avait donné son adhésion au plan dont j'ai fait part dans mon interrogatoire du 10. Depuis, d'après les pièces qui m'ont été fournies, je me suis convaincu que le général Moreau n'avait pas donné son adhésion à ce plan ; que la bonne foi du prince avait été trompée par quelques intrigans qui l'entouraient.

Le *président*. Il est bon de vous rappeler cette déclaration que, vous avez cependant faite, et dans laquelle vous avez persisté plusieurs fois.

« C'est un homme qui sort des portes du » tombeau, et encore couvert des ombres de » la mort, qui demande vengeance de ceux » qui, par leur perfidie, l'ont jeté, lui et » son parti, dans l'abîme où il se trouve. En- » voyé pour soutenir la cause des Bourbons, » il se trouve obligé ou de combattre pour » Moreau, ou de se réunir à une entreprise » qui était l'unique objet de sa mission ».

» Je m'explique » :

« Monsieur devait passer en France pour se » mettre à la tête du parti royaliste : Moreau » promettait de se réunir à la cause des Bour- » bons ».

Comment avez-vous su que Moreau devait se réunir à la cause des Bourbons ?

Bouvet. Je l'ai entendu dire par Georges.

Le *président.* Georges, qu'avez-vous à répondre ?

Georges. Monsieur s'est probablement trompé, je n'ai jamais pu lui dire une chose qui n'avait jamais existé.

Le *président* (*continuant la lecture*) « Les » royalistes rendus en France, Moreau se ré- » tracte ; il leur propose de travailler pour lui, » et de le faire nommer dictateur ».

» pour un Roi. De là l'hésitation, la dissension » et la perte presque totale du parti royaliste ».

« Lajolais était auprès du Prince au com- » mencement de janvier de cette année, comme » je l'ai appris par Georges. Mais ce que j'ai » vu, c'est, le 17 janvier, son arrivée à la » Poterie, le lendemain de son débarquement » avec Pichegru, par la voie de notre corres- » pondance que vous ne connaissez que trop. » J'ai vu encore le même Lajolais le 25 ou le » 26 janvier, lorsqu'il vint prendre Georges » et Pichegru dans la voiture où j'étais avec » eux, boulevard de la Magdeleine, pour les » conduire à Moreau qui les attendait à quel- » ques pas de là ».

Persistez-vous dans cette déclaration ?

Bouvet. Je n'ai point vu le général Moreau, j'ai vu Lajolais prendre Pichegru et Georges à la voiture où j'étais.

Le *président.* N'avait-on pas pour objet de rejoindre Moreau ?

Bouvet. Georges me l'a dit.

Le *président continuant la lecture* : « Il y » eut entr'eux, aux Champs-Elysées, une con- » férence qui déjà nous fit présager ce que

» Moreau proposa ouvertement dans la sui-
» vante, qu'il eut avec Pichegru seul; savoir,
» qu'il n'était pas possible de rétablir le roi;
» et il proposa d'être mis à la tête du Gouver-
» nement, sous le titre de Dictateur, ne lais-
» sant ainsi aux royalistes que la chance d'être
» ses collaborateurs et ses soldats ».

Persistez-vous dans cette déclaration ?

Bouvet. J'avais l'intime conviction que Moreau nous avait trompés en donnant parole, et ne tenant pas ensuite. Tous ces détails m'ont été donnés par Georges.

Le *président.* Avez-vous vu Lajolais chez Georges, à Chaillot ?

Bouvet. Oui, je l'ai vu une fois ou deux.

Le *président.* Persistez-vous dans cette déclaration ?

Bouvet. Mon opinion alors était que nous étions dupes des intrigues de Moreau, qui avait cherché à nous attirer ici pour nous plonger dans le gouffre. Il paraît aujourd'hui prouvé que Moreau ne connaissait point le plan de la conspiration.

Le *président.* Comment savez-vous que cela est prouvé ?

Bouvet. D'après l'examen des pièces qui m'ont été fournies, j'ai cru qu'il ne connaissait point le plan de la conspiration; la religion du prince a été trompée.

Le *président.* Cette déclaration vous a été lue, vous y avez persisté; aujourd'hui vous donnez une explication.....

Bouvet. Je donne une explication des preuves que j'ai trouvées dans les papiers.

Le *président.* N'étiez-vous pas avec Georges sur le boulevard, lorsque Moreau était arrivé?

Bouvet. Moreau n'est point arrivé.

Le *président.* Savez-vous si Moreau est arrivé sur le boulevard?

Bouvet. On me l'a dit: je ne l'ai point vu.

Le *président.* N'a-t-on pas été prendre Pichegru pour le conduire à Moreau?

Bouvet. J'ai vu Georges et Pichegru descendre de la voiture où j'étais; ils m'ont laissé là. Leur projet était d'aller trouver Moreau.

M. Pérignon (*l'un des conseils du général Moreau*). Monsieur le premier président, l'accusé Lajolais vient de faire une déclara-

tion qui a passé un peu vite, sur laquelle je supplierai la Cour de vouloir bien fixer son attention, d'une manière particulière.

L'accusé Lajolais vient de dire qu'il n'avait jamais reçu du général Moreau d'ordre pour aller à Londres. Je supplie M. le premier président d'observer qu'il est extrêmement important de fixer une déclaration qui peut être précieuse pour un accusé.

Le *président*. Les accusés auront toute la latitude possible pour se défendre; il faut que j'arrive à chaque accusé. J'ai mon ordre; je dois le suivre.

Dix-septième témoin.

François-Paul Daniel, âgé de 61 ans, demeurant rue Mouffetard, n° 163. Il a été concierge de la maison quai Chaillot, n° 6.

Je déclare que madame Saint-Léger m'a dit qu'elle avait loué une petite maison de campagne située à Chaillot, n° 16, et qu'elle avait jeté les yeux sur moi : c'était trois jours avant le mois d'août, il y a un an. Alors elle me dit : Comme votre femme est toujours malade, vous aurez cette petite maison-là, où vous

passerez tout l'été ; quand j'irai, vous me recevrez. Enfin elle convint avec moi qu'elle me donnerait trois louis par mois, ce qui fait une somme de 24 sous pour moi et ma femme. J'ai été trois fois dans cette maison avec elle, pour me faire reconnaître par M. Barizon, propriétaire. J'y étais entré le lendemain de la Notre-Dame d'août, d'où j'ai continué à porter tous les deux jours, à madame Saint-Léger, les fruits qu'il y avait, parce que l'année était sèche. Elle me dit : Tenez, mon vieux père, je vais m'en aller à la campagne pour quelque temps ; Hyacinthe Bouvet viendra avec deux ou trois de ses amis ; vous les recevrez comme si j'y étais. Voilà, messieurs, ce qui m'est arrivé, et je connaissais bien M. Bouvet. Je le connaissais peu, auparavant ; mais j'avais l'honneur de connaître M. son père plus de huit ans devant qu'il ne soit né, il y a 40 et tant d'années. Alors, monsieur, je n'hésitai point sur la proposition de madame Saint-Léger et sous la bonne foi de M. Bouvet. Je ne pouvais mieux faire. Mais ma femme disait : La chose nous manquera encore.

Point du tout, elle revit madame Saint-Léger : elle dit que je recevrais M. Bouvet avec

les personnes qu'il amènerait, ses compagnons, ses amis. Ces messieurs vinrent à Paris bien du temps après. Il vint avec M. Bouvet un M. Larive (1), que je ne connaissais point sous un autre nom quelconque, et puis Villeneuve, et puis le domestique de M. Larive, Joseph. Ils arrivèrent au soir, et ils reposèrent six jours. Dans cet intervalle de six jours, j'ai peut-être vu autour de trois ou quatre personnes de leurs amis, qui venaient ou qui s'en allaient. Ces messieurs venaient tard : vous savez que c'est une chose assez en usage de dîner sur les six heures, et ils venaient sur les sept heures et demie, mais ne restaient point. A neuf heures je fermais la porte. Il ne venait pas du monde tous les jours. Ils ont resté ces six jours-là, et puis après se sont en allés. Ils sont restés huit jours à Chaillot; ils ont été bien du temps après à revenir.

Vers l'époque où devait finir le bail de la maison, il n'y avait plus que quinze jours, je croyais bien que madame Saint Léger ou M. H. Bouvet aurait renouvelé le bail de la maison. Dans l'incertitude, comme s'il y avait quel-

(1) Georges.

qu'empêchement, M. Bouvet me dit, cinq jours devant mon arrestation : Désormais vous pouvez vous en aller chez vous; si on renouvelle le bail de la maison, je vous manderai. Je partis le dimanche, c'est-à-dire, le mardi devant le dimanche.

Le *président.* Reconnaissez-vous Georges Cadoudal?

Daniel. Oui, monsieur.

Le *président.* Où est-il? (*Le témoin désigne Georges.*)

Le *président.* Voyez si vous reconnaissez d'autres accusés pour les avoir vus à Chaillot.

Daniel. Je reconnais M. Bouvet, que voilà, M. Picot, M. Villeneuve (Joyaut.)

Le *président.* Reconnaissez-vous Armand Polignac?

Daniel. Je n'ai pas vu ce monsieur-là. Il m'a été présenté au Temple; je ne l'ai point vu. S'il est venu à la maison de Chaillot, ce n'a point été à mon su.

Le *président.* Armand Polignac, vous avez demeuré là?

A. Polignac. Je suis parti trop jeune de France pour savoir les endroits.

Le *président*. N'avez-vous pas été à Chaillot?

A. Polignac, Je ne connais aucun endroit de Paris. On m'a dit que j'y avais été.

Le *président*. Vous devez bien savoir si vous avez été avec Georges?

A. Polignac. Pas à Chaillot, dans un autre endroit dont je ne sais plus le nom de la rue, mais chez un M. Verdet.

Le *président*. Le quai de Chaillot est sur la route de Versailles.

A. Polignac. Je ne connais aucun endroit de Paris; j'en suis sorti à quatorze ans et demi quinze ans.

Le *président*. Picot, reconnaissez-vous Armand Polignac?

Picot. Oui, monsieur.

Le *président*. Où l'avez-vous vu?

Picot. Je ne l'ai pas vu à Paris.

Le *président*. L'avez vous vu à Chaillot, rue du Puits-l'Hermite, ou rue de Carême-Prenant?

Picot. Non.

Le *président*. Vous avez déclaré le contraire.

Picot. J'ai dit que je ne l'avais pas vu en France.

Pérignon. Je vous prierai de demander au déposant, s'il a connaissance que le général Moreau soit allé à Chaillot.

(M. le *président* adresse la question au témoin.)

Daniel. J'ai l'honneur de vous dire que je n'ai jamais vu le général Moreau que dans la maison de détention du Temple : il peut bien s'être fait qu'il y soit venu ; mais comme la longueur du chemin pour aller ouvrir la porte est désordonnée.....

Le *président.* Voyiez-vous entrer toutes les personnes de l'endroit où vous étiez ?

Daniel. Non, je ne pouvais pas : elles entraient si peu le soir, et sous le même costume ; je ne pouvais pas les voir entrer. D'ailleurs, je n'ai pas toujours ouvert.

Le *président.* La porte était donc ouverte ?

Daniel. Non pas, elle était fermée ; mais elle était quelquefois ouverte : comme vous savez, une porte de maison de campagne. Enfin, n'importe ; quand j'avais envie d'aller pour les besoins nécessaires, je laissais tranquillement la porte ouverte, par la peur de faire revenir ma femme, qui n'était pas bien portante.

Dix-huitième témoin.

Marie-Magdelaine Perthuis, femme Daniel, âgée de 65 ans, sans état, rue Mouffetard, n°. 163.

Je ne peux rien vous déclarer, je ne sais rien.

Le *président.* Votre mari n'a-t-il pas été établi concierge quai de Chaillot, n°. 6? Savez-vous quelles sont les personnes qui ont logé dans cette maison?

La femme *Daniel.* Je n'ai connu que Larive et Villeneuve (Georges et Joyaut).

Le *président.* Y avez-vous vu Bouvet de Lozier?

La femme *Daniel.* Oui, monsieur.

Le *président.* Y avez-vous vu Picot ou Joseph?

La femme *Daniel.* Oui, monsieur.

Le *président.* Ont-ils demeuré long-temps dans cette maison?

La femme *Daniel.* Je les ai vus dix-huit jours en trois fois.

Le *président.* Qui a loué la maison?

La femme *Daniel*. Madame Saint-Léger.

Le *président*. Est-ce elle qui vous a placée là?

La femme *Daniel*. Oui, monsieur.

Le *président*. Accusé Georges Cadoudal, qu'avez-vous à répondre?

Georges. Rien.

Le *président*. Vous persistez donc à nier que vous avez logé dans cette maison? Vous ne connaissez pas même cette femme?

Georges. Je ne me rappelle pas l'avoir vue.

Le *président*. Bouvet, qu'avez-vous à répondre?

Bouvet. Rien.

Le *président*. Et vous, Joyaut?

Joyaut. Rien.

Le *président*. Picot, avez-vous quelque chose à répondre?

Picot. Non.

Le *président*. Convenez-vous que vous avez été à Chaillot?

Picot. Oui.

Dix-neuvième témoin.

Charles Fontaine, âgé de 34 ans, vigneron à Vauréal, détenu au Temple.

J'ai vu des messieurs venir chez M. Bouvet.

Le *président*. N'étiez-vous pas au service de Bouvet ?

Fontaine. Au service de sa sœur.

Le *président*. Ne demeuriez-vous pas à Vauréal ?

Fontaine. Il y avait une maison.

Le *président*. Avez-vous vu venir chez lui beaucoup de personnes.

Fontaine. Oui, monsieur.

Le *président*. Connaissez-vous les personnes ?

Fontaine. Je n'en ai connu aucune; c'était la nuit, j'étais couché.

Le *président*. N'est-il pas arrivé pendant la nuit ?

Fontaine. Oui, monsieur.

Le *président*. Bouvet n'a-t-il pas même logé chez lui plusieurs de ces particuliers ?

Fontaine. Oui, monsieur.

Le *président*. N'y sont-ils pas restés six à sept jours ?

Fontaine. Oui, c'est juste.

Le *président*. Pourquoi votre passe-port s'est-il trouvé entre les mains de Bouvet ?

Fontaine. Je ne crois pas que mon maître ait mon passe-port.

Le *président.* Pourquoi vous êtes-vous dessaisi de votre passe-port, pour le remettre à Bouvet ?

Fontaine. Je ne lui ai jamais remis de passe-port.

Le *président.* Comment s'est-il trouvé entre ses mains ?

Fontaine. Comme je ne sais ni lire, ni écrire, c'est lui qui l'a pris lui-même dans mes papiers, que je lui faisais voir.

Le *président.* Avez-vous signé votre passe-port?

Fontaine. Oui, monsieur.

Le *président.* Pourquoi avez-vous déclaré que vous ne saviez ni lire, ni écrire ?

Fontaine. J'ai signé par-tout.

Le *président.* Tout à l'heure vous l'avez dit ?

Fontaine. Pardonnerez, monsieur.

Le *président.* Vous reconnaissez votre signature ?

Fontaine. Je ne connais pas trop mon écriture, j'écris si mal! j'ai fait faire ce passe-port, mais il y a long-temps.

Le *président*, Où vouliez-vous aller ?

Fontaine. J'avais des affaires de famille.

Le *président*. Dans quel pays?

Fontaine. Je sais bien que j'ai commandé un passe-port dans le temps.

Le *commis-greffier*. Le passe-port est pour aller à Paris et à Versailles.

Fontaine. Comme mon frère vivait encore, j'étais bien aise de me mettre en règle.

Le *président*. N'avez-vous pas obtenu, au contraire, ce passe-port pour le remettre à quelqu'un?

Fontaine. Jamais de ma vie. M. Bouvet est ici, qu'il déclare si c'est moi qui lui ai donné.

Le *président*. Il pouvait avoir intérêt de changer de nom. — Comment vous êtes-vous, Bouvet, procuré cette carte de sûreté en blanc?

Bouvet. Je l'ai trouvée.

Le *président*. En quel endroit

Bouvet. Je ne me rappelle pas.

Le *président*. Elle ne paraît pas avoir été perdue; le papier est bien frais. Comment les signatures de l'officier public s'y trouvent-elles? Ordinairement ces cartes ne se signent que lorsqu'elles sont remplies.

Bouvet. Je l'ai trouvée comme cela.

Bouvet. C'est Georges qui m'a dit cela.

Le *président continuant la lecture :* « L'accusation que je porte contre lui n'est appuyée peut-être que de demi-preuves. Voici les faits, c'est à vous de les apprécier.

» Un général qui a servi sous les ordres de « Moreau, Lajolais, je crois, est envoyé par » lui aux princes à Londres ».

Qui vous a dit que Lajolais avait été envoyé à Londres, auprès des princes par Moreau et sous ses ordres ?

Bouvet. C'est le général Georges qui me l'a dit.

Le *président.* Georges, convenez-vous de ces faits-là ?

Georges. Monsieur Bouvet, je crois, s'est trompé gravement.

Le président continuant la lecture :

« Pichegru était l'intermédiaire. »

Qui vous a dit que Pichegru était l'intermédiaire ?

Bouvet. C'est Georges.

Le *président.* « Lajolais adhère, au nom et » de la part de Moreau, aux points principaux » du plan proposé ».

Le *président.* Qui vous a parlé de Lajolais?

Bouvet. Georges encore.

Le *président.* Lajolais, expliquez-vous sur ce point.

Lajolais. Je n'ai jamais eu aucune commission de la part du général Moreau; je n'ai jamais eu aucune espèce de plan.

Le *président.* On en reviendra tout à l'heure à vos déclarations.

« Le Prince propose son départ. Le nombre » des royalistes en France est augmenté, et » dans les conférences qui ont eu lieu à Paris » entre Moreau, Pichegru et Georges..... »

Qui vous a dit qu'il y avait eu des conférences à Paris entre Moreau, Pichegru et Georges?

Bouvet. C'est Georges.

Le *président.* Georges, avouez-vous les faits?

Georges. Non, je continue toujours la même réponse.

Le président continuant la lecture : « Le » premier manifeste ses intentions, et déclare » ne pouvoir agir que pour un Dictateur et non

Le *président*. Il paraît que votre intention était de la remplir d'un nom quelconque. Comment ce passe-port, s'est-il trouvé en vos mains ?

Bouvet. Il s'est trouvé dans mes papiers, parce que Fontaine m'a confié ses papiers pour faire ses affaires.

Le *président*. N'étiez-vous pas déterminé à prendre ce passe-port pour vous en servir ? ou ne l'avez-vous pas fait fabriquer ?

Bouvet. C'est de quelqu'un qui n'écrit pas bien. Il est facile de vérifier le passe-port, parce qu'il a été donné par des autorités qui existent encore. Il y a long-temps que ce passe-port existe.

Le *président* (au témoin). Vous n'avez reconnu aucun des accusés.

Fontaine. Comment voulez-vous que je reconnaisse du monde ?

Le *président*. Quand on les a vus plusieurs fois.

Fontaine. Je ne les ai jamais vus qu'une fois la nuit ?

Le *procureur-général*. Je vous prie de de-

mander au témoin s'il n'a pas vu au moins trois fois son maître rentrer vers minuit avec des personnes à cheval ?

Fontaine. C'est juste.

Le *président.* Parmi les personnes qui sont ici, n'en reconnaissez-vous aucune ?

Fontaine. Non, monsieur ; j'étais dans une chambre, couché et bien fatigué. J'allais, sauf votre respect, panser les chevaux, et je retournais coucher.

Le *président.* Accusé Bouvet, vous avez été arrêté chez la dame Saint-Léger ?

Bouvet. Chez moi, dans un logement que je payais.

Le *président.* On a saisi sur vous, en or et en effets, 3,452 liv.

Bouvet. On les a trouvés dans mon secrétaire.

Le *président.* D'où provenait cette somme-là

Bouvet. Elle m'appartenait.

Le *président.* Vous avez voulu employer des moyens de corruption. Quand on est innocent, on ne propose pas de donner de l'argent pour obtenir sa liberté. Pourquoi avez-vous offert à celui qui vous arrêtait de lui donner 25 louis ?

Bouvet. J'en aurais même donné cent : je ne voulais pas être arrêté.

Le *président.* Pourquoi avez-vous voulu jeter dans le poêle deux papiers que vous teniez à la main ?

Bouvet. Ces papiers pouvaient faire naître des soupçons.

Le *président.* En même temps vous glissiez dans la main de l'inspecteur une pièce de 48 liv. Quand un homme n'a rien à craindre, que sa conduite est pure, il n'emploie pas ces moyens-là.

Bouvet. Il est toujours désagréable d'avoir des affaires avec la justice.

Le *président.* N'avez-vous pas été à Saint-Domingue ?

Bouvet. Oui, monsieur.

Le *président.* Vous avez été fait prisonnier en revenant de Saint-Domingue ?

Bouvet. Oui, monsieur.

Le *président.* Vous avez été conduit à la Jamaïque ?

Bouvet. Oui, et de là en Angleterre.

Le *président.* N'avez-vous pas servi dans l'armée des rebelles ?

Bouvet. Jamais.

Le *président.* Vous avez déclaré que vous aviez été amnistié?

Bouvet. Rayé de la liste des émigrés.

Le *président.* Où est votre acte d'amnistie?

Bouvet. Je ne sais pas où il est. On peut vérifier au secrétariat de la Préfecture.

Le *président.* Comment avez-vous connu Damonville?

Bouvet. Je ne me rappelle pas de ce nom-là.

Le *président.* Etiez-vous à cheval lorsque vous êtes arrivé à Paris?

Bouvet. J'étais à pied.

Le *président.* Etiez-vous seul?

Bouvet. J'étais seul.

Le *président.* L'argent saisi sur vous, provient-il de vos revenus?

Bouvet. On n'a pas saisi d'argent sur moi, mais dans mon secrétaire.

Le *président.* N'avez-vous pas porté un autre nom?

Bouvet. Quelquefois celui de Rivière.

Le *président.* N'avez-vous pas porté aussi celui de Beaumont?

Bouvet. Je l'ai porté.

Le *président.* Pourquoi avez-vous défendu à la dame Saint-Léger de dire qu'elle avait loué la maison de Chaillot pour vôtre compte?

Bouvet. Parce qu'ayant des apparences suspectes au Gouvernement, je ne voulais pas qu'on le sût.

Le *président.* N'est-ce pas parce que vous saviez que les personnes que vous logiez dans cette maison étaient des conspirateurs?

Bouvet. Non, monsieur.

Le *président.* Quels sont ceux qui ont logé dans cette maison?

Bouvet. Je ne me rappelle que Georges et Joyaut.

Le *président.* Vous avez nommé Valtot?

Bouvet. C'était pour désigner Georges.

Le *président.* Comment vous êtes-vous réuni à Georges?

Bouvet. Je ne me le rappelle pas.

Le *président.* Quelles sont les circonstances qui vous ont lié ensemble?

Bouvet. Je ne me rappelle pas.

Le *président.* On ne loue pas une maison pour un individu, sans le connaître particulièrement. Où avez-vous connu Georges?

Bouvet. Je l'ai connu en Angleterre.

Le *président.* Connaissez-vous Roger, dit Loiseau, et Coster-Saint-Victor?

Bouvet. Ni l'un, ni l'autre.

Le *président.* On a trouvé dans les papiers de Roger un reçu de 72 francs donné par un nommé Baudin, qualifié pour le prix d'une montre de chasse vendue à M. *Bouvet.*

Bouvet. Je ne connais pas cela; il est impossible qu'une montre que j'ai achetée, je l'aye vendue à un autre.

Le *président.* Ce fait prouve des relations?

Bouvet. Je n'en ai aucune.

Le *président.* N'avez-vous pas été chargé de la distribution des fonds entre les conjurés?

Bouvet. Non, monsieur.

Vingtième témoin.

Denis-Charles Emery, âgé de 45 ans, tourneur en bois, demeurant à Etrepagny, détenu au Temple.

J'ai eu Bouvet chez moi sans le connaître; je le connais pour l'avoir vu chez nous.

Le *président.* N'avez-vous pas acheté un cheval pour lui?

Emery. J'ai envoyé un M. Damonville, qui en a amené un.

Le *président.* Où avez-vous conduit ce cheval?

Emery. A Etrepagny, chez un appelé Maugé.

Le *président.* Qui vous a donné l'ordre d'acheter le cheval?

Emery. Madame Drouin, femme de chambre de madame Saint-Paers.

Le *président.* Ne vous a-t-on pas dit que ce cheval était pour Bouvet?

Emery. Non, monsieur, on ne m'a rien dit du tout.

Le *président.* N'avez-vous pas conduit quelques personnes chez Damonville?

Emery. Non, monsieur.

Le *président.* Vous n'avez pas conduit six à sept personnes qui ont logé dans cette maison?

Emery. Non, monsieur.

Le *président.* Il paraît que vous ne dites pas la vérité. Vous êtes convenu que vous avez conduit plusieurs personnes dans cette maison-là.

Emery. Je ne suis jamais convenu de cela.

Le *président*. C'est le résultat de vos interrogatoires. Comment revenez-vous aujourd'hui contre vos déclarations ?

Emery. Jamais je n'ai dit cela.

Le *président*. Il est constant que vous avez conduit chez Damonville plusieurs personnes.

Avez-vous été quelquefois chez Bouvet ?

Emery. Non, monsieur, je ne sais pas où il est.

Le *président*. Vous ne saviez pas que ce cheval était pour lui ?

Emery. Non.

Le *président*. Vous n'avez conduit personne ?

Emery. Non.

Le *président*. Vous portiez à Rouen une lettre que vous étiez chargé de remettre M. Damonville ; à qui la portiez-vous ?

Emery. A madame de Rouen.

Le *président*. Ne vous a-t-on pas recommandé de garder le silence ?

Emery. On ne m'a dit que de remettre la lettre, et voilà tout.

Le *président*. Bouvet, avez-vous des observations sur la déclaration du témoin ?

Bouvet. Je ne me rappelle pas d'avoir vu cet individu-là.

Le *président* (au témoin). Ne vous a-t-on pas défendu de parler à M. de Saint-Paers, à l'occasion du cheval ?

Emery. Oui, monsieur.

Bouvet. Je n'ai jamais vu le témoin ; je ne m'en rappelle pas.

Vingt-unième témoin.

Ferdinand Macaclin, âgé de 38 ans, homme de loi à Rouen.

Il y a à peu près un an que l'accusé Bouvet s'est présenté chez moi : il y avait trois ans et demi que je ne l'avais vu. Il m'est venu exposer qu'il avait un voyage à faire en Angleterre, pour affaires d'intérêt personnel. Il m'a demandé une lettre de recommandation, qui le mît dans le cas de faire ce voyage, en conséquence de lui procurer une connaissance sûre dans la ville d'Eu, soit dans les environs. Je répondis que je ne connaissais personne de ce côté. Il répondit : Vous devriez connaître bien

des endroits prochains de celui-là. Je dis : Oui, j'ai un de mes amis à Neufchâtel, homme de loi, M. de Lépine ; je ne connais que celui-là auprès de la ville d'Eu. Il me pria de lui remettre une lettre de recommandation pour lui. Je répugnais d'abord ; il insista, il pressa ; enfin je lui donnai une lettre de recommandation, dont les termes, comme vous pourrez le voir, ont le caractère de l'indifférence que j'y mettais ; car la recommandation est fort peu expressive.

M. de Lépine vint à Rouen pour raison de santé, et me fit part de la manière peu expressive avec laquelle je lui avais recommandé M. Bouvet. Je lui répondis, qu'en effet j'avais eu des scrupules en lui donnant cette lettre ; que s'il voulait suivre mon avis, il n'aurait aucun égard à ma recommandation. Voilà ce qui s'est passé entre M. Bouvet, M. de Lépine, et moi.

Le *président*. N'avez-vous pas obtenu de renseignement sur Bouvet ?

Macaclin. Aucun sur sa conduite postérieurement, si ce n'est qu'il était descendu à l'hôtel de France. Je fus le lendemain pour ravoir ma lettre, si j'avais pu l'avoir ; mais on m'a dit qu'on n'avait pas entendu parler de lui, d'où j'infé-

rai qu'il n'y avait pas de demeure. J'ai conçu des soupçons, à raison d'un voyage dans un pays ennemi. Je craignais qu'il ne compromît ceux qui se mêlaient du voyage de M. Bouvet lui-même.

Le *président.* Bouvet, qu'avez-vous à répondre?

Bouvet. Rien.

Le *président.* Connaissez-vous le témoin?

Bouvet. Non.

Le *président.* Le témoin déclare qu'il vous a remis une lettre pour le citoyen de Lépine; il est impossible que vous ne le connaissiez pas.

Bouvet. Je ne le connais pas.

Le *président.* Vous ne connaissez pas M. Macadin?

Bouvet. Non, monsieur.

Le *président.* Comment se fait-il que vous ne connaissiez pas le témoin, après un fait qui paraît si bien établi?

Bouvet. C'est à cause de cela. Je dirais si je le reconnaissais.

Le *président.* Lorsque vous vous êtes adressé à lui, vous lui avez demandé une recommandation pour M. de Lépine. Il vous l'a donnée.

Quand on a vu une personne de cette manière-là, on la reconnaît bien.

Bouvet. Il est possible qu'il se rappelle de moi. Cela m'est sorti de la tête.

Vingt-deuxième témoin.

Jean-Baptiste Carré, âgé de 68 ans, portier, rue Saint-Sauveur, n°. 36.

Je ne sais autre chose que d'avoir eu Bouvet de Lozier chez nous pendant environ un mois, et madame Saint-Léger pendant environ trois ans.

Le *président.* N'étiez-vous pas dans la maison, lorsque Bouvet a été arrêté?

Carré. Oui, monsieur. Il n'y était pas lorsqu'on est venu. Il est arrivé vers environ minuit. On avait emmené ceux qui étaient dans sa chambre, et alors il a été conduit chez madame Saint-Léger. Dans ce moment où il a été conduit chez madame Saint-Léger, je n'y ai point été; je ne sais point ce qui s'est passé.

Le *président.* N'a-t-il pas proposé de donner vingt-cinq louis à celui qui l'a arrêté?

Carré. Je n'ai pas entendu cela; j'ai vu seulement un commissaire, qui était à son arres-

tation. Ce commissaire a causé beaucoup de temps avec lui, hors de notre loge, et le tenant là, ils se sont expliqués beaucoup ensemble. Ensuite de cela, M. Bouvet est rentré chez nous. Il a demandé à parler à la portière; mais étant rentré, il ne nous a rien dit; il est resté contre le poêle, et a voulu brûler des papiers. Le serrurier qui était là a mis son tablier pour empêcher. Voilà tout ce dont j'ai connaissance. Mais les vingt-cinq louis, je n'ai rien vu qu'un double louis, qu'il a offert au commissaire, pour parler à ma femme. Il était posé sur notre poêle, le commissaire l'a repris quand ils sont sortis.

Le *président*. Accusé Bouvet, avez-vous quelque chose à répondre?

Bouvet. Non, monsieur.

Le *président*. Vous convenez donc que les faits qu'il avance sont exacts?

Bouvet. A peu de chose près.

Vingt-troisième témoin.

Jean-Baptiste Gambu, âgé de 34 ans, propriétaire à Forges-les-Eaux, détenu au Temple.

Il est à ma connaissance que j'ai reçu plu-

sieurs personnes qui m'ont été adressées par un particulier, qui m'ont été désignées dans l'instruction, entr'autres desquelles étaient Georges, Picot et Bouvet de Lozier, que je ne connaissais pas sous ces noms-là.

Le *président.* Combien y en avait-il ?

Gambu. Sept en deux fois ; quatre une fois, et trois l'autre.

Le *président.* Reconnaissez-vous Georges ?

Gambu. Je le reconnais.

(Il reconnaît également Bouvet et Picot)

Le *président.* Reconnaissez-vous Villeneuve ?

Gambu. Je ne le reconnais pas. Il est possible qu'il soit du nombre. Ils ont couché deux nuits, à une époque que j'ai fixée, qui ne me revient pas. Elle est consignée dans l'interrogatoire que j'ai subi. Ces personnes ont passé deux fois.

Le *président.* Qui vous les a adressées, ces personnes-là ?

Gambu. C'est d'abord M. Beaumont (Bouvet) qui me les a amenées.

Le *président.* Comment avez-vous connu Bouvet ?

Gambu. Par l'intermédiaire de M. de Lépine, avoué à Neufchâtel.

Le *président.* N'avez-vous pas reçu de Bouvet une petite caisse ?

Gambu. Je n'ai pas reçu de caisse de Bouvet, mais une valise qui a été enfermée dans une caisse pour adresser à Paris, par la diligence de Gournay, à M. Beaumont.

Le *président.* Georges, qu'avez-vous à répondre ?

Georges. Je ne le connais pas.

Le *président.* Le témoin déclare qu'il vous a logé.

Georges. C'est fort possible. Je ne le connais pas.

Le *président.* Bouvet, qu'avez-vous à répondre ?

Bouvet. Je ne me rappelle pas l'avoir vu.

Le *président.* Vous l'avez chargé de porter une petite caisse renfermant une valise. Que renfermait cette valise ?

Bouvet. Je ne m'en souviens pas.

Le *président.* Vous ne vous rappelez de rien. Vous demeuriez donc alors à Paris, hôtel de Bordeaux ?

Bouvet. Non, je ne demeurais pas à Paris.

Le *président.* Vous alliez donc quelquefois à l'hôtel de Bordeaux?

Bouvet. Il est possible que j'y aye été quelquefois.

Le *président.* Picot, avez-vous à répondre?

Picot. Non.

Le *président.* Connaissez-vous le témoin?

Picot. Non.

Le *président.* Vous n'avez pas logé chez lui avec Georges et Bouvet?

Picot. Jamais je n'ai été chez lui.

Le *président.* Vous n'avez pas été à Forges?

Picot. Non, c'était moi qui les conduisais chez mon père à Ronchamps.

Vingt-quatrième témoin.

Jean-Auguste-Antoine-Eugène Debertengles, âgé de 30 ans, cultivateur à Saint-Crépin, détenu au Temple.

Le *président.* Vous avez connu un nommé Picot ou Joseph?

Debertengles. Oui, monsieur; le voici.

Le *président.* Connaissez-vous les frères Polignac?

Debertengles. Oui, je les ai logés.

Le *président.* Combien étaient-ils?

Debertengles. Quatre.

Le *président.* N'étiez-vous pas lié particulièrement avec Bouvet?

Debertengles. Oui.

Le *président.* Y avait-il long-temps?

Debertengles. Plusieurs années.

Le *président.* Est-ce Bouvet qui vous a déterminé à recevoir ces personnes-là?

Debertengles. C'est lui qui me les a amenées?

Le *président.* Combien y avait-il de personnes?

Debertengles. Quatre.

Le *président.* Vous ne connaissez pas la quatrième personne?

Debertengles. Non.

Le *président.* Vous ne connaissez ici que Georges, Bouvet, Picot et les deux Polignac?

Debertengles. Ils ont passé trois fois chez ma mère à différentes époques.

Le *président.* Vous n'avez pas demandé pourquoi ils étaient en France?

Debertengles. Non, jamais.

Le *président*. Vous n'êtes entré dans aucune explication avec eux?

Debertengles. Aucune.

Le *président*. Ce que vous dites là est difficile à croire, Comme vous étiez ami intime de Bouvet, il connaissait vos principes; il allait chez vous avec certitude....

Debertengles. Il ne m'a jamais rien dit.

Le *président*. Vous avez su pourquoi il venait en France ?

Debertengles. Jamais je n'ai su leur projet de renverser le Gouvernement.

Le *président*. En général, les conspirateurs ne sont venus que chez des personnes dont les principes sont connus. Combien de temps sont-ils restés chez vous ?

Debertengles. Arrivés le soir et partis le lendemain.

Le *président*. Vous en avez reçu trois fois ?

Debertengles. Trois fois.

Le *président*. La seconde fois combien étaient-ils ?

Debertengles. Ils étaient quatre.

Le *président*. Et la troisième ?

Debertengles. Je crois que c'est quatre aussi.

Le *président*. Ce n'étaient pas toujours les mêmes personnes?

Debertengles. Je demande pardon, à-peu-près les mêmes.

Le *président*. Georges, qu'avez-vous à répondre?

Georges. Je ne le connais pas.

Le *président*. Bouvet, qu'avez-vous à répondre?

Bouvet. Je me rappelle l'avoir vu : ce qu'il dit est exact.

Le *président*. Armand Polignac, avez-vous quelque chose à répondre?

Armand Polignac. Je ne me rappelle pas monsieur.

Le *président*. Vous ne vous rappelez pas avoir logé chez lui?

Armand Polignac. Je ne me rappelle pas l'avoir vu.

Le *président*. C'est au château de Saint-Crépin. Où avez-vous logé?

Armand Polignac. Je ne connais pas le lieu.

Le *président*. Si vous avez logé chez le témoin, vous pouvez bien le reconnaître. Et vous, Julles, vous déclarez aussi que vous ne le connaissez pas?

Jules Polignac. Dans mes déclarations, je ne l'ai jamais reconnu. Il m'a reconnu, je ne me rappelle pas l'avoir vu.

Le *président.* N'étiez-vous pas logé dans un château avec Georges et Picot?

Jules Polignac. Je ne me rappelle pas.

Le *président.* Avez-vous logé avec Georges et Picot?

Jules Polignac. Jamais.

Vingt-cinquième témoin.

Madelaine-Anne Lenoir, veuve Debertengles, âgée de 60 ans, propriétaire à Saint-Crépin, détenue aux Madelonnettes.

Je connais un des accusés, un homme très-gros, que vous m'avez désigné sous le nom de Georges.

Le *président.* Le second (Bouvet), le reconnaissez-vous?

La veuve de *Bertengles.* Oui, monsieur.

(Elle désigne aussi Armand et Jules Polignac.)

Le *président.* Reconnaissez-vous Picot?

La veuve *Debertengles.* Non, monsieur. Je déclare que ces messieurs sont venus demander

à coucher chez moi ; on leur a donné l'hospitalité. Ils ont dîné le lendemain et sont partis l'après-midi.

Le *président*. Il en est venu à différentes époques, que vous avez logés ?

La veuve *Debertengles*. M. Georges est venu la première fois avec M. Bouvet.

Le *président*. Connaissiez-vous Bouvet antérieurement ?

La veuve *Debertengles*. Oui, monsieur.

Le *président*. Est-ce à cause de lui que vous avez logé les autres ?

La veuve *Debertengles*. Comme il était avec eux, je les ai logés.

Georges. Je ne connais pas madame.

Le *président*. Le témoin vous reconnaît, et déclare vous avoir vu.

Georges. C'est fort possible.

Bouvet. Je reconnais madame.

Le *président*. Et vous, Armand Polignac ?

Armand Polignac. Je reconnais madame.

Le *président*. Avez-vous logé chez elle avec Georges et Bouvet ?

Armand Polignac. Non.

Le *président*. Il est constant que vous avez

La dame de *Saint-Paers*. Peu de personnes.

Le *président*. Notamment, beaucoup de de chouans.

La dame de *Saint-Paers*. Aucun.

La *président*. C'est cependant ce qui résulte des renseignemens qui ont été pris. Ils étaient habituellement reçus chez vous.

La dame de *Saint-Paers*. Je n'en ai connu aucun.

Le *président*. Bouvet a été souvent chez vous.

La dame de *Saint-Paers*. Depuis dix-huit mois, il y est venu une fois au plus.

Vingt-huitième témoin,

Antoinette-Hyacinthe Albertine Gilberte Grout, dame de Rouen, âgée de 27 ans, propriétaire à Rouen, détenue aux Madelonnettes.

J'ai acheté un cheval pour M. Bouvet, qui m'en avait donné la commission.

Le *président*. Combien l'avez-vous payé ?

La dame *de Rouen*. Vingt-cinq louis.

Le *président*. A quelle époque ?

La dame *de Rouen:* Il y a quatre mois passés.

Le *président.* N'avez-vous pas connu un nommé Mallet de Rouen?

La dame *de Rouen.* J'ai connu un monsieur de ce nom-là, qui venait quelquefois chez ma mère.

Le *président.* Ne prenait-il pas la qualité de commandant de l'armée royale dans la Haute-Normandie?

La dame *de Rouen.* Je l'ignore.

Le *président.* N'avez-vous pas connu Auguste?

La dame *de Rouen.* Je connais des jeunes gens de ce nom.

Le *président.* Allait-il souvent chez vous?

La dame *de Rouen.* Différentes fois.

Le *président.* Cet Auguste et un autre étaient adjudans de Mallet? Mallet commandait dans l'armée des rebelles?

La dame *de Rouen.* Je l'ignore absolument.

Le *président.* Vous les receviez souvent?

La dame *de Rouen.* Je demeurais chez ma mère à cette époque.

Le *président.* Votre mari les recevait?

La dame *de Rouen.* Il les a vus quelquefois chez elle.

Le *président*. Savez-vous ce que faisait Lajolais à Londres ?

Bouvet. J'ai cru qu'il avait été envoyé par le général Moreau.

Le *président*. Avez-vous entendu parler de l'objet de sa mission ?

Bouvet. Comme je l'ai dit dans mon interrogatoire.

Le *président*. Avez-vous eu des conférences à Londres avec Lajolais ?

Bouvet. Jamais je ne l'ai vu à Londres.

Le *président*. En avez-vous eu avec Pichegru ?

Bouvet. J'en ai eu deux ou trois fois avec Pichegru.

Le *président*. Pichegru vous a-t-il assuré que Moreau était initié dans la conspiration ?

Bouvet. Je n'ai jamais eu d'autres détails que par le général Georges ; il n'y a que lui qui m'en a parlé.

Le *président*. Georges, avez-vous quelque chose à observer là-dessus ?

Georges. M. Bouvet de Lozier se trompe ; jamais je ne lui ai dit un mot sur ce qu'il a avancé.

Vingt-neuvième témoin.

Anne Brunet, veuve Avril, âgée de 75 ans, rue du Mûrier-Saint-Victor.

J'ai connu Rochelle.

Le *président*. Connaissez-vous Rusillion ?

Veuve Avril. Je ne l'ai connu que le soir que le camarade de mon fils me l'a amené. Ils ont passé une nuit chez moi. Rochelle, comme camarade de mon fils, désirait le voir. Il disait arriver d'Allemagne.

Le *président*. Et Rusillion ?

Veuve Avril. Je ne l'avais jamais vu. C'est Rochelle qui l'a amené chez nous.

Le *président*. Accusé Rusillion, avez-vous quelque chose à répondre à la déclaration du témoin ?

Rusillion. Rien du tout.

Le *président*. Convenez-vous que vous avez logé chez le témoin ?

Rusillion. Oui, monsieur.

Le *président*. Où avez-vous été loger ensuite ?

Rusillion. Je n'en sais rien.

pour prouver ce commerce de dentelles. Vous n'avez établi ce fait-là d'aucune manière.

Rochelle. Je l'ai fait en commission.

Le *président.* Il y avait long-temps que vous logiez dans la maison où vous avez été arrêté?

Rochelle. Une seule nuit.

Le *président.* A Paris vous n'avez pas vu Georges?

Rochelle. Non, monsieur.

Le *président.* On a trouvé sur vous une somme de 2328 l. Il paraîtrait que cette somme vous avait été remise par Georges?

Rochelle. C'était le résultat des marchandises que j'ai vendues.

Le *président.* A quelle époque avez-vous quitté la France?

Rochelle. J'ai été fait prisonnier en 1793. J'ai été conduit à Tournay, de Tournay à....

Le *président.* En l'an 7, n'êtes-vous pas rentré en France?

Rochelle. Pour tâcher d'avoir du service.

Le *président.* Vous connaissez Rusillion?

Rochelle. Je l'ai connu en Suisse, parce que je lui ai montré à tirer des armes.

Le *président*. A quelle époque êtes-vous débarqué en France?

Rochelle. Avec M. le major qui est là.

Le *président*. N'avez-vous pas vu Lajolais?

Rochelle. Oui, monsieur.

Le *président*. N'êtes-vous pas passé en Angleterre avec Lajolais?

Rochelle. Après avoir remis cette lettre, M. Lajolais dit qu'il s'en allait en Allemagne. Je ne sais pas.

Le *président*. Vous l'avez déclaré dans un interrogatoire.

Rochelle. Je ne crois pas cela.

Le *président*. Il est manifeste que c'est cette lettre qui a déterminé Lajolais à repasser à Londres avec vous. Vous venez de Londres, vous étiez porteur d'une lettre pour Lajolais; il part quelques jours après pour aller à Londres, nécessairement par cette lettre, qui probablement était une lettre de Pichegru; on lui demandait d'aller en Angleterre. On vous a demandé dans votre interrogatoire si, depuis votre débarquement avec Lajolais, vous aviez vu le général Moreau à Paris, vous avez répondu: « Je n'ai pas vu le général Moreau, mais le » général Lajolais dans une auberge rue du

» Faubourg-Saint-Denis. Il m'a assuré qu'il » voyait le général Moreau, qu'il est dans les » meilleures dispositions pour l'exécution du » plan. »

Le *président*. Lajolais vous a-t-il dit ce qu'il annonçait par-là ?

Rochelle. Le général Lajolais n'a pas précisément parlé dans ce sens-là.

Le *président*. Vous a-t-il dit qu'il voyait Moreau?

Rochelle. Il ne me rendait pas compte de ses affaires.

Le *président*. Pourquoi l'avez-vous déclaré? Vous avez été confronté à Lajolais, et vous avez persisté dans vos déclarations en sa présence. Quel est le motif qui vous a fait revenir contre cette déclaration?

Rochelle. Je ne reviens pas contre. Il a parlé vaguement de toutes ces affaires-là. Il dit qu'il croyait bien que le général Moreau....

(Le président donne à l'accusé lecture de sa déclaration écrite.)

Rochelle. Mon voyage n'avait pas pour but de remettre la lettre, mais mes affaires particulières. Je me suis parfaitement exprimé ainsi.

Le *président*. Vous étiez en Angleterre, vous connaissiez ceux qui voulaient opérer la contre-révolution. Vous aviez été chargé par eux de revenir en France, d'avoir des entretiens avec Lajolais, de lui remettre une lettre ; elle a été remise par vous, et il est parti pour Londres.

Vous avez déjà été arrêté ?

Rochelle. Oui, monsieur, en l'an 6.

Le *président*. Pourquoi avez-vous été arrêté ?

Rochelle. Je n'en sais rien.

Le *président*. Où avez-vous remis à Paris, la lettre dont vous étiez porteur pour Duséjour ?

Rochelle. A un appelé Duséjour.

Le *président*. Qui vous avait dit de la remettre ?

Rochelle. C'est M. Berthelier.

Le *président*. Où était Duséjour ?

Rochelle. Je l'ai rencontré dans un café où il allait habituellement, sur les boulevards de la Chaussée-d'Antin.

Le *président*. Qui vous avait dit qu'il se trouverait sur les boulevards, qu'il avait l'habitude d'y aller ?

Rochelle. C'est M. Berthelier.

Le *président.* Il vous avait donc dit cela à Londres ?

Rochelle. Oui, monsieur.

Le *président.* Quand avez-vous connu le général Lajolais ?

Rochelle. Pour la première fois à Paris, trois ou quatre jours après qu'il a eu la lettre.

Le *président.* Combien vous êtes-vous vus de fois ?

Rochelle. Deux ou trois fois.

Le *président.* L'avez-vous vu chez Georges ?

Rochelle. Jamais.

Le *président.* L'avez-vous vu chez Pichegru ?

Rochelle. Jamais.

Le *président.* Où l'avez-vous vu ?

Rochelle. Ici à Paris.

Le *président.* Les réponses que vous venez de faire ne sont pas conformes à toutes celles que vous avez faites jusqu'à présent. Quand on dit la vérité, on ne fait aucune variation. Avez-vous été à Chaillot?

Rochelle. Une fois ; j'ai trouvé là le major et une personne qu'on a dit être Pichegru. Je

n'ai pas été confronté au Temple avec Pichegru.

Le *président*. Vous vous êtes trouvé dans la même salle d'instruction : vous avez pu le reconnaître.

Rochelle. J'ai bien vu que c'était lui que j'avais vu à Chaillot.

M. *Pérignon*. Je viens vous prier, M. le premier président, puisque cela est utile pour la défense du général Moreau, de demander à Rochelle ce qu'il entend par cette idée, que je n'ai peut-être pas suffisamment comprise, que Lajolais lui avait dit à Londres que le général Moreau avait l'affection des troupes et qu'il devait se réunir avec le premier Consul. Je vous prie de demander ce qu'il entend par cette idée-là.

Rochelle. J'ai entendu dire ceci de la part de M. Lajolais en conversation ensemble, mais sans savoir rien de précis à cet égard. Alors c'était un bruit public.

Le *président*. Y avait-il quelqu'un avec vous ?

Rochelle. Non, monsieur.

Le *président*. C'est dans une conférence

vous avez eue avec Lajolais : dans quel endroit ?

Rochelle. Ici à Paris. En nous promenant ensemble, Lajolais a dit, dans la conversation : Bonaparte ne paraît point éloigné de faire un changement dans le gouvernement.

Trentième témoin.

Clément-Théodore Avril-Saint-Firmin, professeur de belles-lettres, rue du Mûrier-Saint-Victor, n° 12.

J'ai connu Rochelle pour avoir été son camarade de classe. Lui et Rusillion ont logé une nuit chez ma mère. J'ai engagé ma mère à leur donner asile pour cette nuit-là seulement.

Le *président.* Y a-t-il long-temps ?

Avril. A peu près deux mois. Il m'avait dit qu'il venait pour un commerce de dentelles.

Le *président.* Avait-il des dentelles ?

Avril. Je n'en ai pas vu ; il n'en a pas apporté avec lui.

Le *président.* Vous deviez savoir qu'il était dans le parti des chouans ?

Avril. Je ne crois pas qu'il ait été dans les chouans.

Le *président*. Qu'il avait été en Angleterre ?

Avril. Il ne m'a rien communiqué de cela.

Le *président*. Qu'il était envoyé par le gouvernement anglais ?

Avril. Il ne m'a pas dit cela.

Le *procureur-général*. Vous aviez un grand intérêt à le lui demander? Lorsque vous l'avez logé, la liste avait-elle paru ?

Avril. Non, messieurs, elle n'a paru que deux jours après mon arrestation.

Le *président*. Pichegru n'est-il pas venu dans le même bâtiment que vous, Rochelle ?

Rochelle. J'ai été si malade, que je ne connais que ce monsieur (Rusillion).

Le *président*. Lajolais, convenez-vous de la vérité des faits avancés par Rochelle ?

Lajolais. Je n'en conviens pas du tout.

Le *président*. L'avez-vous vu à Paris ?

Lajolais. Je ne conteste pas l'avoir vu à Paris. Je dis qu'il est venu remettre une lettre à un M. Duséjour. Cette lettre n'était pas pour moi.

Le *président*. Rochelle, cette lettre était-elle pour Lajolais?

Rochelle. Je ne sais pas si elle était directement pour M. Lajolais. Elle a été remise à M. Duséjour.

Le *président.* On a dû vous dire pour qui elle était, en vous la remettant.

Rochelle. On a dit : Voilà une lettre pour Duséjour.

Le *président.* Comment avez-vous su qu'elle a été remise à Lajolais?

Rochelle. Je l'ai présumé.

Le *président.* Par quelle raison ?

Thuriot. Vous avez dit devant moi que la lettre était pour Lajolais.

Rochelle. On m'a dit que c'était pour un M. Frédéric.

Le *président.* Vous savez bien qu'il a porté ce nom-là.

Trente-unième témoin.

Marie-Madeleine Devienne, femme S. Pierre, rue du Mûrier-Saint-Victor.

J'ai connu Rochelle anciennement, comme ami de collége de mon frère. Le 15 ventose, Rochelle et Rusillion se sont présentés à travers ma porte que j'ai ouverte.

Le *président*. Ne les avez-vous pas logés ?

La dame *S. Pierre*. Non, jamais.

Trente-deuxième témoin.

Jean-Charles Rivet, âgé de 45 ans, ci-devant agent de change, et ancien marchand de tabac;

J'ai eu le plaisir de connaître Rochelle sous le nom de Richemont; il m'a montré les armes. J'ai déclaré que Rochelle avait logé chez moi dans le mois de fructidor dernier, et qu'il était parti; que depuis qu'il était de retour dans ce pays-ci, il avait amené avec lui Rusillion. Il a couché de deux jours l'un chez moi.

Le *président*. N'est-il pas venu quelqu'un le voir, lorsqu'il demeurait chez vous?

Rivet. Il est venu, l'an passé, dans le mois de fructidor, Lajolais, que je n'ai connu que depuis.

Le *président*. N'avez-vous pas vu les frères Polignac?

Rivet. Ils sont arrivés dans la quinzaine du mardi gras; ils sont restés deux ou trois jours.

Le *président*. N'en est-il pas venu d'autres?

Rivet. Je n'ai vu personne : j'avais un logement à louer ; j'avais loué ce logement à un nommé Colin. Le commissaire de police me fit dire qu'il y avait des réclamations contre lui : quand je vis cela, je fus obligé de m'en débarrasser.

Le *président.* Pourquoi avez-vous consenti qu'il logeât chez vous ?

Rivet. Je ne peux dire pourquoi. Quand je suis arrivé, ces messieurs ont dit qu'ils demandaient à me parler. On a dit que c'était un jeune homme poursuivi pour la conscription. Je dis, avec 100 louis ou 200 louis, vous vous en retirerez.

Le *président.* Vous deviez voir que Rusillion et Rochelle n'étaient pas des hommes de la conscription ?

Rivet. J'ai l'honneur d'observer que j'avais connu Rochelle comme ayant montré à mon fils. Mon fils me l'amène dîner ; il vint me voir un soir. Il ramena Rusillion que je ne connaissais pas. Il m'a demandé à coucher ; comme mon fils était parti, et qu'il y avait un lit de relais, ils y ont couché.

Le *président.* N'avez-vous pas fait des voyages en Angleterre ?

Rivet. J'y ai été au commencement de la paix, pour deux cents livres sterlings qui m'é-

taient dues ; M. Otto, s'il était là, pourrait me rendre justice.

Le *président.* Avez-vous vu Rochelle ?

Rivet. A peine si je le connaissais dans ce temps-là.

Le *président.* Voilà pourtant cinq personnes qui ont logé chez vous. Vous avez logé Rochelle et Rusillion : Lajolais a été les voir ; vous avez logé aussi les deux frères Polignac. Il fallait bien que votre maison fût connue : comment pouviez-vous vous déterminer à loger des personnes que vous ne connaissiez pas ?

Rivet. Si je les avais connues, je ne les aurais pas logées.

Le *président.* Lajolais, vous avez été chez le témoin ?

Rivet. Il est venu deux fois.

Lajolais. Je conviens y avoir été l'année dernière, en fructidor, mais je n'y suis pas allé à l'époque que le témoin cite.

Le *président.* N'est-ce pas à cette époque-là que Rochelle vous a remis la lettre ?

Lajolais. Je n'ai pas reçu de lettre de Rochelle.

Le *président.* Pourquoi alliez-vous chez le témoin ?

Lajolais. Pour y voir Rochelle. Il m'avait fait des complimens de la part du major Rusillion.

Le *président.* Vous voyez qu'il y avait quelques relations entre vous ?

Lajolais. Quelque temps après je me suis décidé à faire le voyage en Allemagne.

Le *président.* Rusillion, l'avez-vous chargé de faire des complimens à Lajolais ?

Rusillion. Je ne savais pas pourquoi il était venu à Paris.

Le *président.* Rochelle, vous venez d'entendre Lajolais déclarer qu'il avait été vous voir chez le témoin pour vous faire des complimens de la part de Rusillion. Convenez-vous que Lajolais ait été vous voir chez le témoin ?

Rochelle. Il est venu me voir, parce que la personne qui lui a donné cette lettre-là, vraisemblablement lui avait donné mon adresse.

Le *président.* Vous ne lui aviez donc pas donné votre adresse ?

Rochelle. Je ne l'avais pas à cette époque-là.

Lajolais. Il a déclaré m'avoir vu à l'hôtel de l'Infantado, où je logeais. C'est là qu'il m'a donné l'adresse de M. Rivet.

Le *président.* Armand Polignac, avez-vous logé chez le témoin ?

Armand Polignac. Oui, monsieur.

Le *président.* Vous y avez vu Lajolais et Rusillion ?

Armand Polignac. Jamais.

Le *président.* Ils n'y étaient donc plus ? — Jules Polignac, y avez-vous logé ?

Jules Polignac. J'ai logé chez Rivet avec mon frère, et non avec d'autres.

Trente-troisième témoin.

Elisabeth Lemoine, femme Rivet, âgée de 45 ans, propriétaire, demeurant rue Poissonnière, n° 90.

Le *président.* Connaissez-vous les accusés ?

Femme *Rivet.* Je les ai vus trois fois chez nous.

Le *président.* Lesquels ?

Femme *Rivet.* Je n'ai entendu leurs noms qu'au Temple.

Le *président.* Voyez quels sont ceux que

vous connaissez. Rusillion, levez-vous. *Au témoin* : Le connaissez-vous ?

Femme *Rivet*. J'ai vu monsieur une fois.

Le *président*. Rochelle ?

Femme *Rivet*. Une fois aussi.

Le *président*. Les deux frères Polignac ?

Femme *Rivet*. Deux ou trois fois.

Le *président*. Lajolais ?

Femme *Rivet*. Il n'a jamais couché chez moi.

Le *président*. Rendez compte des faits qui sont à votre connaissance.

Femme *Rivet*. Lajolais n'a jamais couché chez nous.

Le *président*. Avez-vous logé Rusillion et Rochelle ?

Femme *Rivet*. Oui, monsieur.

Le *président*. Combien de fois ?

Femme *Rivet*. Une fois.

Le *président*. Avez-vous logé Armand et Jules de Polignac ?

Femme *Rivet*. Ce sont ces messieurs que l'on m'a montrés au Temple.

Le *pré sident*. Les avez-vous reconnus ?

Femme *Rivet*. Oui, monsieur.

Le *président*. Sont-ils restés long-temps chez vous ? Les avez-vous logés plusieurs jours ?

Femme *Rivet.* Trois jours.

Le *président.* Lajolais est-il venu chez vous ?

Femme *Rivet.* Deux fois.

Le *président.* Pourquoi venait-il chez vous ?

Femme *Rivet.* Je n'en sais rien.

Le *président.* A-t-il parlé à Rochelle et à Rusillion.

Femme *Rivet.* Je ne puis vous le dire.

Le *président.* Montait-il dans leur chambre?

Femme *Rivet.* Je n'étais pas avec ces messieurs.

Le *président.* Il a sans doute monté dans leur chambre?

Femme *Rivet.* Je n'en sais rien.

Le *président.* Rusillion était-il chez vous lorsque Lajolais y a été?

Femme *Rivet.* Non, monsieur.

Le *président.* Il n'y avait donc que Rochelle ?

Femme *Rivet.* Ni Rusillion, ni Rochelle.

Le *président.* Et la seconde fois, car il y a été deux fois?

Femme *Rivet.* Ils n'y étaient pas.

Le *président.* Les deux frères Polignac, y étaient-ils ?

Femme *Rivet.* Je ne puis vous le dire.

Le *président.* Avez-vous logé en même temps chez vous, Rusillion, Rochelle et les frères Polignac?

Femme *Rivet.* Non, monsieur.

Le *président.* Quels sont ceux qui y ont logé depuis

Femme *Rivet.* Messieurs Polignac y ont logé trois fois ensemble.

Le *président.* Et Rusillion, et Rochelle?

Femme *Rivet.* Je n'ai jamais connu Rochelle sous ce nom. Ils y ont logé une fois.

Le *président.* Lajolais a été chez vous?

Femme *Rivet.* Oui, monsieur, deux fois.

Le *président.* Rusillion et Rochelle y demeuraient-ils?

Femme *Rivet.* Non, monsieur.

Le *président.* Y avaient-ils demeuré?

Femme *Rivet.* Non, monsieur.

Le *président.* Il n'y avait donc que les frères Polignac?

Femme *Rivet.* Ils y ont couché trois fois.

Le *président.* Les frères Polignac demeuraient-ils chez vous quand Lajolais y est venu?

Femme *Rivet.* Oui, je crois que les frères Polignac y étaient.

Le *président*. A-t-il parlé aux frères Polignac?

Femme *Rivet*. Je ne puis pas vous le dire.

Le *président*. Savez-vous à quelle époque Lajolais a été chez vous?

Femme *Rivet*. Je ne peux pas vous le dire.

Le *président*. A la fin de l'été?

Femme *Rivet*. Je crois que c'est dans les jours gras, à peu près.

Le *président*. Dans le mois de fructidor dernier, n'avez-vous pas vu Lajolais? N'est-il pas venu pour voir Rochelle?

Femme *Rivet*. Je ne l'ai vu absolument que ces deux fois; si je l'ai rencontré dans la rue, je ne l'ai pas reconnu. Je ne l'ai vu que ces deux fois-là seulement.

Le *président*. En fructidor?

Femme *Rivet*. Je ne connais que les anciens mois; je ne connais pas les nouveaux; je ne sais ni lire, ni écrire.

Le *président*. Rochelle, étiez-vous dans la maison de Rivet lorsque Lajolais a été pour vous voir?

Rochelle. Je ne l'ai pas vu du tout.

Le *président*. Au mois d'août?

Rochelle. Non, monsieur.

Le *président.* Vous ne l'avez pas vu dans le mois de pluviose?

Rochelle. Non, du tout.

Le *président.* Rusillion, étiez-vous dans la maison de Rivet lorsque Lajolais a été pour vous voir?

Russillon. Au mois d'août.

Le *président.* Oui.

Rusillion. Du tout.

Le *président.* Avez-vous quelque chose à répondre?

Rusillion. Rien à répondre là-dessus.

J'ai logé une seule fois chez M. Rivet avec M. de Polignac.

Le *président.* Vous n'y avez vu que Rochelle?

Russillion. Personne.

Le *président.* Avez-vous vu chez Rivet l'accusé Lajolais?

Rusillion. Personne.

Le *président.* Accusé Lajolais, avez-vous quelque chose à répondre?

Lajolais. Nous sommes parfaitement d'accord maintenant.

Le *président.* Il paraît que vous avez été deux fois dans cette maison?

Lajolais. Oui, mais en fructidor.

Le *président.* Pas du tout ; c'est au mois de pluviose.

Prenez garde que la femme Rivet a dit qu'elle croit que c'est dans les jours gras que vous y avez été.

Femme *Rivet.* Ce sont ces messieurs qui sont arrivés dans les jours gras, je ne sais pendant quel mois?

Lajolais. Le fait est que je n'y ai point été dans les jours gras, mais dans le mois de fructidor, deux fois.

Le *président.* Armand Polignac, qu'avez-vous à répondre?

Armand Polignac. Je n'ai jamais vu personne, que mon frère, dans ma chambre.

Le *président.* Il dit que lorsqu'il y a été vous demeuriez dans la maison, mais que vous n'étiez pas dans votre chambre à ce moment. Il ne dit pas que vous l'ayez vu.

Jules Polignac, avez-vous quelques observations à faire?

Jules Polignac. Je n'ai autre chose à dire que les réflexions que mon frère vient de faire. Je n'ai pas vu Lajolais.

Trente-quatrième témoin.

Coquet, (Jacques) âgé de 48 ans, propriétaire, demeurant à Versailles, rue de la Bonne-Aventure, n°. 8.

Le *président*. Connaissez-vous les accusés avant les faits mentionnés dans l'acte d'accusation?

Coquet. Je ne connais que l'accusé Roger.

Le *président*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Coquet. Dans le courant du printemps de l'an 6, j'ai rencontré M. Rochelle au Palais-Royal, il y avait un an que je ne l'avais vu. Je l'avais vu en Suisse; je fus fort étonné de le voir, et il me témoigna la même surprise. Il était dans ma famille, il me dit qu'il avait des affaires; il m'engagea beaucoup à aller le voir; il me donna son adresse. Nous causâmes très-peu dans cet instant; et comme je n'habitais pas Paris, que je n'y étais que pour mes affaires, que je devais m'en retourner, je lui dis qu'à mon premier voyage je le viendrais voir.

Le *président.* Ne vous donna-t-il pas son adresse rue Xaintonge, au Marais?

Coquet. Oui, rue Xaintonge, je fus environ deux mois sans venir à Paris, et alors je fus le voir. Je le rencontrai dans les environs de chez lui, et il m'accompagna jusque chez lui, où nous causâmes quelque instant ensemble de choses assez indifférentes. Il me parut avoir la tête assez exaltée. Il me parla de projets.

Le *président.* Quels sont ces projets?

Coquet. Il me parla très-vaguement de différentes choses, qu'il désirerait un changement dans le Gouvernement, qu'il le souhaitait ardamment. Il ne s'ouvrit pas davantage. Je ne pus rester plus long-temps chez lui. Il voulait m'engager à rester à dîner, je ne le pus pas. Je lui promis que je viendrais le voir à mon premier voyage. Au premier voyage que je fis, c'était au 14 juillet, j'avais profité de la fête, je vins le voir; il me fit rester chez lui à dîner; et comme nous étions à table, on frappa à la porte assez rudement, et il entra de suite quatre ou cinq agens de la police, qui se jettèrent sur monsieur Rochelle, le garottèrent et le lièrent. Je restai là, parce que, comme je n'avais point eu de liaison assez intime avec lui pour craindre

quelque chose, je ne voulus pas m'enfuir, ce que j'aurais pu faire puisque la porte était libre; je ne le fis pas, et fis une très-grande faute, car ayant été aussi arrêté, je restai 22 mois en prison au Temple. On s'empara, comme je l'ai dit, de monsieur Rochelle.

Le *président*. Rochelle ne vous a-t-il pas dit autre chose?

Coquet. Je ne sais pas.

Le *président*. Que vous dit-il en Suisse, par exemple?

Coquet. Vous ne me questionniez pas d'abord sur ce sujet-là; mais si vous croyez devoir me faire d'autres questions, j'y répondrai.

Le *président*. Vous l'avez vu en Suisse?

Coquet. J'ai vécu assez familièrement avec monsieur Rochelle. Il ne logeait pas dans l'auberge où j'étais; mais comme il y avait une table d'hôte, il y venait manger assez fréquemment; j'ai été quelquefois promener avec lui. Il vivait de son industrie, savait faire des armes et montrait à en faire.

Le *président*. Ne vous a-t-il pas dit qu'il avait recruté pour l'armée de Condé?

Coquet. Jamais il ne me l'a dit. Je sais seu-

lement qu'il a conduit des recrues au dépôt de cette armée, à Rheinfeld.

Le *président*. Vous dites qu'il a conduit des recrues ?

Coquet. Je ne sais pas si c'est lui qui les avait engagées, et qui les recrutait.

Le *président*. Est-ce de l'accusé Rochelle, ici présent, dont vous avez entendu parler dans votre déposition ?

Coquet. Oui, monsieur.

Le *président*. Le reconnaissez-vous ?

Coquet. Oui, monsieur.

Le *président*. Accusé Rochelle, avez-vous quelque chose à répondre à la déposition du témoin ?

Rochelle. Je ne me rappelle point d'avoir connu monsieur; je ne me suis jamais occupé de recrues pour l'armée de Condé. Quand même je l'aurais dit, cela n'eût pas été possible, j'aurais été chassé de la ville. Comme j'avais des obligations au Sénat, je me serais reproché de faire des recrues sur son territoire, d'enfreindre ses lois. Je montrais à tirer des armes et vivais très-tranquille.

Le *président*. C'est vous-même qui avez fait cet aveu au témoin.

Rochelle. Je n'ai pas pu faire cet aveu, monsieur s'est trompé.

Le *président.* On l'arrêta en même-temps que vous.

Coquet. J'ai été long-temps à obtenir mon élargissement Cette connaissance a été cause que je fus encore arrêté quelque temps après, et que je restai au Temple jusqu'au 18 brumaire. J'ai su qu'il avait été placé dans une maison où l'on traite les fous, et qu'il s'en était évadé. Il m'a avoué, en Suisse, qu'il avait conduit des recrues au dépôt de l'armée de Condé. Ce n'est point à titre de confidence qu'il m'a dit cela. Monsieur Rochelle répondait quelquefois à la demande que je lui faisais, d'où il venait, qu'il s'était absenté pour cette cause. Ce n'est point une confidence particulière qu'il m'a faite.

Le *président*, à Rochelle. Vous voyez que lorsque le témoin vous vit en Suisse, il dit que vous paraissiez avoir la tête montée contre le Gouvernement.

Rochelle. Je parlais de choses vagues, comme tout le monde, dans la société, sans avoir de but déterminé.

Le *président*. N'avez-vous pas abandonné votre régiment?

Rochelle. J'ai été fait prisonnier.

Le *président*. N'avez-vous pas déserté de votre corps?

Rochelle. J'ai été fait prisonnier à l'affaire de Marchiennes, en Flandre.

Le *président*. Cependant, dans les pièces, on voit que vous avez déserté en l'an 3?

Rochelle. C'est en l'an 2 que j'ai été fait prisonnier à Marchiennes, comment vouliez-vous que j'abandonnasse mon corps en l'an 3?

Le *président*, au témoin. Avez-vous connaissance d'autres faits?

Coquet. Non, monsieur.

Trente-cinquième témoin.

Anne Lebeau Dumesnil, âgée de 48 ans, rentière, rue Saint-Denis, no. 27, détenue aux Madelonnettes.

Le *président*. Connaissez-vous les accusés?

Fille *Lebeau*. Oui, Rochelle.

Le *président*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Fille *Lebeau*. Je ne connais rien du tout.

Le *président*. Vous ne savez rien?

Fille *Lebeau*. J'ai déclaré que je connaissais seulement Rochelle.

Le *président*. Vous avez rendu compte de son évasion en l'an 6?

Fille *Lebeau*. Oui, j'ai dit que je lui portais du bouillon.

Le *président*. Ne s'est-il pas évadé de l'Hôtel-Dieu ?

Fille *Lebeau*. Oui, monsieur.

Le *président*. Comment s'est-il évadé?

Fille *Lebeau*. Je ne sais pas.

Le *président*. C'est qu'il paraît que vous n'étiez pas tout à fait étrangère aux moyens qui ont été employés pour faciliter son évasion.

Fille *Lebeau*. C'est une religieuse qui lui a ouvert la porte.

Le *président*. Vous aussi, vous étiez dans le complot pour le faire sortir?

Fille *Lebeau*. Non, monsieur.

Le *président*. Vous le connaissiez?

Fille *Lebeau*. Oui, monsieur.

Le *président*. Et vous avez facilité son évasion ?

Fille *Lebeau*. Non, monsieur.

Le *président*. Quels sont les moyens qui ont été employés pour le faire sortir?

Fille *Lebeau*. On a offert à la religieuse de lui donner du vin blanc, des friandises.

Le *président*. N'avait-on pas mis dans un pot la clef qui devait servir à faciliter son évasion?

Fille *Lebeau*. On l'a dit.

Le *président*. N'avez-vous pas logé quelques autres des accusés?

Fille *Lebeau*. Les messieurs de Polignac.

Le *président*. A quelle époque ont-ils logé chez vous?

Fille *Lebeau*. Ils n'ont logé qu'un jour chez moi.

Le *président*. Y a-t-il long-temps?

Fille *Lebeau*. Il y a trois mois que je suis en prison; c'est le 9 ventose.

Le *président*. Y a-t-il quatre mois que vous les avez logés?

Fille *Lebeau*. C'est le jour qu'on les a arrêtés.

Le *président*. Ils étaient tous deux chez vous?

Fille *Lebeau*. Non.

Le *président*. Lequel?

Fille *Lebeau*. Armand.

Le *président*. Qui vous a déterminée à loger Armand Polignac?

Fille *Lebeau*. Il a dit qu'il était venu à Paris pour profiter de la loi; que n'ayant pas de papiers, il ne logeait pas dans les hôtels garnis.

Le *président*. N'est-ce pas Rochelle qui vous y a engagée?

Fille *Lebeau*. Non, monsieur.

Le *président*. N'est-ce pas la fille Rochelle qui vous a déterminée à coucher Armand Polignac?

Fille *Lebeau*. Non, monsieur.

Le *président*. Il y avait déjà quelque temps que vous le connaissiez?

Fille *Lebeau*. Non pas moi, mais la fille Rochelle; elle a dit qu'il y avait quelques jours qu'elle le connaissait.

Le *président*. Combien, dix, douze jours?

Fille *Lebeau*. Je ne l'ai pas su, elle ne me l'a pas dit.

Le *président*. Reconnaissez-vous Armand Polignac?

Fille *Lebeau*. Oui.

Le *président*. Et Rochelle aussi?

Fille *Lebeau*. Oui, monsieur.

Le *président*. Accusé Rochelle, avez-vous quelque chose à répondre sur la déposition du témoin?

Rochelle. Rien du tout.

Le *président.* Vous rappelez-vous les moyens que vous avez employés pour vous évader ?

Rochelle. C'est tout simple.

Le *président.* Armand Polignac, avez-vous quelque chose à répondre ?

Polignac. Rien du tout.

Trente-sixième témoin.

Payen, (Marie-Rose) âgée de 25 ans, couturière, domestique chez Verdet, y demeurant.

Le *président.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Fille *Payen.* J'ai connaissance qu'il est venu des messieurs chez mon maître.

Le *président.* N'êtes-vous pas la sœur de la domestique de Monnier ?

Fille *Payen.* Oui, monsieur.

Le *président.* Ne demeurez-vous pas à Aumale depuis huit mois ?

Fille *Payen.* J'ai travaillé chez Monnier, à Aumale.

Le *président.* N'avez-vous pas été envoyée à Paris par Verdet ?

Fille *Payen.* J'ai reçu une lettre de madame

Monnier, qui m'a dit qu'il y avait un monsieur qui me demandait à Paris, qu'il fallait partir.

Le *président*. Qui vous a amenée à Paris?

Fille *Payen*. C'est un homme qui était chez M. Monnier.

Le *président*. N'est-ce pas un nommé Ducorps, celui qu'on appelait Deville?

Fille *Payen*. Je ne sais pas comment il s'appelait.

Noël Ducorps. C'est moi.

Le *président*. Regardez, vous devez le reconnaître?

Fille *Payen*. Je pense que c'est monsieur, en montrant Noël Ducorps.

Le *président*. C'est lui qui vous a conduite?

Fille *Payen*. Oui, monsieur.

Le *président*. Vous avez été chez Verdet?

Fille *Payen*. Oui, monsieur.

Le *président*. Quelles sont les personnes que vous avez vues dans la maison Verdet?

Fille *Payen*. M. Armand et M. Couturier.

Le *président*. Reconnaissez-vous, dans les accusés, celui qui portait le nom de Couturier?

Fille *Payen*. C'est ce monsieur, en indiquant Georges.

Le *président*. L'autre ?

Fille *Payen*. Je ne le reconnais pas.

Le *président*. Armand Polignac, levez-vous.

Fille *Payen*. Je ne connais pas ce monsieur-là.

Le *président*. Vous ne l'avez pas vu chez Verdet ?

Fille *Payen*. Non, monsieur. Il se peut qu'il y soit venu ; je ne le crois pas.

Le *président*. N'avez-vous pas connu un nommé Gaillard, qui était connu sous le nom de Raoul Saint-Vincent ?

Fille *Payen*. Non, monsieur.

Le *président*. Avez-vous vu Armand Gaillard ?

Fille *Payen*. Je n'ai jamais vu personne qui s'appelât Armand.

Le *président*. Vous avez dit que vous aviez vu un nommé Armand ?

Fille *Payen*. Je ne le vois pas ici.

Le *président*. A quelle époque avez-vous été envoyée à Paris ?

Fille *Payen*. Je ne puis pas le dire au juste.

Le *président*. Y a-t-il long-temps ?

Fille *Payen*. Il y avait trois mois quand j'ai été arrêtée.

Le *président*. Vous aviez une lettre de la femme Monnier? Qui vous l'avait remis ?

Fille *Payen*. Personne ne m'a remis de lettre; madame Monnier m'a dit que je pouvais partir pour Paris.

Le *président*. Connaissez-vous Joseph?

Fille *Payen*. Oui, monsieur.

Le *président*. Picot, levez-vous. Au témoin: Le reconnaissez-vous ?

Fille *Payen*. Oui, monsieur.

Le *président*. Picot, reconnaissez-vous le témoin?

Picot. Oui, monsieur.

Le *président*. Savez-vous si Armand Gaillard a demeuré chez Verdet ?

Picot. Je ne m'en rappelle pas.

Le *président*. Cependant, vous en êtes convenu dans votre interrogatoire?

Picot. Cela se peut bien, car on m'a fait dire bien des choses qui n'étaient pas vraies.

Le *président*. Armand Polignac, convenez-vous que vous logiez chez la femme Verdet?

Armand Polignac. Oui, j'y ai logé.

Le *président*. Reconnaissez-vous le témoin ?

Polignac. Je ne la remets pas.

Le *président*. Noël Ducorps, avez-vous quelque chose à répondre ?

Noël Ducorps. J'ai à répondre que ce n'est pas moi qui ai engagé Monnier à l'envoyer ; mais pour l'obliger, venant à Paris pour plusieurs commissions, je l'ai amenée avec moi. Nous sommes venus ensemble, je l'ai conduite chez M. Hervé, qui l'a placée.

Le *président*. N'est-ce pas Monnier et sa femme qui vous ont chargé de conduire cette fille à Paris ?

Noël Ducorps. Oui. Comme ils la connaissaient, que c'était leur domestique, je me suis offert de la conduire.

Le *président*. Accusé Armand Polignac, vous avez été arrêté chez la fille Dumesnil, rue Saint-Denis ?

Polignac. Oui ; monsieur.

Le *président*. On a trouvé sur vous un poignard, un pistolet, des pièces d'or de quarante-huit francs et de vingt-quatre. Pourquoi aviez-vous ce poignard ?

Polignac. Lorsqu'on est venu m'arrêter, j'ai

entendu un grand bruit dans la maison, j'ai vu par la fenêtre du monde qui courait dans la cour, le pistolet à la main. On a monté à ma chambre, je ne savais ce que c'était. Je crus qu'on me venait attaquer, j'ai saisi la première arme qui se trouvait près de moi.

Le *président.* On n'a point ordinairement un poignard; ce n'est point l'arme qui se trouve entre les mains d'un honnête homme ?

Polignac. Non, mais on l'avait laissé chez moi.

Le *président.* Ce poignard vous appartenait; il était à vous, vous êtes venu en France avec cette arme.

Polignac. Je vous demande pardon; on l'avait laissé dans ma chambre.

Le *président.* Vous êtiez seul dans cette chambre ?

Polignac. On l'avait laissé.

Le *président.* Et ce pistolet qui a été trouvé ?

Polignac. Il était à moi; un petit pistolet.

Le *président.* Voilà le poignard qui a été saisi sur vous.

Il est également de fabrique anglaise ; ainsi, c'est à Londres que vous vous êtes procuré ce poignard ?

Polignac. Je ne le connaissais pas avant ; il a été laissé chez moi, il n'était pas à moi. J'ai eu l'honneur de le déclarer aussitôt à M. Réal.

Le *président.* Vous prétendez que ce poignard n'était pas à vous, et il se trouve dans votre chambre, entre vos mains ?

Polignac. On l'avait laissé chez moi, même il était sans gaîne.

Le *président.* Vous ne pouvez faire croire que ce poignard, dont vous étiez saisi, que vous aviez pris dans votre chambre, ne vous appartenait pas.

Polignac. Telle est la vérité.

Le *président.* Depuis combien de temps étiez-vous en Angleterre, quand vous êtes arrivé à Paris ?

Polignac. Il y avait à peu près un an et demi.

Le *président.* N'avez-vous pas fait un voyage à Paris dans l'intervalle ?

Polignac. Oui, pour voir ma femme, un enfant, et m'en retourner.

Le *président*. Vous saviez bien que vous n'aviez pas le droit de venir en France?

Polignac. J'avais quelques affaires à faire; j'aimais beaucoup ma femme, et je suis venu la voir en France.

Le *président*. Où avez-vous logé en revenant à Paris?

Polignac. Chez monsieur Verdet.

Le *président*. Vous n'avez pas été loger dans l'endroit où demeurait votre femme?

Polignac. Je craignais de la compromettre.

Le *président*. N'avez-vous pas logé chez la femme Dumesnil plusieurs fois?

Polignac. Jamais qu'une seule fois.

Le *président*. Quelle est la personne qui vous a procuré ce logement?

Polignac. Je ne m'en rappelle pas du tout.

Le *président*. Et chez Rivet, où vous avez demeuré?

Polignac. Non plus. Je ne m'en rappelle pas; je l'ai déclaré dans mon interrogatoire.

Le *président*. Et chez Dubuisson, où vous avez également demeuré, vous ne vous rap-

pelez pas quelle est la personne qui vous a indiqué ce logement-là?

Polignac. Non, monsieur.

Le *président.* Vous avez vu à Paris Rusillion et Georges?

Polignac. Je les ai rencontrés une seule fois.

Le *président.* Où les avez-vous vus?

Polignac. Dans la rue.

Le *président.* N'avez-vous pas été voir Georges à Chaillot?

Polignac. On m'a dit que j'y avais logé.

Le *président.* On vous l'a dit! vous devez le savoir!

Polignac. Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, je ne savais pas si j'avais logé là. Je n'ai logé que dans une maison de campagne de M. Georges, que dans une maison à Chaillot, et chez Verdet.

Le *président.* Avec qui avez-vous débarqué?

Polignac. Je ne les connaissais pas. Arrivé le soir sur le bâtiment, je n'ai point vu les personnes qui y étaient; je n'ai vu que trois personnes.

Le *président.* Vous les avez indiquées. N'étiez-vous pas plusieurs sur le bâtiment?

Polignac. Nous étions plusieurs ; je n'ai point vu les personnes avec qui j'étais.

Le *président.* Vous avez indiqué Lemaire, Tamerlan et Coster ?

Polignac. Non, monsieur.

Le *président.* Il ne faut pas dire que vous ne les avez pas indiqués, je tiens votre interrogatoire sous mes yeux.

Polignac. Vous voyez que j'ai entendu parler de ces gens-là, mais je ne les ai point indiqués.

Le *président.* Vous avez déclaré que vous faisiez partie d'un débarquement composé de 7 à 8 personnes, et vous avez indiqué Lemaire, Tamerlan et Coster.

N'avez-vous pas vu Georges dans une ferme près de la mer. Pourquoi êtes-vous venu à Paris ?

Polignac. Depuis long-temps il courait des bruits en Angleterre que le gouvernement allait être changé, que tous les esprits se réunissaient pour revenir à un gouvernement monarchique, et au gouvernement d'un seul ; je suis venu pour voir et examiner.

Le *président.* Vous êtes donc venu pour coopérer au renversement du gouvernement?

Polignac. Non point au renversement, mais pour examiner s'il y avait quelque moyen de profiter des avantages qui pouvaient exister.

Le *président.* Vous êtes donc venu en France pour examiner l'état des choses?

Polignac. Je n'ai point eu de mission positive; mais le comte d'Artois m'avait prié d'examiner si les opérations qui devaient avoir lieu d'après les nouvelles, pourraient être avantageuses pour lui et sa famille.

Le *président.* Vous voyez que vous êtes venu en France régler beaucoup d'affaires avec des pistolets et un poignard?

Polignac. Je n'avais pas de poignard.

Le *président.* Et vous avez logé également dans le même endroit où les autres ont logé. Quand on n'a pas d'intention criminelle, on ne se réunit pas ainsi.

Polignac. Je n'ai jamais eu d'intention criminelle.

Le *président.* Vous êtes venu à Paris avec Georges?

Polignac. J'ai rencontré Georges sur la route.

Le *président.* Georges n'a-t-il pas été au-devant de vous?

Polignac. Je l'ai rencontré sur la route.

Le *président.* Sans doute parce qu'il allait au-devant de vous?

Polignac. A quelque distance de Paris.

Le *président.* A quelle distance de Paris?

Polignac. Deux ou trois lieues.

Le *président.* On savait que ceux qui étaient arrivés allaient audevant de ceux qui devaient débarquer.

Le *président.* C'est à cette époque que vous avez rencontré Georges?

Polignac. Je l'ai rencontré sur la route de Paris?

Le *président.* Il paraît que vous saviez, en Angleterre, quels étaient les projets du gouvernement anglais; que vous vous êtes entendu avec le gouvernement anglais et les ci-devant princes français, pour venir en France assassiner le premier Consul et renverser le Gouvernement. . . . . .

Polignac. Je rejette avec indignation ce mot

d'assassiner; ce n'a jamais été dans mon caractère; cette vile pensée ne fut jamais la mienne.

Le *président*. Mais quand on n'a pas envie d'assassiner, on n'a point de poignard?

Polignac. Le poignard n'était pas à moi. Je l'ai déclaré, je le déclare encore.

Le *président*. Vous veniez d'Angleterre, vous couchiez seul dans la maison, et le poignard est de fabrique anglaise, et vous en êtes saisi vous-même!

Polignac. Il est assez naturel que je défende ma vie. Aussitôt que j'ai su que c'étaient des agens de la police, je n'ai fait aucune résistance: ayant la conscience pure et nette, je n'avais aucune résistance à faire.

Le *président*. Voici les termes d'un interrogatoire que vous avez subi devant le conseiller d'état Réal. L'on vous demande:

» Le prince comte d'Artois n'était-il pas » attendu en France pour le mois de fé- » vrier? »

Vous répondez:

« Je n'en avais pas la certitude; mais si le » prince en avait eu l'intention, je suis assuré

» lande. Je ne suis venu qu'une fois par la » Hollande ; la seconde fois, je suis débarqué » sur la côte de Normandie. Après plusieurs » stations.... , j'ai logé dans un endroit où était » Georges, connu aussi sous le nom de Larrive. » (*Georges :* je suis connu aussi sous le nom » de Larrive) Nous sommes venus à Paris en- » semble, et avec quelques gens à sa disposi- » tion. Lorsque je suis parti cette dernière fois » de Londres, je savais quels étaient les pro- » jets du comte d'Artois ; je lui étais trop atta- » ché pour ne le pas accompagner ».

Polignac. Je ne nie pas mon attachement ; je l'avoue hautement.

Le *président.* « Son plan était d'arriver en » France, de faire proposer au premier Consul » d'abandonner les rênes du Gouvernement, » afin qu'il pût en saisir son frère. Si le pre- » mier Consul eût rejeté cette proposition, le » comte était décidé à engager une attaque » de vive force pour tâcher de reconquérir » ses droits.

» Lorsqu'il fut question d'un second débar- » quement, je n'ignorais pas qu'il n'était pas » encore près de tenter la descente lorsque je » suis parti. Si je l'ai devancé, c'est par le

» désir de voir mes parens, ma femme et mes » amis.

» Lorsqu'il fut question d'un second débar- » quement, le comte d'Artois me fit entendre » qu'à raison de la confiance qu'il avait en moi, » et du zèle que j'avais toujours témoigné, il » désirait que j'en fisse partie; c'est ce qui con- » tribua aussi à me déterminer à passer sur le » premier bâtiment.

» Je dois vous observer qu'au moment de mon départ, j'ai hautement déclaré que si tous les moyens d'exécution ne portaient pas le cachet de la loyauté, je passerais en Russie. »

Ainsi vous n'ignoriez pas, lorsque vous passiez de Londres en France, quels étaient les projets du gouvernement anglais et des ci-devant princes? Vous convenez qu'il devait s'opérer un renversement du gouvernement?

Polignac. Il n'a jamais été question du gouvernement anglais; il n'était pas question d'un bouleversement général, il n'était question que de voir la position des choses, d'examiner ce qui se passait en France, et si, comme nous l'avons vu, il y aurait un changement de gouvernement, et si les esprits eussent été portés à l'ancienne monarchie, et que *Monsieur* se

Polignac. Je n'ai jamais connu le général Moreau, je n'ai jamais eu aucune relation avec lui.

Le *président.* Vous dites : J'ai su.

Polignac. J'ai su par ouï-dire.

Le *président.* Quelles sont les personnes qui vous l'ont dit ?

Polignac. J'ai entendu dire ça dans le public par différentes personnes.

Le *président.* N'avez-vous pas été rue de Carême-Prenant ?

Polignac. Jamais.

Le *président.* On vous y a conduit, dans cet endroit-là ?

Polignac. Je ne connais pas cet endroit.

Le *président.* C'est après le boulevard du Temple. Vous avez dit que vous aviez été conduit dans cet endroit-là ?

Polignac. Je ne connaissais pas du tout Paris.

Le *président.* Vous êtes sorti de Paris à 14 ans, vous y avez été élevé, vous alliez souvent à la Cour voir votre père, et vous dites que vous ne connaissez pas Chaillot ?

Polignac. J'ai toujours habité Versailles, et jamais Paris.

Le *président.* Vous avez été de Versailles à Paris ; de plus vous avez été long-temps à Paris avant que d'être arrêté ?

Polignac. Il y avait quatre mois.

Le *président.* Jules Polignac, avec qui avez-vous été arrêté ?

Polignac. Avec monsieur de Rivière, rue des Quatre-Fils.

Le *président.* On a saisi sur vous de l'or, des lettres de change, des bijoux ?

Polignac. Rien de tout cela, que de l'or, 150 louis qu'il me fallait pour aller en Russie.

Le *président.* A quelle époque avez-vous quitté l'Angleterre pour venir en France ?

Polignac. A peu près en janvier.

Le *président.* Avec qui avez-vous débarqué ?

Polignac. Je me rappelle qu'il y avait sur le vaisseau le général Pichegru.

Le *président.* Quels étaient les autres ?

Polignac. Je ne m'en rappelle pas.

Le *président.* Savez-vous le nom du capitaine ?

Polignac. Je ne le connais pas.

Le *président.* Pichegru n'était il pas sur le même cutter ?

Polignac. Oui, monsieur, il y était.

Le *président.* Lajolais n'y était-il pas ?

Polignac. Je crois qu'il y était, mais je ne savais pas son nom.

Le *président.* Rusillion, Rochelle?

Polignac. Je ne le crois pas.

Le *président.* Vous ne savez pas s'ils y étaient?

Polignac. J'ai toujours été couché.

Le *président.* Qu'avez-vous appris en Angleterre ?

Polignac. Rien du tout.

Le *président.* Quelles ont été les raisons qui vous ont déterminé à passer en France?

Polignac. Pour rejoindre mon frère et retourner en Russie.

Le *président.* Cependant vous avez dit que vous vous étiez apperçu de quelque mouvement relatif à un changement de gouvernement?

Polignac. C'est uniquement d'après les papiers anglais qui en faisaient mention.

Le *président*. Quelles ont été les instructions qu'on vous a données ?

Polignac. Aucune.

Le *président*. Avez-vous parlé au comte d'Artois, à Londres ?

Polignac. Bien souvent.

Le *président*. N'avez vous pas eu des conférences avec lui ?

Polignac. Aucune.

Le *président*. Vous l'avez dit ?

Polignac. Je ne le crois pas.

Le *président*. Votre interrogatoire le constate ; votre déclaration existe. C'est un fait qui résulte de votre interrogatoire du 16 ventose, devant le conseiller d'état Réal. Vous avez répondu : « Je ne puis dissimuler que j'ai entendu » transpirer quelque chose par rapport à un chan» gement de gouvernement. » De quelle manière ce changement devait-il s'opérer ? De quel moyen devait-on se servir ? Expliquez-vous à cet égard ?

Polignac. Je ne parlais que par rapport aux gazettes anglaises, qui en parlaient journellement.

Le *président*. Cependant vous dites : Je me rappelle que deux ou trois mois avant mon dé-

part, M. le comte d'Artois m'avait parlé de quelques changemens qui devaient arriver dans le gouvernement de France, mais sans donner aucuns détails sur ces changemens, ni sur les moyens qui pouvaient les amener. Vous avez toujours déclaré que le ci-devant comte d'Artois vous avait parlé de quelques changemens.

Polignac. Il ne m'en a parlé que d'après quelques gazettes.

Le *président.* Qu'avez-vous entendu dire à Pichegru?

Polignac. Rien.

Le *président.* Vous avez fait encore une réponse contraire à ce que vous dites maintenant. On vous a demandé : « Qu'avez-vous entendu » dire à Pichegru sur Moreau ? Répondu avoir » entendu dire à Pichegru, qu'il croyait que » Moreau ne travaillait pas pour les Bourbons, » et alors nous avons parlé vaguement sur le » texte. Je lui demandai à peu près quel était le » but que se proposait Moreau, à quoi il répon- » dit, à ce que je crois, qu'on ne pouvait le de- » viner ».

Polignac. Ce que j'ai dit de Moreau, ce n'était que d'après le bruit public, étant connu pour être très-discret et très-vrai.

Le *président*. On vous a demandé : Qu'avez-vous entendu dire à Pichegru ? Vous répondez : Ce que Pichegru vous a dit.

Polignac. Ce dont nous avons parlé n'était que d'après les journaux.

Le *président*. Qu'avez-vous entendu dire à Pichegru ? C'est la demande qu'on vous a faite. Vous avez répondu que Pichegru vous a dit qu'il croyait que Moreau ne travaillait pas pour les Bourbons.

Polignac. Oui, d'après ce que je lui avais dit moi-même, c'est Pichegru qui m'en a parlé. C'était une conversation fort innocente.

Le *président*. On vous parle de Pichegru et non d'autres personnes. Le fait que vous rapportez, vous êtes censé le tenir de Pichegru?

Polignac. Je le tiens de Pichegru, comme tout ce que j'ai dit.

Le *président*. N'avez-vous point été voir Pichegru chez Lajolais ?

Polignac. Je ne sais point si c'est chez Lajolais.

Le *président*. Mais Couchery vous y a vu, vous êtes convenu que vous y aviez été ?

devait agir contre un seul individu ; qu'il paraissait que Georges voulait attaquer le premier Consul ?

Polignac. D'après les papiers français qui ont parlé de la conspiration ; je n'en avais aucune connaissance ; personne ne m'a rien dit ; je n'avais de rapport avec personne.

Le *président.* Vous a-t-on donné des armes ?

Polignac. Aucune.

Le *président.* Des poignards ?

Polignac. Je n'en ai jamais vu.

Le *président.* Faites approcher un autre témoin.

Trente-septième témoin.

Jean Rebours, âgé de 30 ans, inspecteur de police, rue de Bétizi, n.°. 5.

Le *président.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Rebours. Je n'ai connaissance que d'un individu que j'ai arrêté.

Le *président.* Comment l'appelez-vous ?

Rebours. Hyacinthe Bouvet de Lozier.

Le *président.* Rendez compte de ce qui s'est passé.

Rebours. Au moment de son arrestation, j'étais seul dans la cour lorsqu'il s'est présenté; il m'a proposé vingt-cinq louis pour que je le laisse aller. Je répondis que cela était impossible, que je l'arrêtais au nom de la loi, qu'il fallait qu'il me suivît dans le fond de la cour; où était le commissaire avec l'officier de paix, qui avaient déjà fait perquisition. Après avoir cherché à me solliciter, voyant que je ne voulais pas me laisser séduire, il me glissa un double louis dans la main, en me disant de lui laisser dire deux mots à la portière.

Je le lui ai laissé dire en ma présence. Alors il prit des papiers qu'il voulut brûler. Je l'en ai empêché à l'aide d'un autre particulier qui s'est trouvé là; l'officier de paix est descendu au même instant, comme j'étais aux prises avec lui, il m'a aidé à le désarmer; nous l'avons conduit dans la chambre, et là je remis le double louis qui a été déposé et joint au procès-verbal.

Le *président.* Bouvet n'avait-il pas refusé d'ouvrir la porte?

Rebours. Non, monsieur, c'est moi qui l'ai ouverte.

Le *président.* Est-ce de l'accusé Bouvet de

avaient quelqu'un, ils ont dit qu'ils ne logeaient personne.

D'*Hozier*. Non, puisqu'au moment où l'on a été chez eux pour m'arrêter, je n'étais plus dans un appartement à eux.

Le *président*. Ils savaient bien que vous logiez dans la maison ?

D'*Hozier*. J'ignore la raison qui a pu les diriger.

Le *président*. Combien y avait-il de temps que vous logiez dans cette maison ?

D'*Hozier*. Cinq semaines à peu près.

Le *président*. Il paraît qu'il y avait bien deux mois.

D'*Hozier*. Non, il ne pouvait y avoir deux mois.

Le *président*. Vous avez couché dans un grenier ?

D'*Hozier*. Dans un grenier lambrissé, qui aurait fait une chambre de domestique.

Le *président*. Quelle est la personne qui vous a procuré ce logement-là ?

D'*Hozier*. Je n'aurais pas voulu la nommer, de crainte de la compromettre. Comme on m'a dit qu'elle s'était nommée elle-même, je dirai que c'est madame Denis. Je demanderai à M. le

président de vouloir bien interpeller le témoin, si jamais, pendant le temps que j'ai été logé chez elle, j'ai tenu aucun propos qui pût faire soupçonner que j'avais connaissance d'une conspiration ?

Le *président*. Le témoin u'en a rien dit.

Collin, *défenseur*. Je prie M. le président de demander au témoin si, lorsque la femme Denand a porté du vin à d'Hozier, ce n'est pas à elle à qui on l'a remis ?

Veuve *Cléry*. A moi-même.

Collin. A-t-elle parlé à Charles d'Hozier ?

Veuve *Cléry*. Non, du tout.

Le *président*. Lors de la perquisition, on a saisi chez Gallais et sa femme de fausses *nageoires* ; pourquoi aviez-vous ces fausses nageoires ?

D'*Hozier*. Parce que je me cachais.

Le *président*. Pourquoi vous cachiez-vous ?

D'*Hozier*. Il y avait six mois que je me cachais, parce que mon frère avait été arrêté sans motif légal, et que, craignant qu'il ne m'en arrivât autant, je m'étais soustrait à une mesure pareille.

Le *président*. On a trouvé aussi des pièces d'or, des billets de banque ?

D'*Hozier*. Ils étaient à moi.

Le *président*. Des pistolets?

D'*Hozier*. C'était une paire de pistolets chargés depuis deux mois.

Le *président*. N'avez-vous pas été page du ci-devant roi?

D'*Hozier*. Oui.

Le *président*. En 1799, n'avez-vous pas voulu aller à Saint-Domingue?

D'*Hozier*. Oui, ça été mon intention.

Le *président*. N'êtes-vous pas entré dans le parti des chouans?

D'*Hozier*. Lorsque je suis parti de Chartres pour aller à Saint-Domingue, je me suis rendu à Nantes. Ne trouvant pas d'occasion de m'embarquer, et voyant que les négocians qui m'avaient promis de m'embarquer faisaient dégréer leur bâtiment, on m'engagea à me rendre à Saint-Malo, où je trouverais des occasions. Je m'y rendis, et ne fus pas plus heureux. Les affaires qui m'avaient obligé de passer à Saint-Domingue, qu'il serait trop long de vous détailler, m'empêchaient de retourner à Chartres, où était mon domicile. Ne sachant quel parti prendre, dans une position qui me faisait espérer que peut-être le parti royaliste pourrait re-

prendre le dessus, je me jetai dans le premier chemin que je trouvai. Je marchai dix à douze lieues au hazard ; enfin, je rencontrai une troupe de chouans, qui me conduisit au chef. Voilà de quelle manière je me suis jeté dans le parti des chouans, sans intention préméditée.

Le *président*. Vous saviez bien que cette armée-là combattait contre l'Etat ?

D'*Hozier*. Je savais qu'elle combattait alors pour le rétablissement des Bourbons. J'avais fui de chez moi pour des raisons particulières et personnelles ; j'avais fui de chez moi, parce qu'en 1793 j'avais été arrêté comme suspect, parce qu'au moment de 1799, dont je parle, la loi des ôtages venait d'être rétablie ; que plusieurs personnes avaient été arrêtées, et que je craignais encore de devenir peut-être la victime de la faction qui dominait alors.

Le *président*. Navez-vous pas commandé la seconde légion de la Guerche ?

D'*Hozier*. A l'arrivée de M. de la Prévalaie, lorsqu'il est venu prendre le commandement de l'Ille-et-Vilaine, je commandais en second, et non en chef.

Le *président*. N'avez-vous pas été à Rennes pour surveiller l'exécution des traités ?

D'*Hozier*. Après la pacification, je fus envoyé auprès des généraux Hédouville, Tilly et autres. J'ai réglé avec eux les différens articles de la pacification.

Le *président*. En 1800, il y a eu mandat d'arrêt contre vous; vous vous êtes caché.

D'*Hozier*. J'étais resté à Rennes sous la surveillance des autorités constituées, ou plutôt de notre connaissance, sans surveillance particulière. En 1801, au commencement de janvier, je fus instruit par les autorités qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre plusieurs d'entre nous, entr'autres messieurs Desolles, Mondoué et moi. On me dit que ce mandat ne portait autre chose qu'*arrêté comme chef royaliste, par mesure de sûreté générale, et jusqu'à nouvel ordre*. Je trouvai cet ordre arbitraire. Je sus que les autorités avaient refusé de le mettre à exécution, qu'il avait été envoyé à un officier inférieur pour l'exécuter. Je crus pouvoir légalement me soustraire à un ordre pareil, n'ayant jamais donné aucun sujet de faire soupçonner ma conduite.

Le *président*. Vous n'avez donné aucun sujet de faire suspecter votre conduite, lorsqu'au contraire vous avoués que vous avez servi dans le parti des rebelles?

D'*Hozier*. Lorsque la pacification était arrivée, nous étions rentrés dans nos droits. Depuis la pacification je n'avais point donné de soupçons.

Le *président*. Vous avez consenti à la pacification, parce que vous ne pouviez faire autrement.

D'*Hozier*. Pourquoi juger de mon intention? je défie que ma conduite puisse prouver cela.

Le *président*. N'êtes-vous pas arrivé à Paris en 1800?

D'*Hozier*. Au mois de juillet, six mois après le mandat d'arrêt.

Le *président*. Où étiez-vous à l'époque du 3 nivose?

D'*Hozier*. J'étais à Rennes. Je n'ai jamais bougé de Rennes.

Le *président*. Avez-vous connu Limoëlan?

D'*Hozier*. Je l'ai connu dans le parti des chouans. J'ai servi avec lui pendant la guerre. Après la guerre, j'ai cessé de le voir. En effet, il a passé à Rennes, comme je l'ai déclaré devant le juge instructeur.

Le *président*. Vous étiez à Paris trois ou quatre mois avant le 3 nivose. Vous en êtes convenu vous-même.

D'*Hozier*. Je n'en suis jamais convenu, et jamais cela n'a été.

Le *président*. Où étiez-vous à cette époque?

D'*Hozier*. J'étais à Rennes : j'en appelle au préfet du département, au général Tilly, et particulièrement au commandant de la place, Mayeu, qui peut l'attester, et ne pourra soutenir le contraire.

Le *président*. N'avez-vous pas fait une entreprise de cabriolets?

D'*Hozier*. Oui, à mon arrivée à Paris, ou plutôt deux ou trois mois après.

Le *président*. Combien cette entreprise a-t-elle duré?

D'*Hozier*. Quatorze mois environ.

Le *président*. N'avez-vous pas ensuite changé, et été attaché à un projet de banque?

D'*Hozier*. J'ai été attaché à un projet de banque d'intervention, auquel ma famille et moi nous étions intéressés pour la majeure partie du reste de notre fortune.

Le *président*. N'avez-vous pas connu Lenoble, votre coaccusé?

D'*Hozier*. Je l'ai connu à Rennes, où je l'ai vu venir quelquefois à l'auberge où j'étais, non pas pour demander des secours, comme on a prétendu que je l'ai dit (si je l'ai dit je

me suis trompé); mais je l'ai vu venir habituellement à cette hôtellerie, dont il connaissait le maître. Il était malheureux, je sais même que je lui ai procuré quelques secours, parce que j'étais à même de le faire.

Le *président*. A quelle époque avez-vous passé en Angleterre?

D'*Hozier*. Un an après mon arrivée à Paris, en 1802, après la paix.

Le *président*. Que faisiez-vous en Angleterre?

D'Hozier. J'y étais allé pour affaires de famille. Je demande à faire une observation à cet égard-là.

Dans la copie de mon interrogatoire, il est bien question de mon voyage en Angleterre; on n'a pas mis la réponse que j'ai faite à M. Thuriot de l'affaire qui m'avait occupé dans ce voyage. Il est essentiel que je sache si elle est dans l'interrogatoire que j'ai subi devant lui.

Le *président*. Quelles sont les personnes que vous avez vues à Londres?

D'Hozier. M. de Chemot, ancien ami de ma famille, à Londres depuis fort long-temps, auprès duquel j'allais pour prendre des rensei-

gnemens d'affaires de famille. M. Chemot avait été exécuteur testamentaire de la succession d'un de mes oncles. M. Chemot seul pouvait donner des renseignemens essentiels depuis la mort de ma tante. Voilà pourquoi j'y ai été. Un autre motif était de connaître Londres.

Le *président*. Vous avez répondu que vous étiez à Londres par curiosité, et pour parler à un nommé Chemot, ancien major en France, et à Londres depuis douze ans ?

D'*Hozier*. Je ne sais pas depuis combien de temps.

Le *président*. Avez-vous vu à Londres Coster Saint-Victor ?

D'*Hozier*. C'est le seul que j'aye vu.

Le *président*. Pichegru, Lajolais ?

D'*Hozier*. Je ne les ai jamais vus à Londres, ni à Paris.

Le *président*. Bouvet de Lozier, Ducorps et les frères Polignac ?

D'*Hozier*. Je n'ai vu que Coster-Saint-Victor.

Le *président*. Vous l'avez vu chez la femme Denand ?

D'*Hozier*. Une fois ou deux.

Le *président*. Et Georges, l'avez-vous vu à Londres ?

D'*Hozier*. Jamais : je ne connaissais pas Georges avant son arrivée à Paris.

Le *président*. A quelle époque avez-vous vu Coster-Saint-Victor à Paris ?

D'*Hozier*. Avant son départ pour Londres.

Le *président*. Y avait-il long-temps que vous l'aviez connu en France ?

D'*Hozier*. Plus d'un an. Je n'ai été que quatre mois pour faire le voyage, aller et revenir.

Le *président*. Connaissez-vous Bouvet de Lozier ?

D'*Hozier*. C'est une ancienne connaissance de famille.

Le *président*. Quelles relations avez-vous eues avez lui depuis qu'il est à Paris ?

D'*Hozier*. De l'avoir vu quelquefois.

Le *président*. Il paraîtrait que Bouvet vous a chargé de procurer aux émigrés venant d'Angleterre, des logemens pour qu'ils pussent solliciter leur radiation ?

D'*Hozier*. Il y a quinze mois, comme je l'ai déclaré, que Bouvet de Lozier vint me trouver,

et me demanda si par hazard je connaîtrais quelqu'un qui pût loger un émigré de ses amis qui venait à Paris pour obtenir sa radiation, et désirerait avoir un logement sans se faire inscrire, jusqu'à ce qu'il l'eût obtenu. Voilà la seule chose dont Bouvet de Lozier m'ait parlé.

Le *président*. Vous n'avez pas procuré des logemens à plusieurs débarqués ?

D'*Hozier*. Si, je l'ai déclaré.

Le *président*. Avez-vous connu un nommé St.-Vincent ?

D'*Hozier*. Oui.

Le *président*. Qui vous en a parlé ?

D'*Hozier*. Je ne puis trop vous le dire. Je cherche à me le rappeler: Si je me le rappelle, je vous le déclarerai.

Le *président*. N'avez-vous pas connu un nommé Jean Marie?

D'*Hozier*. Oui, Saint-Vincent me l'a fait connaître ?

Le *président*. Son vrai nom n'est pas Marie, mais Lemaire ? Combien l'avez-vous vu de fois ?

D'*Hozier*. Cinq ou six fois.

Le *président*. Chez qui ?

D'Hozier. Il est venu chez moi avec Saint-Vincent, et peut-être deux ou trois fois chez un restaurateur, rue Neuve Saint-Eustache.

Le *président.* Vous avez déclaré que vous croyiez que Lemaire était dans les chouans ?

D'Hozier. Oui ; j'ai dit que je croyais qu'il avait été chouan.

Le *président.* N'avez-vous pas vu Raoul Gaillard dans plusieurs endroits à Paris ?

D'Hozier. Je n'ai su son nom de Gaillard que depuis le procès.

Le *président.* Avez-vous été quelquefois à Chaillot ?

D'Hozier. Oui, deux ou trois fois.

Le *président.* Quelles personnes avez-vous vues ?

D'Hozier. J'ai vu Georges, Villeneuve et d'autres que je ne connaissais pas.

Le *président.* Pourquoi avez-vous été à Chaillot, dans la maison qu'occupait Georges ?

D'Hozier. Parce qu'étant convenu avec Saint-Vincent que je procurerais quelques logemens à des émigrés qui venaient à Paris, et comptant que c'était à Chaillot qu'on pourrait prendre avec moi les arrangemens nécessaires

pour cela, je m'y suis rendu; je n'y ai été que le soir, parce que je me cachais.

Le *président*. Avez-vous vu aussi Raoul Gaillard chez Dubuisson?

D'*Hozier*. J'ai lu, dans mon acte d'accusation, que je l'avais vu là : je ne me rappelle pas l'avoir vu.

Le *président*. Vous l'avez dit?

D'*Hozier*. C'est possible : je ne me le rappelle nullement.

Le *président*. Comment se fait-il que vous l'ayez déclaré?

D'*Hozier*. Comme j'y ai mis infiniment de franchise, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui je me rétracterais.

Le *président*. Vous avez dû réfléchir à vos réponses?

D'*Hozier*. J'ai dû y réfléchir : je ne sais pas si je l'ai fait.

Le *président*. Connaissez-vous Spin, votre coaccusé?

D'*Hozier*. Oui.

Le *président*. Y a-t-il long-temps que vous le connaissez?

D'*Hozier*. Deux ans, deux ans et demi.

Le *président*. Quelles relations avez-vous eues avec Spin, depuis votre arrestation?

D'*Hozier*. Je l'ai engagé à vouloir bien me rendre service, en cherchant quelques logemens pour des personnes qui venaient se faire rayer de la liste des émigrés, et ne voulaient pas être connues à Paris.

Le *président*. Quelles sont les personnes que vous vouliez loger ?

D'*Hozier*. Je ne les ai point désignées ; j'en aurais été dans l'impossibilité, puisque plusieurs m'étaient inconnues.

Le *président*. N'aviez-vous pas chargé Spin de louer le local ?

D'*Hozier*. Je n'ai point fixé le local : je l'ai prié d'en chercher plusieurs ; il me les a indiqués.

Le *président*. C'est dans ce local-là que Joyaut, Burban et Datry ont été logés et arrêtés ?

D'*Hozier*. Je l'ai appris depuis.

Le *président*. C'est là où des caches ont été pratiquées pour cacher Joyaut, Burban et Datry ?

D'*Hozier*. Je savais qu'il y avait une cache là : elle n'était point pour cacher Joyaut, Burban et Datry, mais pour les soustraire à la vue de mille personnes qui pouvaient entrer dans la maison.

Le *président.* Quand on n'a rien à craindre, on ne fait point pratiquer des caches ?

D'*Hozier.* Je ne dis pas que ceux qui étaient dans cette position n'eussent rien à craindre : ils n'étaient pas en règle.

Le *président.* Vous aviez connaissance que Spin avait fait ces caches ?

D'*Hozier.* Oui : je prends cette charge sur moi.

Le *président.* N'avez-vous pas donné de l'argent à Spin ?

D'*Hozier.* Je lui ai donné ce que j'ai dû pour cette cache-là.

Le *président.* N'avez-vous pas donné de l'argent pour payer les loyers ?

D'*Hozier.* Les dépenses des loyers et de la cache.

Le *président.* N'avez-vous pas été avec Spin voir l'appartement rue de Carême-Prenant ?

D'*Hozier.* Pour celui-là, j'y ai été avant l'époque où il fut loué.

Le *président.* Avez-vous payé pour ce local-là ?

D'*Hozier.* Nullement.

Le *président.* Connaissez-vous un nommé Michel?

D'*Hozier.* Oui.

Le *président.* Où demeure ce Michel?

D'*Hozier.* Il demeurait je ne sais où, lorsqu'on lui a fait louer un appartement: c'était dans la rue de Bussy, près l'abbaye Saint-Germain.

Le *président.* Avez-vous payé ce logement?

D'*Hozier.* Oui.

Le *président.* Qui vous a chargé de payer ce logement-là?

D'*Hozier.* C'est Georges.

Le *président.* Vous étiez lié intimement avec Georges?

D'*Hozier.* Je l'ai vu parce que je le connaissais depuis qu'il était à Paris.

Le *président.* Avez-vous été quelquefois chez Dubuisson?

D'*Hozier.* J'y ai logé trois ou quatre jours.

Le *président.* Quelles sont les personnes que vous avez vues chez Dubuisson?

D'*Hozier.* Je n'y ai vu que Datry.

Le *président.* Avez-vous vu Burban?

D'*Hozier.* Non. Lorsque Burban et Joyaut

ont été arrêtés, j'étais, depuis plus de cinq semaines, chez M....., je n'en bougeais pas.

Le *président*. Avez-vous connu quelqu'un à Rennes?

D'*Hozier*. Personne.

Le *président*. Y avez-vous vu Joyaut?

D'*Hozier*. Du tout.

Le *président*. Et Burban?

D'*Hozier*. J'ai vu ces messieurs à Rennes; ils y étaient, comme moi, après la pacification.

Le *président*. Connaissez-vous la fille. Hiray?

D'*Hozier*. Oui.

Le *président*. Ne l'avez-vous pas chargée de quelque mission?

D'*Hozier*. Je l'ai chargée de commissions qui m'étaient personnelles. En dernier lieu, la seule commission de ce genre dont je l'aye chargée, était de me procurer un logement, parce que je n'en avais plus depuis que j'avais été obligé de sortir de chez Dubuisson, où d'autres étaient venus.

Le *président*. Qu'avez-vous entendu dire chez Georges, à Chaillot?

D'*Hozier*. J'ai déclaré que, dans une conversation....; mais je fais auparavant une observation. Il paraît que j'ai nommé des individus présens que je ne connais nullement. Je ne me rappelle pas le nom de ceux qui y étaient.

Le *président*. Vous vous en êtes rappelé, vous en avez fait la déclaration.

D'*Hozier*. J'ai cité un nommé Jean-Louis, que je n'ai pas vu à Paris.

Le *président*. Vous avez cité Villeneuve.

D'*Hozier*. Il est possible que Villeneuve y fût.

Le *président*. Qu'a-t-on dit chez Georges?

D'*Hozier*. J'ai entendu parler, dans la conversation, qu'il y aurait un changement de gouvernement dans Paris; que ce changement se ferait sans effusion de sang; qu'on prendrait pour exemple la journée du 18 brumaire, faite par Bonaparte. J'ai entendu dire que des princes français, si jamais un changement avait lieu, seraient à Paris; que ce seraient eux qui l'ordonneraient; que nous n'aurions qu'à suivre leurs ordres.

Le *président*. Si vous avez eu connaissance

de tous les débarquemens qui ont eu lieu, vous savez que telles personnes devaient faire partie du premier débarquement, telles autres du second, telles autres du troisième.

D'*Hozier*. Jamais.

Le *président*. Vous avez procuré à une partie des débarqués des logemens?

D'*Hozier*. Lorsque je leur ai procuré ces logemens, j'ignorais qui ils étaient.

Le *président*. Vous avez été au-devant de Georges?

D'*Hozier*. Le fait est faux. Je vais plus loin, je donnerai des preuves dans l'instant; j'ajouterai que j'ai été fort étonné de trouver cela dans mon acte d'accusation, tandis que dans l'interrogatoire il ne m'en a pas été ouvert la bouche. Recherchant dans les pièces quelle pouvait être la cause qui aurait fait prétendre que j'avais été au-devant de Georges, j'ai vu des déclarations d'un homme récusable sous tous les rapports, puisqu'il a parlé par lâcheté, de crainte de la mort; c'est Querelle dont je veux parler. J'ai vu que Picot avait déclaré qu'il m'y avait vu. Picot ne m'y a pas vu. Je demande qu'on interpelle Picot. J'observe que Picot a répété dans les prisons qu'il avait dit bien des

choses, qu'il ne savait pas, parce qu'on l'avait torturé à la Préfecture de police.

Le *président.* On n'a torturé personne à la Préfecture de police. Les déclarations ont été faites volontairement.

D'*Hozier.* Je demande qu'on fasse venir devant moi M. Desolles, qu'on prétend avoir été au-devant. Georges est ici, Villeneuve est ici, qu'ils le déclarent.

Le *président.* Vous convenez que vous avez fait louer un appartement pour Georges ?

D'*Hozier.* Rue de Carême-Prenant.

Le *président.* Avez-vous connu un nommé Taimelan ou Deville ?

D'*Hozier.* Non, je ne l'ai point connu que depuis la prison du Temple.

Le *président.* On vous a présenté deux valises qui renfermaient des effets. Vous avez déclaré que ces effets n'étaient pas à vous. Il paraît qu'une partie des effets vous appartenait ?

D'*Hozier.* Rien ne m'appartenait.

Le *président.* Sous quel nom avez-vous logé chez la demoiselle Gilles ?

D'*Hozier*. Sous le nom de Saint-Martin.

Le *président*. Combien de temps ?

D'*Hozier*. Près de cinq semaines.

Le *président*. Avez-vous connu une dame Denis ?

D'*Hozier*. Je l'ai connue anciennement mais ne l'ai revue que depuis un an ; elle a été me voir quelquefois chez madame Gilles.

Le *président*. Connaissez-vous un nommé Sauzade ?

D'*Hozier*. Pour l'avoir vu rue de Carême-Prenant ; c'est lui qui nous a fait voir l'appartement que Spin a loué.

Le *président*. A qui appartient ce sabre qui a été saisi ?

D'*Hozier*. Je l'ignore, comme je l'ai dit des deux valises : le chapeau, le sabre m'ont été remis par Raoul Saint-Vincent. Il me les a remis à l'instant où je cherchais un logement pour moi-même. Ignorant ce que je devais en faire, j'allai chez madame Denis ; je la priai de placer quelque chose ; elle monta dans le fiacre que j'avais pris sur place, et me dit qu'elle allait partir chez sa mère.

Le *président*. N'est-ce pas vous qui avez dé-

posé les deux valises où elles ont été trouvées ?

D'*Hozier*. Non, du tout. Je ne connais même pas l'endroit, ni les personnes.

Le *président*. Il paraît que ces valises renfermaient des objets qui appartenaient à Raoul Gaillard, ce qui établit vos liaisons avec Raoul Gaillard.

D'*Hozier*. C'est lui qui m'a remis ces effets; ils peuvent lui appartenir.

Le *président*. N'est-ce pas vous qui avez fait louer l'appartement de la rue de la montagne Ste.-Geneviève ?

D'*Hozier*. Je ne connaissais pas cet appartement.

Le *président*. N'est-ce pas vous qui avez chargé la fille Hizay de louer ?

D'*Hozier*. Je ne sais ni l'endroit, ni la rue. J'avais prié la fille Hizay de me procurer un logement; elle vint chez Dubuisson me dire qu'elle en avait trouvé un.

Le *président*. Vous ne l'aviez pas chargée de procurer ce logement ?

D'*Hozier*. Je demande pardon; j'avais demandé qu'elle en trouvât un : je n'avais pas fixé celui-là.

Le *président.* Vous avez su l'arrestation de Pichegru ?

D'*Hozier.* Par les crieurs des rues.

Le *président.* Vous ne l'avez pas apprise par d'autres personnes ?

D'*Hozier.* Du tout.

Le *président.* Il paraît que c'est d'après cette arrestation que tous les autres ont cherché à se cacher, et que vous leur en avez procuré tous les moyens.

D'*Hozier.* Je vous fais encore une observation que je prie le tribunal de vouloir bien entendre; c'est quelques jours avant la loi du 8 ventose, dont il n'était pas encore question, que le dernier logement rue de la montagne Sainte-Geneviève a été loué; que depuis cette époque, je ne me suis mêlé de rien au monde pour procurer des logemens, que je me suis retiré chez moi, et de là je n'en ai pas bougé.

Le *président.* Vous étiez à Paris depuis 15 à 18 mois ? Quel était votre état, que faisiez-vous ?

D'*Hozier.* Je suis de Paris et ma famille aussi. Lorsque je fus revenu de Bretagne, je revins à Paris en passant par Chartres. J'allai

loger chez ma mère; j'y suis resté jusqu'au moment où nous avons fait une entreprise de cabriolets, mon frère et moi, non pas à mon retour d'Angleterre, comme je l'ai lu dans l'acte d'accusation, mais huit jours avant mon départ pour l'Angleterre. Lorsque je fus revenu d'Angleterre, j'ai cessé cette entreprise deux ou trois mois après, parce que, mon frère et moi, nous nous sommes apperçus que nous y perdions nos fonds. De plus, la banque d'intervention s'organisant, et voulant y mettre tout notre zèle, nous nous en sommes occupés.

Le *président*. Dans quel endroit avez-vous logé?

D'Hozier. Vieille rue du Temple et rue Ste.-Apolline, chez un sellier... Me demandez-vous où j'ai logé depuis que je me cache?

Le *président*. Oui.

D'Hozier. J'ai logé chez madame Cléry, j'ai logé quelques jours chez Dubuisson, quelques jours chez Michel, j'ai logé chez madame Gilles, et cela je ne puis dire combien de temps.

Le *président*. Vous étiez en relation avec ceux qui avaient débarqué d'Angleterre?

D'Hozier. J'ai vu plusieurs de ceux-là.

Le *président.* Vous saviez qu'il s'agissait du dessein de renverser le gouvernement, en assassinant le Premier Consul ?

D'Hozier. Je n'ai jamais entendu parler d'assassiner le Premier Consul, ni qui que ce soit.

Le *président.* Des hommes qui arrivent en France avec des armes, et notamment avec des poignards, n'arrivent pas avec de bonnes intentions.

D'Hozier. Je n'ai jamais su s'ils avaient des poignards, ou n'en avaient pas. Ils ne m'ont jamais parlé d'assassiner le Premier Consul.

Le *président.* Vous les serviez avec tant de zèle qu'ils vous ont sans doute fait part de leurs projets ?

D'Hozier. S'ils avaient voulu attenter aux jours du Premier Consul, ils ne m'en eussent pas parlé ; ils savaient que je n'étais pas un assassin.

Trente-huitième témoin.

Marie Mallet, âgée de 28 ans, rentière, rue Bourbon-Villeneuve, n°. 321.

Je connais Charles d'Hozier. Je n'ai rien à dire contre lui.

Le *président.* Y avait-il long-temps que vous le connaissiez ?

Mallet. Il y avait deux ou trois ans.

Le *président.* N'avez-vous pas connu plusieurs autres des accusés ?

Mallet. J'ai connu M. Desolles. (1)

Le *président.* N'avez-vous pas connu Coster-St.-Victor ?

Mallet. Oui, monsieur.

Le *président.* St.-Hilaire ?

Mallet. Non, monsieur.

Le *président.* Roger ?

Mallet. Non, monsieur..... Je ne le connaissais pas sous ce nom-là. (Elle désigne Roger à sa place, parmi les accusés.)

Le *président.* Connaissez-vous Denand et sa femme ?

Mallet. Oui, monsieur.

Le *président.* N'avez-vous pas été chez eux une ou deux fois ?

Mallet. Oui, monsieur.

Le *président.* Savez-vous si St.-Victor a passé en Angleterre ?

---

(1) Il n'est pas accusé.

Mallet. Je l'ignore. Il n'a pas dit où il était allé.

Le *président.* N'avez-vous pas mangé chez la femme Denaud avec d'Hozier ?

Fille *Mallet.* Oui, monsieur, la première fois que je le vis.

Le *président.* N'avez vous pas une seconde fois dîné avec Coster Saint-Victor ?

Fille *Mallet.* Oui, monsieur.

Le *président.* Vous étiez intimement liée avec Charles d'Hozier ?

Fille *Mallet.* Oui, monsieur.

Le *président.* Vous avez dû connaître ses relations avec tous ceux qui étaient débarqués d'Angleterre : vous avez dû connaître leurs projets ?

Fille *Mallet.* Non, monsieur, ils ne m'en ont jamais parlé.

Le *président.* Vous n'en avez pas entendu parler, vous qui étiez liée avec lui, vous avez dû connaître Coster Saint-Victor et autres ? Vous avez dû savoir qu'ils étaient en France pour tâcher de renverser le Gouvernement, en assassinant le Premier Consul ?

Fille *Mallet.* Non, monsieur.

Le *président*. Expliquez-vous sur les chevaux de d'Hozier ?

Fille *Mallet*. Ce sont des chevaux qu'il avait mis en pension au manège de Brissy.

Le *président*. Y en avait-il beaucoup ?

Fille *Mallet*. Quatre.

Le *président*. N'était-ce pas pour s'en servir au moment de la conspiration ?

Fille *Mallet*. Il n'a pas dit ce qu'il en voulait faire.

D'*Hozier*. Je crois que madame se trompe quand elle dit que j'avais quatre chevaux au manège, lorsque je n'en avais que trois, qui ont été pris tous les trois. Madame peut savoir, par les relations qu'elle pouvait avoir, que c'étaient des chevaux que j'avais à cause du commerce que je faisais. Ensuite je vous prierai de demander à madame qui a pu l'engager dans l'erreur qu'elle a commise, en disant que c'était moi qui avais conduit M. Desolles chez Denand ?

Fille *Mallet*. Mais, monsieur, je n'ai point dit cela.

Le *président*. C'est la femme Denand qui l'a dit. — N'avez-vous pas été avec Desolles chez Denand ?

D'*Hozier.* J'ai vu Desolles chez Denand : ce n'est pas moi qui l'ai conduit.

Le *président.* Le fait est que vous l'avez vu chez Denand ?

D'*Hozier.* Oui, monsieur.

Le *président.* Vous étiez également lié avec Desolles ?

D'*Hozier.* Je n'en disconviens pas.

Trente-neuvième témoin.

Jean-Marie Loiseleur, âgé de 33 ans, surveillant du manége de Brissy, rue de Provence.

M. d'Hozier a eu à la maison trois chevaux en pension. Depuis long-temps, M. d'Hozier fait le commerce de chevaux. M. d'Hozier est chargé des pouvoirs de M. Brissy : je le voyais pour les affaires de M. Brissy.

Le *président.* Savez-vous s'il s'est caché ?

Loiseleur. M. d'Hozier a été chez madame Cléry ; c'est là où je le voyais pour les affaires du manége.

Le *président.* Depuis l'arrestation de son frère ?

Loiseleur. Oui, monsieur. Je l'ai vu chez

un monsieur qu'on m'a dit employé à la police, dont je ne sais ni le nom, ni la demeure.

D'*Hozier.* J'ai à répondre ce que j'ai répondu devant le juge-instructeur, que M. Loiseleur s'était trompé lorsqu'il disait m'avoir vu dans une maison particulière occupée par un homme employé à la police. On peut connaître toutes mes relations : je n'ai jamais eu aucun rapport direct ou indirect avec la police.

Loiseleur. Il est possible que je me sois trompé sur l'état de l'homme.

M. *Collin.* Je prie M. le premier président de demander au témoin s'il n'a pas vu souvent Roger, dit Loiseau, venir à toute heure du jour faire ses exercices au manège de Brissy.

Loiseleur. M. Loiseau y est venu une fois ou deux.

D'*Hozier.* Je voulais faire assigner, dans la cause, un nommé Pelier, qui, dit-on, a fait de mauvaises affaires, et a disparu depuis.

Quarantième témoin.

Jacques Laveille, âgé de 39 ans, sellier, rue Sainte-Apolline, n° 12.

M. d'Hozier a fait une entreprise de cabriolets, dont j'en ai vendu trois, et des chevaux dont j'ai été conducteur.

Le *président*. A quelle époque d'avec vous logé?

Laveille. Il a quitté à l'époque de messidor dernier.

Le *président*. Vous avez vendu des chevaux et des cabriolets?

Laveille. Oui, monsieur; des chevaux qui m'appartenaient, et que je faisais rouler moi-même sur la place.

D'Hozier. Il dit la vérité. Je demanderai à monsieur le président de vouloir bien l'interpeller sur deux choses: la première, sur l'époque où a commencé cette entreprise de cabriolets, et celle à laquelle je l'ai finie; la seconde, c'est si une voiture jaune qui a été saisie chez monsieur, comme m'appartenant, a jamais sorti de chez lui, et a roulé depuis qu'elle est faite. C'est avec cette voiture qu'on prétend que j'ai été chercher Georges à St.-Leu.

Le *président*. Accusé Roger, aviez-vous un cheval?

Roger. J'en avais un au manége.

M. *Lebon*. Je vous prie d'interpeller le

témoin sur l'observation de Charles d'Hozier. Je demande que le témoin soit tenu de s'expliquer sur l'époque à laquelle il a commencé son établissement.

Laveille. A l'époque du premier brumaire, il y a deux ans. La voiture n'a jamais roulé : il y avait même quelque chose à y faire.

Quarante-unième témoin.

Elisabeth-Catherine Pernet, femme Laveille, âgée de 28 ans, sellière, rue Sainte-Apolline.

Je n'ai connu monsieur Charles d'Hozier que très-long-temps après mon mariage.

Le *président.* Savez-vous si votre mari a vendu des chevaux et des cabriolets ?

Femme *Laveille.* C'était long-temps avant mon établissement. Je l'ai vu avant.

Le *président.* N'a-t-il pas logé chez vous ?

Femme *Laveille.* Oui, mais il a déménagé très-peu de temps après mon établissement.

Quarante-deuxième témoin.

Jean Bouley, âgé de 52 ans, maréchal, rue de Normandie, n°. 21.

J'ai connaissance que le 16 pluviose le domestique de monsieur d'Hozier m'a amené un cheval, disant qu'il partait pour la campagne, qu'il avait à mettre des chevaux en pension. On lui a mis quatre fers, on l'a mis à l'écurie. le lendemain matin son sellier a ramené un deuxième cheval. On n'est pas venu le chercher, j'ai fais ma déclaration chez le commissaire de police, monsieur Dusser.

Le *président*. Avait-il beaucoup de chevaux Charles d'Hozier?

Bouley. Il en a eu jusqu'à neuf, rue Sainte-Apolline, avec des cabriolets.

Le *président*. Savez-vous ce qu'il faisait de ses chevaux ?

Bouley. Il les employait aux cabriolets sur place.

D'*Hozier*. Il dit la vérité ; il doit savoir que les chevaux que j'avais étaient pour une entreprise de cabriolets, et que je faisais le commerce des chevaux ; étant le maréchal de ma maison, c'est à lui que je m'adressais.

Le *président*. Vous pouviez avoir deux objets, et vous en servir jusqu'à l'arrivée de ceux qui venaient d'Angleterre.

D'*Hozier*. J'étais alors un homme de grande précaution : je les avais deux ans auparavant.

Quarante-troisième témoin.

Joseph Lacaille, âgé de 40 ans, restaurateur, rue Neuve Saint-Eustache. J'ai connu M. d'Hozier ; je ne connais ici personne que lui.

Le *président*. A quelle époque a-t-il été chez vous ?

Lacaille. Je l'ai vu seul très-souvent.

D'*Hozier*. Je demande à M. le président de l'interpeller sur deux ou trois choses, de lui demander depuis quel temps je n'y vais plus.

Lacaille. Il y avait cinq ou six mois qu'il ne venait plus à la maison, de peur de son arrestation.

D'*Hozier*. Je demanderai ensuite si jamais j'ai mangé avec Querelle dans la chambre d'en-haut, comme il lui a plu de le dire.

Lacaille. Jamais je n'ai dit que vous aviez vu Querelle.

D'*Hozier*. Je n'ai jamais monté dans sa chambre d'en haut qu'avec des dames.

Le *président*. C'est Querelle qui a dit qu'il avait mangé avec vous. Le témoin ne connaissait pas les personnes qui étaient avec vous ?

D'*Hozier*. Les personnes avec qui j'allais chez Lacaille, c'étaient M. Desolles, trois ou quatre fois ; Jean-Marie Raoul Saint-Vincent, deux ou trois fois ; Pelier, Loiseleur, et toutes les personnes avec qui j'avais des affaires d'intérêt.

Le *président*. Vous saviez que Raoul et Lemaire étaient dans la conspiration ?

D'*Hozier*. Je n'en savais rien. Querelle, je ne l'ai connu que pour lui procurer un logement, disant qu'il avait des dettes.

Quarante-quatrième témoin.

Jean Juste, âgé de 45 ans, fourbisseur, rue St-Honoré.

Le *président*. Connaissez-vous Roger ?

Juste. Je le connaissais, mais par suite de cette circonstance-ci.

Le *président* (aux huissiers.) Il faut représenter au témoin un sabre de hussard.

Juste. Je le reconnais.

Le *président*. Qui vous a commandé ce sabre?

Juste. M. Roger.

Le *président*. A qui avez-vous vendu les autres armes?

Juste. A ce monsieur dont vous venez de citer le nom, et, par son instigation, à des personnes de sa connaissance.

Le *président*. Vous ne les connaissiez pas?

Juste. Je ne les connaissais pas, je ne les ai vues qu'une ou deux fois.

Le *président*. Connaissez-vous Coster-St.-Victor?

Juste. Je ne connais aucun de ces autres messieurs.

Le *président*. Accusé d'Hozier, ces sabres n'ont-ils pas été déposés par vous chez la mère de la fille Bédigé?

D'*Hozier*. Je me suis expliqué là-dessus.

Le *président*. Roger, convenez-vous d'avoir commandé un sabre au témoin?

Roger. Oui, monsieur.

Le *président*. Pourquoi?

Roger. Il n'était pas pour moi, mais pour un gendarme, que j'ai trouvé au spec-

tacle, qui m'a prié de le faire faire. Je ne sais pas ce qu'il est devenu; il en a fait faire deux ou trois autres pareils.

Le *président*. C'est vous qui avez indiqué le fourbisseur?

Roger. Personne ne me l'avait indiqué: les autres l'ont trouvé comme moi; la boutique de M. Juste est connue dans Paris.

Le *président*. Accusé Coster, en avez-vous aussi commandé?

Coster. J'en ai fait faire un; je ne sais pas si c'est à lui; je ne le reconnais pas.

Le *président*. La quittance qui est au procès, prouve que c'est le témoin qui vous l'a vendu.

Coster. Je ne sais pas si c'est lui, je ne le reconnais pas.

Le *président au témoin*. Reconnaissez-vous ce sabre à fourreau d'argent?

Juste. Il est de ma fabrique, il a été livré au commencement de nivose.

Le *président*. Accusé Roger, convenez-vous que vous avez fait fabriquer ce sabre pour Georges?

Roger. J'ignore si c'est ce même sabre; j'en ai commandé un chez M. Juste, avec un fourreau d'argent massif, tel qu'on me l'avait commandé.

Le *président.* Georges Cadoudal, reconnaissez-vous ce sabre?

Georges. Non.

Le *président.* Ce sabre vous appartenait ?

Georges. J'ai dit qu'il ne m'appartenait pas, et je continue à le dire.

Le *président.* Verdet, reconnaissez-vous ce sabre?

Verdet. J'en ai vu un chez moi, je ne puis dire si c'est celui-là.

Le *président.* A qui appartenait le sabre qui était chez vous ?

Verdet. Je ne sais pas auquel; je ne sais pas plus s'il est à Georges qu'aux autres.

Le *président.* Vous l'avez reconnu ?

Verdet. Oui, pour avoir été chez moi.

Le *président.* Le sabre qui a été trouvé chez vous, ressemble-t-il à celui-là ?

Verdet. Il ressemble à celui-là.

Le *président.* En a-t-il été parlé ? N'est-ce pas chez la fille Mangeot?

Verdet. Je l'ai ouï dire dans mes interrogatoires : ce n'est pas moi qui l'ai porté.

Le *président.* Voici le reçu de Cotter St.-Victor :

« Reçu de M. Pelier la somme de 110 liv. » pour le montant d'un sabre acheté et d'un » fourreau. Signé *Juste.* » (*Au témoin* :) Reconnaissez-vous cette écriture-là pour la vôtre ?

Juste. Oui, monsieur.

Le *président.* Il est évident que vous avez fourni ce sabre.

Juste. Je ne puis dire le nom de la personne, c'est moi qui ai fait cette fourniture-là.

Le *président.* Vous faites des sabres pour tout le monde, sans vous informer des personnes ?

Juste. Comment voulez-vous que je fasse ? C'est un sabre d'officier ; le premier aide-de-camp commande un sabre, je le fais. S'il y avait une loi qui nous forçât de prendre des informations, je m'y conformerais.

Le *président.* Si on vous en avait commandé dix mille, vous les auriez faits de même ?

Juste. Dix mille sabres ne se commandent pas par une seule personne.

Le *président.* Accusé de Rivière, où avez-vous été arrêté ?

De *Rivière.* Je demande avant tout de vous déclarer que je n'ai point connu de conspiration, et que je n'ai été d'aucune conspiration. J'ai été arrêté chez mon ancien valet de chambre.

Le *président.* Avec qui avez-vous été arrêté?

De *Rivière.* Avec Jules Polignac.

Le *président.* Y avait-il long-temps que vous étiez dans cette maison ?

De *Rivière.* Depuis quinze jours, trois semaines. J'avais rencontré Jules Polignac après que son frère avait été arrêté. Je lui ai donné asile dans ma chambre, trois jours avant mon arrestation.

Le *président.* Avec qui avez-vous débarqué d'Angleterre ?

De *Rivière.* Seul.

Le *président.* Il est constant que vous n'étiez pas seul.

De *Rivière.* Seul des gens de ma connaissance.

Le *président.* Jules Polignac n'était-il pas du débarquement ?

De *Rivière.* Je ne l'ai point vu.

Le *président.* Il paraît que vous mettez de la dissimulation, que vous ne voulez pas indiquer les personnes qui ont débarqué avec vous ?

De *Rivière.* J'ai dit que j'étais descendu sur la côte de Normandie, que les personnes qui étaient sur le bâtiment ne me regardaient point.

Le *président.* Par quelle route êtes-vous arrivé à Paris ?

De *Rivière.* Par la route de Rouen.

Le *président.* Comment avez-vous voyagé ?

De *Rivière.* Tantôt à pied, tantôt à cheval.

Le *président.* N'y avait-il pas des stations préparées ?

De *Rivière.* Je n'ai été conduit par personne : j'ai toujours voyagé seul.

Le *président.* Où avez-vous couché en arrivant à Paris ?

De *Rivière.* Je ne sais pas où, la première nuit ; la seconde, chez Dubuisson.

Le *président.* Pendant combien de jours avez-vous demeuré chez Dubuisson ?

De *Rivière*. J'ai été chez Dubuisson, parce que je connais l'oncle de madame Dubuisson ; M. de Vauvilliers, professeur en grec, que j'ai beaucoup vu à Pétersbourg.

Le *président*. Y avait-il long-temps que vous étiez en Angleterre ?

De *Rivière*. A peu près deux ans.

Le *président*. N'avez-vous pas vu les ci-devant princes français en Angleterre ?

De *Rivière*. Beaucoup.

Le *président*. Avez-vous concerté avec eux les moyens de renverser le gouvernement français ?

De *Rivière*. Je n'ai rien concerté, n'ayant pas l'honneur d'être du conseil des princes.

Le *président*. Pourquoi êtes-vous venu en France ?

De *Rivière*. Comme j'ai eu l'honneur de le dire dans ma première déclaration, pour m'assurer de l'état des choses et voir si la position de la France était assez bonne, si l'esprit public était assez bon pour les princes français, pour pouvoir, à mon retour, les engager à venir, ou à rester où ils étaient. Je l'ai fait par simple attachement.

Le *Pr.* Vous en avez donc été chargé par quelqu'un ?

De *Rivière.* Par l'attachement que j'avais pour le comte d'Artois, attachement que j'ai toujours eu, que j'aurai toujours.

Le *Pr.* De quel droit veniez-vous pour examiner l'état politique de la France ?

De *Rivière.* Parce que les papiers publics et des nouvelles particulières assuraient qu'il se préparait un mouvement en France ; j'ai supposé que le mouvement serait favorable à la cause des Bourbons.

Le *président.* Vous veniez pour tâcher de prendre les moyens de renverser le gouvernement.

De *Rivière.* Non. Je venais pour voir si la chose était tellement bonne, que je pusse en rendre compte aux princes, et les empêcher de faire une fausse démarche, à laquelle les papiers publics et les nouvelles pouvaient les porter.

Le *président.* Avez-vous vu à Paris Pichegru ?

De *Rivière.* Je l'ai vu deux ou trois fois.

Le *président.* Vous saviez pourquoi il était venu à Paris, vous étiez venu sans doute pour le même objet ?

De *Rivière.* Je ne savais pas pourquoi il était venu à Paris.

Le *président.* Vous l'avez vu, et vous n'avez pas eu de conférence avec lui? Vous ne vous êtes pas entendu avec lui sur les moyens de renverser le Gouvernement?

De *Rivière.* J'ai dit que je l'avais rencontré deux ou trois fois.

Le *président.* Si vous avez causé familièrement, il a dû vous faire part de ses projets?

De *Rivière.* Nous avons parlé généralement; il n'a fait aucune explication à ce sujet.

Le *président.* Avez-vous été à Chaillot?

De *Rivière.* Non.

Le *président.* Vous avez dit que vous ne vous rappeliez pas y avoir été. Dire que vous ne vous le rappelez pas, c'est dire que vous y avez été. Avez-vous vu à Paris Rusillion?

De *Rivière.* J'ai dit que je l'avais rencontré en Angleterre, et je l'ai rencontré dans la rue.

Le *président.* Avez-vous vu Lajolais?

De *Rivière.* Je ne l'ai point vu.

Le *président.* Rochelle?

De *Rivière.* Je l'ai rencontré.

Le *président.* Couchery ?

De *Rivière.* J'ai rencontré Couchery, d'après ce qu'il m'a dit, une fois dans la rue avec le général Pichegru.

Le *Pr.* A quelle époque êtes-vous arrivé en France ?

De *Rivière.* Le 8 ou le 10 janvier.

Le *Pr.* N'avez-vous pas passé sur un bâtiment commandé par le capitaine Wright?

De *Rivière.* Non. J'aurai l'honneur de vous observer que le premier jour qu'on fit les questions, je répondis : sur un bâtiment neutre. On dit capitaine *Règte* ou *Rigtte*, parce qu'on ne prononce pas bien le nom anglais. Je répondis : je crois qu'oui. Dans les vingt-quatre heures j'ai écrit au conseiller d'état Réal, et à M. Thurlot, qui doit avoir eu ma lettre.

M. *Thuriot.* Je vais vous lire votre interrogatoire.

De *Rivière.* J'en appelle à M. Réal et à M. Desmarets ; j'ai eu l'honneur de vous écrire le 23 ; je n'ai jamais été sur le bâtiment du capitaine Wright.

M. *Thuriot.* Je ne puis répondre de ce qui s'est passé chez M. Réal, relativement à moi ;

je vous ai fait donner lecture de l'interrogatoire subi devant M. Réal. Vous avez persisté, et n'avez fait aucune modification.

De *Rivière*. C'est que vous ne vous en rappelez pas. Je vous en fis l'objection.

M. *Thuriot*. Vous avez parlé d'une déclaration additionnelle; vous n'avez jamais parlé de réclamation.

De *Rivière*. Vous pouvez l'avoir oublié, mais j'en ai fait l'observation; j'ai eu l'honneur de vous écrire le 23.

Le *président*. Avez-vous su que Georges était à Paris?

De *Rivière*. Je l'ai vu à Paris; j'ai dit dans mon interrogatoire que je l'avais vu deux fois à Paris.

Le *président*. Vous l'avez vu à Londres?

De *Rivière*. Je l'avais connu à son armée en Bretagne, et je l'ai revu à Londres.

Le *président*. Avez-vous servi dans l'armée de l'Ouest?

De *Rivière*. Je n'ai point servi; j'ai passé à l'armée de l'Ouest, en venant de l'armée de M. de Charette, où j'ai été plusieurs fois. J'ai passé deux jours avec le général Georges, de

là je me suis embarqué, et suis retourné en Angleterre.

Le *président*. D'après vos interrogatoires, vous avez conféré avec Georges sur le projet qu'on avait de renverser le gouvernement ?

De *Rivière*. Je vous demande pardon. Je n'ai point dit que nous ayons conféré à ce sujet. J'ai dit que nous n'avions pas parlé d'affaires.

Le *président*. Voici votre interrogatoire. On demande : « quels sont les moyens dont » on voulait se servir pour opérer le réta- » blissement que le prince et ses adhérens re- » gardaient comme prochain; vous avez répon- » du je ne sais pas positivement le moyen qu'il » aurait employé. Je crois que c'eût été en » réunissant une force assez imposante pour » s'attirer des partisans ».

De *Rivière*. J'ai répondu à M. Desmarets, qui faisait cette question. J'ai dit : *si on avait le projet*, le prince demandait mon avis sur cela.

Le *Pr*. Votre réponse est positive, elle n'est pas douteuse.

De *Rivière*. En disant je ne sais pas positivement le moyen, c'est, je crois, ce que beaucoup d'autres auraient pu répondre. C'est un

moyen pour faire un mouvement dans le gouvernement, sur-tout quand on le croit disposé à le faire lui-même.

Le *Pr.* Vous avouez être venu en France pour connaître l'état des choses. Vous êtes encore extrêmement attaché au ci-devant comte d'Artois. Vous deviez retourner en Angleterre lui rendre compte de que vous aviez remarqué, et en même temps que vous se trouvent à Paris Georges et autres, qui, d'après l'instruction, venaient en France pour renverser le gouvernement. Georges l'a dit lui-même; nécessairement, lorsque vous les avez vus, vous avez raisonné sur les moyens de mettre à exécution les projets que vous aviez. Vous n'êtes pas venu en France comme un curieux, pour connaître l'état des choses, mais pour agir de concert avec ceux qui étaient débarqués d'Angleterre.

De *Rivière.* J'ai eu l'honneur de dire que j'étais venu d'après ce que les papiers publics transmettaient, qu'il se préparait un très-grand mouvement. La preuve, c'est ce que vous voyez dans ce moment-ci. Il n'était pas extraordinaire, qu'attaché à la maison des Bourbons, j'espérasse que ce mouvement pourrait

lui être favorable. Je désirais que le comte d'Artois ne fît pas une démarche qui pût le compromettre. D'après les nouvelles qu'on recevait, son cœur le portait à y aller des premiers : je désirais savoir si l'état des choses qu'on présentait était juste.

Le *président.* Tout était tranquille en France.

De *Rivière.* Il y avait des dispositions à un mouvement, car un mouvement tel que celui qui vient de se faire, ne se fait pas en six semaines de temps.

Le *président.* Avez-vous été voir la demoiselle Gilles?

De *Rivière.* Non, monsieur, Couchery m'a dit qu'il s'était trompé dans ses réponses, lorsqu'on avait mis que j'y avais été.

Georges. Je n'ai jamais dit être venu en France pour faire un mouvement, mais voir s'il était possible de réunir des moyens pour parvenir à en faire un ?

Le *président.* Je vous ai rappelé hier votre interrogatoire. Vous avez dit que vous vouliez employer les mêmes armes que l'escorte du premier Consul. (A de *Rivière.*) Connaissez-vous Rochelle ?

De *Rivière.* Je l'ai vu en Angleterre, et je l'ai rencontré une fois ou deux à Paris.

Le *président.* Rochelle, connaissez-vous de Rivière ?

Rochelle. Je l'ai vu par hasard à Paris, une fois.

Le *président.* Dans quel endroit ?

Rochelle. Je ne m'en rappelle pas.

Le *président.* Accusé de Rivière, reconnaissez-vous ce portrait ?

De *Rivière.* C'est le portrait de monseigneur le comte d'Artois, qu'il a eu la bonté de me donner. La légende qui est derrière est de mon écriture. Il est aisé de vous en donner l'explication.

Le *président.* En voici le contenu : « Paroles » de monseigneur. *Conserve-toi pour tes* » *amis et contre nos ennemis communs.* — 22 » octobre 1796. Donné par monseigneur le » comte d'Artois à son fidèle de Rivière, et » son aide-de-camp, au retour de plusieurs » voyages dangereux à Paris et à la Vendée. »

De *Rivière.* Je n'ai point nié que j'en avais fait beaucoup.

Le *président.* Cela n'a pas besoin de commentaire.

De *Rivière.* Le comte d'Artois me donna ce

portrait, ayant cru que j'avais été tué. Un bâtiment anglais rapporta la nouvelle que j'avais été tué sur la côte. A mon arrivée, par l'amitié qu'il avait pour moi, il m'écrivit une lettre extrêmement aimable. Le sens de la lettre était : « Conserve-toi pour tes amis et » contre nos ennemis communs. » Il m'avait cru mort : cela a été dans les papiers publics du temps.

M. *Billecoq, défenseur.* Je prie le tribunal d'observer que la date de cette suscription est du 22 octobre 1796.

Le *président.* Louis Ducorps, quel est votre état ?

Louis Ducorps. Je n'en ai aucun.

Le *président.* Vous avez été jardinier ?

Louis Ducorps. Oui.

Le *président.* Connaissez-vous Georges, Villeneuve, Tamerlan ?

Louis Ducorps. Je ne les connais pas.

Le *président.* Où avez-vous été arrêté ?

Louis Ducorps. A Saint-Piat, chez ma mère.

Le *Pr.* Connaissez-vous Monnier ?

Louis Ducorps. Oui.

Le *Pr.* N'avez-vous pas demeuré chezlui ?

Louis Ducorps. Oui.

Le *Pr.* Combien de temps ?

Louis Ducorps. Tout le temps qu'il était à Aumale.

Le *Pr.* Quelles étaient vos occupations chez Monnier ?

Louis Ducorps. Travailler au jardin.

Le *Pr.* En quelle qualité étiez-vous chez Monnier ?

Louis Ducorps. Pensionnaire.

Le *Pr.* Combien payiez-vous par année ?

Louis Ducorps. 400 fr.

Le *Pr.* Vous n'aviez rien pour payer ? — Vous avez connu aussi Monnier à Rouen ? Il paraît qu'il y a long-temps que vous êtes attaché au parti des chouans ?

Louis Ducorps. Je m'y suis attaché il y a huit à neuf ans.

Le *Pr.* Vous avez toujours été dans ce parti-là ?

Louis Ducorps. J'y ai été sans l'avoir servi.

Le *Pr.* N'avez-vous pas servi anciennement avant la révolution ?

Louis Ducorps. Oui, monsieur.

Le *president*. N'avez-vous pas été au service de M. Lambert ?

Louis Ducorps. Oui, monsieur.

Le *president*. En quelle année vous êtes-vous mis dans les chouans ?

Louis Ducorps. Je ne m'en rappelle plus.

Le *president*. Il paraît que vous vous êtes placé chez Monnier pour aller au-devant de ceux qui devaient débarquer d'Angleterre ?

Louis Ducorps. Il est possible que je me sois trompé.

Le *president*. Vous avez été au-devant d'eux, et vous les avez conduits dans les différentes stations pour Paris ? — Vous avez été arrêté comme rebelle ?

Louis Ducorps. Oui.

Le *president*. N'avez-vous pas été conduit à Bourges ?

Louis Ducorps. Oui.

Le *president*. N'avez vous pas été condamné, par une commission militaire, à dix années de fers ?

Louis Ducorps. Oui.

Le *president*. Ne vous êtes-vous pas évadé des prisons de Bourges ?

Louis Ducorps. Oui.

Le *président.* Où avez-vous été après votre évasion ?

Louis Ducorps. J'ai été où j'ai pu, je ne m'en rappelle pas. J'ai été à ..... à Orléans.

Le *président.* Vous vous êtes caché ; qu'avez-vous fait depuis ?

Louis Ducorps. Je n'ai rien fait.

Le *président.* Mallet, qui commandait les rebelles de Sancerre, ne vous a-t-il pas fait venir à Rouen ?

Louis Ducorps. Oui.

Le *président.* N'est-ce pas lui qui vous avait placé chez Monnier, à Rouen ?

Louis Ducorps. Non, monsieur.

Le *président.* Vous l'avez déclaré. Quelles étaient vos occupations chez Monnier ?

Louis Ducorps. D'aller faire des commissions à droite et à gauche.

Le *président.* Vous avez déclaré qu'il vous employait à recruter pour l'armée royale ?

Louis Ducorps. Non, monsieur.

Le *président.* Vous avez déclaré que vous aviez recruté ?

Louis Ducorps. Je ne puis avoir recruté; personne ne peut le dire. Si je l'ai dit dans le temps, je me suis trompé.

Le *président.* Qui vous a placé chez Monnier? est-ce Auguste ou Louis?

Louis Ducorps. Je ne sais lequel des deux.

Le *président.* Tous les deux étaient attachés à Mallet, vous le savez bien.

Louis Ducorps. Quand j'ai été interrogé, je n'avais pas la tête à moi; maintenant je n'en suis pas sûr.

Le *président.* Mallet vous employait à recruter pour l'armée royale?

Louis Ducorps. Je n'ai point recruté pour l'armée royale.

Le *président.* Vous avez déclaré que vous aviez recruté trente hommes.

Louis Ducorps. Si je l'ai dit, je ne savais pas ce que je disais.

Le *président.* Vous ne perdez pas la tête si facilement. Vous avez dit que vous ne donniez rien pour l'engagement.

Louis Ducorps. J'ai porté des lettres, et voilà tout.

Le *président.* Je vous rappelle vos réponses

aux différens interrogatoires. Vous avez ajouté que votre traitement à vous, était de deux louis par mois.

Louis Ducorps. Quelquefois point.

Le *président.* Voici une pièce qui prouve bien ce que vous avez fait au nom du roi. C'est un brevet de capitaine d'infanterie, qui vous a été donné le 7 décembre 1799, signé de Mallet. Il est bien évident que vous étiez attaché à Mallet, que vous le serviez; et quand vous avez dit que vous aviez recruté pour lui, cette vérité est établie par les pièces mêmes qu'on a trouvées sur vous.

Louis Ducorps. Ce n'est que pour porter des lettres.

Le *président.* On ne vous a pas donné ce brevet pour vous faire porter seulement des lettres?

Louis Ducorps. Je l'ai reçu depuis deux ans. J'aurais mieux aimé de l'argent que cela.

Le *président.* Louis ou Auguste n'allait-il pas chez Monnier?

Louis Ducorps. Je l'ai vu plusieurs fois.

Le *président.* Connaissez-vous de Calonne, le commandeur? Savez-vous s'il était lié avec Monnier?

Louis Ducorps. Aucunement.

Le *président.* Savez-vous s'il a remis de l'argent à Monnier?

Louis Ducorps. Je crois qu'oui.

Le *président.* Combien lui a-t-il remis?

Louis Ducorps. Je ne m'en rappelle pas.

Le *président.* Vous avez déclaré que c'étaient six louis?

Louis Ducorps. Je n'en suis pas sûr.

Le *président.* Savez-vous si de Calonne a reçu plusieurs personnes?

Louis Ducorps. Je n'en sais rien.

Le *président.* Vous avez déclaré que vous aviez connaissance que Raoul-Saint-Vincent avait été chez lui. Vous avez également dit que de Calonne avait écrit au maire d'Aumale en faveur de Raoul?

Louis Ducorps. Cela peut être; je ne m'en rappelle pas: je n'avais pas la tête à moi.

Le *président.* Monnier ne logeait-il pas plusieurs personnes?

Louis Ducorps. Je n'y ai vu que cinq ou six personnes à différentes fois.

Le *président.* Vous avez déclaré que Monnier avait logé à Aumale des personnes qui

allaient en Angleterre, et qui en revenaient ?

Louis Ducorps. Je ne sais pas d'où elles venaient, ni où elles allaient.

Le *président.* Vous avez déclaré que vous aviez vu Larive, Raoul-Gaillard, Jules et Armand Polignac, Armand-Gaillard, Lemercier, Lelan, Jean-Pierre Cadudal, Jean-Louis Lemaire et Joseph Picot. Ils vous ont été confrontés et vous les avez reconnus.

Louis Ducorps. Le vrai est que je ne les connais que par le signalement qui était dans les papiers.

Le *procureur-général.* Vous les avez reconnus à la confrontation.

Jules Polignac. Monsieur ne m'a pas reconnu du tout.

Le *président.* Vous avez déclaré que vous étiez chargé par Monnier d'aller au-devant de ceux qui débarquaient, et de les conduire.

Louis Ducorps. Il est faux que j'aye dit que j'avais été chargé par monsieur Monnier, parce que monsieur Monnier ne me disait rien.

Le *président.* Qui vous avait donc chargé ?

Louis Ducorps. Personne.

Le *président.* Il est constant que vous demeuriez chez Monnier. Quand vous avez su que votre frère était arrêté, vous avez quitté la maison de Monnier à Aumale. Vous y demeuriez depuis quelque temps. Vous dites que vous payiez pension chez Monnier; vous ne pouviez payer pension; il est constant que vous étiez placé là pour aller au-devant de ceux qui débarquaient, pour leur procurer des stations.

Louis Ducorps. Combien y a-t-il donc de temps que cette prétendue conspiration existe? depuis quatre ans je suis été chez lui pour être placé là pour porter des lettres.

Le *president.* Où avez-vous été en quittant Aumale?

Louis Ducorps. Je ne me rappelle pas.

Le *président.* N'avez-vous pas été à Cosville (ou Querville)?

Louis Ducorps. Je n'en sais rien.

Le *president.* Avez-vous été à Gaille-Fontaine?

Louis Ducorps. Je ne crois pas.

Le *president.* Vous n'avez pas été chez la veuve Lesueur?

Louis Ducorps. Non.

Le *president.* La veuve Lesueur a déclaré n'avoir pas voulu vous loger.

Louis Ducorps. J'ai dit, dans mon interrogatoire, avoir resté un mois chez elle; je n'y ai jamais été.

Le *president.* Vous avez trouvé là Lemercier et Jean Louis? Où les avez-vous trouvés? Vers quel endroit?

Louis Ducorps. Je n'en sais rien.

Le *president.* Vous ne voulez pas le dire. Vous avez voyagé avec eux: Pierre-Jean et Lelan sont venus vous trouver. Répondez donc aux questions?

Louis Ducorps. Je me suis trouvé avec eux dans un chemin.

Le *president.* Savez-vous d'où venaient Lelan et Pierre Jean?

Louis Ducorps. Ils venaient de la Picardie.

Le *president.* N'avez-vous pas été avec eux par le Pont-de-l'Arche?

Louis Ducorps. Je ne sais pas si c'est avec eux.

Le *president.* N'avez-vous pas couché dans les bois?

Louis Ducorps. J'y ai couché.

Le *president.* N'avez-vous pas été trois fois dans les environs du Pont-de-l'Arche?

Louis Ducorps. Je ne connais pas le pays. Je n'y ai jamais été que cette fois-là.

Le *president.* Avez-vous été à Sainte-Marguerite?

Louis Ducorps. Je ne connais pas Sainte-Marguerite.

Le *president.* Vous avez déclaré que vous y étiez resté deux jours; que vous aviez été à Aumale à pied. Vous déclarez que vous ne connaissez pas cet endroit-là?

Louis Ducorps. On peut aller dans un endroit sans le connaître.

Le *president.* Etes-vous venu à Paris quelquefois?

Louis Ducorps. Il y a long-temps.

Le *president.* Combien de temps?

Louis Ducorps. Quatre à cinq mois.

Le *président.* Etes-vous venu à Paris avec une lettre pour Raoul qui était logé chez Denand? Convenez-vous que vous êtes venu à Paris et que vous avez remis cette lettre à Raoul, chez Denand?

Louis Ducorps. Je me rappelle avoir remis une lettre là.

Le *president.* Vous l'avez déclaré.

Louis Ducorps. Il y a bien des choses que j'ai déclarées, que je ne savais pas.

Le *président.* De qui la lettre était-elle ?

Louis Ducorps. Je n'en sais rien.

Le *president.* Vous étiez bien plus franc lorsque vous avez été interrogé par le juge instructeur, vous avez dit que cette lettre était de Lemercier.

Louis Ducorps. Cela peut bien être.

Le *president.* Que faisait votre frère à Paris ; il y est venu aussi ?

Louis Ducorps. Je n'en sais rien, mon frère ne me rendait pas compte de sa conduite.

Le *président.* Vous avez déclaré que votre frère pansait des chevaux ?

Louis Ducorps. Je l'ai su, ce n'est pas par lui.

Le *président.* Qu'avez-vous entendu dire aux personnes qui passaient à Aumale?

Louis Ducorps. Je n'ai rien entendu dire.

Le *président.* Voici la réponse que vous avez faite : « Il convient que, relativement » à la conspiration, il a entendu dire à ceux » qui passaient clandestinement à Aumale, » qu'il s'agissait de renverser le Gouverne- » ment, et de remettre un Bourbon sur le » trône. »

Louis Ducorps. C'est sûrement qu'on m'a poussé de le dire : je ne crois pas avoir dit cela.

Le *président.* Vous qui aviez le grade de capitaine ?

Louis Ducorps. Quand j'aurais eu le grade de colonel, cela ne dit rien.

Le *president.* Savez-vous si à Aumale un tailleur a été chargé de faire des habits ?

Louis Ducorps. Je crois qu'oui.

Le *président,* Savez-vous pour qui les habits ont été faits ?

Louis Ducorps. Je ne sais pas.

Le *président.* Au contraire, vous êtes convenu qu'ils avaient été faits pour Emercier, Lelan, Jean-Louis et Pierre-Jean Cadudal : comment se fait-il que vous ne déclariez rien de tous ces faits-là.

Louis Ducorps. Je ne sais pas pour qui c'était. Je ne les connais pas.

Le *président.* Raoul est-il venu chez Monnier à Aumale ?

Louis Ducorps. Je l'ai vu.

Le *president.* N'a-t-il pas apporté de la poudre ? Vous avez dit qu'il avait apporté en effet trois livres de poudre.

Louis Ducorps. Je ne peux pas avoir dit cela.

Le *president.* On a trouvé chez Monnier des fusils, des baïonnettes; qui les a apportés dans la maison ?

Louis Ducorps. Je ne sais pas.

Le *president.* Cependant vous avez déclaré, dans votre interrogatoire, que Delan, Lemercier, Jean-Louis et Cadudal avaient apporté les fusils et les baïonnettes?

Louis Ducorps. C'est parce que ces noms-là me sont venus dans l'idée.

Le *president.* Vous êtes parti avec eux?

Louis Ducorps. Avec eux ?

Le *president.* Vous avez été en Bretagne ?

Louis Ducorps. J'y ai été avant la révolution, je n'y ai pas été depuis.

de l'argent qu'il y avait douze ans que j'avais. Vous voulez que ce soient ceux qui ont débarqué qui me l'ont donné.

Le *président.* N'avez-vous pas été chargé d'acheter un cheval ?

Louis Ducorps. Oui.

Le *président.* Pour qui ?

Louis Ducorps. Pour moi.

Le *président.* Vous avez acheté ce cheval pour conduire Lemercier et plusieurs autres? C'est Lemercier qui vous a remis de l'argent pour payer le cheval. Vous ne nourrissiez pas le cheval?

Louis Ducorps. Je vous demande pardon.

Le *président.* Vous êtes convenu dans votre interrogatoire que vous alliez attendre dans les endroits où Lemercier et autres devaient passer, et que vous leur serviez de guide. Vous avez dit la vérité en faisant cette déclaration-là. Vous en avez conduit à Feuquières?

Louis Ducorps. Je n'ai jamais conduit qu'une personne à Feuquières.

Le président. Et à Gaille-Fontaine, chez la veuve Lesueur?

Louis Ducorps. Je ne me rappelle pas d'en avoir conduit.

Le *president.* N'avez-vous pas vu la dame Saint-Père chez Monnier ?

Louis Ducorps. Je l'ai peut-être vue, mais je ne m'en rappelle pas.

M. Boyeldieu, défenseur. Je crois intéressant pour les accusés dont je suis chargé, de faire constater un point de fait relatif au dernier accusé qui vient d'être interrogé. D'après les pièces du procès, je vois qu'on lui avait proposé une place, et que, d'après les conversations qui s'étaient tenues par les particuliers qui la lui proposaient, on lui avait fait entendre que les changemens qu'on voulait introduire dans le gouvernement ne pouvaient se faire que de concert avec le chef même de l'Etat. Sa déclaration est très-précise et peut être fort importante.

Le *président.* Quelle est cette déclaration ?

Boyeldieu. Elle est consignée dans l'interrogatoire subi le 23 pluviose, par Noël Ducorps.

Le *president.* Attendez que son tour soit venu : il ne faut rien anticiper. — Léridant, y avait-il long-temps que vous connaissiez Georges ?

Leridant. J'ai connu M. Georges, en Bretagne, après la paix.

Le *president.* Vous êtes convenu que vous étiez dans le cabriolet lorsqu'il a été arrêté ?

Leridant. J'ai conduit le cabriolet.

Le *president.* Où alliez-vous ?

Leridant. Je ne le savais pas.

Le *president.* Georges ne vous a-t-il pas dit où vous alliez ?

Leridant. Non.

Le *president.* Il ne vous a pas dit pourquoi il montait dans le cabriolet ?

Leridant. Non, monsieur.

Le *president.* Avez-vous servi sous ses ordres ?

Leridant. Non, monsieur.

Le *president.* Cependant, vous êtes convenu que vous aviez fait la guerre de l'Ouest sous Georges ?

Leridant. Je ne suis pas convenu de cela.

Le *president.* Connaissez-vous Verdet ?

Leridant. Non, monsieur.

Le *president.* Vous n'avez pas été chez lui ?

Leridant. Non, monsieur.

Le *president.* Vous avez reconnu Verdet pour avoir été chez lui, dans sa maison

auprès du Jardin des Plantes ? — Vous avez vu Pichegru à Paris ?

Leridant. Je l'ai vu une fois.

Le *president.* Pourquoi aviez-vous des communications avec lui ?

Leridant. Jamais je n'en ai eu, parce que je ne l'avais ni vu, ni connu.

Le *president.* Verdet a déclaré que vous étiez venu chez lui pour y voir Georges Cadoudal, et *Charles.*

Leridant. Ce M. *Charles* (Pichegru) s'est trouvé là.

Le *president.* Pourquoi alliez-vous chez Verdet pour voir Georges ?

(Leridant ne fait pas de réponse.)

Le *procureur-général.* Qui vous avait donné la demeure de Verdet ?

Leridant. Je ne m'en rappelle pas.

Le *president.* Joyaut ne vous a-t-il pas donné les ordres de Georges ?

Leridant. J'avais vu Joyaut auparavant.

Joyaut. Ce n'est pas moi qui ai donné l'adresse de M. Verdet : je ne le crois pas.

Le *president.* Connaissez-vous Saint-Vincent ?

Leridant. Je ne le connais pas.

Le *president.* N'avez-vous pas été envoyé en Bretagne ?

Leridant. Oui, monsieur.

Le *president.* Pourquoi ?

Leridant. Pour porter de l'argent. Voilà le point de vue sous lequel j'ai considéré cela. Je savais que Saint-Hilaire n'était pas riche ; j'ai toujours regardé cela comme un secours qu'on lui envoyait pour subsister.

Le *president.* Vous avez porté trois cents louis ?

Leridant. J'ai porté de l'argent sans savoir la somme.

Le *president.* C'était auprès de Rennes ?

Leridant. Oui.

Le *president.* Sous quel nom Saint-Hilaire était-il connu dans cet endroit ?

Leridant. Je ne me le rappelle pas.

Le *procureur-général.* Qui vous a présenté à Georges ?

Leridant. Je me suis présenté tout seul.

Le *procureur-général.* Où vous êtes-vous présenté tout seul ?

Leridant. J'ai vu M. Georges chez Verdet ?

Le *procureur-général.* Quelles sont les dif-

férentes maisons que vous avez habitées avec lui ?

Leridant. Jamais je n'ai habité avec Georges.

Le *president.* Dans quelle maison avez-vous habité ?

Leridant. Chez moi, dans ma chambre, sans avoir jamais découché : j'en ai des preuves.

Le *président.* Qui vous avait indiqué les différens lieux des rendez-vous où vous vous trouviez ?

Leridant. Personne ne me les avait indiqués. Quand j'ai été à Chaillot, j'y ai vu ces messieurs. Je ne me rappelle pas la personne qui m'a dit que ces messieurs étaient là.

Le *president.* Comment avez-vous rencontré Georges à Paris ?

Leridant. Je l'ai dit dans mon interrogatoire.

Le *president.* Indiquez les endroits où vous avez vu Georges ?

Leridant. A Chaillot et chez Verdet.

Le *president.* Ne l'avez-vous pas vu rue de Carême-Prenant ?

Leridant. Oui.

Le *president.* N'avez-vous pas été aussi rue de la Montagne Sainte-Geneviève ?

Leridant. Non, j'ai été dans cette rue, je ne savais pas s'il y demeurait.

Le *president.* Quelles sont les personnes qui suivaient le cabriolet?

Leridant. On m'a dit que M. Joyaut y était.

Le *president.* Qui vous l'a dit ?

Leridant. A la Préfecture.

Le *president.* Ce n'est pas à la Préfecture qu'on vous l'a dit, c'est vous qui l'avez déclaré.

Leridant. J'ai dit que je croyais que c'étaient eux, que la veille j'avais vu M. Joyaut.

Le *president.* Saint-Vincent ne suivait-il pas le cabriolet ?

Leridant. Je n'ai pas eu le temps de les voir.

Joyaut. J'observerai à M. le président que je n'y étais pas.

Le *president.* Quelle route avez-vous prise pour revenir de Rennes, lorsque vous avez été porter les trois cents louis ?

Leridant. J'ai pris la grande route.

Le *president.* Êtes-vous revenu avec Saint-Hilaire ?

Leridant. Je l'ai vu deux fois, et l'ai laissé là. Je m'en suis revenu par la diligence.

Le *president.* Qui est-ce qui vous a conduit ?

Leridant. Le hasard m'a fait rencontrer Burban à Rennes. Je savais que Burban était très-lié avec Saint-Hilaire; j'ai dit en termes généraux, que je serais bien aise de le voir.

Burban. Je n'ai aucune connaissance de ce fait-là.

Le *president.* Quelle route avez-vous prise pour revenir de Rennes à Paris ?

Leridant. J'ai pris la route directe; je suis revenu directement à Paris.

Le *president.* Burban n'a-t-il pas couché avec vous dans la même maison ?

Leridant. Jamais il n'a couché avec moi.

Le *president.* N'a-t-il pas couché dans la pension où vous étiez?

Leridant. Burban n'y coucheit pas.

Le *president.* Y avait-il long-temps que vous étiez à Paris?

Leridant. Quatre ans.

Le *president.* Qu'y avez-vous fait ?

Leridant. J'y étais dans une maison de prêt, depuis la faillite de la maison de prêt ....

Le *president.* Comment se fait-il que vous vous soyez réuni à Paris avec tous ceux qui avaient débarqué, que vous ayez été chargé par eux de porter à Saint-Hilaire 300 louis ? il paraît que vous connaissiez leurs projets, que vous partagiez leurs sentimens, que votre intention était de renverser le Gouvernement français ?

Leridant. Je n'ai jamais entendu parler de renverser le Gouvernement.

Le *president.* Vous n'en avez pas entendu parler, lorsque vous les voyiez très-fréquemment ?

Leridant. Je ne les voyais pas très-fréquemment.

Le *president.* N'avez-vous pas fait différentes commissions pour Georges ?

Leridant. Oui, monsieur ; je ne sais pas si c'est pour Georges ou un autre.

Le *president.* N'avez-vous pas acheté du linge ? N'avez-vous pas été aussi chargé d'une commission pour Joyaut ?

Leridant. J'ai été chargé de différentes commissions.

Le *president.* Avez-vous été chez un banquier pour déposer 11 à 12000 francs ?

Leridant. J'ai été pour les porter, on n'a pas voulu les recevoir : je les ai rapportés.

Le *president.* N'avez-vous pas vendu des pièces étrangères, des quadruples pour Joyaut ?

Leridant. Oui, quelques unes.

Le *president.* Dans quel endroit parliez-vous à Joyaut et à Burban ?

Leridant. A Burban une seule fois dans la rue.

Le *president.* Ne vous êtes-vous pas chargé de procurer un autre logement à Joyaut, parce qu'il avait de l'inquiétude dans celui où il était ?

Leridant. Je ne voyais pas d'inconvénient à m'en charger.

Le *president.* Qui a loué le cabriolet où vous avez été arrêté ?

Leridant Un nommé.....

Le *president.* Est-ce vous qui avez loué le cabriolet ?

Leridant. Non, monsieur.

Le *président.* Vous avez commencé par dire que c'était vous, ensuite vous en avez nommé un autre.

Leridant. Il est vrai que c'est lui qui l'a loué et non pas moi.

Le *president.* Que vous ont dit Georges, Joyaut et Burban? ne vous ont-ils pas fait des confidences?

Leridant. Aucune.

Le *président.* Cependant vous déclarez qu'ils vous ont dit qu'ils étaient attachés au parti des Bourbons, qu'ils cherchaient les moyens de rétablir le trône?

Leridant. M. Georges a toujours été attaché au parti des Bourbons: il ne l'a jamais démenti.

Le *président.* Avez-vous été quelquefois rue du Puits-l'Hermite?

Leridant. J'y ai été une fois.

Le *président.* Quelles sont les personnes que vous avez vues dans cette maison? Avez-vous vu Pichegru?

Leridant. J'ai vu un nommé M. Charles.

Le *président.* On a fait une perquisition, on a trouvé des pistolets dans la chambre où vous avez été?

Leridant. Oui.

Le *président.* Persistez-vous dans une déclaration que vous avez faite le 19 ventose ? Votre frère n'a-t-il pas servi dans les chouans ? N'a-t-il par fait la guerre de l'Ouest avec Georges ?

Leridant. Il a servi dans les chouans.

Le *président.* Vous avez donc su que Georges était à Paris, et vous avez été le voir ?

Leridant. Oui, monsieur.

Le *président.* Quelles sont les personnes que vous avez vues chez Georges ?

Leridant. J'y ai vu Joyaut et Saint-Vincent.

Le *président.* N'avez-vous pas été chargé de porter une lettre à Fresnières ?

Leridant. J'ai été chargé de porter une lettre à un monsieur qu'on m'a dit être Fresnières, je ne sais pas si c'est lui ; je savais que Joyaut était proscrit, qu'il cherchait les moyens de disparaître. J'ai cru, qu'étant de son pays, il pourrait avoir des connaissances pour procurer ces moyens-là.

Joyaut. Je n'ai jamais chargé M. Léridant de porter une lettre à M. Fresnières.

Le *président.* Avez-vous connu un nommé Querelle ?

Leridant. Je l'ai connu en Bretagne. Je l'ai vu à Rennes.

Le *président.* Savez-vous si Georges avait des connaissances à Versailles?

Joyaut. Non, monsieur, je ne sais pas.

Le *président.* N'avez-vous pas une fois été à Versailles de la part de Georges, et remis dix louis à une religieuse ?

Joyaut. J'ai regardé cela comme une dette; je ne pouvais pas m'imaginer que c'était autre chose qu'une dette.

Le *président.* Vous avez été sans occupation pendant quelque temps ?

Leridant. Oui, monsieur.

Le *président.* Vous ne cherchiez point à vous occuper d'une autre manière ?

Leridant. Non, monsieur.

Le *président.* Quels étaient vos moyens d'existence ?

Leridant. J'avais de l'argent. J'ai des preuves que cet argent-là m'appartient.

Le *président.* N'a-t-on pas trouvé des billets ?

Leridant. Oui, monsieur.

Le *president.* Pour quelle somme?

Leridant. Dix-huit mille francs.

Le *president.* Comment se fait-il qu'étant simple employé, ne faisant rien depuis quelque temps, n'ayant pas de fortune, vous ayez pu économiser cette somme-là?

Leridant. J'ai perdu ma mère, nous avons recueilli de l'argent. J'ai reçu 12,000 et quelques cents livres. Je dois à madame Mirabeau 7,000 francs pour comptes courans que j'avais arrêtés.

Le *president.* Comment en justifiez-vous?

Leridant. Par les lettres de madame Mirabeau. Il n'y a qu'à écrire en Bretagne, au préfet.

Le *president.* A quelle heure êtes-vous monté en voiture avec Georges?

Leridant. Je ne m'en rappelle pas. Il était nuit.

Le *president.* Vous avez répondu qu'il était sept heures du soir. En quel endroit êtes-vous monté en voiture?

Leridant. Je ne sais pas le nom de la rue.

Le *president.* Vous avez déclaré que c'était

une rue attenante à la montagne Sainte-Geneviève.

Leridant. Je sais bien la rue, mais je ne sais pas le nom.

Le *president.* Est-ce vous qui avez été prendre Georges ?

Leridant. Il est monté dans mon cabriolet.

Le *president.* Vous vous étiez donné rendez-vous, et vous ne saviez pas où vous alliez ?

Leridant. Non, monsieur.

Le *president.* Ne vous êtes-vous pas apperçus que vous étiez suivis ? Georges ne vous a-t-il pas recommandé de fouetter le cheval ?

Leridant. Nous n'avons pas été long-temps à nous en appercevoir.

Le *president.* Quelle était votre intention en louant le cabriolet ?

Leridant. De rendre service.

Le *president.* Vous deviez avoir un objet, puisque vous vouliez rendre service à Georges ? Vous avez dû d'avance prendre le moyen de le servir. Vous n'avez pris aucun moyen, vous ne saviez pas où vous alliez : quel service pouviez-vous lui rendre ?

Leridant. J'ai pris une voiture.

Le president. Vous étiez dans le cabriolet lorsque les deux coups de pistolet ont été tirés par Georges ?

Leridant. Je n'ai rien entendu que les coups de pistolet.

Le *president.* Vous ne savez pas par qui ils ont été tirés ?

Leridant. Je n'ai vu personne en tirer.

Le *president.* Vous vous êtes précipité du cabriolet et vous avez pris la fuite. Vous avez su qu'un homme avait été tué ?

Leridant. Oui, monsieur, je l'ai su.

Le *president.* Vous connaissiez la liste qui a été affichée par l'ordre du Gouvernement?

Leridant. Je ne l'ai jamais lue.

Le *president.* Vous saviez que Georges Cadoudal était à la tête de cette liste, désigné comme un des principaux conspirateurs. Si vous n'eussiez pas été de son avis, si vous n'eussiez pas été un conspirateur, comment auriez-vous pu continuer à le voir ?

Leridant. Je n'ai jamais lu les papiers publics.

Le *president.* C'était affiché par-tout, et vous n'en aviez pas connaissance ? — Voici une partie de votre interrogatoire en ce qui concerne Fresnières. Vous avez déclaré « que

» vous connaissiez Fresnières, parce qu'un » jour Joyaut vous chargea de lui porter » une lettre; que la lettre invitait Fresnières » à se rendre de suite auprès de Joyaut, où, » lui déclarant l'a conduit rue de Carême-Pre- » nant; qu'il ne sait point ce qu'ils ont dit, » parce qu'on l'a fait sortir de l'appartement; » qu'ils sont restés une heure ensemble. »

Leridant. Je savais que Joyaut cherchait les moyens de paraître dans un autre endroit.

Joyaut. Jamais je ne l'ai vu.

Le *president.* Joyaut, il paraît que vous avez pris le parti de tout nier. Léridant a fait cette déclaration; vous n'avez fait aucun aveu?

Joyaut. Je n'avais rien à dire.

Le *president.* Les personnes même chez lesquelles vous avez logé, et qui vous reconnaissent, vous n'avez pas voulu les reconnaître! Quand on a logé plusieurs nuits, et même pendant un mois chez des personnes, il est impossible qu'on ne les reconnaisse pas. — Léridant, persistez-vous dans votre déclaration? Est-ce bien Joyaut qui vous a chargé de porter la lettre à Fresnières?

Leridant. Il m'a remis une lettre pour lui.

Joyaut. Jamais il n'est venu chez moi.

Le *president.* Avez-vous vu Fresnières venir une seconde fois ?

Leridant. Il est venu une fois.

Le *president.* Vous a-t-on fait sortir de l'appartement, comme vous le prétendez ? Dans quel endroit avez-vous porté cette lettre à Fresnières ?

Leridant. Dans une rue, près du boulevard de la Magdeleine.

Le *president.* Vous ne vous rappelez pas dans quel endroit ?

Leridant. Non, monsieur.

Quarante-cinquième témoin.

Marguerite de la Chapelle, veuve Lesueur, âgée de 56 ans, propriétaire à Gaille-Fontaine, département de la Seine-Inférieure, détenue aux Madelonnettes.

(Elle désigne Lemercier et Louis Ducorps pour les connaître.)

Le *president.* Qui est-ce que vous avez logé?

Veuve *Lesueur.* Le jeune homme que je vois là. (Lemercier.)

Le *president.* Et Louis Ducorps aussi?

Veuve *Lesueur.* Il n'a fait que passer.

Le *president.* N'a-t-il pas apporté du linge chez vous ?

Veuve *Lesueur.* Je n'ai rien vu du tout.

Le *president.* Lemercier est-il resté long-temps chez vous ?

Veuve *Lesueur.* Huit à dix jours.

Le *president.* Lui avez-vous demandé pourquoi il se retirait chez vous ?

Veuve *Lesueur.* Je l'ai reçu par un ami.

Le *president.* Qui vous a priée de loger Lemercier ?

Veuve *Lesueur.* C'est un appelé M. Lemonnier qui m'a priée de le recevoir comme un ami.

Le *president.* N'y avait-il pas un nommé Jean Marie ?

Veuve *Lesueur.* Ils étaient deux.

Le *president.* Et Louis Ducorps est venu les voir?

Veuve *Lesueur.* Il n'a fait que passer. Il est venu une fois.

Le *president.* Louis Ducorps, reconnaissez-vous le témoin ?

Louis Ducorps. Je ne la reconnais pas.

Le *president.* Vous avez été chez elle, vous y avez vu Lemercier et Jean Marie?

Louis Ducorps. Je ne m'en rappelle pas.

Le *president.* Dans quel endroit vous êtes-vous réuni à eux?

Louis Ducorps. Je les ai trouvés dans la route.

Le *president.* Vous voyez que le témoin déclare que vous êtes venu chez elle.

Veuve *Lesueur.* Il y est venu une fois.

Louis Ducorps. Je n'en sais rien, je ne la connais pas.

Veuve *Lesueur.* Je crois que c'est le soir qu'il est venu. Je vous dis ce que je sais, monsieur.

Le *president.* Comment avez-vous pu vous déterminer à garder deux hommes que vous ne connaissiez pas?

Veuve *Lesueur.* Je les ai gardés sous la parole de Monnier; j'ai été dans la bonne foi quand il m'en a parlé; je lui ai observé que j'étais une veuve, que je ne voulais pas d'inconnus.

Le *president.* Il paraîtrait que vous les auriez logés sciemment, que vous leur indiquiez le chemin quand ils partaient?

Veuve *Lesueur*. Je ne leur ai pas dit la moindre des choses.

M. Dufriche Fontaines, *défenseur*. Il paraîtrait étrange qu'une veuve reçût chez elle des inconnus; il paraîtrait étrange qu'elle les reçût, quand ils se présentent sans la recommandation d'un individu connu de la veuve qui dépose. Je demande au témoin si, dans les troubles qui ont agité son département, Monnier n'avait pas rendu à l'époux qu'elle pleure encore, un grand nombre de services? Monnier et sa famille ont-ils rendu de grands services à cette femme et à son mari?

Veuve *Lesueur*. Jamais, monsieur.

Le *president*. Lemercier, avez-vous à répondre?

Lemercier. Je ne la connais pas.

Le *president*. Le témoin vous reconnaît; comment se fait-il que vous ne reconnaissiez pas le témoin?

Lemercier. Je vous observe que Louis Ducorps n'a jamais été conduit dans aucun endroit, n'a porté de linge dans aucun endroit.

Le *president*. Il est constant que Louis Ducorps conduisait tous ceux qui débarquaient;

il en est convenu ; d'ailleurs, les faits sont constans.

Le *president* (au témoin.) Reconnaissez-vous Lemercier pour l'avoir logé ?

Veuve *Lesueur.* Oui, monsieur.

Le *president.* Vous voyez, Lemercier, que le témoin persiste à déclarer que c'est vous.

Lemercier. J'ai logé dans bien des endroits.

Le *president.* Vous êtes resté huit jours chez elle ?

Lemercier. Je n'ai pas resté dix jours dans chaque endroit.

Le *president.* Quand on reste huit à dix jours dans un endroit, on peut bien reconnaître les personnes. La sœur de la veuve Lesueur vous a également reconnu.

Lemercier. Cette dame m'a reconnu à la confrontation.

Le *president.* Vous prétendez que vous n'avez pas été logé chez le témoin, que vous n'avez pas été à Gaille-Fontaine, que Louis Ducorps n'a pas été vous voir, que vous n'étiez pas avec un autre individu.

Lemercier. J'étais avec un individu qui s'ap-

pelait Jean-Louis. Je n'ai eu aucune relation avec Louis Ducorps.

Le *president.* Vous persistez à déclarer que vous ne connaissez pas cette femme ; si vous y avez logé, comment se fait-il que vous ne la reconnaissiez pas?

Lemercier. J'ai logé dans bien des endroits que je ne reconnais pas. J'ai été reconnu aussi par bien du monde qui ne m'ont jamais vu.

Quarante-sixième temoin.

Charles-François Calonne d'Avesnes, âgé de..... ans, propriétaire à Blangis, ancien chevalier de Malte, commandeur, actuellement cultivateur, détenu au temple.

J'ai connu Monnier et Duval, qui, je crois, s'appelle Louis Ducorps.

Le *president.* Connaissez-vous la femme Monnier ?

Calonne. Non, monsieur.

Le *president.* Depuis quel temps connaissez-vous Louis Ducorps ?

Calonne. J'ai vu Louis Ducorps il y a à peu près trois ans. Je l'ai vu chez Monnier, la

dernière fois que j'y ai été. Depuis deux ans ou deux ans et demi, je ne l'ai pas vu.

Le *president.* A-t-il été quelque fois chez vous ?

Calonne. Une fois. Il m'apporta des billets de Monnier, maître de pension, pour me prier de lui procurer des élèves; et c'est même pour cet objet que j'ai été chez lui passer quatre ou cinq minutes, il y a deux ans et demi, sur des questions qu'on m'avait faites relativement à cette pension.

Le *president.* Vous avez été lié avec Monnier ?

Calonne. Non, monsieur, je ne l'ai vu que par fois : ce n'est pas une raison pour être lié avec quelqu'un.

Le *president.* N'avez-vous pas logé chez vous le nommé Raoul ?

Calonne. J'ai logé quelqu'un que je ne connaissais pas. Il vint un jeune homme de cinq pieds cinq à six pouces : il me fit des complimens de la part des personnes de ma connaissance ; je lui demandai qui elles étaient. Il répondit qu'il venait sous les auspices de personnes que je connaissais. Je lui citai des personnes des environs. Il me dit : non, mais de

beaucoup plus loin — Serait-ce de Londres? — Oui, monsieur. Ne voulant pas me dire son nom, il me dit : Monsieur, je désire aller à Paris, et trouver des moyens de faire arriver quatre ou cinq personnes, dont quelques unes sont de votre connaissance. Elles sont sûres d'avoir leur radiation ; mais elles voudraient y arriver, parce qu'elles n'ont pas de passe-port. Je compte aller demain à Aumale. Le maire d'Aumale tient assez bien la police chez lui.

Dans le détail de la conversation, il me dit qu'il avait loué un cheval à la ville, et ajouta: vous devriez en acheter un. Je répondis : il y a des gens qui vendent des chevaux de main pour les personnes qui font le voyage ; il faut s'adresser à un maréchal, à un sellier. Dans la soirée, il revint sans cheval. Je lui dis: mais, monsieur, puisque vous n'ayez pas de chevaux, voulez - vous accepter un lit chez moi? Il soupa et coucha. Le lendemain, il va chercher son cheval, le selle, prend son porte-manteau, et part.

Je n'eus plus de ses nouvelles qu'au bout de neuf jours. Je lui demandai s'il avait fait un bon voyage. Il me dit, avec assez d'humeur: j'ai été à Paris. Si j'avais mon monde, ils au-

raient leur radiation. Mais sur la route, deux ou trois personnes qui m'avaient promis de loger ces personnes-là, se sont dédites. J'ai dit : écoutez donc, chacun cherche à être tranquille. Les émigrés, sur-tout, ont été trop long-temps agités pour se livrer encore à des hasards. Il me proposa de les loger, je dis : cela est impossible. Je suis dans une ville, auprès d'une gendarmerie qui passe sans cesse ; ce serait compromettre les personnes si, n'ayant point de passe-ports, elles étaient prises chez moi.

Il renonça à son projet, et me dit qu'il allait partir. Il partit une demi-heure après, et me dit : je vais à la ville. Je vais rendre cette mauvaise nouvelle aux amis. Il ne m'a pas nommé une seule de ces personnes. Je lui en ai nommé une qui est en Angleterre, avec laquelle je n'ai aucune correspondance : c'est un ancien camarade. Voilà ce que j'ai à dire sur ce monsieur qu'on a nommé ici.

Le *president*. Comment avez-vous connu Mallet de Crécy ?

Calonne. C'est en l'an 5. J'étais électeur. On me nomma député au refus de M. Monsillet, maire d'Aumale. Les militaires se rapprochent assez. J'ai fait connaissance avec ce

monsieur qui s'appelait de Crécy et non Mallet; nous dînâmes ensemble à table d'hôte, et nous causâmes de propos militaires.

Quelques mois après, M. de Crécy passa chez moi; il y dîna; il me dit qu'il allait à la ville d'Eu. J'y ai des parens; je fus avec lui et quelques particuliers qui se trouvaient là, il coucha à l'auberge, puis chez ma sœur. Depuis ce temps, je ne l'ai plus revu.

Le *president.* Il résulte d'une déclaration de Louis Ducorps, que vous auriez déterminé Monnier à coucher les différentes personnes qui débarquaient d'Angleterre pour venir en France.

Calonne. La déclaration est fausse, probablement. Je n'ai donné aucun conseil, ni aucun avis sur cela.

Le *president.* Il résulte d'une autre déclaration de Louis Ducorps, qu'il vous aurait vu remettre six louis à Monnier.

Calonne. J'ai touché de l'argent, comme il arrive souvent en voyage. A Blangy, nous n'avons ni postes ni messageries. Quand je vais à Neufchâtel et à Béville, moi et tous les honnêtes gens, nous sommes chargés d'argent pour l'un et pour l'autre. J'ai reçu une somme

de..... que j'ai gardée deux ou trois mois ; elle était adressée à M. Monnier.

Le *president.* Il paraît que vous connaissiez particulièrement Raoul Gaillard-Saint-Vincent, et lorsque vous l'avez reçu, vous saviez bien pourquoi il venait en France?

Calonne. Je puis avoir l'honneur de vous assurer que jamais je n'avais ni vu ni connu ce monsieur que vous nommez Raoul Gaillard. C'est par les renseignemens de M. Thuriot que j'ai su que ce devait être lui dont il était question. Je ne le connaissais pas du tout avant.

Le *president.* On a trouvé, dans les papiers saisis dans votre domicile, des plans de contre-révolution.

Calonne. Ce même monsieur-là, quelques mois après, c'était vers la fin de l'an 6 ou le commencement de l'an 7, m'envoya un très-beau plan qui annonçait un homme qui s'occupait du service militaire. Il me remettait cela et me demandait mon avis. Comme ancien militaire, j'examinai cela. Je ne le goûtai point, et je me réservai, comme il m'en avait prié, de le conserver jusqu'à ce qu'il vînt le chercher, ou qu'il vînt quelqu'un de sa part. Il

n'est pas venu, et j'ai gardé ce plan dans un coin.

Le *president.* Comment se fait-il qu'un homme qui est pensionné du Gouvernement, et auquel on adresse un plan de contre-révolution, n'en prévienne pas même le Gouvernement?

Calonne. Je n'avais point de raison de prévenir le Gouvernement.

Le *president.* Vous n'aviez pas de raison de prévenir le Gouvernement, lorsque vous ne pouviez pas douter qu'il y avait un projet?

Calonne. J'étais tranquille chez moi, et nullement fonctionnaire public, puisque j'avais été renvoyé au 18 fructidor.

Le *president.* Il paraît qu'on vous adressait ce plan comme devant être, vous, particulièrement, officier. — Il y a une lettre du cidevant Monsieur qui a été écrite en votre faveur à Mallet?

Calonne. Cela est possible.

Le *president.* Cela annonce que vous n'êtes pas étranger au plan de contre-révolution?

Calonne. Cela prouverait que je jouissais

d'une réputation assez flatteuse avant la révolution.

Le *president*. Vous n'êtes pas du tout étranger à cette affaire-ci.

Calonne. Je défie qu'on en puisse trouver le moindre indice.

Le *president*. Il n'y a pas de faits particuliers qui vous y rallient : c'est pour cela que vous n'êtes pas en accusation. Vous n'êtes pas excusable d'avoir gardé chez vous des plans de contre-révolution, vous, pensionné du Gouvernement !

Calonne. Quelle interprétation vous donnez là ! Permettez-moi d'assurer que si j'avais mis à cela la moindre importance, si je m'étais souvenu de cela, c'eût été brûlé, il y a trois, quatre ou cinq ans.

Le *president*. Il paraît que vous avez fait une réponse, et que, dans cette réponse, vous déclariez accepter un commandement. C'est d'après cela que le ci-devant prince a écrit ce dont Mallet vous a fait part.

Calonne. Je ne crois pas que vous ayiez un mot qui puisse indiquer cela.

Le *president*. Louis Ducorps, avez-vous

quelque chose à répondre? —Connaissez-vous le témoin ?

Louis Ducorps. Non, monsieur.

Le *president.* Avez-vous été chez lui?

Louis Ducarps. Non, monsieur.

Le *president.* Vous avez déclaré que vous aviez vu le temoin remettre six louis à Monnier. Vous avez déclaré avoir entendu dire que le témoin avait déterminé Monnier à recevoir tous ceux qui débarqueraient d'Angleterre ?

Louis Ducorps. Je crois avoir entendu dire qu'on avait envoyé une personne chez lui.

Calonne. Je puis vous assurer que je n'ai donné de renseignemens à qui que ce soit pour venir à Paris, dans un projet quelconque; mais même je n'ai jamais logé personne.

Quarante-septième témoin.

Antoine-Philippe Verneuil, âgé de 30 ans, lieutenant de la gendarmerie d'élite.

Les deux valises dont il est question dans le procès ont été remises à M. Thuriot. Elles renfermaient, je crois, un peu de linge et un uniforme complet.

Le *president.* Par qui vous ont-elles été remises?

Verneuil. Par madame Bédigé, mère, demeurant rue Saint-Benoît, faubourg Saint-Germain.

Le *president.* Et les sabres?

Verneuil. Par la même personne.

Le *president.* Reconnaissez-vous les effets renfermés dans ces valises?

Verneuil. C'est bien cela.

Le *president.* Accusé Charles d'Hozier, reconnaissez-vous ces objets-là?

D'*Hozier.* Je les ai reconnus, parce qu'ils m'ont été montrés au ministère de la police, dans les bureaux du citoyen Pâques, et par M. Thuriot, dans la salle d'instruction.

Le *president.* Ces objets se sont trouvés dans des valises : vous les avez remis à la femme Bédigé?

D'*Hozier.* Non pas à la femme Bédigé, mais à Léonore Bédigé : je ne connais pas la mère.

Le *president.* A qui appartenait cet uniforme-là? Il paraît qu'il était fait pour Tamerlan?

D'*Hozier.* C'était renfermé dans les valises: les valises étaient fermées à clef.

Le *president.* On devait avoir une assez grande quantité d'uniformes pour se travestir et enlever le premier Consul. On voit bien que c'était un uniforme: le gilet, l'habit, le pantalon, il y en a d'autres qui ressemblent à celui-là. A *Tamerlan.* Tamerlan, qu'avez-vous à répondre?

Deville, dit Tamerlan. J'ai dit que cet habillement ne m'appartenait pas.

Le *president.* Cependant, on vous l'a essayé; il va parfaitement à votre taille.

Deville. Il est possible qu'il aille à ma taille; il y a bien des personnes de la même taille que moi.

Le *president.* On a reconnu du linge qui appartenait à Armand-Gaillard.

Armand Gaillard. J'ai déclaré que les deux cravates trouvées dans la maison m'avaient appartenu, mais ne m'appartenaient pas alors.

Le *president.* A qui les avez-vous données?

Armand Gaillard. A mon frère.

Deville. M. d'Hozier convient que cette malle lui a été envoyée par Saint-Vincent. Saint-Vincent était de ma taille : n'était-il pas possible que cet habit-là fût à Saint-Vincent ?

Le *president.* Vous parlez de Saint-Vincent qui est mort. Le fait est que cet habit vous va très-bien.

Deville. On l'aurait essayé à tous les gendarmes qui étaient là, il leur aurait été aussi bien qu'à moi.

Quarante-huitième témoin.

Pierre Cadot, âgé de 39 ans, marchand épicier, rue des Poulies.

Je revenais de la rue de Vaugirard, le soir à sept heures, nuit très-noire; lorsque je tournai le coin de la grande rue Vaugirard, entrant rue de Tournon, j'entendis beaucoup de bruit dans le bas de la rue de Tournon. Après avoir avancé une portée de fusil, je vis un homme courir : j'ai cru que c'était un malfaiteur; je lui ai mis la main sur le collet. Il descendait par le bas de la rue, où un inspecteur s'était mis à courir après lui. J'ai su qu'il y avait eu deux coups de pistolet de tirés.

Le *president.* Reconnaissez-vous Léridant pour être celui qui a été arrêté ?

Cadot. Oui, monsieur.

Le *president.* Léridant, reconnaissez-vous le témoin ?

Leridant. Je sais bien avoir été arrêté, mais je ne sais pas si c'est par monsieur.

Quarante-neuvième témoin.

Pierre-François Marmelle, âgé de 42 ans, inspecteur de police, rue des Boucheries Saint-Germain.

J'ai été commandé par ordre de mes chefs pour aller à la suite de Georges. Ayant pris le cabriolet à la montagne Sainte-Geneviève, aupres de l'endroit où il a été arrêté, j'ai apperçu Georges et Léridant dans la voiture, au moment où j'ai vu Georges lever le bras et jeter par terre un de mes collègues.

Le *president.* N'est-ce pas vous qui avez arrêté Léridant ?

Marmelle. Oui, monsieur.

Le *president.* Léridant, connaissez-vous le témoin ?

Leridant. Non, monsieur.

Le *président.* Georges, qu'avez-vous à répondre ?

Georges. Rien du tout.

Cinquantième témoin.

Pierre Acher, âgé de 57 ans, inspecteur de police, rue de la Coutellerie, n°. 23.

Le 18 ventôse dernier, j'ai été commandé, moi et mes collègues, pour suivre le cabriolet n°. 53. Les officiers de paix qui nous commandaient, nous ont postés montagne Sainte-Geneviève, l'un d'un côté, l'autre d'un autre. Nous avons suivi ce cabriolet jusqu'à l'endroit où il a été arrêté. On nous dit chemin faisant qu'ils étaient deux dans le cabriolet, qu'il fallait arrêter le cabriolet et les individus qui étaient dedans. Caniolle et Buffet, qui ont été assassinés, le suivaient plus proche, parce qu'ils étaient plus au courant de l'affaire que nous. Enfin, parvenus à l'arrêter, deux coups de feu ont été lâchés. Je me suis apperçu qu'un de mes collègues était tombé par terre. J'ai été à lui pour porter des secours ; mais comme il était mort, j'ai laissé là mon collègue, et j'ai continué ma route pour arrêter le cabriolet. Je l'ai

arrêté une portée et demie de fusil plus loin. Là, le cabriolet est arrivé. On amena un autre particulier qui fut arrêté également par un autre citoyen que je ne connais pas. Il paraît que c'était lui qui était dans le cabriolet. Je me suis approché, j'ai dit qui j'étais, et nous les avons conduits chez le magistrat de sûreté. Voilà ce qui en a résulté.

Le *president*. Reconnaissez-vous celui qui a été arrêté le second ?

Acher. C'est lui-même, le voilà. (*Il désigne Léridant.*)

Le *president*. Léridant, reconnaissez-vous le témoin ?

Léridant. Je ne le connais pas.

Le *president*. Georges, vous prétendez que Léridant n'était pas dans ce cabriolet avec vous, lorsqu'il est bien constant qu'il y était, et lui-même l'avoue ?

Georges. J'étais seul.

Cinquante-unième témoin.

Anne-François Soupé, âgé de 60 ans, chirurgien, près du Pont-Neuf.

Le 18 ventose dernier, j'ai été requis par

M. Thuriot de me transporter, vers les dix heures du soir, à l'instant au tribunal, à l'effet d'y voir et visiter un particulier qui venait d'être tué. Je suis arrivé, j'ai visité le cadavre, j'ai remarqué une plaie à peu près de la grandeur d'un écu de six livres, tendante à noircir, qui m'a paru faite par une arme à feu, telle qu'un pistolet, qui a brisé l'os et entré dans le cerveau, et a occasionné la mort de ce dit particulier. J'ai reconnu ce particulier pour être un nommé Buffet, agent de police. Je l'ai visité avec un de mes confrères, M. Burard. M. Thuriot nous a donné une autre ordonnance, pour nous transporter rue Saint-André-des-Arcs, au coin de la rue Contrescarpe, à l'effet d'y voir un nommé Caniole, qui avait été blessé. Etant montés au premier étage, nous avons trouvé un homme dans son lit. Nous lui avons remarqué une plaie au côté gauche. Cette plaie n'était point pénétrante. Nous n'avons pu prononcer si la maladie était grave ou non. La plaie était également faite par une arme à feu.

Le *president*. Accusé Georges, qu'avez-vous à répondre?

Georges. Je ne sais pas ce que c'est.

Cinquante-deuxième témoin.

Marie-Françoise Brossard de Méricourt, ex-religieuse, rue du Vieux-Versailles, n°. 16, à Versailles.

J'ai à ma connaissance qu'un individu est venu me présenter un mémoire; que cet individu, nommé Félix, est venu pour me prier de lui louer des appartemens. Ne voyant pas ce monsieur depuis du temps, je ne l'ai pas loué; il s'en est présenté plusieurs pour demander si j'avais loué. J'ai reçu, le lendemain qu'il est venu, dix ou douze louis en premier, et dix louis en second. C'est un petit qui me les a apportés, et dont je ne sais pas le nom.

Le *president.* Vous l'avez reconnu?

Dame *Méricourt.* Je l'ai reconnu au Temple.

Le *president.* Pourquoi vous a-t-on apporté cet argent?

Dame *Méricourt.* Pour donner des à-comptes pour louer; comme je ne voyais pas ce monsieur, j'ai dit: quand il viendra je l'aurai.

Le *president.* Qu'avez-vous fait des vingt-cinq louis?

Dame *Mericourt.* Je les ai dépensés pour payer ce que je devais, sauf à rendre compte. J'en avais encore huit quand je suis venue ici; ils m'ont servi à vivre.

M. *Thuriot.* Vous n'aviez pas d'argent lorsque vous avez été arrêtée. On vous a demandé ce que vous aviez fait des dix-huit louis : vous avez répondu que vous les aviez dépensés.

Dame *Mericourt.* Oui, monsieur, et j'avais encore huit louis que j'ai voulu rendre à monsieur Bertrand.

Le *president.* Il paraît qu'on voulait loger chez vous ceux qui étaient débarqués d'Angleterre; il paraît que vous étiez initiée dans toute cette affaire-là.

Dame *Mericourt.* Jamais je n'ai loué à personne.

Le *president.* Vous avez dû trouver étonnant qu'on vous apportât dix louis, vingt-cinq louis, pour loger des hommes que vous ne connaissiez pas ? — Reconnaissez-vous plusieurs des accusés ?

Dame *Mericourt.* Je reconnais ce petit monsieur (Léridant.)

Le *president.* Et Burban, l'avez-vous vu ?

Dame *Mericourt.* Je ne connais pas monsieur.

Le *president.* Il a été reconnu devant vous pour avoir logé chez vous?

Dame *Mericourt.* Non, monsieur, je ne l'ai jamais logé.

Le *president.* Vous savez qu'il a été reconnu par une femme qui était chez vous?

Dame *Mericourt.* Celui-ci (Léridant) a été reconnu pour avoir passé un soir. Bon celui-là; Burban, je ne l'ai jamais reconnu, moi.

Le *president.* Il a été reconnu par une personne qui était chez vous et par la domestique. Vous déclarez qu'il était venu quelqu'un vous demander?

Dame *Mericourt.* Je l'ai vu si peu de temps que je ne puis le reconnaître. Il est venu demander si j'avais eu la bonté de m'occuper du logement. J'ai dit que non.

Le *president.* Il a soupé au contraire chez vous avec une femme.

Dame *Mericourt.* Il s'en est allé après.

Le *president.* Il paraît qu'il a logé chez vous?

Dame *Mericourt.* Je n'ai jamais logé personne.

Le *president.* Un nommé Hervé, y a-t-il logé?

Dame *Mericourt.* Non, monsieur.

Le *président.* Roger y a-t-il logé?

Dame *Mericourt.* Non, monsieur. Il est venu des messieurs un matin, je ne me rappelle pas s'ils ont déjeuné. Il en est venu deux; l'un qui avait une veste rouge, l'autre un habit bleu. Je ne les reconnais pas. (*Le président ordonne à Roger et à Hervé de se lever.*) Je les ai vus trop peu de temps pour les reconnaître. Si les personnes les ont reconnus, elles les ont reconnues mieux que moi.

Le *president.* Il ne faut pas voir une personne plus d'une demi-heure pour la connoître. —Quel est celui qui vous a remis les vingt-cinq louis *?*

Dame *Mericourt.* Pas vingt-cinq louis, mais quinze.

Le *president.* Qui vous les a remis *?*

Dame *Mericourt.* Un nommé Félix, que j'ai vu une fois au mois de septembre.

Le *président.* Léridant, reconnaissez-vous le témoin *?*

Leridant. Je lui ai remis de l'argent : je croyais que c'était une dette qu'on lui payait.

Le *president.* Qui vous a remis les dix louis *?*

Leridant. C'est Joyaut.

Joyaut. C'est faux. Je n'ai jamais remis dix louis à M. Leridant pour porter à Versailles. Je n'y connais personne.

Le *president.* Léridant déclare que c'est vous.

Joyaut. Il déclare ce qu'il lui plaît. Il a déjà déclaré beaucoup de fausselés.

Dame *Mericourt.* Je sais qu'il m'a apporté les dix louis de la part de M. Félix.

Le *president.* Burban, avez-vous quelque chose à répondre ?

Burban. Non.

Le *president.* Vous avez été chez le témoin ?

Burban. Non.

Le *president.* Quel motif Léridant aurait-il eu pour faire cette déclaration-là ?

(Pas de réponse.)

Le *president.* Hervé, qu'avez-vous à répondre ?

Hervé. Je n'ai jamais été à Versailles depuis vingt-quatre ans.

Le *president.* Il est cependant bien constant que vous y avez été ; vous avez logé chez le témoin ?

Hervé. Je n'ai point logé chez madame, et

n'ai pas été à Versailles depuis vingt-quatre ans. Je n'ai jamais vu madame; elle a déclaré ne m'avoir jamais vu.

Le *president.* Roger, vous avez été reconnu?

Roger. Par un monsieur qui déclare m'avoir vu en redingotte grise. Je n'en ai pas eu d'autre que celle-là, en allant à Versailles ; témoin le courrier de la malle qui m'a mené.

Le *president.* Où est la preuve de ce fait?

Roger. Je citerai, s'il est nécessaire, ce courrier de la malle qui m'a mené.

Le *president*, *au témoin.* Vous n'êtes pas étranger à toutes ces affaires-ci?

Dame *Mericourt.* Je n'en ai jamais rien su.

Le *president.* Vous avez bien su que vous logiez des hommes suspects; vous leur donniez asile?

Dame *Mericourt.* Non, monsieur, je n'ai pas loué.

Le *president.* Vous avez reçu l'argent?

Dame *Mericourt.* La personne ne revint pas.

Le *president.* Mais il ne fallait pas disposer de l'argent.

Dame *Mericourt.* J'ai dit : quand il reviendra, je lui rendrai compte.

Cinquante-troisième témoin.

Charles Simon, âgé de 24 ans, imprimeur, rue de Varennes.

Le 18 ventose, j'entrais le soir chez moi, en sortant de mon travail, pour souper, lorsque je fus arrêté par un nommé Clément, commissaire, et des officiers de justice qui m'arrêtèrent dans mon escalier, rue du Bacq, n°. 642; ensuite on me fit descendre dans la boutique d'un nommé Denand, marchand de vin. Alors je vis sept fusiliers de la garde de Paris, qui attendaient quelqu'un, dont j'ignorais la qualité. J'ai vu le particulier qui fut arrêté trois quarts d'heure après. J'ai même coopéré pour arrêter ce particulier, qui se nomme, à ce que j'ai appris depuis, Picot. Il était muni d'un pistolet, d'un poignard et d'un gros bâton. Nous le désarmâmes d'un pistolet, dont il avait tiré sur un officier de justice, qui releva le coup. Il fut conduit à la Préfecture de police. Voilà tout ce que j'en ai su.

Le *president.* Avez-vous vu tirer le coup de pistolet ?

Simon. J'étais dans leur boutique, l'officier

de paix arriva à son secours. Picot m'a plusieurs fois porté des coups au bas-ventre.

Le *president.* Reconnaissez-vous Picot ?

Simon. Je le reconnais, c'est lui-même.

Le *president.* Picot, qu'avez-vous à répondre ?

Picot. Je ne le connais pas.

Le *president.* Vous avez tiré un coup de pistolet lorsqu'on vous a arrêté rue du Bacq ?

Picot. Oui, monsieur.

Le *president.* Qui vous avait remis ces pistolets ?

Picot. Ils étaient à moi.

Le *president.* N'est-ce pas d'Angleterre que vous les aviez apportés ?

Picot. Oui, monsieur.

Le *president.* Et le poignard ?

Picot. Il est français.

Le *president.* Il est de fabrique anglaise ?

Picot. Je l'ai acheté en France.

Le *president.* On a trouvé sur vous ce poignard, cinq cartouches, une poire à poudre, six balles, et de l'argent. — Etiez-vous domestique de Georges ?

Picot. Oui.

Le *president.* Depuis quel temps ?

Picot. Dix-huit mois ?

Le *president.* Avant, que faisiez-vous ?

Picot. J'étais chez moi, à Ostende.

Le *president.* N'avez-vous pas servi dans l'armée des rebelles ?

Picot. A peu près deux mois avant la dernière pacification.

Le *president,* Pourquoi êtes-vous venu à Paris ?

Picot. Comme j'étais attaché à mon maître, je l'ai suivi.

Le *president.* Pourquoi étiez-vous porteur d'un poignard?

Picot. On ne sait pas ce qui peut arriver en route.

Le *president.* C'est l'arme d'un assassin.

Picot. Cela peut servir à peu de chose.

Le *president.* Savez-vous ce que vous avez dit au moment de votre arrestation ?

Picot. Je n'en sais rien.

Le *president.* Vous avez dit : « J'aime mieux » un roi que Bonaparte qui a pris sa place. » J'ai dit que j'ai été arrêté parce que ce poi» gnard était pour l'assassiner. »

Picot. Je ne le connais pas, comment voulez-vous que j'assassine un homme que je ne connais pas ?

Le *president.* Vous avez ajouté « que vous

» désiriez d'être fusillé, puisque vous l'aviez » mérité ».

Picot. Oui.

Le *president.* « Que vous vouliez mourir » pour votre religion et pour votre roi. »

Picot. Je peux l'avoir dit, ce serait mon devoir.

Le *president.* Vous prétendez que vous aviez un poignard pour votre défense, ce qu'un honnête homme n'a jamais fait. Vous avez répondu que c'était pour assassiner le premier Consul.

Picot. Je ne peux assassiner un homme que je ne connais pas.

Le *president.* Vous avez cherché à le rencontrer?

Picot. Je ne l'ai jamais cherché.

Le *president.* A quelle époque êtes-vous arrivé à Paris?

Picot. Je ne m'en souviens pas.

Le *president.* Il paraît que vous revenez sur toutes les déclarations que vous avez faites; je vais vous les rappeler. — Qui vous a donné le poignard et les pistolets?

Picot. J'ai dit la première fois que j'ai été arrêté que je les avais achetés au Palais-Royal.

Le *president.* Y avait-il long-temps que vous demeuriez chez la femme Denand?

Picot. J'y ai entré pour boire un verre de vin et allumer ma pipe.

Le *president.* Vous avez été avec Georges à Chaillot?

Picot. Je ne sais pas le nom.

Le *president.* Savez-vous quelles personnes allaient voir Georges à Chaillot, ou dans les autres endroits où il a demeuré?

Picot. Non.

Le *president.* Vous avez donc perdu entièrement la mémoire?

Picot. Oui.

Le *president.* C'est-à-dire que vous ne voulez rien déclarer.

(Pas de réponse.)

Le *president.* A quelle époque avez-vous habité la maison de Chaillot?

Picot. Je ne m'en souviens pas.

Le *president.* Avec qui avez-vous débarqué?

Picot. Je ne connais que mon maître.

Le *president.* Voici ce que vous avez dit: « A débarqué avec Georges..... » A lui demandé s'il y a eu d'autres débarquemens, a dit: « Que ceux qui composaient le premier » débarquement, étaient Georges, Lemaire, » dit Jean Marie, la Bonté, Villeneuve, » Courson. Le deuxième était composé de » Tamerlan, Coster St.-Victor, Lelan, Lemer-

» cier, Pochard ou Bochat. » Le troisième débarquement était composé de Pichegru, d'une autre personne que vous ne nommez pas, de Rivière, un autre sous le nom de Rivière, et un que vous avez connu sous le nom de Frédéric. Léridan et six autres ont débarqué par la Bretagne ; il était question d'un autre débarquement de vingt-deux personnes. Le duc de Berry devait être du nombre ou devait aller au-devant d'eux.

Picot. Je n'en sais rien.

Le *president.* Vous le saviez bien lorsque vous l'avez déclaré.

Picot. Lorsque j'ai été arrêté à la Préfecture de police, on a commencé par m'offrir quinze cents louis et ma liberté. On me les a comptés sur la table, pour partir où je voudrais aller et dire l'adresse de mon maître. J'ai dit que je ne la savais pas. Le citoyen Bertrand a envoyé l'officier de garde, et lui a dit d'apporter un chien de fusil et un tourne-vis pour me serrer les doigts. Il m'a fait attacher : il m'a fait serrer les doigts autant qu'il a pu.

Le *president.* C'est un nouveau système que vous entreprenez : c'est la leçon du maître que vous mettez à la place de la vérité.

Picot. C'est la vérité ; les officiers de garde peuvent le dire.

Le *president.* Non seulement vous avez fait la déclaration dont je vous parle à la Préfecture de police, mais devant le conseiller d'état Réal, vous avez fait la même déclaration; vous avez persisté devant le juge chargé de l'instruction.

Picot. J'ai eu crainte, d'après ce que j'avais souffert, qu'on recommençât. J'ai été chauffé au feu, les doigts écrasés avec un chien de fusil.

Le *president.* Un homme qui vient à Paris pour assassiner le chef de l'Etat, est capable de tenir ce langage.

Picot. Quand on m'a arrêté, j'étais soûl.

Le *president.* Vous avez dit que vous aviez vu, rue de Carême-Prenant, Roger, dit Loiseau, et Burban?

Picot, (avec humeur.) Je n'ai pas vu Burban : cela n'est pas vrai.

Le *president.* Parlez avec plus de décence.

Le *procureur-général.* Vous pouvez dire des mensonges; mais comportez-vous plus décemment devant la justice. Quand vous avez été au Temple devant plus de cinquante citoyens, vous avez parlé avec sang froid : vous venez de dire des atrocités.

Picot. Je dis la vérité, puisqu'il s'agit de la déclarer.

Le *president.* L'accusé Picot a subi cinq à six interrogatoires ; il a commencé par mentir, comme font tous les accusés : ensuite il a dit la vérité, à mesure qu'on l'interrogeait.

Picot. Quand on m'a lu mon interrogatoire, j'ai dit qu'il y avait beaucoup de faux. M. Thuriot a dit qu'on arrangerait tout cela, et c'est resté là.

M. *Thuriot.* Vous avez donné successivement toutes les instructions qu'on a demandées.

Picot. J'ai dit qu'il y avait beaucoup de faux.

M. *Thuriot.* Vous n'avez jamais parlé de cela.

Le *president.* Quelles personnes connaissez-vous à Paris ?

Picot. Je n'y en connais pas.

Le *president.* Vous avez vu Roger, dit Loiseau ?

Picot. Plusieurs fois.

Le *president.* Et Burban ?

Picot. Non.

Le *president.* Vous avez vu Pichegru ?

Picot. Je ne le connaissais pas.

Le *president.* Dans l'interrogatoire que vous avez subi devant le conseiller d'état Réal, vous avez déclaré avoir vu à Paris, rue de Carême-Prenant, et une fois chez Denand, Roger, dit Loiseau, et Charles. Vous avez déclaré que c'étaient les seuls que vous aviez vus à Paris. Vous avez ajouté qu'on attendait d'autres personnes. Avez-vous été à Aumale?

Picot. Jamais je n'y ai été qu'une fois.

Le *president.* Quelle est la personne que vous avez vue à Aumale, chez Monnier?

(Pas de réponse.)

Le *president.* Vous avez déclaré que vous aviez vu Duval, qui est Louis Ducorps?

Picot. Il y avait un homme qui me conduisait, dont je ne me rappelle pas.

Le *president.* Vous avez déclaré que vous aviez entendu dire qu'un des frères Duval avait servi dans la Vendée?

Picot. Tout cela est faux.

Le *president.* Avez-vous connu Noël Ducorps, domestique de Saint-Vincent, et frère de Duval? Savez-vous quel est celui qui a accompagné Saint-Vincent lorsqu'il a conduit les chevaux en lesse vers la maison? Vous avez dit que vous pensiez que c'était Ducorps?

Picot. Je le pensais; mais je ne l'ai pas vu.

Le *president.* Vous avez vu aussi Noël Ducorps chez Denand ?

Picot. Cela n'est pas vrai.

Le *president.* Vous avez déclaré avoir vu deux fois Noël Ducorps chez le marchand de vin Denand ?

Picot. Jamais je ne l'ai déclaré.

Le *president.* Votre interrogatoire le porte.

Picot. Sur mon interrogatoire, on peut mettre ce qu'on veut ; je ne sais ni lire, ni écrire.

Le *president.* Vous prouvez que vous êtes bien immoral. Noël Ducorps conduisait des chevaux ?

Picot. Je crois que c'est lui : je n'en sais rien.

Le *president.* N'êtes-vous pas parti de Chaillot pour recevoir un second débarquement ?

Picot. Non.

Le *president.* Vous avez déclaré que vous étiez sorti de Chaillot pour aller recevoir le second débarquement. C'est encore votre interrogatoire que je vous rappelle.

(Le président interpelle l'accusé de reconnaître Tamerlan, Bouvet de Lozier, et tous ceux qu'il a nommés dans sa déclaration ; il ne les reconnaît pas. Il déclare également ne pas

connaître les endroits de la route par laquelle lui et les autres débarqués ont passé.)

Le *president*. Connaissiez-vous Pichegru?

Picot. Jamais je ne l'ai connu.

Le *president*. Lorsque vous avez été confronté à Pichegru, vous avez déclaré que vous le connaissiez?

Picot. Je connais un nommé Charles : je ne sais si c'est lui. Je l'ai dit lorsqu'on me l'a présenté, je ne le connaissais pas.

M. *Thuriot*. Vous savez bien que Charles était le nom de Pichegru chez Verdet. Quand on vous a interrogé, vous en êtes convenu.

Le *president*. Vous avez été confronté à Rusillion. Vous avez déclaré que vous le reconnaissiez ; que c'était lui dont vous aviez parlé dans vos précédens interrogatoires. Rusillion même vous a reconnu. Vous rappelez-vous la dernière déclaration que vous avez faite devant le juge instructeur, le 10 floréal dernier, à la suite de huit à neuf interrogatoires?

Picot. Non.

Le *president*. Voici ce que vous avez dit: « Le gouvernement anglais fournissait des » fonds à Georges pour entretenir les rebelles » dans la partie de l'ouest de la France. »

Picot. C'est de M. Thuriot que cela vient. Il avait dit au greffier, sur la fin: je crois qu'il fallait écrire cela.

M. *Thuriot.* On a écrit ce que vous avez répondu.

Le *president.* Vous avez ajouté que Georges était en même temps général et trésorier; que Georges, avec ces fonds, faisait des distributions; que le gouvernement anglais les fournissait; qu'il savait où il pouvait trouver Georges. Vous avez dit: c'est toujours à celui-ci que les fonds étaient remis, à moins qu'il ne donnât des pouvoirs à d'autres à cet effet. Vous avez dit que vous croyiez que l'argent qu'il a fourni, celui qu'on forçait les acquéreurs de domaines nationaux et autres de donner, était versé dans la caisse générale tenue par Georges. Qui vous a donc conseillé de changer ainsi toutes vos déclarations?

Picot. Personne.

Georges. J'ai à observer que, s'il est vrai qu'il est à mon service, il n'a jamais été à mon service qu'en Angleterre; que je n'ai jamais connu Picot dans l'intérieur; qu'il a pu servir dans les colonnes royales, mais comme simple soldat que je ne connaissais pas; que, par con-

séquent, il est impossible qu'il ait pu dire la manière dont je recevais les fonds, ce que j'ai pu faire ou ne faisais pas dans ce pays-ci.

Le *president*. Est-ce qu'il n'a pas été votre domestique en France?

Georges. Je ne dis pas qu'il ne m'a pas servi depuis mon retour, mais il n'a pu parler de ce que je faisais en Bretagne.

Le *president*. D'où venaient les fonds?

Georges. Quand j'ai fait la guerre, j'ai reçu quelquefois des fonds de l'Angleterre. Ce n'est pas un domestique que je n'ai jamais connu ni vu en Bretagne, qui a pu donner les renseignemens qui sont là.

Le *president*. Rusillion, reconnaissez-vous Picot?

Rusillion. Je l'ai reconnu, je l'ai déjà déclaré.

Le *president*. Tamerlan, reconnaissez-vous Picot?

Deville. J'ai déjà dit que je ne le connaissais pas?

Le *president*. Vous ne l'avez pas vu à Paris?

Deville. Non.

Le *president*. Et en Angleterre?

Deville. Je crois l'avoir vu quelquefois.

Le *president.* Coster Saint-Victor, reconnaissez-vous Picot ?

Coster. Pour l'avoir vu au Temple, et non ailleurs.

Le *presid.* Lelan, reconnaissez-vous Picot ?

Lelan. Non.

Le *president.* Denand, connaissez-vous Picot ?

Denand. Je l'ai connu la première fois qu'il est venu.

Cinquante-quatrième témoin.

François Marchand, âgé de 40 ans, faiseur de crin, rue du Bacq, n°. 642.

J'ai la connaissance d'un monsieur qui est entré le soir avec une grosse canne dans le cabaret de Denand. Un officier de paix qui était là, faisait la garde; de façon que l'officier de paix lui voit une grosse canne. Il lui prend la canne dans la main, et dit : Pour un bourgeois, vous avez une bien grosse canne. Il a voulu prendre la canne. Le particulier a fait résistance; l'officier de paix a toujours pris la canne. Le particulier, en lâchant la canne, a

pris son pistolet et a lâché un coup de pistolet. Le coup a passé par dessus la tête de l'officier de paix.

Le *president*. Et l'autre coup de pistolet ?

Marchand. Il n'a pas pu le tirer, parce que nous avons tombé tout de suite dessus.

Le *president*. Avait-il braqué son pistolet sur l'homme ?

Marchand. Oui, et le coup a passé par dessus. Pour lors nous avons vu deux pistolets, une poire à poudre qu'il avait sur le côté, un poignard et puis des cartouches.

Le *president*. Reconnaissez-vous le pistolet et le poignard ?

Marchand. Les voilà bien.

Le *president*. Savez-vous ce qu'il a dit lorsqu'il a été arrêté?

Marchand. Il a dit, je crois : si je n'en ai pas fait davantage, c'est que je n'ai pas pu.

Le *president*. Reconnaissez-vous Picot ?

Marchand. C'est bien lui.

Le *president*. Accusé Picot, avez-vous quelque chose à répondre ?

Picot. Non. Il dit que j'ai tiré mon pistolet sur le juge de paix (l'officier de paix). Il s'est jeté par terre quand il m'a vu tirer mon pistolet.

Le *president.* Vous avez eu intention de tuer la personne ?

Picot. Si j'avais voulu le tuer, je n'aurais pas tiré le pistolet à la porte, tandis qu'il était de l'autre côté, couché par terre.

Le *president.* Connaissez-vous ce poignard pour être à vous ?

Picot. J'avais un poignard et des pistolets.

Cinquante-cinquième temoin.

Pierre Renaud, âgé de 63 ans, porte-faix, rue du Bacq, n°. 633.

C'est l'officier de paix qui m'a envoyé chez M. Féron, chercher Denand; et pour lors quand j'ai été venu, on m'a envoyé querir la garde. Après cela, je suis venu avec la garde. Après cela, j'ai entré dans la salle où le coup de pistolet a parti. Voilà tout ce que j'ai vu.

Le *president.* Connaissez-vous Picot ?

Renaud. Non.

Le *president.* Picot, qu'avez-vous à répondre ?

Picot. Rien.

La seance est suspendue à une heure et continuée à deux heures.

Cinquante-sixième témoin.

Charles-François-Xavier Janson, âgé de 47 ans, négociant, demeurant rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.

Le *président.* Connaissez-vous les accusés ici présens ?

Janson. Je connais Victor Couchery.

Le *président.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Janson. Je déclare que j'ai vu Victor Couchery quelques jours avant l'arrestation du général Moreau, avant qu'elle ne fût connue ; que Victor Couchery m'a chargé de lui procurer asile chez moi pour le général Pichegru, en cas qu'il resterait à Paris, pour quinze jours ou trois semaines. Je lui observai qu'il m'était impossible d'accéder à son désir, parce que, d'une part, il était proscrit, et que, de l'autre, je n'avais point de logement à lui procurer.

Victor Couchery répondit que, relativement au logement, il était facile d'y obvier, au moyen de ce que j'en changerais ; que quant à la proscription, que comme il ne désirait que rester

un jour ou deux à Paris, cette proscription ne me pourrait être préjudiciable. J'insistai, et ne voulus pas acquiescer; il insista à son tour, et chercha les moyens qui pouvaient lui convenir pour me déterminer à procurer un asile à Pichegru.

Je lui dis que j'aurais le temps d'y réfléchir, dans le dessein de me débarrasser, et de ne pas y consentir. Il me quitta.

Quelque temps après, il revint, et il me dit que je n'avais pas besoin de tant examiner, parce que je lui avais observé que les pertes que j'avais éprouvées, les faillites dans lesquelles je me trouvais, m'empêchaient de changer de logement, à cause de la dépense, que j'étais incapable de faire; que son frère ne m'ayant pas remboursé ce qu'il me devait avant son départ, il ne m'était pas possible de rien faire. Il revint donc quelque temps après; et, m'apportant deux rouleaux de louis, l'un de 40, l'autre de 35, il me dit que cet argent servirait à procurer un logement pour y placer Pichegru.

Je lui dis que je recevais cet argent à compte de ce qui m'était dû par son frère; il me répondit qu'il n'y avait pas besoin de penser à

cela, et sortit. Peu de temps après, il revint, en me disant : Il ne s'agit pas de cela ; Pichegru est arrivé ; il faut absolument lui procurer un asile quelconque pendant un ou deux jours. J'observai que je ne le pouvais pas chez moi. Il me dit de le lui procurer dans une autre maison ; que c'était l'affaire d'un ou deux jours ; qu'il n'était pas nécessaire que je changeasse de local.

Je réfléchis qu'il était possible que madame Gille eût des logemens : je lui dis cependant qu'elle ne se déterminerait pas si elle savait qui on lui présentait. Il crut qu'on pouvait adresser la demande, et dit qu'il se chargeait de la faire, si je voulais l'accompagner. Je le menai chez madame Gille. Il lui demanda si elle voulait recevoir un nommé Prevot, négociant en faillite, qui avait besoin de se tenir caché un ou deux jours.

Madame Gille crut ne pas devoir refuser, et elle y consentit. En conséquence, Pichegru fut mené chez elle le même jour ou le lendemain ; il y est resté une ou deux nuits, à ma connaissance. Voilà ce que je sais à cet égard-là.

Le *président*. Ainsi, c'est vous qui avez déterminé la demoiselle Gille à loger Pichegru ?

Janson. C'est Victor Couchery qui a demandé si elle voulait retirer un nommé Prevot.

Le *président.* Mais c'est toujours vous qui l'avez indiquée ?

Janson. Je conviens que je lui ai demandé si elle voulait se déterminer à loger un nommé Prevot.

Le *président.* La demoiselle Gille était là avec vous ?

Janson. Je le crois.

Le *président.* Vous la trompiez donc, vous saviez quel était l'homme que vous conduisiez chez elle ?

Janson. Je ne cherchais pas à la tromper ; je ne croyais pas la compromettre, ni moi, puisqu'il n'était point alors question de conspiration.

Le *président.* Mais vous saviez que Pichegru n'avait pas le droit d'être à Paris ?

Janson. On me disait que c'était pour un ou pour deux jours.

Le *président.* Vous vous en êtes ainsi rapporté à ces personnes, vous qui étiez maire de votre commune ?

Janson. Je n'étais pas à cette époque maire de mon pays.

Le *président.* Vous saviez ce que vous faisiez ?

Janson. Je n'ai pas cru que je faisais autre chose que de rendre service à Couchery.

Le *président.* Il vous a remis de l'argent ?

Janson. Il m'a remis 1800 liv.

Le *président.* Vous avez dit 100 louis.

Janson. Il m'a remis 1800 liv.; j'ai eu l'honneur de le dire à monsieur Thuriot.

Le *président.* Il a soutenu que c'était 2400 livres.

Janson. Il ne m'a remis que 1800 liv.

Le *président.* Y avait-il long-temps que vous connaissiez Pichegru ?

Janson. J'ai connu Pichegru à Besançon, avec le général..... et avant que ce général ne fût envoyé au Corps Législatif.

Le *président.* Vous avez logé Couchery ?

Janson. Jamais.

Le *président.* Et Pichegru ?

Janson. Non, je n'ai jamais logé Pichegru.

Le *président.* C'est vous qui avez placé Pichegru chez la demoiselle Gille ?

Janson. C'est Victor Couchery.

Le *président.* Mais c'est vous qui avez engagé mademoiselle Gille à le loger ?

Janson. Je ne l'ai pas déterminée à le faire; c'est Victor Couchery qui en a fait la proposition.

Le *président.* Vous saviez que l'individu était Pichegru. Vous n'ignoriez pas que Pichegru venant en France ne pouvait causer que des inquiétudes, que ses intentions ne pouvaient pas être pures; néanmoins vous le conduisez chez la demoiselle Gille, et vous ne lui dites pas quelle est la personne?

Janson. Je ne l'ai pas conduite.

Le *président.* Vous l'avez fait conduire par Couchery? C'est pour vous, c'est d'accord avec vous; il ne faut pas mettre de la dissimulation?

Janson. Je n'en mets pas, je parle trop franchement pour qu'on puisse m'imputer la dissimulation.

Le *président.* Reconnaissez-vous Couchery?

Janson. Oui, monsieur.

Le *président.* Accusé Couchery, avez-vous quelque chose à répondre?

Couchery. Non, monsieur. Lors de l'interrogatoire que j'ai subi devant monsieur Thuriot, en présence du témoins, j'ai dit, relativement aux 100 louis, que je croyais les lui

avoir remis ; que j'avais effectivement porté deux rouleaux ; que je ne pouvais pas répondre que ces deux rouleaux continssent 100 louis, parce que je n'avais point vérifié, lorsque je les avais remis, s'ils n'étaient pas de la même somme ; que lorsque le général me les avait remis, il n'avait pas dit quelle somme ils contenaient. Il me dit : voilà deux rouleaux que vous remettrez pour notre affaire.

Le *président*. N'avez-vous pas été employé chez le général Moncey ?

Couchery. Oui, monsieur.

Le *président*. A quelle époque ?

Couchery. Il y avait deux ans lorsque j'ai quitté, en brumaire dernier.

Le *président*. Pourquoi avez-vous été renvoyé de ces bureaux ?

Couchery. Sur le soupçon de correspondance avec le général Pichegru.

Le *président*. Où avez-vous demeuré depuis le 25 pluviose ?

Couchery. Dans plusieurs endroits.

Le *président*. Vous avez été arrêté rue de Babylone ?

Couchery. Oui, monsieur, j'y étais depuis la veille au soir.

Le *président*. Comment, ayant été renvoyé de chez le général Moncey, avez-vous pu continuer de correspondre avec Pichegru, et de le voir à Paris ?

Couchery. A cette époque je n'avais aucun moyen de correspondre avec Pichegru, et depuis long-temps. Lorsque j'ai été renvoyé des bureaux du général Moncey, sous prétexte de cette correspondance, il y avait long-temps que, vu la difficulté de communication, je ne pouvais plus correspondre.

Le *président*. Vous avez été renvoyé des bureaux du général Moncey, parce qu'on vous avait soupçonné d'entretenir des correspondances avec Pichegru, et il paraît bien que vous en avez eu. Pichegru vient à Paris, et vous vous voyez!

Couchery. Ce n'était pas une raison pour moi de le haïr; ce n'était pas à cause de ses principes, mais je lui devais de la reconnaissance. Il était de mon pays; écoute-t-on toujours la prudence, lorsqu'il est question de rendre service?

Le *président*. Y avait-il long-temps que

vous étiez dans cet asile, quand vous avez été arrêté ?

Couchery. Depuis le 9, à huit ou neuf heures du soir.

Le *président*. N'avez-vous pas eu des correspondances avec Pichegru, du temps qu'il était à Londres?

Couchery. J'ai écrit que j'avais eu des correspondances avec mon frère.

Le *président*. Je vous demande si vous n'en avez point eu de directes avec le général Pichegru?

Couchery. Non, monsieur.

Le *président*. Qui vous a informé du retour de Pichegru en France?

Couchery. C'est le général Lajolais qui vint chez moi.

Le *président*. Convenez-vous de ce fait, Lajolais?

Lajolais. Oui, monsieur.

Le *président*. C'est vous qui l'avez prévenu?

Couchery. C'est lui qui m'en a prévenu.

Le *président* (à Couchery.) Avez-vous su que le général Lajolais avait été à Londres?

Couchery. Oui.

Le *président*. Qui vous en a prévenu ?

Couchery. Lui-même, lorsqu'il vint à Paris l'été dernier. Il m'a dit qu'il avait reçu une lettre du général Pichegru ; il n'était point question de conspiration alors; qu'il avait reçu de Pichegru la mission de se rendre ici, afin de savoir si l'arrestation de l'abbé David n'avait rien changé aux dispositions amicales du général Moreau à son égard. Il me dit qu'en effet le général Moreau était toujours dans les mêmes dispositions; c'est-à-dire, de se réconcilier avec le général Pichegru. Lui, le général Lajolais, devait en prévenir le général Pichegru.

Le *président*. Vous avez dit : Lajolais m'a prévenu que Pichegru était venu à Paris pour voir ses amis, changer son sort et chercher son raccommodement avec Moreau.

Couchery. C'est cela qu'on a dit à Rolland.

Le *président*. C'est votre déclaration.

Couchery. Non, c'est mon interrogatoire.

Le *président*. C'est votre premier interroga-

toire du 8 germinal. Avez-vous vu plusieurs fois Pichegru à Paris?

Couchery. Oui, monsieur.

Le *président*. Dans quel endroit?

Couchery. La première fois chez un avocat, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

Le *président*. Ne l'avez-vous pas vu une autre fois?

Couchery. Oui, monsieur.

Le *président*. Dans quel endroit?

Couchery. A Chaillot deux fois, et je l'ai vu trois ou quatre fois à différens intervalles, où j'ai logé chez mademoiselle Gille.

Le *président*. N'avez-vous pas su que Pichegru logeait avec Georges et autres?

Couchery. Je l'ai su fort tard; et à l'instant où je l'ai su, jugeant cette compagnie dangereuse pour lui, comme j'avais été dans la gendarmerie, et que je savais ce qu'il en pouvait être, comme je savais d'ailleurs qu'elle était signalée; aussitôt que j'ai su avec quelles personnes se trouvait ici le général Pichegru, je jugeai qu'il courrait des dangers; il était de mon devoir de l'en arracher.

Le *président.* Qui est-ce qui a engagé le général Lajolais à revoir le général Pichegru?

Couchery. Je pense qu'il y a été porté par ses sentimens pour ce général.

Le *président.* N'est-ce pas vous qui l'y avez engagé?

Couchery. Non, monsieur.

Le *président.* Vous avez fait une déclaration le 10 germinal dernier, entièrement écrite de votre main. Persistez-vous dans cette déclaration?

Couchery. Si vous voulez me faire des interpellations et me rappeler ce que j'ai dit.

Le *president.* Je vais vous le rappeler.

Lorsque Lajolais partit pour Londres, vous avez écrit à votre frère et au général Pichegru. Vous avez ajouté : « j'ai vu l'été dernier, à » Paris, Lajolais, qui m'annonça que Pichegru l'avait envoyé à Paris pour savoir si » Moreau était dans les dispositions qu'il avait » manifestées à David. » C'est la vérité, vous ne direz pas le contraire. — Il est bon que votre déclaration soit remise sous les yeux de la Cour.

Couchery. Je le sais, elle est de moi.

Le *président*. Elle est écrite par vous. — *Au greffier*: lisez cette déclaration.

Le greffier lit:

Déclaration faite par le citoyen Couchery, au citoyen Réal, conseiller d'etat, le 17 germinal.

« On me permettra de prendre les choses d'un peu haut. »

Voyez la longue déclaration de Couchery.

Le *président*. Persistez-vous dans cette déclaration?

Couchery. Monsieur, j'ai fait cette déclaration devant le conseiller d'état Réal. J'ai pensé que j'aurais à subir des interrogatoires qui expliqueraient ce qu'il y a de vague et de louche dans cette déclaration. Je suis prêt à répondre aux interpellations, aux demandes que vous voudrez me faire.

Le *président*. Je vous demande d'abord si vous persistez dans cette déclaration?

Couchery. Oui, monsieur.

Joyaut demande à parler.

Le *président*. Vous parlerez à votre tour. — (*A Couchery* :) On vous l'a relue.

Couchery. Oui, c'est cela que j'ai fait.

Le *président*. Vous avez déclaré que vous y persistiez.

Couchery, Oui, monsieur.

Lajolais. J'aurais deux observations à faire, relatives à cette déclaration.

Le *président*. Vous parlerez à votre tour. — (*A Couchery* :) Avez-vous quelque chose à ajouter?

Couchery. J'aurais à expliquer différentes choses, dont les accusés croiraient peut-être avoir à se plaindre.

Le *président*. Vous avez vu à Paris Lajolais?

Couchery. Oui, monsieur.

Le *président*. Lajolais ne vous a-t-il pas annoncé que Pichegru l'avait envoyé à Paris?

Couchery. Oui, monsieur.

Le *président*. Vous a-t-il dit qu'il l'avait envoyé pour savoir si les dispositions de Moreau étaient toujours les mêmes, s'il était dans les dispositions qu'il avait montrées à David?

Couchery. Oui, monsieur.

Le *président*. Le fait est-il vrai ?

Couchery. Oui, monsieur.

Le *président*. Lajolais n'est-il pas resté quelque temps à Paris, avant de partir pour Londres ?

Couchery. Lajolais s'est trouvé retenu ici par défaut d'argent.

Le *président*. Savez-vous quelle est la personne qui lui a donné de l'argent pour aller à Londres ?

Couchery. Non, monsieur.

Le *président*. Vous ne savez pas ?

Couchery. Je ne sais pas où il a trouvé de l'argent.

Lajolais. Je demande à parler un instant.

Le *président*. Vous répondrez à votre tour.

Couchery. Je crois que je portai douze louis à Lajolais ; je ne sais si c'est à l'époque de son départ, ou quelque temps auparavant.

Le *président*. Vous avez dit : *Le général Lajolais vint à Paris, dans l'été dernier, je le vis ; il annonça qu'il était venu en France, pour savoir si Moreau était dans les mêmes dispositions manifestées à David.*

Lajolais devait dans ce cas se rendre à Londres ; il a passé ici plus de temps qu'il pensait, parce qu'il manquait d'argent. Ce que je puis assurer, c'est que l'amitié de Moreau avec Pichegru s'était réveillée.

Le *président.* Est-ce la vérité ?

Couchery. Il y a là-dedans des choses qui sont vraies. Oui, monsieur, cela est la vérité.

Lajolais. Comme nous sommes sur cet article, je désirerais que M. Couchery s'expliquât d'une manière claire.

Le *président.* Avez-vous déjà été confronté avec Couchery ?

Lajolais. Il a fait des observations.

Le *président.* Lajolais, avez-vous dit à Couchery que Pichegru vous avait envoyé à Paris ?

Lajolais. Oui, je le lui ai dit.

Le *président.* Pour savoir si Moreau était dans les dispositions qu'il avait montrées ?

Lajolais. Oui, monsieur le président, je l'ai dit : mais je vous prierai de vouloir bien faire expliquer monsieur Couchery sur les dispositions dont je lui ai parlé. Si c'est de dis-

positions amicales ou d'autres. Je n'ai jamais parlé que de dispositions amicales.

Couchery. Je n'ai jamais entendu parler d'autres.

Lajolais. C'est que vous laissez entrevoir que vous parlez d'autres dispositions.

Le *président*. Ecoutez, Lajolais. Vous avez été confronté à Couchery, et Couchery a constamment persévéré dans cette déclaration. Il n'y a pas changé un mot, et même vous avez répondu ainsi : *Avons interpellé Lajolais de déclarer, s'il avait des observations à faire sur les réponses et déclarations consignées auxdits interrogatoires, et sur les déclarations particulières de Couchery,*

Voici votre réponse :

Je n'ai qu'une observation à faire, c'est que je n'avais pas de rendez-vous le jour de mon arrestation dans le passage Feydeau avec Turner.

Voilà la seule observation que vous ayiez faite.

Lajolais. Il est possible que celle-ci me soit échappée alors; il me semble qu'il me sera permis de la rectifier.

Le président. Lorsqu'on vous a lu, que vous avez signé une déclaration aussi importante, qui vous charge, vous auriez dû, si la déclaration ne vous avait pas paru exacte, faire tout de suite des observations, et vous n'en avez fait que sur un point peu important.

Lajolais. Quand il sera question de moi, je me réserve de prouver qu'il n'a jamais été question que de dispositions amicales.

Bonnet, *défenseur.* Il est aussi question d'une chose fort importante dans le procès, de savoir ce qu'ont entendu, soit l'accusé Couchery, soit le général Lajolais, par le mot de *persister dans les dispositions manifestées à David.* Il importe de savoir, soit sans contester la déclaration, ou, s'il est nécessaire, en la contestant, de savoir dans la vérité quelle était la nature de ces dispositions témoignées à David. Le général Lajolais d'un côté, et Couchery de l'autre, veulent tous deux, et il me semble qu'ils l'ont dit d'une manière bien formelle, veulent expliquer que par ces mots, *persister dans les dispositions manifestées à David*, ils n'entendaient autre chose qu'une

disposition tendante à une réconciliation entre Pichegru et Moreau.

C'est un fait bien important à constater.

Le *président*. C'est à Lajolais à l'expliquer.

Bonnet. Ils ont envie tous deux de l'expliquer, le tribunal aurait envie de le savoir.

Le *président*. Expliquez-vous, Couchery, sur cette circonstance-là?

Couchery. Je n'ai jamais entendu parler...

Le *président*. Est-il bien vrai que Lajolais vous a annoncé que Pichegru l'avait envoyé à Paris, pour savoir si Moreau était toujours dans les dispositions qu'il avait montrées à David? Est-il entré dans quelques explications?

Couchery. Il m'a toujours paru tout simple qu'entre nous il n'y eût pas d'explication là-dessus. Nous étions parfaitement d'accord sur les dispositions que le général Moreau pouvait avoir montrées à David. Je n'ai jamais entendu parler que de l'envie de se réconcilier avec le général Pichegru, et de s'entendre avec lui là-dessus.

Le *président*. Cependant vous avez ajouté qu'il vous avait dit, qu'il repasserait tout de

suite à Londres, lorsqu'il aurait connu les dispositions de Moreau.

Couchery. Qu'il repasserait à Londres pour dire au général Pichegru : le général Moreau persiste dans les dispositions dont David vous a fait part. Il est très-disposé à vous donner toutes les explications que vous demanderez sur ce qui s'est passé à une époque que vous connaissez bien.

Le *président*. La réconciliation de Pichegru avec Moreau vous était absolument étrangère. Ce n'était pas une simple réconciliation qu'on voulait opérer, puisque Pichegru devait venir à Paris pour s'entendre avec Moreau.

Couchery. Remarquez, monsieur le président, que j'ai dit qu'alors aucun de nous ne soupçonnait que le général Pichegru pensât à venir à Paris.

Le *président*. A cette époque, David était arrêté à raison de ses correspondances avec Pichegru. Vous le saviez parfaitement.

Couchery. J'ai toujours cru que David n'avait pas été arrêté à raison de cette correspondance avec Pichegru, mais de ce qu'il

avait passé à Londres pour aller trouver Pichegru. Voilà ce que j'ai su des causes de l'arrestation de David.

Le *président*. Il avait eu un passe-port ?

Couchery. Je ne sais pas. Je ne connaissais pas monsieur David. Je n'avais eu aucune connaissance de cette affaire-là.

Le *président*. Lajolais, expliquez-vous sur ce point-là.

Lajolais. J'aurai l'honneur de répondre que, d'abord, ce n'est pas moi qui ai fait la réconciliation entre le général Moreau et le général Pichegru. C'est monsieur David qui l'a faite. Après que la réconciliation a été faite, je l'ai su par une lettre que Pichegru m'a envoyée, et par laquelle j'ai vu qu'une réconciliation s'était opérée, puisqu'il me chargeait de remettre un billet au général Moreau, par lequel il l'engageait à bien vouloir s'employer pour moi, pour me faire avoir de l'emploi.

Le *président*. A quelle époque ?

Lajolais. L'année dernière, au commencement de la guerre.

Le *président.* En quel mois ?

Lajolais. Au mois de juin, à peu près dans ce temps-ci, un peu plus tard.

Le *président.* Mais David a été arrêté au mois de vendémiaire ?

Lajolais. Précisément.

Le *président.* Vous le saviez à Londres ?

Lajolais. Je n'ai pas été à Londres ; c'est avant mon départ.

Le *président.* Vous avez été une première fois à Londres ?

Lajolais. Je vous demande pardon ; j'ai l'honneur de vous observer que c'est faux : on a bien voulu le mettre dans l'acte d'accusation ; je n'y suis allé qu'au mois de décembre, j'en suis revenu au mois de janvier.

Le *président.* En quelle année avez-vous été à Londres ?

Lajolais. Au mois de décembre dernier.

Le *président.* Avec Rochelle ?

Lajolais. Précisément.

Le *président.* Rochelle, convenez-vous que vous avez été à Londres avec Lajolais ?

Rochelle. Qui, monsieur.

Lajolais. Dans l'acte d'accusation on a l'air de dire que je suis allé à Londres, et que j'y ai retourné. Ce n'est pas cela : lorsque j'ai été à Londres, c'était dans de bonnes dispositions ; lorsque j'ai été à Londres, je n'y allai que pour retirer le général Pichegru de l'Angleterre, la guerre venant d'éclater entr'elle et la France. Je venais pour le réunir au général Moreau, dont je connaissais les dispositions amicales pour lui, et j'y vins espérant que cette réconciliation pourrait amener à une triple réconciliation ; et que, par ce moyen, deux grands hommes feraient les démarches nécessaires pour se réunir au héros de la France, et faire le bonheur de mon pays, et je crois que j'aurais opéré un très-grand bien si ces trois grands hommes avaient pu s'entendre.

Le *président.* Vous n'étiez pas content de Moreau, puisqu'il vous avait dénoncé en l'an 5, et dit dans une lettre : je crois que la famille Lajolais est dans cette affaire.

Lajolais. J'ai l'honneur d'observer qu'il avait fait une dénonciation beaucoup plus forte contre Pichegru que contre moi. Pichegru s'étant réconcilié avec Moreau, dont la

dénonciation était plus forte que contre moi ; je crois que j'étais fort aise d'avoir une occasion de pouvoir le faire, et de pouvoir le prier de me procurer du service.

Le *président*. Dans un dernier interrogatoire subi par le général Moréau, il vous a attaqué, puisqu'il a dit que sans doute la déclaration que vous faisiez était l'effet du ressentiment.

Lajolais. Parce qu'il paraît que le général Moréau l'avait mal interprétée.

Le *président*. Vous étiez là en présence.

Lajolais. Quant à moi, ce n'est ni la vengeance, ni rien qui m'a guidé. Au surplus, dans mes interrogatoires je demanderais simplement à interpréter quelques articles, mais je persiste dans le fond; je demanderais seulement à interpréter quelques phrases. Comme alsacien, je possède très-peu l'usage de la langue française.

Le *président*. Vous m'entendez très-bien ?

Lajolais. Je ne connais pas la force des termes.

Le *président*. Il ne faut pas avancer ces faits-là.

Le *président*. Couchery, avez-vous quelque chose à ajouter à votre déclaration ?

Couchery. Vous voyez ce que j'ai dit à la fin de ma déclaration, je m'exprime positivement là dessus; que si elle paraît trop vague, je suis prêt à répondre aux questions qu'on pourra me faire pour l'éclaircir, et je demande que vous ayiez la bonté de me faire ces questions-là.

Le *président*. Avez-vous vu Pichegru avec Georges ?

Couchery. Je l'ai vu avec Georges, dans un fiacre, rue de Grenelle-Saint-Honoré. Je l'ai vu, ne sachant point encore que ce fût Georges qui était avec lui.

Le *président*. Vous l'avez vu depuis ?

Couchery. Je l'ai vu depuis.

Le *president*. Mais supposiez-vous que Georges fût l'ami de Moreau?

Couchery. Non; au contraire, puisque vous voyez que, lors de l'entrevue dont je rendais compte, je n'en ai parlé que par ouï-dire.

J'ai dit qu'il m'avait été rapporté qu'à l'ins-

tant où le général Pichegru et le général Moreau se réuniraient.....

Le *président*. Mais vous saviez bien que Pichegru était logé avec Georges ?

Couchery. A cette époque, je ne le savais pas encore.

Remarquez que c'est par anticipation que j'ai nommé Georges : je n'ai su que le général Pichegru était logé avec lui, que lorsque la déclaration de Querelle eut fait connaître au public que Georges était à Paris. Alors je le demandai à Pichegru.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien croire que ceci est la vérité, quoique je ne l'aye pas mis dans ma déclaration. Elle a été faite très-rapidement ; et si j'avais voulu insister sur tous les incidens et particularités, elle n'aurait point fini : elle m'avait été demandée de trois heures à huit heures du soir.

Le *président*. Vous avez été avec Lajolais chez Georges, à Chaillot ?

Couchery. La première fois, je ne savais pas encore que ce fût Georges qui occupât cette maison. Remarquez que la première fois que je suis allé à Chaillot, c'était après la déclaration de Querelle. Alors je conçus le

premier soupçon sur la cohabitation du général Pichegru avec Georges. C'est alors que, me trouvant avec le général Pichegru, je m'en suis assuré en lui demandant si c'était vrai. C'est ici que Lajolais et moi avons conçu l'idée de le tirer de là, et d'engager Rolland à lui donner un asile.

Le *président*. N'est-ce pas à Chaillot que vous êtes allé pour prendre Pichegru ?

Couchery. Oui, monsieur.

Le *président*. Ne l'avez-vous pas pris avec Lajolais pour le conduire chez le général Moreau ?

Couchery. Oui, monsieur.

Le *président*. Vous y avez été avec eux ?

Couchery. Oui, monsieur.

Le *président*. Êtes-vous entré chez le général Moreau.

Couchery. Je suis entré chez le général Moreau. Il a passé dans un cabinet avec le général Pichegru, nous laissant, Lajolais et moi, dans un salon.

Le *président*. Pichegru est-il resté longtemps ?

Couchery. J'ai dit environ un quart d'heure; et j'observai même au général Moreau, lorsque je fus confronté avec lui, que ma dé-

claration ne s'éloignait pas beaucoup de la sienne, puisqu'il n'était question que de quelques minutes de plus ou de moins.

Le *président.* Lajolais n'a pas été d'accord avec vous. Il a dit que Pichegru était resté une demi-heure?

Lajolais. Il est possible que je me sois trompé.

Le *président.* Quand il n'y a que quelques minutes, on ne dit pas une demi-heure.

Lajolais. Je conviens que j'ai dit une demi-heure; mais, à vous dire le vrai, je ne le crois pas.

Le *président.* Vous avez dû savoir pourquoi vous conduisiez le général Pichegru chez Moreau?

Lajolais. Je n'en sais rien.

Le *président.* Qu'avez-vous fait pendant la conversation?

Lajolais. J'ai resté avec Couchery dans un salon: nous étions seuls; les deux généraux étaient ensemble dans le cabinet du général Moreau.

Le *président.* Couchery, vous avez aussi connaissance du rendez-vous sur le boulevard de la Magdeleine?

Le *président.* Convenez-vous que Pichegru a été chez vous ?

Moreau. Je conviens que Pichegru est venu chez moi.

Le *président.* N'était-il pas conduit chez vous par Couchery ?

Moreau. J'en suis convenu dans mes confrontations avec Pichegru.

Couchery. Je n'avais pas l'honneur d'être connu par lui.

Le *président.* Couchery a déclaré qu'il était resté un quart d'heure chez vous, et Lajolais dit une demi-heure.

Moreau. La vérité est qu'il y est resté fort peu de temps, je crois qu'il est resté cinq, sept, huit, dix minutes ; à peine ai-je eu le temps de dire vingt phrases.

Le *président.* Vous l'avez reçu dans une pièce particulière. Couchery et Lajolais ne sont-ils pas restés dans une autre pièce ?

Lajolais. Nous sommes restés dans un salon.

Le *président.* Persistez-vous dans la déclaration que vous avez su qu'il y avait eu entre Moreau et le général Pichegru un rendez-vous sur le boulevard la Magdeleine ?

Couchery. Je persiste à dire qu'on me l'a dit.

Le *président*. Vous croyez que c'est Lajolais qui vous l'a dit ?

Couchery. Si Lajolais l'a dit, je ne puis l'assurer ; c'est une affirmation pour une dénégation.

Lajolais. Je ne l'ai pas dit.

Joyaut. Je ne l'ai pas conduit.

Lajolais. Je conviens du rendez-vous, mais je ne conviens pas de l'avoir dit à Couchery.

Cinquante-septième témoin.

Susanne Gille, âgée de 25 ans, ouvrière en modes, demeurant rue des Noyers, n°. 49.

Le *président*. Connaissez-vous les accusés ici présens ?

Susanne Gille. Je connais Couchery.

Le *président*. Vous n'en connaissez pas d'autres ?

Susanne Gille. Non, monsieur.

Le *président*. Vous ne connaissez pas Lajolais.

Susanne Gille. Non, monsieur.

Le *président*. Mais, Lajolais a été chez vous ?

Susanne Gille. Je ne le reconnais pas : c'est possible.

Le *président.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance. — Connaissez-vous Couchery ?

Susanne Gille. Oui, monsieur.

Le *président.* Couchery n'a-t-il pas conduit quelqu'un chez vous ?

Susanne Gille. Oui, monsieur.

Le *président.* Quelle est la personne ?

Susanne Gille. Pichegru.

Le *président.* Est-ce le général Pichegru ?

Susanne Gille. Oui, monsieur.

Le *président.* Il paraît que c'est Couchery et Lajolais qui l'ont conduit chez vous ?

Susanne Gille. Je sais qu'il est venu quelqu'un avec Couchery, mais je ne puis dire qui il est.

Le *président.* Lajolais, levez-vous. — *Au témoin :* Le reconnaissez-vous ?

Susanne Gille. Je reconnais monsieur pour l'avoir vu au Temple, où on me l'a montré.

Le *président.* L'avez-vous vu chez vous ?

Susanne Gille. Non, monsieur.

Le *président*. Au Temple, vous l'avez reconnu ?

Susanne Gille. J'ai reconnu monsieur pour l'avoir vu au Temple, parce qu'on me l'a montré.

Le *président*. Il paraît cependant que Lajolais et Couchery allaient chez vous lorsque Pichegru y était ?

Susanne Gille. Je ne reconnais pas monsieur (Lajolais.)

Le *président*. Lajolais, avez-vous été chez la demoiselle Gille ?

Lajolais. Le jour où le général Pichegru est allé chez Moreau, je l'ai accompagné avec M. Couchery, et il est très-possible que mademoiselle ne m'ait pas vu et ne m'ait pas reconnu. Je n'ai fait qu'entrer et sortir, et je *n'y ai pas rentré depuis*. Il était difficile de me reconnaître. Vingt-quatre heures après il a été arrêté.

Le *président* (*au témoin*.) Comment vous êtes-vous déterminée à donner asile à Pichegru ?

Susanne Gille. D'abord je ne savais pas que c'était Pichegru.

Le *président.* Sous quel nom était-il chez vous ?

Susanne Gille. Sous le nom de Prevot.

Le *président.* Qui vous a déterminée à le loger ?

Susanne Gille. C'est Victor (Couchery), qui est venu me demander si je voulais loger un de ses amis, pour une ou deux nuits, que cet homme attendait la fin d'un procès. Je dis que je le voulais bien. Il m'a dit que c'était un négociant qui avait fait de mauvaises affaires.

Le *président.* Etait-il caché chez vous ?

Susanne Gille. Il n'était pas caché, car il sortait.

Le *président.* Il ne sortait pas souvent ?

S. Gille. Il sortait le soir. Il a resté deux jours.

Le *president.* Il ne sortait pas dans le jour ? Il paraît qu'il est resté au moins quatre jours chez vous ?

S. Gille. Il a resté deux nuits, pas davantage. Il revint encore, et a couché deux nuits. Ensuite de cela, il s'en est allé. M. Janson m'a averti, et

m'a dit qu'il ne fallait pas que je logeasse cet homme ; il m'a dit de ne pas le recevoir ; que c'était le général Pichegru, que cet homme avait été déporté, et qu'il ne fallait pas que je me misse dans l'embarras.

Pichegru est revenu, je lui ai refusé le logement. Il m'a prié de lui trouver l'adresse de madame Decau, et je l'ai conduit chez madame Decau.

Le *président*. Reconnaissez-vous Couchery?

Susanne Gille. Oui, monsieur.

Le *président*. Accusé Couchery, avez-vous quelque chose à répondre?

Couchery. Madame, à ma recommandation, a couché le général Pichegru; mais je crois.....

Le *président*. Vous convenez que c'est vous qui avez conduit le général Pichegru chez le témoin ?

Couchery. C'est moi qui l'ai conduit chez elle avec le général Lajolais.

Lajolais. J'aurai l'honneur d'observer que ce n'est pas moi qui ai conduit le général Pichegru : je l'ai accompagné.

Le *président.* Puisque vous l'avez accompagné, on peut dire que vous l'avez conduit.

Lajolais. C'est Couchery qui a indiqué son logement.

Le *président.* Vous étiez avec lui ?

Bélard, défenseur.

Je vous prie de permettre que je profite de la présence de ce témoin pour lui adresser une interpellation extrêmement importante à la défense de Charles de Rivière. On dit, dans l'acte d'accusation, à l'article de Victor Couchery : « L'ex-marquis de Rivière, avec le-» quel Pichegru sortait souvent, quand il lo-» geait chez la demoiselle Gille ».

Pour que l'ex-marquis de Rivière sortît de chez la demoiselle Gille.....

Le *président.* Ce n'est pas un plaidoyer que vous devez faire.

Bélard. Le témoin qui est ici présent éclaircit les faits. Pour que l'ex-marquis de Rivière sortît de chez la fille Gille, il fallait qu'il y eût entré une fois. Je vous prie de vouloir bien le confronter, et lui faire la demande

si elle a jamais vu le marquis de Rivière chez elle.

Susanne Gille. Je ne l'ai pas vu.

Le *président.* Couchery, expliquez-vous.

Couchery. C'est une erreur qui s'est glissée dans l'acte d'accusation, soit à mon article, soit à celui de M. Rivière. M. Thuriot s'en rappellera.

Thuriot. Vous avez dit « que vous aviez » vu Pichegru sortir souvent avec Rivière. »

Couchery. Je vous prie de me faire donner lecture de mes confrontations avec M. Rivière; vous verrez que ce n'est pas cela tout à fait; et j'ai été extrêmement étonné quand j'ai vu cet article dans l'acte d'accusation.

Le *président*, (au témoin.) Connaissez-vous l'ex-marquis de Rivière ?

Susanne Gille. Je ne connais pas monsieur, du tout.

Le *président*, (à Couchery.) Savez-vous si l'accusé de Rivière a vu Pichegru ?

Couchery. Il a vu Pichegru, et je vais raconter comment il l'a vu. Un des jours que le

général était logé chez mademoiselle, je sortis avec lui un soir pour lui faire prendre l'air : nous étions dans la rue Saint-Denis, lorsque le marquis de Rivière arriva par derrière. Le général Pichegru vint à lui dans le plus étroit de la rue; nous nous trouvâmes vis-à-vis. Ils causèrent ensemble. Arrivés au bout de cette rue, nous revînmes sur nos pas, d'où je le conduisis à son asile. Voilà ce qui s'est passé.

Le *président*. Convenez-vous de ces faits aussi, de Rivière ?

De *Rivière*. Oui, monsieur.

Couchery. D'autres fois, j'ai conduit le général Pichegru de ce côté, du côté de la rue Saint-Martin. Je ne puis dire le nom de la rue, à plus forte raison, le nom de la maison. Je l'ai conduit dans une rue où il a rencontré M. de Rivière, et un autre individu avec lequel je le laissai, et je l'ai attendu.

Le *président*. Vous n'avez donc pas connaissance que l'accusé de Rivière ait été voir Pichegru chez la demoiselle Gille ?

Couchery. Non, monsieur, du tout.

Cinquante-huitième témoin.

François Lemaire, âgé de 15 ans, domestique de monsieur Rolland, demeurant rue de la Loi, hôtel du Cercle.

Le *président.* Connaissiez-vous les accusés avant les faits mentionnés dans l'acte d'accusation ?

Lemaire. Non, monsieur.

Le *président.* Vous connaissez bien l'accusé Rolland?

Lemaire. Oui, monsieur.

Le *président.* Êtes-vous leur parent, leur allié, ou attaché à leur service?

Lemaire. Je suis attaché au service de M. Rolland.

Le *president.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Avez-vous vu Pichegru, lorsqu'il logeait chez Rolland?

Lemaire. J'ai conduit une personne en cabriolet jusqu'à la rue Ville-l'Evêque; je ne sais pas qui.

Le *président*. Vous ne savez pas quelle est la personne que vous avez conduite?

Lemaire. Non, monsieur.

Le *président*. Deux personnes ne sont-elles pas descendues de votre voiture?

Lemaire. Oui.

Le *président*. Ne sont-elles pas rentrées longtemps après?

Lemaire. Une heure, une heure et demie après.

Le *président*. Où les avez-vous conduites?

Lemaire. Au coin de la rue Ville-l'Evêque et au coin de celle de la Magdeleine.

Le *président*. N'est-ce pas chez le général Moreau?

Lemaire. Je ne le crois pas.

Le *président*. Vous n'avez pas connaissance d'autres faits?

Lemaire Non, monsieur; du moins je ne m'en rappelle pas.

Le *président*. Reconnaissez-vous l'accusé Rolland?

Lemaire. Oui, monsieur; je le reconnais pour mon maître.

Le *président*. Vous n'en connaissez pas d'autres?

Lemaire. J'ai connu monsieur (en montrant Lajolais, désigné sous le nom de Petit) pour être venu à la maison plusieurs fois.

Le *président.* Lajolais?

Lemaire. Je ne sais si c'est M. Lajolais; je ne sais pas son nom.

Le *président.* N'a-t-il pas eu des conférences avec Pichegru?

Lemaire. Je ne sais pas.

Le *président.* Ne venait-il pas chez Rolland pour voir Pichegru?

Lemaire. Je ne sais pas s'il venait pour la personne, ou pour mon maître.

Le *président.* Vous n'en connaissez pas d'autres?

Lemaire. Non, monsieur, aucun.

Le *président.* Accusé Rolland, avez-vous quelque chose à répondre?

Rolland. Non, monsieur.

Le *président.* N'avez-vous pas logé Pichegru?

Rolland. Je l'ai logé.

Le *président.* Savez-vous pourquoi Pichegru était venu à Paris?

Rolland. J'ai cru et je crois qu'il venait pour

tâcher de rentrer en grace auprès du Gouvernement.

Le *président.* Est-il resté long-temps chez vous ?

Rolland. Il est arrivé le 15 au soir, conduit par l'ex-général Lajolais et le citoyen Couchery, et en est reparti le 17 après-midi.

Le *président.* Quelle est la personne qui vous a prévenu que Pichegru était à Paris ?

Rolland. L'ex-général Lajolais.

Le *président.* Quel est celui qui vous a engagé à loger Pichegru ?

Rolland. L'ex-général Lajolais est venu me dire, de la part de Pichegru, qu'il désirait que je lui procurasse un logement pour quelques jours, et que je devinsse intermédiaire entre ces deux généraux pour leur réconciliation.

Le *président.* N'avez-vous pas prêté votre cabriolet pour conduire Pichegru et Lajolais ?

Rolland. Le premier jour que le général Pichegru a logé chez moi, devant aller chez Moreau le soir même, il se servit de mon cabriolet ; je crois le lui avoir offert.

Le *président.* N'avez-vous pas pensé qu'il les avait conduits chez le général Moreau ?

Rolland. Oui ; je le savais.

Le *président.* Vous avez connu le général Moreau ?

Rolland. J'ai servi sous ses ordres à l'armée du Rhin.

Le *président.* Vous connaissez aussi Lajolais ?

Rolland. Je connais Lajolais pour l'avoir vu à l'armée d'abord, ensuite à Strasbourg où j'ai demeuré long-temps, et ensuite chez Pichegru, dont il était fort ami.

Le *président.* Lajolais ne venait-il pas chez vous, principalement pour vous donner des nouvelles de Pichegru ?

Rolland. J'ai vu, en six ans, deux ou trois fois l'ex-général Lajolais.

Le *président.* Ne vous a-t-il pas prévenu de la réconciliation entre Pichegru et Moreau ?

Rolland. C'est la dernière fois que je vis l'ex-général Lajolais, avant son départ pour Strasbourg, que je lui demandai moi-même s'il était vrai que le rapprochement dont on m'avait parlé entre Moreau et Pichegru avait eu lieu, à quoi il répondit affirmativement, en ajoutant sur ma demande ultérieure : que le général Moreau avait fait à cet égard tout ce que pouvait attendre de lui Pichegru.

Le *président.* Il paraît constant que vous saviez, lorsque vous avez prêté votre cabriolet pour conduire Pichegru et Lajolais, qu'ils allaient chez Moreau?

Rolland. Oui, M. le président, je le sais.

Le *président.* A quelle heure êtes-vous rentré ce soir-là chez vous?

Rolland. Vers dix heures, dix heures et demie; je n'y ai trouvé personne.

Le *président.* Que vous dit Pichegru lorsqu'il rentra?

Rolland. Je demandai au général Pichegru s'il était content du général Moreau? il me répondit d'une manière à me faire appercevoir qu'il n'en n'était rien: c'est seulement alors qu'il se déboutonna, et me dit pour la première fois ce qui avait pu l'amener en France.

Le *président.* Que vous dit-il?

Rolland. Qu'il était venu à Paris pour un objet différent de celui que je croyais l'y avoir amené: il ajouta qu'il avait vu les princes en Angleterre; qu'il avait été chargé par eux de faire des ouvertures à Moreau pour le roi. En conséquence, il me détailla la conversation qu'il avait eue avec le général Moreau, à peu près en

ces termes : « Il dit qu'ils n'étaient point tombés » d'accord ; qu'alors il me priait de le revoir le » lendemain pour lui demander si déterminé- » ment il voulait, ainsi qu'on a entendu que » je le lui ai dit, conduire un mouvement » royaliste ; ou, dans le cas contraire, ses gens, » à lui Pichegru, agissant, s'il voulait s'en- » gager à remettre l'autorité entre les mains » légitimes aussitôt qu'il en serait investi. »

C'est la seule fois ; c'est la première fois que j'ai su qu'il était venu à Paris pour cet effet.

Le *président*. Cette nouvelle - là vous étonna-t-elle ?

Rolland. Elle a dû m'étonner ; elle aurait étonné en effet tous hommes pacifiques, qui ne connaissaient pas ce qui se passait.

Le *président*. Ainsi, vous avez la certitude que le cabriolet que vous avez prêté a servi à conduire Lajolais et Pichegru chez Moreau ?

Rolland. Oui, monsieur.

Le *président*. Frenières n'y était-il pas ?

Rolland. Il les y avait conduits, et la veille je ne savais pas un mot de tout cela.

Le *président*. Qu'avez-vous observé à Pichegru sur ce qu'il vous a dit ?

Rolland. J'avoue franchement que, dans le trouble qu'a fait naître en moi une ouverture de cette espèce, j'ai hésité long-temps. J'ai pris le parti de ne rien dire et de me retirer; je croyais qu'il y avait du danger.

Le *président.* Avez-vous été chez Moreau? Avez-vous rempli la mission dont Pichegru vous avait chargé?

Rolland. Le résultat des réflexions que j'ai été dans le cas de faire, depuis cet instant jusqu'au lendemain, heure à laquelle je sors ordinairement, où je pouvais aller chez le général Moreau, de ces réflexions est venue l'idée probable que le général Moreau, dans l'état de retraite où il vivait, dans l'esprit qui paraissait l'animer, ne voudrait prendre aucun intérêt aux démarches dont me chargeait Pichegru; et s'il en eût été ainsi, sans doute je me fusse tiré de là avec beaucoup de facilité.

Le *président.* Vous avez été chez le général Moreau?

Rolland. Oui.

Le *président.* Quel a été le résultat de la démarche que vous avez faite chez Moreau?

Rolland. Le général Moreau, après m'avoir entendu, me répondit, sans passion aucune,

avec le ton de tranquillité qu'il a pour l'ordinaire: « Je ne me mettrai jamais à la tête d'aucun » mouvement pour les Bourbons ; ils se sont tou- » jours si mal conduits, qu'un essai de cette » nature ne réussirait pas ; que si cependant on » voulait agir dans un autre sens, je l'ai déjà » dit à Pichegru, il faudrait que les Consuls et » le Gouverneur de Paris disparussent. Je » crois avoir dans le Sénat un parti assez fort » pour obtenir l'autorité. Le premier essai que » j'en ferais, serait pour mettre son monde à » couvert, ensuite de quoi l'opinion dictera ce » qu'il conviendra de faire. »

Le *président.* N'ajouta-t-il pas qu'il ne s'engagerait à rien par écrit ?

Rolland. Il ajouta qu'il ne s'engagerait à rien par écrit.

Le *président.* Lui avez-vous fait quelques observations ?

Rolland. Je ne lui en ai pas fait, si ce n'est que je lui ai demandé : Mais, croyez-vous que Pichegru ait les moyens réellement de réussir dans un plan semblable? et que le général Moreau me répondit, avec le ton qui le caractérise: A vous dire vrai, j'en doute, et je ne le crois pas.

Le *président*. Accusé Moreau, avez-vous quelque chose à répondre à la déclaration que vient de faire Rolland ?

Moreau. Oui, M. le président. Je puis vous assurer que si le mérite bien connu du général Pichegru n'a pu déterminer mon opinion, certainement ce n'est pas l'éloquence de ce M. Rolland qui m'a fait changer dans deux heures.

Le *président*. Avez-vous vu Rolland chez vous ?

Moreau. Oui.

Le *président*. Quel a été l'objet de sa visite ?

Moreau. De me parler d'une conversation que j'avais eue la veille avec le général Pichegru, où réellement nous n'étions pas tombés d'accord.

Le *président*. Quel a été l'objet de la conférence de la veille avec le général Pichegru ?

Moreau. La conversation s'était bornée, de sa part, à me faire des questions sur l'état de la France; il m'a d'abord demandé s'il m'avait été fait des propositions de la part des princes français; ensuite il m'a demandé si je ne croyais pas que les princes eussent beaucoup de partisans en France; si je croyais à la descente en Angleterre, si je croyais que la descente en Angleterre réussirait ou ne réussirait pas, ne causerait pas

de mouvement en France. Je répondis à toutes ces questions ; et comme mes réponses n'étaient pas d'accord probablement avec ses désirs, nous nous sommes séparés sans mécontentement prononcé de sa part, néanmoins avec beaucoup de froideur ; je ne l'ai pas vu depuis ; mais M. Rolland est venu le lendemain, en conversation qui n'avait pas l'air de contenir des propositions, me répéter tout cela. J'ai répété à peu près tout ce que j'avais dit au général Pichegru, que tout cela étaient des folies ; la preuve, c'est qu'il convient que je lui ai dit que Pichegru n'avait pas de moyen de réussir. Si je lui ai dit que Pichegru n'avait pas de moyen de réussir, il faudrait me supposer un grand fou de le dire, et de vouloir de suite qu'il entreprît d'exécuter ses projets.

Le *président*. Ce que vous venez de dire n'est pas d'accord avec ce qu'a dit Rolland.

Vous avez eu une conférence avec Pichegru la veille. Il paraît que ce n'était pas pour votre réunion ; la réunion était opérée, et lorsque Pichegru est venu chez vous, il était assuré d'y être bien reçu ; il vous a parlé, sans doute, de l'objet qui l'amenait à Paris, de ses projets, et vous a demandé quelle était votre opinion, qu'il connaissait peut-être d'avance.

Moreau. Je vous assure qu'il ne m'a point parlé de projets.

Le *président.* Cependant il en a rendu compte à Rolland.

Moreau. Je ne sais pas s'il en a rendu compte à M. Rolland.

Le *président.* C'est parce que vous n'avez pas été d'accord, qu'il a chargé Rolland d'aller le lendemain chez vous, afin de pouvoir vous concilier.

Moreau. Je ne sais pas si Pichegru avait la modestie de croire que M. Rolland était plus instruit, plus éloquent que lui; mais certainement il y a entr'eux une grande différence.

Le *président.* Vous avez bien déclaré « que » vous n'entendiez pas vous mettre à la tête d'un » mouvement pour les Bourbons; qu'ils s'étaient » si mal conduits, qu'un essai semblable ne » réussirait pas. » Mais, vous avez ajouté : « Si » Pichegru voulait agir dans un autre sens, en ce » cas il faudrait que les Consuls et le Gouver- » neur de Paris disparussent; que vous croyiez » avoir dans le Sénat, un parti assez fort pour » obtenir l'autorité ».

Moreau. C'est-à-dire, monsieur le Président, que Rolland dit que j'ai ajouté cela.

Le *président*. C'est d'après la déclaration de Rolland que je vous parle ; vous lui auriez dit : « qu'il fallait que les » Consuls et le Gouverneur de Paris disparussent. » Vous auriez ajouté « que vous aviez un parti assez fort » dans le Sénat pour obtenir l'autorité ; » de » manière que, d'après ce que vous auriez dit à Rolland, vous vouliez bien ne pas agir pour les Bourbons, mais pour vous, pour votre compte ; vous vouliez que l'autorité vous fût remise, sauf, de votre côté, à remettre cette autorité à telle personne que vous auriez jugé à propos. Vous avez enfin eu soin de déclarer que vous ne vous engageriez à rien par écrit.

Moreau. Maintenant, voici ma réponse à cette déclaration : Premièrement, il eût été ridicule de ma part de l'avoir dit à M. Rolland. Il convient que je lui ai dit que le général Pichegru n'avait pas de moyens de rien tenter ; je n'en sais rien ; mais si j'avais cru que le général Pichegru n'eût pas de moyens à tenter, il eût été ridicule de proposer à Pichegru de tenter quelque chose ; d'un autre côté, il eût été encore plus ridicule de proposer à des royalistes prononcés et attachés à la maison de Bourbon, de faire un mouvement royal pour me remettre l'autorité : c'eût été du dernier ridicule. Ensuite,

si je voulais faire un mouvement pour moi, où sont mes complices, où sont ceux que j'ai séduits, que j'ai voulu séduire? Je ne vois personne, je ne connais personne dans le Sénat, ni au conseil d'état; j'ai renoncé, depuis quatre ans que la paix est faite, à toute correspondance dans l'armée, dans les autorités constituées; je ne vois personne à Paris. Où sont mes projets royalistes depuis 1789?

Le *président*. Accusé Rolland, persistez-vous dans la déclaration que vous avez faite? Votre déclaration est elle exacte?

Rolland. J'ai pour principe la plus grande sincérité. Il m'eût été infiniment agréable de n'être pas obligé de faire cet aveu; mais je ne pouvais pas m'en dispenser; j'ai dû le faire pour rectifier les principaux membres de la conversation de la conférenee que j'avais eue, et qui avait été entendue. Ainsi, le conseiller d'état Réal me l'a dit dans mes interpellations; j'ai dit ce que je croyais avoir entendu dire. Je crois n'avoir dit que ce que j'ai entendu dire. Il me reste le regret de l'avoir dit, et de savoir qu'elle peut nuire au général Moreau.

Le *président*, à Rolland. Avez-vous rendu

compte à Pichegru de la réponse qui vous a été faite?

Rolland. J'en ai rendu compte au général Pichegru, en lui rendant compte d'une lettre que je lui avais fait écrire, afin de me tirer d'embarras et de m'en aller à l'armée.

Le *président.* Que vous a dit Pichegru?

Rolland. Il m'en a marqué son mécontentement, sans me rien dire.

Le *président.* N'est-ce pas le même soir qu'il est sorti de chez vous?

Rolland. Il a quitté mon domicile.

Le *président.* Lajolais était-il engagé ce jour-là à dîner avec Pichegru et Moreau?

Rolland. Lajolais est parti avec Pichegru un instant après.

Le *président.* Pichegru n'était-il pas parti avec Lajolais?

Rolland. Il est parti avec Lajolais ce soir-là.

Le *président.* N'avez-vous pas été encore de nouveau chez Moreau?

Rolland. Je suis retourné chez le général Moreau pour lui dire que je partais, et pour lui donner l'adresse du général Lajolais, qui m'avait chargé de la lui remettre.

Le *président*. Lajolais, le lendemain, n'est-il pas venu chez vous ?

Rolland. Je crois que c'est le lendemain.

Le *président*. Que vous dit Lajolais?

Rolland. Lajolais m'a dit qu'il désirait que je donnasse son adresse au général Moreau.

Le *président*. Pourquoi ?

Rolland. Il ne m'en dit pas la raison. Je vous demande pardon, si, afin que son secrétaire puisse le voir, parce qu'il ne pouvait pas aller chez le général Moreau.

Le *président*. Avez-vous, depuis ce temps-là, revu Lajolais?

Rolland. J'ai revu Lajolais une seule fois. J'avais du monde; il vint chez moi, et il me parla à l'oreille, et assez bas pour que je n'entendisse pas tout ce qu'il disait. Il me dit que le général Pichegru quittait Paris. Je n'entendis pas bien s'il quittait Paris, ou seulement le logement où il était. Je dus croire que c'était Paris, parce qu'après avoir été le lendemain chez le général, pour lui montrer la feuille de route que j'avais prise, afin de lui prouver que je quittais Paris, je désirais lui persuader, à lui, de le quitter aussi. Le général Pichegru se rendit à mes raisons, et me dit qu'il le quitterait, et il

le pensait, sans doute; car j'ai vu tout à l'heure la confirmation de ceci dans la déclaration de M. Moreau.

Le *président*. Comment, en ayant connaissance du complot qui avait été formé, n'avez-vous pas prévenu le Gouvernement de ce complot?

Rolland. Parce que je n'ai vu que deux hommes divisés. Aucun mouvement probable ne pouvait se faire d'après cette décision-là. C'était une raison principale. Ensuite, on ne peut dénoncer sans jeter le trouble dans les familles. J'aime le repos, et n'ai jamais aimé à dénoncer.

Le *président*. Quand il s'agit du salut de son pays, on est obligé de faire des déclarations.

Rolland. A cet égard, le projet existait à peine; je ne connaissais pas les moyens; je devais croire que le général Moreau, après l'esprit que je lui connais, ne voudrait point se mêler de cet objet. En dénonçant je devais donner la preuve; n'en connaissant pas davantage, aurais-je été parler d'un projet qui ne devait pas avoir de suite? Il était possible que de fausses mesures, prises par trop de précipitation, fissent manquer le but, et qu'après avoir voulu rendre service à l'Etat, la chose ayant manqué, on me rendît en quelque façon responsable de

l'évènement; que l'on crût que j'aurais imaginé une conspiration pour me faire valoir, on pût me soupçonner d'avoir trahi le Gouvernement en prétendant l'avoir servi. Cette position était extrêmement pénible.

Lajolais. J'aurai l'honneur de vous observer que M. Rolland a déclaré que j'avais monté dans son cabriolet avec Frenières.

Le *président.* C'est une erreur.

Lajolais. Je vous prierai, citoyen président, de vouloir bien interpeller Rolland de dire si, lorsque le général Pichegru a fait l'aveu dont il vient de faire mention, j'étais témoin, si j'y ai assisté?

Rolland. Non.

Le *président.* Il n'a pas déclaré que vous étiez témoin.

Rolland. Je ne l'ai jamais vu avec vous.

Le *président.* Accusé Couchery, on vous a demandé, lors de votre interrogatoire du 25 germinal, si vous aviez eu des rendez-vous avec Pichegru; lors de votre confrontation avec Rivière, on vous a invité à vous expliquer à cet égard; vous avez rendu compte du premier rendez-vous?

Couchery. D'une rencontre.

Le *président.* Il y a eu rendez-vous avec Rivière.

Couchery. C'est-à-dire, je n'ai point entendu MM. de Rivière et Pichegru se donner rendez-vous; mais ayant conduit deux fois Pichegru dans une rue où Rivière était, j'ai été autorisé à le penser.

Le *président.* Vous avez répondu :

Il y a eu deux rendez-vous avec Rivière : c'est *dans une petite rue, du côté Saint-Martin.* (Voyez l'interrogatoire imprimé, Pièces justificatives).

Pendant ce temps il demeurait chez la fille Gille?

Couchery. Oui, monsieur; c'est bien loin de chez la demoiselle Gille.

Le *président.* Mais il y demeurait?

Couchery. Oui, il y a demeuré.

Cinquante-neuvième témoin.

Alexandre Dufay Frocourt, âgé de 48 ans, propriétaire, demeurant à Francourt, département de la Somme, détenu au Temple.

Le *président.* Connaissez-vous les accusés?

Frocourt. Non, monsieur.

Le *président*. Vous ne connaissez pas Rochelle?

Frocourt. Je ne le connais pas sous ce nom; je ne le connais que depuis . . . .

Le *président*. Et avant son arrestation?

Frocourt. Sous le nom de Richemont.

Le *président*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Frocourt. Il est passé chez moi une fois au mois de septembre, et une fois au mois de janvier.

Le *président*. Lequel, comment se nommait-il?

Frocourt. Les citoyens de Richemont et Deville.

Le *président*. Lajolais, levez-vous. *Au témoin*: Voyez si vous reconnaîtrez Lajolais.

Frocourt. Je le reconnais.

Le *président*, à Rochelle. Levez-vous. *Au témoin*: Le reconnaissez-vous?

Frocourt. Je le reconnais.

Le *président*. Vous ne l'avez jamais connu que sous le nom de Richemont?

Frocourt. Oui, monsieur.

Le *président*. Est-ce Rochelle qui vous a présenté Lajolais sous le nom de Deville?

Frocourt. Oui, monsieur.

Le *président.* Vous leur avez donné asile?

Frocourt. Oui, monsieur.

Le *président.* Et vous n'avez pas pris d'information pour savoir ce qu'ils étaient?

Frocourt. Non, citoyen.

Le *président.* Vous étiez maire de votre commune?

Frocourt. Oui, monsieur.

Le *président.* Vous les avez logés sans information?

Frocourt. M. Richemont m'a proposé M. Deville comme son ami.

Le *président.* Il y avait donc long-temps que vous connaissiez Richemont?

Frocourt. A peu près deux ans.

Le *président.* Vous deviez bien savoir qu'il ne se nommait pas Richemont?

Frocourt. Je ne l'ai jamais connu que sous ce nom.

Le *président.* Présentez au témoin ce passe-port. (On montre le passe-port.)

Au témoin. La signature est-elle de vous?

Frocourt. Non, monsieur; c'est un passe-port faux. J'ai déclaré à la Préfecture qu'il était faux.

Le *président*. Montrez ce passe-port à Lajolais. (On le présente.) Connaissez-vous ce passe-port ?

Lajolais. Oui, monsieur.

Le *président*. Qui vous l'a procuré ?

Lajolais. Larochelle.

Larochelle. Ce n'est pas moi qui vous ai remis ce passe-port ; monsieur se trompe.

Le *président*. Mais pourquoi, vous qui aviez déjà pris le nom de Deville, avez-vous pris ce passe-port sous celui de Levasseur ?

Lajolais. J'aurai l'honneur d'observer que j'étais extrêmement pressé par mes créanciers ; conduit ici à Paris, devant retourner dans mon département, il m'importait de n'être point arrêté.

Le *président*. Vous avouez avoir reçu ce passe-port.

Lajolais. C'est juste ; je n'en ai jamais eu d'autre. Ce passe-port est du 26 fructidor an 11.

Le *président*. C'est lorsque vous avez retourné en Angleterre ?

Lajolais. Je n'ai été qu'une seule fois en Angleterre. J'ai été à cette époque-là chez monsieur de Frocourt, et nous avons été, monsieur Rochelle et moi, y faire une partie de chasse.

J'y fus avec monsieur Rochelle ; il me dit, étant très-connu dans le pays : Je vous ferai avoir un passe-port.

Le *président.* Mais les créanciers ignoraient sans doute que vous étiez à Paris ou chez le maire de cet endroit ?

Lajolais. Je vous demande pardon, ils me poursuivaient par-tout.

Le *président.* Vous logiez en hôtel garni, que pouvaient-ils saisir ?

Lajolais. On m'aurait fait arrêter.

Le *président.* Avez-vous des contraintes par corps ?

Lajolais. On aurait pu se saisir de ma personne.

Le *président.* Avez-vous des jugemens qui vous condamnent par corps ?

Lajolais. J'en ai beaucoup.

Le *président.* Où sont-ils ?

Lajolais. Si on a fait venir mes papiers, il doit s'y en trouver. Il y en a peut-être pour plus de 80,000 francs.

Le *président.* Vous prétendez que ce passe-port vous a été remis par Rochelle ?

Lajolais. C'est lui qui me l'a remis. Si je l'avais su faux, je ne l'aurais pas accepté. Si

j'avais eu l'intention d'en faire un mauvais usage, lors de mon arrestation je n'avais qu'à le produire, on ne m'aurait pas arrêté, ne me connaissant pas : je n'aurais pas été impliqué dans une mauvaise affaire.

Soixantième témoin.

Dame de Fay, marchande, femme Frocourt, âgée de 42 ans, demeurant avec son mari, actuellement aux Madelonnettes.

Le *président.* Connaissez-vous les accusés?

Femme *Frocourt.* Je connais Rochelle sous le nom de Richemont.

Le *président.* Accusé Lajolais, le connaissez-vous?

Femme *Frocourt.* Oui, monsieur, sous le nom de Deville.

Le *président.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Femme *Frocourt.* Ils ont logé chez moi dans le mois de janvier.

Le *président.* Combien de jours?

Femme *Frocourt.* Une journée.

Le *président.* Ils venaient de débarquer d'Angleterre?

Femme *Frocourt.* Je n'en sais rien, je ne leur ai pas demandé, ils ne me l'ont pas dit.

Le *président*. A quelle époque les avez-vous logés?

Femme *Frocourt*. Au mois de janvier dernier.

Le *président*. Vous veniez de débarquer d'Angleterre, Lajolais, au mois de janvier dernier?

Lajolais. Nous venions d'Angleterre; nous avons logé chez madame.

Le *président*. Rochelle, avez-vous quelque chose à répondre?

Rochelle. Non, monsieur, rien du tout.

Soixante-unième témoin.

Joseph Derequehem, âgé de 47 ans, laboureur à Sommereux, détenu au Temple.

Le *président*. Connaissez-vous Rochelle?

Derequehem. Oui, monsieur.

Le *président* (au témoin.) Lajolais, le reconnaissez-vous?

Derequehem. Je le reconnais, parce qu'on me l'a fait connaître ici.

Le *président*. Mais l'avez-vous reconnu?

Derequehem. Oui, monsieur.

Le *président*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Derequehem. Je déclare que je les ai conduits deux fois: une fois à Beauvais, et l'autre à Clermont.

Le *président*. N'avez-vous pas logé Rochelle?

Derequehem. Je l'ai logé une fois, quand il est venu me voir dans les temps.

Le *président*. N'a-t-il pas couché chez vous?

Derequehem. Non, monsieur, il n'a jamais couché chez nous; mais il m'est venu voir comme parent.

Le *président*. N'avez-vous pas conduit dans quelque endroit Lajolais deux fois?

Derequehem. Une fois à Beauvais, et l'autre à Clermont.

Le *président*. Quel nom prenait-il?

Derequehem. Je n'ai pas connu son nom.

Le *président*. Vous n'avez pas su qu'il prenait le nom de Deville?

Derequehem. Je n'ai jamais su son nom.

Le *président*. Vous les avez conduits sur la route de Beauvais à Paris?

Derequem. Oui, monsieur.

Le *président*. Est-ce des accusés Rochelle et Lajolais, ici présens, dont vous avez entendu parler dans votre déposition?

Derequehem. Oui, monsieur.

Le *président*. Vous les connaissez bien tous les deux?

Derequehem. Je ne connais que Richemont (Rochelle.)

Le *président.* Vous avez reconnu l'autre également?

Derequehem. Je ne l'ai reconnu qu'ici, je ne sais pas auparavant.

Le *président.* Lajolais, dans quel endroit avez-vous été arrêté?

Lajolais. Rue Culture Sainte-Catherine.

Le *président.* Y avait-il long-temps que vous y demeuriez?

Lajolais. Trois semaines.

Le *président.* Où demeuriez-vous auparavant?

Lajolais. J'y ai demeuré en revenant d'Angleterre.

Le *président.* On a saisi sur vous des billets de la banque d'Angleterre, montant à 993 liv. sterlings?

Lajolais. Oui, monsieur.

Le *président.* On a saisi également une valise, dans laquelle il y avait, en or, 5671 livres, argent de France; plus, en pièces d'or, 696 livres. D'où provenaient ces sommes-là?

Lajolais. Ce sont des fonds qui, dans le

principe, appartenaient au général Pichegru qui, en sortant de chez moi, les avait laissés à ma disposition.

Le *président.* N'est-ce pas en Angleterre que vous avez reçu ces sommes-là?

Lajolais. Point du tout; c'est le général qui les a laissées à ma disposition, me sachant extrêmement gêné, et étant d'ailleurs en compte courant avec lui.

Le *président.* Pourquoi ne payiez-vous pas vos créanciers?

Lajolais. Je n'en ai pas eu le temps; c'est la veille qu'il est sorti de chez moi, et j'ai été arrêté le lendemain de son départ. Il avait mis des fonds à ma disposition, parce que j'étais en compte ouvert avec lui.

Le *président.* Connaissez-vous l'abbé David?

Lajolais. Du tout.

Le *président.* Vous ne lui avez jamais parlé?

Lajolais. Jamais de la vie.

Le *président.* Vous n'êtes pas d'accord avec la première déclaration que vous avez faite devant le conseiller d'état Réal.

Lajolais. Je suis très-fort d'accord.

Le *président*. Je vais vous rappeler ce que vous avez dit ; vous avez déclaré que vous aviez su, par l'abbé David, que Pichegru et Moreau, divisés, étaient réconciliés.

Lajolais. Je vous prierai de vous faire représenter l'original de ma déposition, vous verrez que j'ai dit : *J'ai su, non par l'abbé David*, mais *j'ai su qu'un intermédiaire, l'abbé David*, les avait réconciliés ; je n'ai pas dit le tenir de l'abbé David ; alors l'abbé David n'aurait pu me le dire, était-il au Temple.

Le *président*. Vous avez dit « que vous étiez » lié depuis long-temps de l'amitié la plus » fraternelle, la plus tendre avec le général » Pichegru, que vous lui conserviez tou- » jours les mêmes sentimens ; que ses mal- » heurs non mérités vous le rendait encore » plus cher, et ses intérêts plus sacrés : que » vous saviez que depuis quelque temps, » et par l'intermédiaire d'un ami commun, » l'abbé David .... »

Lajolais. Je n'avais pas su par l'abbé David.

Le *président*. Qui vous l'avait dit ?

Lajolais. Je l'ai su l'année dernière à Paris; cinquante personnes me l'ont dit.

Le *président.* Que *Pichegru et Moreau, long-temps divisés, étaient enfin réconciliés.*

Lajolais. C'est vrai.

Le *président. Je lui ai porté une lettre; et dans les différentes conversations que j'ai eues avec Moreau, cette réconciliation a été confirmée.*

Lajolais. Cela me l'a confirmé.

Le *président. Moreau m'a témoigné le désir d'avoir une entrevue avec Pichegru.*

Lajolais. Je vais avoir l'honneur de vous expliquer cela.

Le *président.* Quand je vous aurai donné lecture de votre déclaration, vous ferez les observations que vous croirez devoir faire.

Le *président continue. Je me suis chargé de la procurer*, etc.

Le *président* continue de lire, la déclaration de Lajolais. (Voyez aux Pièces justificatives.)

Le *président.* C'est la première déclaration

que vous avez faite le 25 pluviose dernier.

Lajolais. J'aurai l'honneur de vous observer qu'on parle ici d'entrevue. Le général Moreau ne m'a pas dit qu'il désirait avoir une entrevue avec le général Pichegru.

Le *président.* Pourquoi l'avez-vous dit?

Lajolais. Le général Moreau m'a déclaré qu'il aurait beaucoup de plaisir à voir le général Pichegru, et qu'il désirait bien qu'il quittât l'Angleterre.

Le *président.* Quand on fait une déclaration de cette importance-là, on doit la réfléchir. Faites attention que cette déclaration est toute de vous, qu'on ne vous a fait aucune interpellation.

Lajolais. Je ne l'ai pas écrite.

Le *président.* Tout est de votre main, on vous en a donné sans doute lecture.

Faites attention, je vais vous la rappeler.

J'ai vu Moreau plusieurs fois l'été dernier.

L'avez-vous vu?

Lajolais. Je l'ai vu trois ou quatre fois.

Le *président. Je lui ai porté une lettre, et dans les différentes conversations que j'ai*

eues avec Moreau, cette réconciliation a été confirmée.

Lajolais. C'est juste.

Le *président. Moreau m'a témoigné le désir d'avoir une entrevue avec Pichegru.* A Lajolais : C'est vous qui parlez. *Je me suis chargé de la procurer.* A Lajolais : Expliquez-vous maintenant ?

Lajolais. Le général Moreau m'a témoigné qu'il désirait bien que Pichegru quittât l'Angleterre, et qu'il aurait du plaisir à le revoir.

Le *président.* Faites bien attention à ce que vous avez dit.

Lajolais. J'aurai l'honneur de vous observer que je suis Allemand alsacien. Si vous prenez les mots au pied de la lettre, je ne connais pas la force des expressions.

Le *président.* Si vous êtes Allemand, vous savez très-bien le français.

Lajolais. Je sais bien le prononcer, mais mal le comprendre. Je suis Alsacien, ma langue familière est l'allemand. Je ne connais pas la force des expressions.

Le *président*. *J'ai eu avec Moreau plusieurs conférences.*

Lajolais. Je vais déclarer le sens de la chose.

Le *président l'interrompt*. Attendez.

Bellard, *défenseur*. Monsieur le président, je vous demande pardon. C'est pour la régularité des débats. Je supplie la Cour de vouloir bien ordonner que Lajolais s'expliquera sur un fait extrêmement précieux, qu'il importe à la justice de la Cour de ne pas perdre de vue.

Le *président l'interrompt*.

Bellard. Nous n'abusons pas du droit qu'ont les défenseurs des accusés, de faire à leur tour des interpellations aux coaccusés.

Le *président*. Vous n'avez pas le droit de me prescrire ce que je dois faire.

Bellard. Ce n'est point au premier président de la Cour que j'aurai la présomption de vouloir tracer sa conduite, c'est un devoir que je remplis.

Lajolais. J'ai vu le général Moreau l'été dernier; j'ai eu l'honneur de lui remettre un petit billet que Pichegru m'avait fait passer, lequel billet portait en substance

une recommandation qui s'adressait au général Moreau, et par lequel il le priait de s'employer pour moi, de s'intéresser pour me faire remettre en activité de service. Alors, dans cette conférence, il me témoigna beaucoup de plaisir d'avoir eu des nouvelles de Pichegru, et qu'il désirait bien le revoir, et sur-tout qu'il ne voudrait pas le savoir en Angleterre, à cause des circonstances.

Le *président*. Moreau vous a-t-il, ainsi que vous l'avez déclaré, témoigné le désir d'avoir une entrevue avec Pichegru ?

Lajolais. Il ne m'a pas dit précisément entrevue.

Le *président*. Cependant, vous avez précisé l'entrevue; ensuite, lorsque Pichegru, qui désirait savoir si le général Moreau était toujours dans les mêmes dispositions amicales qu'il avait pour lui, en fut certain, Lajolais s'est rendu à Paris, et a procuré l'entrevue.

Accusé Moreau, avez-vous quelques observations à faire ?

Moreau. J'en ai une très-importante. C'est que le général Lajolais était à Paris au mois

de juin, et il est parti pour l'Angleterre; il est arrivé en Angleterre au mois de decembre. Si je lui avais demandé une entrevue, et qu'elle eût pu avoir un objet aussi important qu'une conjuration, il n'aurait pas mis depuis le mois de juin jusqu'au mois de décembre pour aller en Angleterre.

Le *président*. C'est en fructidor qu'il est parti?

Lajolais. Je ne suis pas parti pour Londres en fructidor; mais j'ai été en Alsace.

Le *président*. Où est la preuve que vous avez été en Alsace?

Lajolais. J'ai été en Alsace.

Moreau. Si j'avais demandé une entrevue, on n'avait pas mis un grand empressement à me la procurer, puisque j'ai vu le général Lajolais au mois de juin, et qu'il n'est arrivé en Angleterre qu'au mois de décembre.

Lajolais. Je prie M. le président de vouloir bien interpeller Rolland, s'il n'est pas vrai que je lui ai dit que je partais pour l'Alsace?

Rolland. Je crois qu'il y est réellement allé.

Le *président.* A quelle époque?

Rolland. Il y a long-temps, six mois à peu près.

Lajolais. A la fin de l'automne.

Le *président.* N'est-ce pas en fructidor?

Rolland. A peu près.

Lajolais. A la fin de la moisson.

Le *président.* C'est à cette époque qu'il a dit qu'il allait en Alsace?

Rolland. Oui.

Moreau. Je n'ai pas vu M. Lajolais pendant tout le temps qu'il a été à Paris; je l'ai vu au commencement de l'été, au moment où M. Lajolais l'a dit.

Lajolais. Si j'avais tardé quatre jours plus tard à revenir d'Angleterre, le passage aurait été fermé à cause de la guerre. On doit se rappeler l'époque du commencement des hostilités.

Moreau. C'est à cette époque que j'ai vu M. Lajolais; j'ai passé le reste du temps à la campagne; et je n'ai plus entendu parler de lui qu'à la fin l'hiver. Les conférences que j'ai eues avec M. Lajolais se sont bornées à deux ou trois.

Le *président.* Lorsqu'il est revenu d'Angleterre?

Moreau. Je commence par parler de celle de l'été. Lajolais m'a demandé d'abord que je tâche de le faire employer. Il m'a apporté un billet ouvert du général Pichegru, qui portait la recommandation de le faire employer.

J'ai dit à M. Lajolais que je ne pouvais le faire employer, parce que d'abord j'étais à la campagne, et ensuite parce que je n'avais aucune occasion de voir le Gouvernement ni les ministres.

Il est venu ensuite, quelques jours après, chez moi; il me dit qu'il voulait partir pour l'Alsace, et qu'il manquait d'argent; s'il m'était possible de lui en procurer; ce que je n'ai pas pu faire.

Le *président.* Il s'en est procuré d'un autre côté?

Moreau. Je n'en sais rien.

Les seules choses qui se sont dites dans la conversation, au sujet du général Pichegru avec le général Lajolais, c'était mon désir de le voir rayer. Je n'en avais pas fait un mystère, puisque la demande en avait été faite publiquement au premier Consul, à son audience, par un officier-général, non seu-

lement à son nom, mais encore sous celui de cinq ou six autres officiers-généraux; et quand l'armée de Condé était à Paris, le général Pichegru pouvait bien y être.

Le *président*. Rochelle, à quelle époque avez-vous été à Londres?

Rochelle. C'est à la fin du mois d'août.

Bonnet, défenseur du général Moreau. Je vous demande en grace de vouloir bien interpeller l'accusé Lajolais de s'expliquer sur le fait que vient de présenter le général Moreau, que le général Lajolais ayant demandé de l'argent à emprunter au général Moreau, celui-ci lui en avait refusé.

Lajolais. C'est très-exact. Alors Couchery m'a prêté cent écus pour aller en Alsace.

Le *président*. Vous dites que c'est Couchery qui vous a prêté de l'argent?

Lajolais. Cent écus.

Le *président*. Accusé Couchery, convenez-vous que vous avez prêté cent écus à Lajolais?

Couchery. Oui, monsieur; je me suis même fait avancer pour cela un mois de mes appointemens.

Le *président* Voici une seconde déclaration que vous avez faite, Lajolais, le 26 pluviose, le lendemain de celle dont je vous ai donné lecture.

Vous avez été chez le général Moreau le matin.

« *Je vous prie de me faire connaître avec* » *quelques détails* les circonstances de la » première conférence dont vous avez parlé » dans votre interrogatoire d'hier; de me » dire où vous avez pris le général Moreau, » pour le conduire sur le boulevard de la » Magdeleine; comment il y est arrivé; de » quels signaux vous étiez convenus avec » Moreau; comment vous avez pu vous » réunir; combien de temps la conférence a » duré; comment elle a fini; comment » vous en avez su le résultat; et voici votre » réponse :

» J'avais été chez le général Moreau le » matin pour connaître l'endroit qu'il indi- » querait pour rendez-vous; car, au premier » moment que Pichegru était arrivé, j'avais » été en prévenir Moreau. Il m'a indiqué le » boulevard de la Magdeleine, depuis la rue » de Caumartin jusqu'à l'église de la Magde-

» laine ; il me dit qu'il y serait en habit » bleu et en chapeau rond, qu'il frapperait la » terre de quelques coups de canne ; qu'il » viendrait par le boulevard, du côté de la » rue Caumartin.

» Je n'avais qu'à venir du côté opposé.

» Qu'en effet, à neuf heures précises, il » l'avait rencontré au milieu de ce boule- » vard.

» Qu'il avait prévenu le soir même Piche- » gru, maison de Chaillot, n°. 6 ; que Piche- » gru lui avait dit qu'à la même heure il se » trouverait, en fiacre, dans la rue Basse qui » borde le boulevard.

» Qu'une seconde avant que de rencontrer » Moreau, quelqu'un qui l'avait reconnu » lui avait dit : le *général est arrivé ; il est* » *dans ce fiacre-là*, en indiquant la voiture.

» Qu'à l'instant il avait rencontré Moreau, » auquel il avait dit : le général est arrivé ; » qu'alors Moreau lui avait indiqué l'allée » du côté de la rue des Capucines, où la lune » donnait moins, en le priant d'y faire passer » le général Pichegru.

» Qu'il s'était rendu à la portière ; que » Pichegru était précisément du côté par

» lequel il arrivait ; qu'il lui avait semblé » qu'il n'était pas seul.

» Qu'à l'instant Pichegru avait ouvert la » portière et l'avait suivi sur l'autre côté du » boulevard.

» Que les ayant reconnus tous deux, il » s'était retiré sans savoir si Pichegru était » ou n'était pas suivi de ceux qui pouvaient » être avec lui dans sa voiture.

» Qu'il n'avait pas eu la curiosité de » demander, soit à l'un, soit à l'autre, le » résultat de leur conférence. »

Le *président*. Vous avez entendu la déclaration que vous avez faite le 26 pluviose.

Lajolais. J'aurai l'honneur d'observer qu'effectivement j'ai trouvé le général Moreau sur le boulevard de la Magdeleine, mais je ne sais pas si le général Moreau a passé d'un autre côté. Je fus prévenir Pichegru que le général Moreau était là, et j'ai indiqué à Pichegru l'endroit où était le général Moreau ; mais je ne puis affirmer qu'ils se soient vus ou non.

Le *président*. Faites bien attention à votre déclaration, je vais vous la rappeler, c'est essentiel.

« J'avais été chez le général Moreau le » matin, pour connaître l'endroit qu'il indi- » querait pour le rendez-vous. »

Avez-vous été le matin chez le général Moreau ?

Lajolais. Je consens que le général Moreau m'avait indiqué un rendez-vous sur le boulevard de la Magdeleine, mais je ne puis attester qu'il ait vu le général Pichegru.

Le *président.* Vous ne vous rappelez pas ce que vous avez dit:

« Qu'au premier moment que Pichegru » était arrivé, j'avais été en prévenir Mo- » reau. » Ainsi, vous convenez qu'à l'instant où Pichegru est arrivé à Paris, vous avez été en prévenir le général Moreau ?

Lajolais. C'est juste.

Le *président.* « Et m'a indiqué le boule- » vard de la Magdeleine, depuis la rue Cau- » martin jusqu'à l'église de la Magdeleine. » Ce fait est-il vrai ?

Lajolais. Il est vrai.

Le *président.* « Il a indiqué cet endroit-là » pour neuf heures précises du soir. » Est-ce encore vrai ?

Lajolais. Oui, monsieur.

Le *président*. « Il me dit qu'il y serait en » habit bleu et en chapeau rond. »

Lajolais. Tout est parfaitement. Je n'ai que cette observation à faire, c'est que je ne sais pas s'ils se sont vus ou non.

Le *président*. « Qu'il frapperait la terre » de quelques coups de canne. » Vous a-t-il dit qu'il frapperait la terre de quelques coups de canne?

Lajolais. Je crois qu'oui, je ne m'en rappelle pas.

Le *président*. Cependant vous avez assez souvent persévéré dans cette déclaration.

« Qu'il viendrait par le boulevard du côté » de la rue de Caumartin. »

Lajolais. Je ne m'en rappelle pas.

Le *président*. Vous l'avez répété assez souvent; vous avez dit, « que vous viendriez du côté opposé. »

Lajolais. Oui.

Le *président*. « Et à neuf heures pré- » cises, n'avez-vous pas rencontré le général » Moreau au milieu du boulevard de la Mag- » deleine? »

Lajolais. Oui, c'est précisément là-dessus où je suis. Oui, je l'ai rencontré; mais il

a passé du côté opposé où était arrivé Pichegru.

Le *président*. N'avez-vous pas prévenu le soir même Pichegru, du rendez-vous donné par Moreau?

Lajolais. Je l'avais fait prévenir.

Le *président*. Avez-vous prévenu Pichegru que Moreau vous avait indiqué le boulevard de la Magdeleine, comme lieu du rendez vous?

Lajolais. Je ne l'ai pas prévenu, je l'ai fait prévenir.

Le *président*. Vous êtes allé à Chaillot demander Larive, parce qu'il paraît que Pichegru n'était connu que sous ce nom-là?

Lajolais. Je vous demande pardon; il paraît que Larive était Georges, qui était connu sous ce nom-là; j'ai demandé à parler au général Pichegru.

Le *président*. Lorsque vous avez été le prévenir que Moreau vous avait donné ce rendez-vous, n'a-t-il pas dit qu'il se trouverait à la même heure en voiture dans la rue Basse qui borde le boulevard?

Lajolais. J'observe d'abord que je ne m'y

suis pas rendu moi-même, et cela se trouve rectifié par l'interrogatoire suivant.

Le *président*. Vous avez toujours parlé à Pichegru ce jour-là?

Lajolais. Il s'est trouvé au rendez-vous que je lui ai indiqué.

Le *président*. N'avez-vous pas vous-même été sur le boulevard à l'heure indiquée pour le rendez-vous?

Lajolais. Oui.

Le *président*. N'avez-vous pas rencontré une personne qui vous a dit que le général était arrivé? Ne vous dit-il pas qu'il était dans la voiture? ne vous parlait-on pas du général Pichegru?

Lajolais. Oui.

Le *président*. N'avez-vous pas, à l'instant même, rencontré le général Moreau?

Lajolais. Je l'ai vu là.

Le *président*. N'avez-vous pas dit au général Moreau que le général Pichegru était arrivé?

Lajolais. Je crois qu'oui. Jai parlé au général.

Le *président*. Vous avez déclaré : « qu'une

» seconde avant de rencontrer Moreau, quel-
» qu'un qui vous avait reconnu, lui avait
» dit : le général est arrivé ; il est dans cette
» voiture-là, en indiquant du doigt la
» voiture ;

» Qu'à l'instant même vous avez rencontré
» Moreau, auquel vous avez dit : le général
» est arrivé. »

Ces faits-là sont-ils exacts ?

Lajolais. Oui.

Le *président*. Vous avez ajouté alors : « Moreau m'a indiqué l'allée du côté de la » rue des Capucines, où la lune donnait » moins. »

Lajolais. C'est-à-dire, il a passé de ce côté-là ; et j'ai indiqué l'endroit, en disant : le général a passé, et me suis retiré tout de suite.

Le *président*. Vous avez dit que c'était Moreau qui vous avait indiqué l'allée ?

Lajolais. Il a passé de ce côté-là.

Le *président*. Ne vous a-t-il pas prié de faire passer Pichegru de ce côté-là ?

Lajolais. Il était naturel que je l'indiquasse à Pichegru.

Le *président*. Ne vous a-t-il pas semblé que Moreau n'était pas seul ?

Lajolais. Tout seul.

Le *président.* Et Pichegru, était-il seul?

Lajolais. Je n'ai vu que lui. Je crois qu'il y avait une personne dans la voiture; mais je l'ai vu descendre seul de cette voiture, et je peux affirmer que je l'ai vu descendre tout seul.

Le *président.* Bouvet de Lozier, expliquez-vous sur ce fait.

Bouvet de Lozier. J'étais dans la voiture avec Georges et Pichegru.

Lajolais. Je n'ai pas vu Georges du tout.

Le *président.* Avez-vous vu Georges descendre de voiture?

Lajolais. Non.

Le *président.* Georges, convenez-vous de ces faits-là?

Georges. Non.

Lajolais. Il m'a semblé que Pichegru n'était pas seul dans la voiture; mais je puis assurer qu'il est descendu seul, au moins je n'ai vu descendre que lui; et si d'autres sont descendus, je ne les ai pas vus.

Le *président.* Bouvet, qui était dans la voiture, atteste le contraire.

Lajolais. Il peut attester des choses fausses.

Cela peut être aussi. Il en a attesté de fausses; je le lui démontrerai tout à l'heure.

Le *président*. Qui vous a dit que le général Pichegru était arrivé?

Lajolais. Je ne me le rappelle pas; quelqu'un qui a passé et qui m'avait l'air d'appartenir à cette affaire.

Le *président*. Vous n'en savez rien?

Lajolais. Je ne le connais pas.

Le *président*. Accusé Moreau, expliquez-vous sur la déclaration de Lajolais.

Moreau. Les seules conférences que j'aie eues avec le général Pichegru, je les ai eues chez moi. Lorsque le général Pichegru, à ce qu'il paraît, est arrivé à Paris, je ne le savais pas, Lajolais est venu chez moi, me dire qu'il désirerait me voir. Je lui ai dit que je désirais également le voir; mais que les dangers qu'il courait à Paris me faisaient craindre de le voir, et que ce désir-là fût la cause de son arrestation et du mal qui pourrait lui arriver. Moi-même j'étais très-surveillé par le Gouvernement.

Je ne savais pas trop la raison; mais le fait était très-vrai; j'étais peut-être bien la personne qu'un homme proscrit comme lui devait voir le moins à Paris.

M. Lajolais me demanda si je voulais voir Pichegru chez moi à la campagne. Je lui dis que non ; alors il parla du boulevard des Champs-Elysées où je pourrais voir le général, et je m'y refusai constamment. Je ne sais pas si le général Pichegru a été à un rendez-vous, si une mauvaise explication donnée dans ces caquetages a pu faire aller le général Pichegru à la Magdeleine. Ce que je sais, c'est que je ne l'ai jamais vu au boulevard de la Magdeleine, mais chez moi, deux fois. Quant au général Lajolais, je ne puis pas me rappeler également de l'y avoir vu ; il y a cinq mois.

Le *président*. Il était question de rendez-vous entre vous et le général Pichegru?

Moreau. Non, je n'ai jamais donné de rendez-vous.

Le *président*. Et c'est Lajolais qui a été exprès chez vous pour vous demander de faire connaître l'endroit du rendez-vous?

Moreau. Il est venu me demander des rendez-vous ; il est venu même une fois avec Pichegru ; mais je voyais tant de dangers pour le général à venir chez moi et à me parler, que j'ai prié le général Lajolais de

ne plus venir chez moi, de peur que ce ne fût la cause de son arrestation.

Le *président*. Vous avez été sur le boulevard de la Magdeleine?

Moreau. Non, M. le président.

Le *président*. Vous voyez que vous êtes en contradiction directe avez Lajolais.

Moreau. Je suis également en contradiction avec beaucoup de monde.

Le *président*. Il dit que c'est vous qui avez indiqué ce rendez-vous. Bouvet de Lozier, expliquez-vous ; savez-vous si le général Moreau y était ?

Bouvet. Je l'ai entendu dire, et ne l'ai pas vu.

Le *président*. Mais Lajolais vous a vu?

Bouvet. J'ai vu Lajolais.

Le *président*. Mais vous êtes allé exprès pour ce rendez-vous?

Lajolais. Vous dites que vous m'avez vu à la voiture ; il faisait nuit, je ne vous y ai pas vu.

Le *président*. C'est vous-même qui avez dit à l'accusé Lajolais, général Moreau, que

vous seriez là en habit bleu, chapeau rond, et frapperiez la terre de votre canne pour vous annoncer.

Moreau. Je puis assurer que ce n'est pas cela ; je ne dissimule pas d'avoir vu le général Pichegru, je suis convenu de l'avoir vu chez moi ; si je l'avais vu là, je le dirais de même.

Le *président.* C'est vous-même qui avez pris du côté des Capucines, où la lune donnait moins, pour être moins apperçu.

Moreau. Non, monsieur.

Lajolais. Je ne puis attester que les deux généraux se soient vus là.

Le *président.* Vous ne pouvez attester que les deux généraux se soient vus là. Cependant, remarquez bien qu'on a arrêté qu'il y aurait un rendez-vous; vous avez été envoyé par Pichegru au général Moreau pour lui demander le lieu de ce rendez-vous; le général Moreau l'a indiqué boulevard de la Magdeleine; vous avez été prévenir le général Pichegru que le rendez-vous était pour neuf heures du soir. Le général Pichegru s'y est rendu avec Georges et Bouvet ?

Lajolais. Je n'y ai pas vu Georges ni Bouvet.

Le *président.* Vous avez vu du monde dans la voiture?

Lajolais. Je le crois.

Le *président.* C'est encore vous qui avez déclaré que le général Pichegru était venu; vous l'avez vu, lui avez annoncé que le général était arrivé, et qu'ensuite il avait passé dans un endroit où la lune donnait moins.

Lajolais. J'ai dit : le général a passé de ce côté.

Le *président.* On ne s'était pas donné un rendez-vous pour ne pas se parler?

Lajolais. Moi n'y étant pas, je ne puis dire s'ils se sont parlé, ou non.

Le *président.* Persistez-vous à déclarer que le rendez-vous a été indiqué par Moreau, que vous en avez prévenu Pichegru, et que Moreau s'est rendu à l'heure indiquée?

Lajolais. Je persiste à dire que le rendez-vous a été désigné; mais je ne puis attester que ce soit Moreau : c'est peut-être moi-même qui l'ai désigné.

Le *président.* N'y a-t-il pas eu un rendez-vous ?

Lajolais. Il était convenu qu'on se trouverait à la Magdeleine.

Le *président.* Moreau a-t-il été au rendez-vous, sur le boulevard de la Magdeleine ?

Lajolais. Il me semble l'avoir vu, l'avoir rencontré.

Le *président.* Vous l'avez déclaré.

Lajolais. Je ne puis pas dire que les deux généraux se soient rencontrés, parce que l'un a passé d'un côté, et j'ai dit à l'autre qu'il était passé.

Selves, juge. Le fait est si vous avez vu personnellement le général Moreau ?

Lajolais. Je crois qu'oui.

Le *président.* Vous l'avez soutenu lors de votre confrontation ?

Lajolais. Je crois que c'était lui.

Le *président.* Il paraît que vous ne pouvez pas dissimuler avoir été chez le général Moreau pour le prier d'indiquer le lieu du rendez-vous ?

Vous rappelez-vous de ce fait ?

Est-il vrai que vous ayiez vu le général

Moreau pour lui demander le lieu du rendez-vous ?

Bonnet. M. le premier président, voulez-vous m'accorder un mot d'observation ? Il me semble qu'il y a un fait qui peut jeter sur l'affaire une grande lumière. Le général Moreau convient avoir vu deux fois chez lui le général Pichegru (il ne le nie nullement). Dans ce système du rendez-vous premier du boulevard de la Magdeleine, ce rendez-vous aurait précédé les deux visites du général Pichegru chez le général Moreau. Maintenant je supplie le président de demander à l'accusé Rolland si Pichegru ne lui a pas dit qu'il avait été la veille, qui devait être le jour de la seconde visite de Pichegru chez Moreau, lui faire une *ouverture*, et s'il ne l'a pas chargé, lui Rolland, d'aller le lendemain achever cette ouverture. Voici ce que je pense ; ce fait-là éclaircirait sur le débat. Ceci prouverait qu'il n'y aurait point eu de rendez-vous au boulevard de la Magdeleine, parce que ce qu'on appelle les *ouvertures* auraient été faites postérieurement dans les deux visites que le général Moreau ne nie pas.

M. Thuriot. La première entrevue est celle du boulevard.

Bonnet. Oui ; mais si on n'a fait les ouvertures que dans les visites chez Moreau.....

Le *président.* On pouvait s'expliquer sur le boulevard, et s'expliquer ensuite dans la maison de Moreau. (*A Lajolais* :) Vous connaissez Richemont ou Rochelle? Vous l'avez vu. Savez-vous si c'est Richemont qui a fait préparer des logemens pour Pichegru ?

Lajolais. Je n'en ai aucune connaissance.

Le *président.* N'avez-vous pas été aussi à Asnières, chez Carbonnelle? N'avez-vous pas remarqué que Richemont s'absentait souvent?

Lajolais. Il paraissait être de ce pays-là, y avoir des connaissances.

Le *président.* N'avez-vous pas été aussi chez un curé nommé Marchand ?

Lajolais. Je crois qu'oui.

Le *président.* Richemont ne dit-il pas qu'il était son parent ?

Lajolais. Je crois que M. Marchand était un parent. Voulez-vous me permettre de demander quelque chose ? Dans l'acte d'accusation, il paraît qu'on veut me faire jouer le rôle d'avoir su tout ce qui s'était passé, d'avoir

eu même des conférences avec les princes à Londres. Je vous prierai de vouloir bien interpeller M. de Polignac, et M. Georges, qui ne contestent pas connaître particulièrement les princes, savoir si jamais ils ont entendu prononcer mon nom par les princes, si jamais ils m'y ont vu, et s'ils ont vu quelqu'un qui m'y ait vu ?

Le *président.* Vous avez été à Londres? Couchery ne vous a-t-il pas dit un jour que le prince était là ?

Lajolais. J'ai vu un Français chez Pichegru, et après qu'il fut sorti, on m'a dit que c'était le comte d'Artois. Voilà tout, mais je n'ai point vu les princes. Voilà comment j'ai vu, par hasard, le comte d'Artois. Je vous prie, M. le président, de vouloir bien interpeller les personnes qui ne nient pas leurs liaisons avec les princes, s'ils ont entendu seulement prononcer mon nom ?

Le *président.* Georges, avez-vous entendu parler à Londres de Lajolais?

Georges. Non, monsieur.

Le *président.* Armand Polignac, en avez-vous entendu parler ?

Armand Polignac. Jamais.

Jules Polignac. Jamais.

Le *président* (à Lajolais.) Avez-vous vu Couchery?

Lajolais. Il logeait chez Pichegru.

Le *président.* Couchery, avez-vous vu Lajolais?

Couchery. Ce n'est pas moi, monsieur, c'est mon frère l'ex-député.

Le président (à Lajolais.) Couchery ne vous a-t-il pas, un soir, parlé des princes?

Lajolais. Un jour que j'avais vu le comte d'Artois chez Pichegru, il me dit que c'était le comte d'Artois.

Le *président.* Voici une autre déclaration que vous avez faite le 27 pluviose dernier, dont il est nécessaire de vous donner connaissance.

(*Le greffier donne lecture de la déclaration.*)

Le *président.* Vous rappelez-vous cette lettre, dont vous étiez porteur pour le général Moreau, et qui vous avait été remise?

Lajolais. C'était un morceau de papier plié que le général Pichegru m'avait envoyé afin que je pusse le lire.

Le *président.* Le général Moreau témoigna-

t-il sa satisfaction d'être réconcilié avec Pichegru ?

Lajolais. Il en paraissait content.

Le *président.* N'avez-vous pas écrit ensuite au général Pichegru, à Londres ?

Lajolais. J'ai mandé que j'avais vu le général Moreau, qu'il était très-disposé en sa faveur, pour ses intérêts particuliers.

Le *président.* Vous dites dans cette déclaration : « Je m'offrais même de venir avec lui. »

Lajolais. J'en conviens. Je suis allé en Angleterre, il est revenu avec moi.

Le *président.* Vous ajoutez : « Il me répondit et m'encouragea dans ma résolution. »

Lajolais. Parce qu'il a été lui-même bien aise de quitter l'Angleterre.

Le *président.* Vous, vous vous êtes mis en route, vous avez suivi le chemin que vous aviez indiqué?

Lajolais. Je ne conteste que l'existence du mot *entrevue* ; le général Moreau m'a toujours témoigné le plaisir de revoir Pichegru.

Le *président.* Vous dites « qu'étant chez » le général Pichegru, à Londres, où se » trouvait Couchery, il se trouvait une

» troisième personne, et que Couchery vous » dit que c'était le comte d'Artois. »

Lajolais. Rien du tout.

Le *président.* Cependant, d'après ce que vous avez déclaré, vous aviez entendu la personne que vous ne connaissiez pas, dire : « Si nos *deux généraux* peuvent bien s'en- » tendre, je ne tarderai pas à arriver à » Paris. »

Lajolais. Je ne sais pas de quels généraux il s'agissait.

Le *président.* Combien de temps êtes-vous resté à Londres ?

Lajolais. Une quinzaine de jours.

Le *président.* Vous êtes revenu avec la personne que vous aviez indiquée ? Vous avez été annoncer à Moreau l'arrivée de Pichegru ?

Lajolais. Vous devez remarquer qu'on n'était pas fort empressé sur la prétendue conspiration, puisque le général Moreau m'a remis au vendredi.

Le *président.* Vous rappelez-vous actuellement ce que vous aurait dit Pichegru après la conférence qu'il avait eue avec Moreau, et dont il ne paraissait pas très-content ?

Lajolais. Je me rappelle que dans un moment d'humeur, je ne sais pas à propos de quoi, il a tenu un langage à peu près comme je l'ai expliqué. Je ne sais de quoi il a entendu parler; je ne puis croire qu'il ait eu des intentions criminelles.

Le *président.* Ne vous a-t-il pas dit qu'il venait de chez le général Moreau ?

Lajolais. Je savais qu'il en sortait; je supposais qu'il sortait de là.

Le *président.* Vous a-t-il dit : « Ce b..... là » a aussi de l'ambition ! Hé bien ! je lui sou» haite beaucoup de succès. Il ne serait pas » en état de gouverner la France pendant » deux mois. »

Lajolais. Il ne s'est pas adressé à moi; il l'a dit en se tournant du côté de la cheminée.

Le *président.* Vous avez fait aussi des déclarations contre Georges?

Lajolais. Ce sont des ouï-dire.

Le *président.* Quels sont les renseignemens que vous avez obtenus sur les projets de Georges ?

Lajolais. C'est relativement au 3 nivose. Ce que j'ai dit là, ce sont des suppositions que

j'ai faites. Il ne faut pas, à moi, qui ne connais pas les expressions de la langu , interpréter au pied de la lettre ce que j'ai dit.

Le *président*. N'avez-vous pas été chez Georges, à Chaillot?

Lajolais. J'ai vu Larive dans cet endroit-là.

Le *président*. Vous avez vu Larive : vous deviez savoir que Larive est le Georges qui est ici?

Lajolais. Je ne sais pas qui ils sont.

Le *président*. Comment avez-vous su que Georges était dans l'intention de rétablir la monarchie en France, et que, pour seconder cette intention, il était parti de Londres il y a plus de six mois?

Lajolais. C'était une supposition faite d'après la dénonciation de Querelle.

Le *président*. Comment avez-vous su qu'il avait du monde dans la Picardie et dans Paris? Qu'il venait pour faire assassiner le premier Consul?

Lajolais. Je l'avais vu dans les journaux.

Le *président*. Quand on interroge un prévenu, on lui demande ce qu'il sait ou ce qu'il a entendu dire, et non ce qu'il a pu lire dans les journaux. D'ailleurs, les ga-

zettes n'ont pas rendu compte de ce fait là ; elles n'ont pas dit que vous aviez été à Londres, que vous y aviez vu Pichegru, Couchery et le ci-devant comte d'Artois? Comment avez-vous su que Georges avait fait sonder Moreau par l'intermédiaire de Villeneuve?

Lajolais. Je l'ai entendu dire.

Le *président.* Par qui?

Lajolais. Je ne me rappelle plus par qui.

Le *président.* Vous avez dit qu'il y avait à peu près deux mois. N'avez-vous pas su que Villeneuve était très-lié avec Frenières?

Lajolais. On me l'a dit : c'est cette même personne dont je ne sais pas le nom.

Joyaut dit *Villeneuve.* Je n'ai jamais vu monsieur Frenières, pas même en Bretagne.

Le *président.* Général Moreau, de quel pays est Frenières ?

Moreau. De Rennes. Il a quitté la Bretagne en 1791, avec un bataillon qu'il commandait. Je ne crois pas qu'il y soit retourné depuis.

Le *président.* Comment, Lajolais, avez-vous su que Georges devait rassembler plusieurs personnes bien armées?

Lajolais. Quelqu'un me l'a dit : je crois que c'est la même personne qui avait parlé de Pichegru.

Le *président.* Ce fait-là est constant. Il est certain que d'autres personnes devaient arriver. On les a vues en croisière. Vous saviez sans doute que ces personnes-là devaient arriver : vous les attendiez ?

Lajolais. Je n'ai jamais connu personne de ce monde-là.

Le *président.* Quelles sont les personnes qui vous ont dit que le général Georges voulait porter un coup dans peu? Il y avait huit jours lorsque vous avez été interrogé ?

Lajolais. Je persiste dans ma déclaration, que je ne les connais pas.

Le *président.* Vous dites dans cette déclaration, que ce sont des personnes de la suite de Georges; sûrement que vous connaissez toutes les personnes de la suite de Georges ?

Lajolais. Je ne sais pas qui c'est.

Le *président.* Voici une autre déclaration, que vous avez faite le 26 pluviose. Vous avez constamment persévéré dans les déclarations que vous avez faites, vous avez également persévéré dans vos déclarations devant le juge

chargé de l'instruction. Voici un passage de celle du 26 pluviose, en parlant du rendez-vous sur le boulevard de la Magdeleine, où vous vous étiez trouvé, ainsi que Moreau et Pichegru, vous dites : « Alors Moreau m'in-» diqua l'allée du côté des Capucines, où la » lune donnait moins. » Vous rappelez-vous si Moreau vous a indiqué cet endroit-là?

Lajolais. Je crois qu'oui.

Le *président.* Et si vous avez indiqué à Pichegru de prendre également de ce côté-là?

Lajolais. J'ai indiqué à Pichegru de prendre l'endroit où Moreau se trouvait.

M. *Selves*, juge. La question est là. Si Moreau a dit : Dites à Pichegru de passer de l'autre côté, il en résultera que Moreau a été véritablement sur le boulevard.

Lajolais. Lorsque j'ai rencontré le général Moreau, il a dit : Je vais passer de l'autre côté; j'en ai prévenu Pichegru.

Le *président.* Accusé Moreau, persistez-vous à nier?

Moreau. J'ai l'honneur de vous dire que je ne me rappelle pas avoir vu le général Pichegru sur les boulevards.

Le *président.* Vous n'avez pas indiqué ce rendez-vous à Lajolais?

Moreau. Pas du tout. M. Lajolais m'a parlé de cinq ou six rendez-vous avec le général Pichegru, je n'ai pas cru devoir m'y rendre.

Un juge. Je désirerais savoir s'il est vrai qu'il ait été en Angleterre, auprès de Pichegru, au nom, ou de la part de Moreau ?

Le *président.* N'est-ce pas par suite des conférences que vous avez eues avec Moreau, que vous avez remis à Moreau une lettre de la part de Pichegru ; que vous avez fait part à Moreau du désir que Pichegru avait de se réconcilier avec lui ; que vous avez même dit que, pour opérer entièrement la réconciliation, vous iriez vous-même le chercher ; que vous avez ajouté, que Moreau avait approuvé votre résolution, et qu'il vous avait engagé effectivement à faire le voyage.

Lajolais. J'ai eu l'honneur de vous dire que le général Moreau m'a témoigné combien il aurait de plaisir à voir Pichegru et à le tirer de l'Angleterre. J'en donnai connaissance à Pichegru ; je crus faire le bien, je crus que cette réunion opérerait une entière réconciliation.

Le *président.* Contestez-vous, général Mo-

reau, qu'on vous ait proposé un rendez-vous sur le boulevard de la Magdeleine ?

Moreau. Je ne m'en rappelle pas ; je n'ai pas vu le général Pichegru ailleurs que chez moi. Sur le second fait, Lajolais est venu avec un billet ouvert de Pichegru, à l'époque du commencement des hostilités.

Le *président.* On ne vous a pas proposé de rendez-vous ?

Moreau. Je vous demande pardon : il a parlé de trois ou quatre rendez-vous.

Le *président.* Il faut savoir s'il y a eu un rendez-vous désigné sur le boulevard de la Magdeleine, pour vous réunir avec Pichegru.

Moreau. Je conteste si peu la proposition, que je conviens que M. Lajolais m'en a proposé trois ou quatre. Il m'a encore parlé d'un autre rendez-vous aux Champs-Elysées. Je ne conteste pas avoir vu Pichegru deux fois chez moi.

Le *président* (*lisant une déclaration écrite.*) « Interpellation faite au général Moreau de s'expliquer sur l'entrevue entre » lui, Pichegru, Georges, et quelques autres personnes dont parle Couchery, comme » ayant eu lieu boulevard des Capucines. »

A répondu : « Je n'ai point voulu me trouver à cette entrevue ; on m'en a proposé une autre à laquelle je n'ai pas voulu me trouver. »

Vous voyez que Couchery dit qu'il est question du général Pichegru et de Georges ?...

Moreau. Je n'ai pas connu Georges : je ne le connais que depuis qu'il est au Temple.

J'ai une observation à faire sur le fait de l'envoi du général Lajolais en Angleterre. Il s'est présenté chez moi vers le mois de juin ; il m'a apporté un billet ouvert du général Pichegru, qui me priait de le faire employer. J'ai répondu au général Lajolais que je ne pouvais le faire employer, n'ayant aucun accès auprès du Gouvernement ni du ministre. Je l'ai engagé à s'adresser aux généraux Savary et Davoust, avec qui il avait été lié à Strasbourg. Cette conférence s'est bornée là. Trois ou quatre jours après, (je ne puis me rappeler les dates, parce qu'il y a un an) il est venu me dire qu'il retournait en Alsace, chez lui. Lajolais me pria de lui fournir de l'argent pour y retourner ; je lui dis que je ne pouvais en donner. Il est venu trois ou quatre jours après faire la même demande. Dans les différentes conversations, il m'a parlé du général Pichegru. Il m'a dit qu'il était fort aise

des démarches que j'avais faites pour sa rentrée. Je répondis que j'aurais beaucoup de plaisir de le voir en France; que je le priais de dire au général Pichegru, que tant qu'il resterait en Angleterre, il était probable que le Consul ne lui accorderait pas sa rentrée, qu'il ferait parfaitement bien de se retirer en Allemagne. Voilà à quoi se sont bornées mes relations avec M. Lajolais. Je ne lui ai jamais dit : Allez dire cela à Pichegru ; j'ai même pensé qu'il partait pour l'Alsace.

Le *président.* Son voyage en Angleterre est la suite des conférences qu'il a eues avec vous ?

Moreau. Non, parce que je ne lui ai pas dit autre chose que cela.

Lajolais. C'est très-exact.

Moreau. J'interpelle également M. David de déclarer que je lui ai dit d'écrire au général Pichegru qu'il ne pouvait pas espérer sa radiation tant qu'il resterait en Angleterre, et que nous lui conseillions de se retirer en Allemagne, d'y demeurer quelque temps ; que l'on commencerait la demande de sa rentrée au premier Consul.

Lajolais. C'est dans ces vues que je suis passé en Angleterre.

Un *Juge.* Je désirerais que l'on interpellât, pendant qu'il est question du général Lajolais, les accusés Bouvet de Lozier, Armand Polignac et de Rivière, pour savoir si ce ne sont pas les rapports que le général Lajolais a faits en Angleterre sur la situation de la France, qui ont pu déterminer ou ne pas déterminer le ci-devant comte d'Artois à envoyer les différens accusés en France?

Le *président.* Rochelle, avez-vous quelque chose à répondre à cette interpellation?

Rochelle. Je ne sais rien du tout.

Le *président.* Vous devez savoir pourquoi on vous a envoyé en France?

Rochelle. Pour des affaires particulières; ensuite pour une lettre qu'on ma chargé de remettre à une autre personne.

Le *président* Et vous, Rusillion, pourquoi êtes-vous venu en France?

Rusillion. J'ai dit tout ce que j'avais à dire là-dessus.

Le *président.* Avez-vous su que Lajolais avait été en Angleterre?

Rusillion. Oui.

Le *président.* Savez-vous s'il a rendu compte de la situation de la France?

Rusillion. Je l'ai dit.

Le *président.* Et vous, Georges?

Georges. J'aurai l'honneur de vous observer qu'il y avait six mois que j'étais en France avec les accusés qui sont ici, et qu'il n'y a pas quatre mois que M. Lajolais et autres s'en retournèrent.

Le *président.* Il y a eu trois débarquemens?

Georges. Ce n'était pas d'après le rapport de Lajolais que mon voyage en France a pu être résolu.

Le *président.* Il fallait bien disposer les esprits.

Cinquante-sixième témoin.

Pierre Badonville, âgé de 45 ans, militaire pensionné, demeurant à Paris, détenu à la Force.

Le *président.* Avez-vous été à Londres?

Badonville. J'ai été à Londres.

Le *président.* Pourquoi?

Badonville. Pour vendre du vin.

Le *président.* Il paraît que vous avier un tout autre objet?

Badonville. Aussitôt que la paix s'est faite, j'ai été pour placer des vins. Je n'en ai point

placé, vu qu'il y avait beaucoup de marchands de vin. Je m'en suis revenu.

Le *président*. N'avez-vous pas vu, en revenant de Londres, Pichegru à Paris?

Badonville. Je l'ai rencontré aux Tuileries. Je ne me rappelle pas l'avoir été voir. J'ai été autrefois adjudant de Pichegru.

Le *président*. Il est question de vous dans la correspondance qui a été rendue publique.

Badonville. J'ai été jugé pour cela, et j'ai été vingt-huit mois au Temple.

Le *président*. Comment, d'après cela, avez-vous été trouver Pichegru à Londres?

Badonville. J'ai trouvé Couchery sur les trottoirs; il m'a dit: Pichegru est ici, vous devriez venir le voir.

Le *président*. Accusé David, avez-vous des observations à faire?

David. J'ai connu monsieur Badonville. Je l'ai vu à Paris, aux Tuileries, par hasard. C'est lui qui m'a donné l'adresse du général Pichegru. Depuis six ans je ne m'en rappelle pas bien.

Le *président*. Accusé Moreau, reconnaissez-vous cette lettre pour être de votre écriture?

Moreau. Oui, monsieur.

(Le greffier donne lecture de la lettre écrite par Moreau au directeur Barthélemy, et qui est consignée, ainsi que les suivantes, dans l'acte d'accusation.)

Le *président*. Expliquez-vous sur cette lettre.

Moreau. Je ne sais pas comment on a été assez peu délicat pour aller fouiller dans la poussière du Directoire des lettres écrites depuis sept ou huit ans; j'ai gagné depuis trente batailles pour la République, et j'ai sauvé deux armées.

Le *président*. Ce n'est pas répondre à la lettre.

Moreau. Si j'avais eu des torts à cette époque-là, je les ai effacés depuis; on doit oublier ces lettres-là.

Le *président*. Il n'est pas question de savoir si vous avez eu tort dans ces lettres-là; mais de savoir si ces faits étaient vrais, si vous aviez la preuve acquise que Pichegru était un traître?

Moreau. La preuve que je me suis trompé dans cette lettre-là, c'est que d'après les pièces de Klinglin il y a eu un conseil de guerre convoqué en l'an 8, moi encore

commandant l'armée. Le conseil de guerre a prononcé sur ces pièces-là, et a acquitté tous les accusés mis en jugement. Tous les autres accusés y étaient; Badonville y était.

Le *président*. Pichegru n'a pas été mis en jugement.

Moreau. Les autres l'ont été. Le Gouvernement tenait Pichegru, pourquoi ne le mettait-il pas en jugement?

Le *président*. Les pièces étaient entre vos mains.

Moreau. Elles étaient entre les mains du Directoire.

Le *président*. Elles ont été saisies le 2 floréal, vous n'écrivîtes que le 19 fructidor; ce n'est que le 10 vendémiaire que les pièces ont été envoyées.

Moreau. Le Gouvernement était prévenu qu'elles existaient.

Le *président*. Pichegru était déporté.

Moreau. Il a été déporté par suite du 18 fructidor, huit jours après ma lettre arrivée. Les autres ont été jugés; ils ont été acquittés.

(On donne lecture de la proclamation adressée par le général Moreau à son armée, le.... fructidor an 5.)

Le *président*. Vous n'avez pu faire cette proclamation-là, sans avoir acquis la certitude que Pichegru était un traître ?

Moreau. Est-ce comme reproche à l'égard du Directoire, que vous me dites cela ?

Le *président*. C'est pour savoir si vous aviez la conviction que Pichegru avait véritablement trahi la confiance publique.

Moreau. Je croyais avoir acquis la conviction que le général Pichegru avait eu des relations avec le prince de Condé. Les preuves qui existaient dans cette correspondance paraissaient être certaines. En l'an 3, je pris le commandement de l'armée; en l'an 4, j'y ai mis si bon ordre que j'ai renvoyé l'armée ennemie et l'armée de Condé aux frontières. Cela anéantit l'idée de conspiration.

Le *président*. Je vous demande si, lorsque vous avez fait cette proclamation à l'armée, vous aviez la certitude que Pichegru était un traître ?

Moreau. Si alors j'avais cette certitude-là, cette certitude s'est depuis changée en incertitude, parce qu'un tribunal a prononcé et a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à accusation.

Le *président*. Vous savez que la commission militaire ne s'est pas occupée de Pichegru.

(*On donne lecture des lettres en date du 23 fructidor an 5 et du 27 vendémiaire an 7.*)

Le *président.* En l'an 7, vous aviez conservé cette opinion?

Moreau. Si j'avais cette opinion en l'an 7, elle a été détruite par le jugement du conseil de guerre.

Le *président.* Je vous répète que Pichegru n'a pas été mis en jugement.

Moreau. Pourquoi le Gouvernement ne l'a-t-il pas mis en jugement?

Le *président.* Lorsque les pièces ont été envoyées, Pichegru n'était plus à Paris.

Moreau. Si les pièces n'ont pas été probantes contre les autres; pourquoi voulez-vous qu'elles l'eussent été contre lui?

Le *président.* Les faits peuvent n'être pas aussi clairs contre les autres que contre lui.

Moreau. Alors c'est la faute du Gouvernement de ne pas l'avoir mis en jugement.

Le *président.* Vous avez été interrogé le 25 pluviose, vous avez déclaré que vous ignoriez si Georges était à Paris, que vous n'aviez eu avec Georges aucune relation. Vous avez ajouté aussi que vous ne saviez pas si Pichegru

y était également. Que vous n'aviez eu aucuns renseignemens sur son arrivée et son séjour à Paris. Vous avez même dit que vous ne saviez pas si jamais on vous avait parlé qu'il fût à Paris.

Moreau. Je n'ai voulu faire aucune déclaration au grand-juge. J'ai voulu faire la première déclaration sur ce qui me concernait au Premier Consul. Je la lui ai faite dans une lettre que je lui ai écrite au bout de vingt ou vingt-cinq jours de détention.

Le *président.* Pourquoi, devant le grand-juge, n'avez-vous pas dit la vérité?

Moreau. Je regardais cet interrogatoire comme un interrogatoire de police.

Le *président.* Le grand-juge est le chef de la justice.

Moreau. Je ne voulais pas du tout qu'un seul mot de moi, dans cet interrogatoire, pût être la cause de l'arrestation de Pichegru.

Le *président.* Vous avez persisté devant le juge instructeur dans cet interrogatoire.

Moreau. Je prierai M. le juge instructeur de se rappeler que, lorsqu'il a procédé à mon interrogatoire, je l'ai prévenu que j'a-

vais écrit ce jour-là au premier Consul ; que j'espérais que ma lettre au premier Consul pourrait opérer un changement dans mon affaire. Monsieur le juge instructeur répondit à cela qu'il était obligé de remplir ses fonctions, et qu'il ne ferait que commencer mon interrogatoire, que nous le continuerions le lendemain. En conséquence, M. le juge instructeur renvoya la séance au lendemain.

M. *Thuriot.* Je vous fis lire les deux interrogatoires subis devant le grand-juge, et je vous interpellai de déclarer si vous persistiez dans les réponses qui y avaient été consignées ; vous y avez persisté, et vous avez signé votre déclaration. Vous m'avez observé, il est vrai, que vous aviez écrit au premier Consul, que vous désiriez qu'on ne poursuivît point l'interrogatoire ; alors, par déférence, j'ai pensé que je pouvais superséder aux autres questions.

Moreau. C'est vrai ; j'ai dit que j'attendais la réponse du premier Consul ; que s'il persistait à me laisser en jugement, on aurait établi les interrogatoires suivant la vérité des faits.

M. *Thuriot.* Il fallait alors ne pas persister dans votre interrogatoire : il fallait déclarer que vous n'aviez rien à dire, jusqu'à ce que vous eussiez reçu la réponse du Consul. Vous écrivez au premier Consul ; je ne connais pas la lettre du premier Consul ; je suis l'homme de la justice, étranger à toute correspondance particulière que vous pouviez avoir. En vertu du caractère dont j'étais revêtu, je me transporte au Temple ; je vous fais donner lecture des interrogatoires que vous avez subis devant le grand-juge ; je demande si vous persistez dans vos dires. Au lieu de le demander une fois, je le demande dix. Je les relis : vous déclarez que vous persistez ; voilà ce qui s'est passé entre nous. Après cela, vous avez observé que vous désiriez qu'on ne continuât pas l'interrogatoire. J'ai eu la complaisance de ne pas le continuer ; il n'en est pas moins exact que vous avez déclaré persister.

Moreau. Avant de commencer l'interrogatoire, je vous priai de le remettre au moment où je recevrais la réponse de ma lettre au premier Consul, attendu que sa réponse y apporterait nécessairement des changemens. Lorsque vous me fîtes appeler au Temple, je

vous dis : J'ai écrit aujourd'hui au premier Consul ; il est probable que sa réponse apportera quelque changement à mon interrogatoire.

M. *Thuriot.* La réponse du premier Consul ne réglait point votre interrogatoire ; vous aviez fait vos réponses très-librement au grand-juge ; vous étiez très-libre de changer, si vous jugiez à propos.

Moreau. J'ai l'honneur de vous observer que je ne pouvais point faire de changemens à mon interrogatoire, jusqu'à ce que j'eusse la réponse du premier Consul.

M. *Thuriot.* Postérieurement à cela, vous avez fait les observations que vous avez voulu. Je vous ai lu tous les interrogatoires, article par article ; vous avez vous-même écrit de votre propre main les réponses. Vous étiez donc libre, dans vos réponses, de faire tous les développemens.

Moreau. J'ai dit la vérité dans mes confrontations. Je n'ai pas encore dit, et ne dirai pas un mot différent de ce que j'ai dit dans mes confrontations.

Le *président.* Accusé Rolland, Moreau ne vous a-t-il pas dit qu'il aurait logé Pichegru s'il n'avait à craindre ses domestiques ?

Rolland. Lors de la confrontation, Moreau a prétendu m'avoir dit seulement qu'il aurait grand plaisir à voir Pichegru, mais ne le logerait pas. Je crois l'avoir entendu comme je l'ai déclaré.

Le *président*, à Moreau. Rolland n'a pas rappelé le fait de cette manière-là. Il a dit que vous aviez assuré que vous logeriez volontiers Pichegru, si vous n'aviez à craindre votre nombreux domestique.

Moreau. J'ai dit que j'aurais beaucoup de plaisir à le voir, que je ne le logerais pas.

Le *président.* Vous convenez qu'on vous a fait des ouvertures, qu'on vous a parlé d'opérer un changement dans le Gouvernement?

Moreau. Non, monsieur, Rolland m'a parlé de cela assez vaguement.

Le *président.* Il vous en a parlé de la part de Pichegru?

Moreau. Il ne me l'a pas dit.

Le *président.* Lorsqu'il vous a rendu compte de ces faits-là, vous avez dû connaître quelles étaient les intentions de Pichegru. Vous avez pu savoir que Pichegru, en venant en France, avait de mauvaises intentions.

Moreau. La première fois que j'ai vu le gé-

néral Pichegru, il est venu avec M. Lajolais et M. Couchery. C'était un jour de réunion chez moi, de sorte qu'il n'a pu rester que très-peu de temps. Je lui ai observé que comme il ne pouvait paraître à Paris, étant proscrit, il ferait fort bien de s'en aller, vu la quantité de domestiques qu'il rencontrerait dans l'escalier. Il est parti au bout de dix minutes. Cette fois-là il s'est borné à demander des nouvelles des officiers généraux avec qui il avait servi; de demander de mes nouvelles, à moi; ce que j'avais fait depuis que nous ne nous étions pas vus; de mes dernières campagnes en Allemagne. Vous devez croire que dans l'espace d'un quart d'heure, on n'a pas le temps d'en dire beaucoup.

La seconde fois que je l'ai vu, il se borna à me demander s'il ne m'avait pas été fait des propositions de la part des anciens princes français; si je croyais à la descente en Angleterre; si les princes français avaient beaucoup de partisans dans l'armée; en un mot, des questions politiques: il ne me parla pas de projets. La réponse que je lui eusse faite, s'il en avait eu, ne l'aurait pas déterminé à me les communiquer.

Le *président*. Comment, ayant eu la certi-

tude, en l'an 5, que Pichegru était un traître, étant infiniment mal avec lui depuis cette époque, sachant que Pichegru avait été renvoyé de France, avez-vous pu consentir à le recevoir?

Moreau. Depuis le commencement de la révolution, il y a eu des hommes traîtres en 1789, qui ne l'ont pas été en 1793; d'autres l'ont été en 1793, et ne l'ont pas été en 1795; d'autres l'ont été en 1795, qui ne l'ont pas été postérieurement; d'autres ont été républicains en telle année, et ne le sont pas à présent. Le général Pichegru peut avoir eu des relations avec le prince de Condé en l'an 4: je crois qu'il en a eu. Il était enveloppé dans la proscription de fructidor. On devait le considérer en France au nombre de ces proscrits-là. A la fin de la guerre, tous les proscrits de fructidor sont rentrés, excepté Pichegru et quelques autres que je ne connais pas. Six mois après que je suis revenu à Paris, j'ai vu dans tous les cercles l'armée de Condé, que je venais de combattre. Ils étaient rentrés; le Gouvernement leur avait pardonné. On dit que je suis le seul obstacle à la rentrée de Pichegru; que si je veux faire quelques démarches, le général Pichegru ren-

trera en France. Il n'est pas un citoyen en France qui, dans ma position, n'eût fait ce que j'ai fait; il n'était pas plus coupable que les autres fructidorisés, que ceux qui avaient combattu dans l'armée de Condé. Il n'est pas un bon citoyen qui n'eût vu avec plaisir le général Pichegru se ranger sous les drapeaux des armées de la République, à laquelle il avait rendu de si grands services depuis le commencement de la révolution.

Le *président.* Lorsque Pichegru est revenu en France, vous saviez bien qu'il n'avait pas obtenu sa radiation; qu'il n'avait pas droit d'y rentrer?

Moreau. Comme j'avais répété à M. David, à M. Lajolais, que Pichegru devait, avant tout, pour obtenir sa radiation, quitter l'Angleterre, j'ai cru que c'était son projet. Il me parla des guerres de l'Allemagne, de ses amis. Dans la seconde entrevue, il me fit des questions qui annonçaient, sinon des projets, au moins l'envie d'en lier un. Je n'ai plus entendu parler de M. Pichegru, ni de M. Rolland.

Le *président.* Vous, qui alors ne pouviez plus douter de ses intentions, n'avez pas même prévenu le Gouvernement des démarches que Pichegru faisait en France?

Moreau. J'observerai d'abord que M. Pichegru ne m'a point fait de confidences. Le rôle de dénonciateur, depuis dix ans, est si odieux et si déshonoré, qu'un honnête homme ne s'expose plus légèrement à le faire. Tout ce que je pouvais dire de M. Pichegru, se réduisait à des soupçons très-vagues. N'ayant pas de preuves, j'aurais fini par être la dupe de ma dénonciation même.

Le *président.* En supposant que vous ne fussiez pas obligé de le dénoncer, rien ne vous obligeait de le recevoir chez vous, de lui donner des rendez-vous?

Moreau. Je n'ai pas donné positivement de rendez-vous; je n'ai pas non plus résisté au désir qu'il avait de me voir. J'ai toujours objecté, quand M. Lajolais et M. Rolland m'en ont parlé, tous les dangers que courait Pichegru. Je l'ai fait prier avec les plus grandes instances de s'en aller.

Le *président.* Vous n'êtes pas d'accord avec ce qu'a dit votre coaccusé Rolland?

Moreau. Sur quel fait?

Le *président.* Relativement à la réponse que vous avez faite à Rolland.

Moreau. Cette réponse est si ridicule, qu'il

n'est pas un homme raisonnable qui puisse croire que j'aye voulu, moi, prendre les partisans les plus déterminés de la maison de Bourbon pour me faire créer dictateur. C'est le comble du ridicule.

Le *président.* Vous avez fait l'aveu, dans vos confrontations, que Rolland vous avait demandé si vous n'aviez pas des prétentions à l'autorité.

Moreau. Il m'a parlé de cela en conversation ; j'ai répondu que c'était ridicule : il y a beaucoup de différence entre les projets que pouvait avoir Pichegru, relativement à la maison de Bourbon, et les questions que me faisait M. Rolland, relativement à mes prétentions à l'autorité. Si j'avais voulu avoir des prétentions à l'autorité, j'avais une meilleure occasion : on m'a offert la dictature en France avant Bonaparte, je l'ai refusée.

Le *président.* Pichegru pouvait avoir l'intention de gouverner en espérant un renversement de gouvernement. Vous pouviez avoir une autre intention qui ne s'accordait pas avec celle de Pichegru ; si vous vouliez gouverner tous les deux, vous ne pouviez pas vous entendre. Il paraîtrait que c'est d'après

la réponse que vous avez faite à Pichegru, que Pichegru aurait été mécontent et qu'il aurait chargé Roland de vous voir.

Moreau. Si M. Pichegru a été mécontent, c'est que nous n'étions pas d'accord. Si M. Pichegru était le protecteur des princes français, il est certain que nous n'étions pas d'accord, parce que je ne l'ai jamais été; ensuite, supposé que j'aye voulu prendre ce parti-là pour m'en faire un, cela est si ridicule et si absurde, que je ne pense pas qu'il y ait un seul homme qui y ajoute la moindre foi.

Le *président.* Il n'est pas question de savoir si la chose est ridicule, mais si vous avez fait à Rolland la réponse.

Moreau. Comme depuis dix ans que je fais la guerre, je n'ai pas fait de choses ridicules, on voudra bien croire que je n'ai pas fait celle-là.

(*Des applaudissemens se font entendre, les huissiers rappellent au silence.*)

Moreau. Je vous prie de croire que j'ai dit une chose très-raisonnable. J'ai dit: qu'occupé à faire des actions assez éclatantes, ces actions-là ne comportent pas une intelligence bornée. Je ne serais pas venu faire des propositions qui

seraient ridicules. Voilà ce que j'ai dit. Il serait ridicule, après avoir combattu M. Georges et tous ceux qui, comme lui, défendent la cause des Bourbons depuis dix ans, de renoncer sur-le-champ, dans l'espace de vingt-quatre heures, à cette cause, pour me présenter sur le bouclier, et faire de moi un Dictateur. Je demande à tout être raisonnable, si cette proposition de ma part ne serait pas ridicule, de prétendre que c'est moi qui ai dit cela, qui ai dit à M. Rolland : Je ne veux pas agir dans le sens du général Pichegru; s'il veut agir dans mon sens et faire de moi un dictateur, je le veux bien. Je dis que cette proposition de ma part ne peut pas être vraie.

Le *président.* Vous avez dit qu'il faudrait, pour cela, faire disparaître les Consuls et le Gouverneur de Paris.

Moreau. J'ai eu avec Rolland une conversation d'environ une demi-heure sur la politique, sur le peu qu'il m'a dit savoir des projets du général Pichegru, sur ce qu'il m'a parlé de l'insuffisance des moyens du général Pichegru, sur ce qu'il m'a parlé des prétentions qu'on croyait que je pouvais avoir à l'autorité:

si je veux rendre les expressions d'une conversation qui a eu lieu, il y a quatre mois, elles seront différentes des expressions que j'ai rendues dans un interrogatoire au Temple : et certainement, comme celles-là sont différentes des expressions que j'aurais tenues quatre jours après la conversation, il est certain que tout ce qu'on peut rendre d'une conversation, c'est le sens; ce sens est que j'ai trouvé ridicule tout projet, d'abord de rétablir les Bourbons sur le trône, et ensuite tout projet tendant à renverser le gouvernement.

Le *président*. Il n'y avait pas long-temps que la conversation avait eu lieu, lorsque Rolland a été arrêté.

Moreau. Lorsque j'ai été confronté, il y avait fort long-temps.

Le *président*. Vous prétendez que vous n'avez pas voulu accorder un long entretien à Pichegru. Vous avez entendu Lajolais. Il a dit qu'il était resté une demi-heure. On a le temps de se parler pendant ce temps-là.

Lajolais. J'ai dit que M. Pichegru est resté dix minutes ou un quart d'heure.

Moreau. J'accorde un quart d'heure; je suppose que nous ayons parlé d'un plan de

changement de gouvernement; vous convenez que pour une première entrevue, ce n'eût pas été vraisemblable.

Le *président.* On a pu dire quelque chose.

Moreau. C'est la première fois que je l'ai vu. Nous nous sommes bornés à parler de nos anciennes connaissances.

Le *président.* Pourquoi lui avez-vous parlé en particulier, dans votre bibliothèque? Pourquoi Lajolais et Couchery ne sont-ils pas entrés avec vous?

Moreau. Je n'avais aucun ordre à donner à M. Couchery, ni à M. Lajolais; puisqu'ils étaient venus ensemble, il était naturel qu'ils causassent ensemble. Nous avons passé dans un appartement du fond.

Le *president.* Couchery et Lajolais ne sont pas entrés avec vous?

Moreau. Il y a une enfilade d'appartemens; ces messieurs sont passés dans le salon. Il me semble que sur cent entrevues qu'on a, il y en a quatre-vingt-dix-neuf dans ce sens. Il n'est jamais arrivé à des officiers-généraux et à deux personnes qui ont des affaires importantes, quand ils causent entr'eux, que ceux qui les accompagnent viennent se mêler à la conversation.

Le *président.* Vous pouviez très-bien parler en présence de Couchery et Lajolais, puisque dans votre système vous n'aviez rien de particulier à dire.

Moreau. Je ne croyais pas qu'on me reprocherait de ne pas avoir dit à M. Couchery et à M. Lajolais : Venez prendre part à notre conversation.

(Le greffier donne lecture de la lettre du général Moreau au premier Consul.)

Le *président.* Vous dites, dans cette lettre: «Quelques propositions qui m'ayent été faites.» Quelles sont les propositions qui vous ont été faites ?

Moreau. Me parlez-vous seulement de cette époque-ci, ou des époques antérieures, depuis cinq ou six ans? J'ai eu l'honneur de vous dire que les propositions se sont bornées à ce qu'a dit M. Rolland.

Le *président.* «Et quand on m'a présenté » les chances de la descente en Angleterre » comme favorables à un changement de Gou- » vernement. »

Moreau. Je crois que j'ai eu l'honneur de vous dire que, dans les questions que Piche-

gru m'avait faites, il avait fait celle-là : Si je croyais qu'on descendrait en Angleterre ? si le premier Consul commandant l'armée, ce grand évènement ne serait pas favorable pour faire un changement en France ?

Le *président.* C'était donc pour renverser le Gouvernement ?

Moreau. Je n'en savais rien : il me faisait des questions ; je lui répondais. On m'a demandé si je croyais qu'on ferait la descente en Angleterre, si le premier Consul ne craindrait pas que les partis ne s'agitassent en France dans ce moment.

Le *president.* Vous parlez de propositions qui ont été faites à vous personnellement ?

Moreau. Je ne sais si on peut discuter les mots. Le premier Consul l'a regardée comme un moyen justificatif. Il est trop magnanime, s'il y avait eu quelque chose capable de me faire condamner, pour ne pas la garder. Toutes les propositions qui m'ont été faites se sont réduites à des questions. M. Pichegru me demanda si, dans le cas où la descente en Angleterre se ferait, les partis n'en profiteraient pas pour s'agiter en France ; ce qui arrive presque toujours lorsque la guerre con-

tinentale a été un peu vive. J'ai répondu que je ne croyais pas que les partis pussent rien faire en France, parce que le Sénat réunissait une trop grande masse de confiance pour que tous les citoyens ne s'y joignissent pas dans le cas d'un mouvement.

Le *président.* Vous avez pu regarder les propositions qui vous ont été faites, comme des folies : mais elles vous ontété faites, soit par Pichegru, soit par tout autre; vous avez vu qu'on voulait opérer un changement de gouvernement ?

Moreau. Voulez-vous que je me serve d'un autre terme, de celui d'ouvertures et questions ?

Le *président.* Vous dites que vous ne deviez pas dénoncer Pichegru ?

Moreau. Ma foi non ; je ne le crois pas.

Le *président.* Vous ne vous êtes donc pas cru obligé de le dénoncer ?

Moreau. En le dénonçant, je me serais exposé à passer pour un calomniateur ; je n'aurais pu avoir sur son sujet que des conversations assez insignifiantes.

Le *président.* Vous n'avez pas envoyé votre secrétaire Frenières chez Pichegru ?

Moreau. Je l'ai envoyé chez M. Rolland.

Le *président.* Il a été fait des propositions à Frenières ?

Moreau. Je n'en sais rien..... Il y a fort long-temps de cela.

Le *président.* A quelle époque ?

Moreau. Quatre ou cinq mois avant mon arrestation.

Le *président.* Vous saviez donc déjà, à cette époque, qu'il était question d'opérer une révolution en France ?

Moreau. Mais, M. le premier président, il ne s'est point passé six mois, depuis que je commande les armées, que je n'aye reçu des propositions des royalistes ou des jacobins. Il est bien connu qu'un homme qui a eu sous ses ordres cent ou cent cinquante mille hommes était très-précieux. Les jacobins un jour, demain les royalistes, après-demain un autre parti : j'ai méprisé toutes ces propositions-là. J'aimais mieux battre les ennemis que de faire des articles de gazette.

Le *président.* Pouviez-vous rester tranquille, lorsque vous voyiez qu'on voulait opérer un changement de gouvernement ?

Moreau. On m'a fait des questions; j'ai répondu de manière à ce que, si elles avaient eu pour objet de faire un changement, on fût dégoûté de le faire. J'ai toujours pensé que la chose était impossible.

Fin de la séance du 10.